

HISTOIRE
DE
DANNEMARC.

TOME QUATRIÈME.

HISTOIRE
DE
DANNEMARC,

PAR Mr. P. H. MALLET,

Ci-devant Profeſſeur Royal à Copenhague, Profeſſeur honoraire de l'Académie de Genève, Membre de celles d'Upſal & de Lyon, de la Société des Antiquités de Caſſel & Correſpondant de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris.

TROISIÈME ÉDITION

Revue, corrigée & conſidérablement augmentée.

TOME QUATRIÈME.

A GENÈVE,

Chez BARDE, MANGET & Compagnie, Imprimeurs-Libraires.

Et à *PARIS*, chez BUISSON, Libraire, rue des Poitevins.

MDCCLXXXVII.

HISTOIRE

DE

DANNEMARC.

LIVRE QUATRIÈME.

Depuis ERIC IV, jusques à MARGUERITE.

ERIC IV, *surnommé Plog-Penning* (1), *XL roi de Dannemarc.*

ERIC IV.

VALDEMAR se voyant près de sa fin avoit conjuré ses fils d'une manière si pressante de vivre en bonne intelligence, & le respect que son nom imprimoit étoit encore si puissant que tout sembloit annoncer aux Danois des temps paisibles & heureux. Mais ce calme ne dura qu'autant qu'il manqua aux fils de ce prince des occasions de dévoiler le fond

(1) On verra que ce surnom fut donné à ce prince à cause d'un impôt qu'il avoit mis sur les charrues.

ERIC IV. de leur cœur. *Eric* qui lui avoit succédé au trône de Dannemarc en fournit bientôt une à *Abel* son second frère : il voulut réunir à sa couronne les provinces situées au nord de l'Elbe que son père avoit laissées enlever au comte de *Holstein*, *Abel* s'y opposa sous le prétexte spécieux qu'étant tuteur des enfans de ce comte dont il avoit épousé la fille *Mathilde*, il ne pouvoit sans lâcheté abandonner les intérêts de ses pupilles. Il s'allia même secrètement avec les ennemis du royaume, la ville de *Lubeck*, & l'archevêque de *Brême*.

Ces premières démarches furent suivies d'une guerre ouverte, & les armées des deux frères se rencontrèrent sur les bords du petit Belt près de *Colding*. Là quelques princes Allemands qui avoient suivi *Abel*, retenus par la compassion & l'horreur du spectacle de deux frères prêts à s'entredéchirer, interposèrent leurs bons offices, & les engageant à accepter une suspension d'armes réussirent à les réconcilier (*). On convint qu'*Abel* résigneroit la tutèle

(*) *Albert. Stad.* ad ann. 1241.

des jeunes comtes de Holstein (probablement à *Gerhard* archevêque de *Brême* leur oncle maternel), & qu'ainsi il seroit dispensé de s'intéresser à l'avenir à ce qui les concerneroit.

ERIC IV.

Mais si ces arrangemens étouffoient quelques semences de division, il en renaissoit bientôt de nouvelles en plus grand nombre. *Abel* qui, comme on l'a vu, avoit reçu l'investiture du duché de *Slesvig*, refusa d'en faire hommage au roi son frère, & prétendit posséder cette province à titre d'héritage & de souveraineté indépendante. *Eric* n'ayant point voulu se désister de ses droits, il fallut une seconde fois entrer en guerre pour appuyer ces prétentions opposées (*). De *Colding* & de *Rypen* le roi faisoit des incursions continuelles dans les états de son frère, & celui-ci s'en vengeoit en infestant à son tour les provinces voisines de Dannemarc. Las enfin de pillages & d'incendies, ils conclurent un accommodement qui ne fit qu'assoupir leur haine pour un peu de temps.

(*) *Anon. Chronol.* ap *Westphal.* Monum. T. I. col. 1405.

ERIC IV. La ville de *Lubeck* & les comtes de *Holſtein* n'avoient pas été compris dans la paix ou la trêve que le roi de Dannemarc avoit conclue avec ſon frère, & celui-ci ne pouvoit ſe réſoudre à abandonner la flatteuſe eſpérance de recouvrer les provinces que ſon père avoit poſſédées en Allemagne. Son reſſentiment avoit ſurtout en vue les Lubeckois dont la puiſſance s'étoit formée avec plus de promptitude que celle des autres ennemis du Dannemarc. *Eric* commença par faire arrêter tous les vaiſſeaux de Lubeck qui ſe trouvèrent dans ſes ports ou dans le canal du *Sund* occupés à la pêche du hareng. Il mit enſuite une grande flotte en mer avec laquelle il s'empara de l'embouchure de la *Trave*, y éleva deux forts, & fit tendre de l'un à l'autre une chaîne de fer. Tous ces efforts furent vains comme ils l'avoient été du temps de *Valdemar*. Une flotte Suédoiſe vint au ſecours de Lubeck, & s'ouvrit l'entrée de la *Trave*. Celle des Lubeckois ſortit & pilla long-temps & cruellement les côtes de Dannemarc (*). Enfin.

(*) *Albert. Stad.* ad ann. 1247.

les comtes de Holſtein, & l'arche-vêque de Brême ſe rangèrent de leur côté. *Eric* ſe vit obligé de ſoutenir les efforts de toutes ces puiſſances liguées, n'ayant pour allié que *Guncelin* comte de *Schwerin*. ERIC IV.

1247. Pour comble de maux de nouvelles diviſions entre le roi & ſes frères allumèrent au-dedans du royaume le feu d'une nouvelle guerre plus dangereuſe encore que la première. Les frères d'*Eric* refuſoient toujours obſtinément de lui faire hommage de leurs fiefs. Réſolu de les y contraindre, *Eric* fondoit ſes eſpérances ſur la juſtice de ſa cauſe; mais ſes frères avoient les évêques dans leur parti. Le roi les avoit peu ménagés: on l'accuſoit de s'être emparé par fraude ou par violence des biens de pluſieurs égliſes. L'évêque de *Roſchild* avoit abandonné le royaume; & les autres prélats regardant ſon exil, quoique très-mérité (1), comme une flétriſſure pour leur

(1) Le chancelier *Huitfeld* & tous nos hiſtoriens après lui diſent qu'on ignore les raiſons de la fuite de cet évêque, mais on voit clairement par les annales eccléſiaſtiques d'*Odoric Raynald* qui écrivoit ſur les actes

ordre, vouloient en tirer vengeance.
ERIC IV. Ils secoururent *Abel* qui passa en *Fionie*, & réduisit en cendres la ville d'*Odensée* du patrimoine d'*Eric*. Celui-ci brûla à son tour *Suendbourg* qui appartenoit à *Abel*. *Christophle* & *Canut* ses deux autres frères ayant pris parti contre le roi, celui-ci chassa l'un de son apanage de *Falster* & de *Lalande*, & fit prisonnier l'autre qu'il enferma à *Stege* dans l'isle de *Mœne*. Pendant ce temps-là *Abel* avoit repassé en *Jutlande* où son frère *Christophle* l'avoit joint; & après avoir pris *Rypen*, il brûloit dans cette province les villes de *Randers*, & de *Vedel*, faisoit prisonnières deux filles du roi, & plusieurs de ses partisans, & portoit le fer & le feu partout où sa fureur lui faisoit voir des ennemis.

Le roi ne tarda pas à se venger à son tour. Il reprit *Rypen* & fit une irruption dans le duché de *Slef-*

---

originaux, & sur des lettres du pape *Innocent IV*, que cet évêque avoit trahi le roi dont il étoit le chancelier, vendu ses secrets à ses ennemis, pillé ses trésors, & tramé des conspirations contre sa personne. *Vid.* Od. Raynald, *ap.* J. Gramm. *in not. ad* Meurs.

wig où il brûla les villes de *Hatterſle-ben* & d'*Apenrade* (*). En même temps Guncelin ſon allié entra en *Holſtein* aidé des troupes de *Burewin* ſeigneur d'une partie du *Mecklenbourg*, prit la ville d'*Oldeſloe*, & battit les troupes de *Jean* comte de *Holſtein*. Alors *Abel* ſe voyant preſſé de deux côtés par des ennemis victorieux conſentit à faire une trêve avec ſon frère qui dura depuis la fin de l'année juſques au mois de mai de la ſuivante. Les Lubeckois ne négligeoient pas de leur côté de profiter d'une circonſtance ſi favorable à leurs intérêts : ils continuoient de ravager impunément les côtes de Dannemarc, prenoient & brûloient *Copenhague* que ſa ſituation commençoit à rendre floriſſante. Ils en démoliſſoient la fortereſſe, s'emparoient du fort de *Stege*, & délivroient par ce moyen *Canut* frère naturel du roi qui y étoit encore enfermé.

ERIC IV. 1247.

1248.

Les cris des malheureux dont le nombre croiſſoit chaque jour étoient à peine entendus de ces hommes furieux que la vengeance tenoit ar-

(*) *Albert. Stad.*

ERIC IV. més. Il sembloit que la haine avoit étouffé tous les sentimens de la nature dans le cœur des fils de *Valdemar*. Ils faisoient des trêves qu'ils rompoient presque en même temps. Les princes vouloient posséder leurs fiefs à titre de souverainetés indépendantes & héréditaires, prétentions destituées de toute justice, contraires aux vues de *Valdemar*, & aux droits des états, & qu'*Eric* ne pouvoit admettre sans démembrer pour jamais son royaume, & sans trahir les intérêts de ses sujets. De son côté ce roi leur faisoit la guerre avec une fureur qui ne peut être excusée. C'est ainsi qu'il fit faire au comte *Guncelin* une nouvelle irruption dans le *Holstein*, & que pendant qu'*Abel* & son beau-frère le comte *Jean* de *Holstein* repoussoient cet ennemi, lui-même envahit le duché de *Slesvig*, le mit à feu & à sang, & n'en sortit que chargé des dépouilles de ses infortunés habitans. Dans cette campagne le roi battit lui-même, & fit prisonnier son frère *Christophle* qui commandoit les armées du duc *Abel*; mais il fut obligé de relâcher ce prince dont la noblesse

prit la caufe en main, touchée de le voir enchaîné & traité avec trop de dureté. Cependant *Chriftophle* fut obligé pour recouvrer fa liberté de prêter comme vaffal un ferment de fidélité au roi, qui le voyant revenu fincèrement à lui, ajouta à fon domaine l'isle de *Femeren*, & lui fit époufer *Marguerite* fille de *Sambir* duc de *Poméranie*.

ERIC IV

Cependant *Abel* raffemblant de nouvelles forces dans fon duché de *Slefwig*, le roi réfolut de l'y aller attaquer fans lui donner le temps de fe rendre plus redoutable. Pour cet effet il chercha à lui donner le change, & pendant qu'il l'amufoit d'un côté, *Meldorp* commandant de *Rendsbourg* reçut un ordre fecret du roi de furprendre la ville de *Slefwig*, qui n'eft éloignée de *Rendsbourg* que de trois lieues. Cette entreprife réuffit parfaitement; *Slefwig* fut pris, & ce coup décida la longue & fanglante querelle de ces princes. Le refte du duché eut bientôt le fort de la capitale. *Abel* fans places fortes, & presque fans armée, alla fe jeter entre les bras de fes anciens alliés les comtes de *Holftein*, l'archevêque de

Eric IV. 1249.

Brême, la régence de *Lubeck*, voiſins guerriers & ambitieux qui voyoient avec trop de plaiſir les Danois travailler eux-mêmes à leur ruine pour ne pas nourrir le feu de leurs diſcordes (*). Mais quoiqu'ils euſſent fait divers préparatifs en faveur d'*Abel*, il les rendit lui-même inutiles en prêtant l'oreille aux propoſitions d'accommodement que des princes neutres lui faiſoient depuis long-temps.

Ces princes étoient le duc de *Brunſwic*, celui de *Saxe*, & *Jean* margrave de *Brandebourg* qui avoit épouſé *Sophie* fille de *Valdemar*, princeſſe vertueuſe & digne d'un tel père, par les ſoins qu'elle prenoit de réconcilier ſes frères : elle-même vint avec ſon époux juſqu'à *Flensbourg* pour s'employer plus efficacement à cet ouvrage ſalutaire ; mais elle y mourut peu après, emportant avec elle la douleur d'ignorer quel ſeroit le ſuccès de ſes peines. Cependant la négociation réuſſit, & les deux parties ſignèrent le traité qui devoit enfin terminer les malheurs

(*) *Albert. Stad.* ad h. a.

des Danois. *Abel* consentit à tenir le duché de *Slesvig* en fief mouvant de la couronne ; *Canut* rentra dans son apanage de *Blekinge* aux mêmes conditions, & les comtes de *Holstein* aussi-bien que *Lubeck* furent compris dans cette paix. Les deux frères se jurèrent une amitié inviolable, & pour la cimenter encore davantage quarante des principaux gentilshommes de leurs états respectifs jurèrent aussi d'être garans du traité, d'abandonner celui qui y porteroit le premier quelqu'atteinte, & de secourir l'autre de toutes leurs forces. Cet usage singulier étoit alors très-ordinaire ; la plupart des traités qui se faisoient entre les souverains étoient confirmés & garantis par leurs sujets. Mais la mauvaise foi des hommes a toujours été plus féconde en artifices que la défiance en précautions, & l'exemple d'*Abel* prouvera bientôt qu'on n'en prend jamais que d'inutiles partout où il n'y a que des sermens & point de probité.

ERIC IV.

Le Dannemarc obtint du moins quelque relâche aux fléaux qui le désoloient. Les campagnes étoient dévastées, les villes réduites en cen-

ERIC IV. dres, ceux des habitans qui avoien échappé au fer & au feu languif foient dans une extrême misère: l trésor public n'étoit pas moins épuif que les richesses particulières. Dan ces circonstances fâcheuses les roi tout occupés de leurs besoins trou vent rarement des gens qui les fai sent penser à ceux des autres. *Eri* guidé par les principes d'une piét outrée & plus déplacée que jamai projette une expédition en Livonie & commence par imposer dans tout l'étendue du royaume un impôt ex traordinaire sur chaque charrue (1 Les états avoient consenti à cett imposition, eux qui respectoient sou vent assez peu les volontés des ro dans les choses les plus justes & le plus utiles. Mais *Eric* avoit allégu qu'outre la nature des circonstar ces qui rendoient cette guerre très nécessaire, les papes n'avoient ac cordé aux rois de Dannemarc l permission de lever certains impô sur le clergé qu'à condition que l

(1) Cet impot étoit appelé en Dano *plog-penning*, du mot *plog* charrue, & *pe* *ning* argent. On donna ensuite ce nom a roi par ressentiment & par mépris.

produit en feroit appliqué à cette expédition facrée (2).

ERIC IV.

Cette raifon appuyée du fuffrage des prélats parut décifive. L'impôt fut levé fans obftacle en Jutlande & dans les isles. Les Scaniens feuls refusèrent de le payer, ils s'affemblèrent en tumulte, tuèrent quelques domeftiques d'*Eric*, & l'obligèrent lui-même à s'enfuir de leur province où l'efpérance de les appaifer l'avoit conduit. Mais ces fréquentes rebellions des Scaniens fe terminoient toujours par leur punition. *Eric* les battit, & les contraignit à demander grâce. Il fallut alors qu'ils fe foumiffent à l'impôt, & qu'ils payaffent de plus quinze mille marcs d'argent à titre de réparation de leur faute.

Le roi n'ayant plus rien qui l'arrêtât exécuta enfin fon projet déjà

(2) *Huitfeld* & *Pontanus* entendent la chofe comme fi le pape n'avoit accordé aux rois de Dannemarc la permiffion de porter la croix blanche dans leur bannière qu'à condition qu'ils feroient la guerre aux payens de Livonie. Il nous femble que l'interprétation que nous préférons eft plus fimple & plus conforme à ce qui fe pratiquoit alors dans de pareilles conjonctures.

deux fois ſuſpendu, & ſe rendit en
ERIC IV. *Eſthonie.* On ignore tous les détails de cette expédition : on voit ſeulement qu'il y reçut l'hommage & le ſerment de fidélité de la nobleſſe du pays, & il y fit quelques réglemens tant pour les égliſes que pour les villes. Les chevaliers de l'ordre teutonique reconnurent auſſi publiquement qu'ils n'avoient aucun droit ſur cette province, & promirent qu'ils laiſſeroient au roi la paiſible jouiſſance de ce qu'il poſſédoit dans la Livonie, tant qu'il auroit ſoin de la défendre contre les payens. Ces choſes étant ainſi réglées, le roi repaſſa la même année en Dannemarc. Là il s'éleva bientôt après de nouveaux débats entre lui & les comtes de Holſtein au ſujet de la ville de *Rendsbourg* qui a toujours
1250. été par ſa ſituation (1) un ſujet de jalouſies & de querelles entre le

(1) La vieille ville de *Rendsbourg* dont il s'agit ici eſt bâtie ſur une isle du fleuve d'*Eyder*; ainſi il pouvoit être douteux ſi elle étoit ſituée dans le *Sleſwig* ou dans le *Holſtein*, en Dannemarc, ou dans l'Empire. La nouvelle ville fondée par le roi *Chrétien V*, eſt ſituée dans le duché de Sleſwig.

Dannemarc & le Holftein (*). Les comtes de Holftein levèrent en diligence une armée nombreufe, à l'aide des fecours que leur fournirent deux prélats leurs alliés ou leurs parens, l'*archevêque de Brême*, & l'*évêque de Paderborn*, & ils allèrent inveftir *Rendsbourg*. *Eric* de fon côté fe mit à la tête de fes armées, & s'avança jufqu'au rempart de *Dannewirk*. Mais un événement imprévu rendoit inutiles tous ces préparatifs menaçans & produifit un nouvel exemple de barbarie plus affreux peut-être que toutes celles qu'on préparoit.

ERIC IV.

(†) *Abel* ayant appris que le roi fon frère n'étoit pas loin de *Slefwig* où il faifoit fa réfidence ordinaire, alla au devant de lui, & le reçut avec des démonftrations d'amitié fi féduifantes que rejetant tous fes anciens foupçons *Eric* le fuivit fans défiance, & accepta un repas qu'il lui avoit fait préparer dans une maifon de plaifance bâtie au milieu de la *Slye* (rivière qui paffe à *Slefwig*). La converfation des deux princes ne

(*) *Albert. Stad.* ad h. ann.
(†) *Albert. Stad.* loc. cit.

ERIC IV. pouvoit guères manquer de tomber ſur leurs diſcordes paſſées, & ſur la guerre actuelle. Au rapport d'un gentilhomme qui étoit préſent, rapport que *Huitfeld* nous a conſervé, le roi s'exprima avec beaucoup de modération & de ſageſſe ſur ce ſujet délicat: il témoigna qu'il étoit las de guerres & de troubles, & qu'il ne ſouhaitoit rien avec plus d'ardeu[r] que de finir ſes jours en paix; i[l] alla même juſqu'à offrir à ſon frèr[e] de le prendre pour arbitre de ſo[n] différend avec les comtes de Holſ-tein, & lui promit de s'en rappor-ter à ſa déciſion. Ce diſcours par[ut] faire plaiſir à *Abel*, mais les noi[rs] deſſeins qu'il rouloit dans ſon eſpr[it] n'en furent pas différés pour cel[a]. Il revint une ſeconde fois aux gue[r]res précédentes, rappela les circon[s]tances de la priſe de *Sleſwig*, la triſ[te] ſituation où ſa fille avoit été réduit[e] quand pour éviter de tomber ent[re] les mains des ſoldats elle s'éto[it] enfuie à peine couverte des plus v[ils] habits; enfin laiſſant voir à déco[u]vert la fureur qui l'agitoit, il ajou[ta] qu'il alloit prendre des meſures po[ur] qu'un pareil malheur ne lui arriv[ât]

plus. Le roi consterné à l'ouïe de cette menace n'eut pas le temps de répondre. Un gentilhomme du duc le saisit, & le fit traîner sur un bateau où des rameurs les attendoient. A peine étoient-ils embarqués qu'un gentilhomme Danois nommé *Gudmundsen* ayant pris un autre bateau se mit à les poursuivre. Cet homme étoit le plus cruel ennemi du roi dont il prétendoit avoir reçu un sanglant affront. Il s'étoit attaché au duc qui avoit récompensé sa haine pour *Eric* par la confidence du détestable complot qu'il avoit formé contre ce prince. *Gudmundsen* offrit avec empressement de servir dans cette occasion la vengeance d'*Abel* & la sienne. Quand il s'embarqua il demanda au duc ce qu'il ordonnoit qu'il fît du roi, & *Abel* ayant répondu qu'il pouvoit en faire ce qu'il lui plairoit, ce mot ne fut que trop bien entendu par ce scélérat dans le sens de celui qui l'avoit prononcé. Le roi conservoit encore quelque foible espérance quand il reconnut celui qui le poursuivoit. Alors il ne douta plus que sa mort ne fût résolue ; il demanda pour toute grâce

——— qu'on lui fit venir un confesseur.
ERIC IV. Cette demande lui fut accordée d'autant plus aisément qu'il y avoit sur le rivage prochain une petite chapelle & un monastère. Après s'être confessé le roi parut tranquille, & dit à ceux qui étoient présens: « je » prévoyois bien que je périrois par » la trahison de mon frère, mais je » ne pensois pas que ce moment fût » si prochain. J'ai mérité, ajouta-t-il, » ce que je souffre aujourd'hui; mais » que mon frère sache qu'il n'aura » pas un sort moins funeste, s'il ne » se convertit pas ». Au même moment le barbare ministre du duc donna le signal de son exécution, & la tête lui fut tranchée d'un coup de hache (*). Les assassins attachèrent des pierres à son corps, & le précipitèrent dans le fond de la *Slye*; mais peu de jours après des pêcheurs étant venus dans ce lieu, ce corps s'embarrassa dans leurs filets, & fut porté dans l'église du monastère voisin où on l'enterra. Là il ne fut pas difficile de connoître que c'étoit celui du roi, parce que la tête y restoit

(*) *Anonym.* Geneal. Reg. Dan. ad calcem *Suenon. Agg.* p. 212.

encore attachée par un peu de peau, & l'on vit bien ce qu'il falloit penser du bruit qu'*Abel* cherchoit à répandre, que le roi voulant rejoindre son armée, s'étoit embarqué de nuit sur un petit bateau, & avoit péri par accident. Les moines qui l'avoient enterré dans leur église assurèrent qu'il s'étoit fait divers miracles sur son tombeau. Ces miracles d'*Eric*, sa mort tragique (1), la piété qu'il commençoit à témoigner sur la fin de sa vie, furent les raisons sur lesquelles on se fonda ensuite pour demander sa canonisation au pape. Elle fut accordée en 1257 sous le règne de *Christophle* son frère, qui fit transporter avec beaucoup de pompe le corps du nouveau saint à *Ringstedt*, & ordonna qu'on célébrât à cette occasion de grandes fêtes dans tout le royaume.

ERIC IV.

(1) C'est ici le cinquième prince Danois que l'église a mis au rang des saints; & ce qui est assez remarquable, c'est que presque tous sont des princes qui ont péri plus tragiquement qu'ils n'avoient vécu saintement. Il est assez difficile de comprendre comment une mort de ce genre, sans aucun autre mérite particulier, a pu être regardée comme un titre suffisant pour être canonisé. Mais c'étoit la façon de penser générale de ces temps.

Eric IV.

Si ce prince n'avoit pas eu les vertus qui font les faints, il n'avoit pas été entièrement privé de celles qui font néceffaires aux rois. Les guerres qu'il fit à fes frères étoient juftes, & il y fit paroître de la valeur & de la prudence. Moins de févérité, d'incendies & de carnage eût pu les rendre glorieufes. *Eric* confulta trop peu fes forces lorfqu'il entreprit à diverfes reprifes de reconquérir ce que *Valdemar* fon père avoit perdu. On le loue beaucoup d'avoir fait rendre la juftice avec foin & avec impartialité, & cet éloge eft en effet bien grand quand il eft mérité. Il ménagea peu le clergé dans le commencement de fon règne, mais il n'en fut pas moins attaché à la religion, & même à ce vain acceffoire qui en faifoit alors l'effentiel, puifqu'il avoit fait vœu d'aller en pélérinage à la Terre-fainte, de mourir & d'être enterré dans l'habit de l'ordre des Frères Mineurs de *Rofchild*.

Eric avoit époufé *Judith* fille d'*Albert I* duc de Saxe (*). Elle époufa en fecondes noces un Bourgrave de

(*) V. *Hoier.* ad Continuat. *Albert. Stad.* p. 105. & feqq.

Rofenbourg.

Rosenbourg. Il en eut quatre filles & point de fils ; l'une nommée *Sophie* fut mariée à *Valdemar* roi de Suède, *Ingeburge* au roi de Norvège *Magnus* fils de *Haquin* ; *Judith* & *Agnès* embrassèrent l'état monastique.

ABEL, *XLI Roi de Dannemarc.*

La nouvelle de la mort d'*Eric* fut d'autant plus sensible aux Danois, que peu de temps après on en apprit la véritable cause & les circonstances. En vain *Abel* avoit-il tenté de détourner de dessus lui l'horreur d'un soupçon qui pouvoit nuire à ses projets ; le serment qu'il fit pour justifier son innocence, quoique confirmé par celui de vingt-quatre de ses principaux vassaux, ne put arrêter le cours des pensées ni des discours auxquels la découverte du corps d'*Eric* donnoit lieu. Il y eut cependant quelques évêques qui furent moins occupés du sentiment de la compassion, que du plaisir d'être délivrés d'un prince qui leur étoit peu favorable. Ces prélats auguroient mieux d'*Abel*, & dans l'assemblée des états convoquée pour le choix d'un roi, leur crédit, ou

ABEL. 1250.

ABEL. peut-être un intérêt preſſant détermina le grand nombre à l'appeler au trône.

Il eſt vrai que ſi la politique a dû jamais faire diſſimuler l'horreur d'un crime déteſtable, c'étoit dans cette circonſtance critique. Le royaume démembré ne pouvoit recouvrer ſes premières forces que par des réunions telles que celle du *Sleſwig* : engagé dans une guerre fâcheuſe avec les comtes de *Holſtein*, *Abel* leur allié & leur beau-frère pouvoit mieux que perſonne lui rendre la paix. D'ailleurs ce duc poſſédoit dans le centre du royaume des domaines & des forteresses, ce qui étoit autant de ſources des plus funeſtes diviſions ſi on l'excluoit du trône, & de moyen de l'affermir s'il y montoit. Sans doute que malgré ces raiſons ce parti coûta beaucoup aux états; & quelle douleur en effet pour un peuple, que d'être obligé d'obéir à celui qu'on doit mépriſer, & de confier le ſoin de ſon bonheur au meurtrier d'un frère & d'un roi!

Abel ayant reçu la nouvelle de ſon élection, ſe rendit en Dannemarc, & jura de nouveau aux états que le

roi *Eric* n'avoit point péri par son ordre. Les états firent semblant d'en être persuadés, & l'archevêque *Uffon* le couronna à *Roschild* pendant les fêtes de Noël. Son premier soin fut d'adoucir par des bienfaits la haine qu'il démêloit dans tous les cœurs à travers le masque dont on cherchoit à la couvrir. Il confirma les priviléges des villes, augmenta ceux des églises & des couvens, & affecta de se montrer libéral envers le clergé : ceux qui avoient tenu son parti durant les guerres civiles ne furent pas oubliés : il usa de la même politique avec ses frères, *Canut* conserva la *Blekinge*, & *Christophle* les isles de *Lalande* & de *Falster*, à condition qu'il remettroit l'isle de *Femern* aux comtes de *Holstein*. La crainte de s'engager dans une guerre dangereuse, ou peut-être l'inclination qu'il avoit pour ces comtes ses beaux-frères, le porta à leur sacrifier dans cette occasion & dans d'autres encore l'intérêt de son royaume. C'est ainsi qu'il projetoit de leur céder *Rendsbourg*, cette importante forteresse que ses prédécesseurs n'avoient gardée qu'au prix de tant de peines &

ABEL.

ABEL. de tant de ſang (1). Il abandonna du moins une partie de ce qu'il poſſédoit en Livonie ; pluſieurs diſtricts de cette province furent cédés aux chevaliers Teutoniques, & *Oeſel* entière à *Herman* évêque de cette isle, qui avoit été chancelier du roi & ſon favori (*).

D'un autre côté on ne peut refuſer à ce roi la gloire de pluſieurs inſtitutions ſages & utiles. Il rétablit l'uſage que les guerres civiles avoient fait perdre de tenir tous les ans une aſſemblée générale des états, & dans une de ces aſſemblées il compoſa avec le ſecours du ſénat pluſieurs réglemens fort ſenſés, qui furent joints au code de Jutlande. Il s'appliqua auſſi à acquitter ſes dettes, & à racheter les villes & les domaines de ſa couronne qui avoient été aliénés ou engagés. Ces opérations exigeoient d'aſſez grandes dépenſes ; auſſi le peuple qui en ſentoit la néceſſité donna-t-il ſon conſentement à l'établiſſement d'une

(1) Il fut prévenu par la mort dans ce deſſein ; puiſque *Eric*, duc de Sleſwig poſſédoit *Rendsbourg*, & l'engagea aux comtes de Holſtein avec tout le pays entre la *Slye* & *l'Eyder* pour une ſomme de 8000 marcs d'argent. L'acte de cet engagement ſubſiſte encore.

(*) *Huitfeld.*

impoſition extraordinaire & générale. Le duché de *Sleſwig* n'en fut point exempt ; mais quand on voulut l'exiger dans la partie occidentale de cette province qu'on nommoit alors *la petite Friſe*, les habitans peu accoutumés au joug, & tout pleins de ce ſentiment de liberté que leur donnoit la ſituation difficile de leur pays, le refusèrent hardiment, ſous prétexte qu'ils étoient déjà aſſez chargés par le ſoin d'entretenir les digues qui les garantiſſent des inondations dont ils ſont ſans-ceſſe menacés. Ce refus ralluma avec une nouvelle force le déſir que le roi avoit depuis long-temps de ſe venger d'eux. Il ſe mit donc en marche à la tête d'une nombreuſe armée. C'étoit au plus fort de l'hiver, ſaiſon favorable pour ſuivre ces rebelles dans les iſles & les marécages où ils s'étoient retirés. *Abel* entra d'abord ſans réſiſtance dans la preſqu'iſle d'*Eyderſtedt*; mais à peine ſon armée y eut-elle fait quelques pas qu'un dégel & une grande pluie étant ſurvenus tout-à-coup, elle fut obligée d'abandonner promptement ce terrain mol & fangeux. L'année ſuivante *Abel* fit de nouveaux efforts qui furent d'abord

ABEL.

ABEL. ſuivis de quelques ſuccès ; une partie des habitans fut obligée de ſe rendre, pluſieurs autres perdirent la vie avec leurs biens ; mais ceux qui échappèrent n'en furent que plus animés contre un roi dont ils ſavoient bien qu'il n'y avoit point de grâce à attendre. Cette troupe de déſeſpérés ſurprit de nuit les Danois ſur les bords de l'*Eyder*, les mit en déroute, & les pourſuivit long-temps. Enſuite groſſie par de nouveaux renforts qu'attiroit le bruit de ce ſuccès elle acheva de les défaire, & atteignit le roi lui-même dans le moment où voulant paſſer à gué la *Milden* près de *Huſum*, il s'étoit enfoncé dans la boue au point de ne pouvoir s'en retirer. La fureur des vainqueurs ne fit que s'enflammer à la vue de cet infortuné, que ſes crimes ſembloient avoir rendu indigne de toute compaſſion. On le maſ-
le 29me. Juin 1252. ſacra ſur la place (*), & ſon corps mutilé fut laiſſé dans la vaſe, juſqu'à ce qu'enfin les habitans de *Sleſwig* engagèrent les *Friſons* à le leur renvoyer, & l'enterrèrent dans l'égliſe de St. Pierre à *Sleſwig*. Mais il ne

(*) *Albert. Stad.* ad h. ann.

put pas encore jouir de ce repos qu'on envie si rarement aux morts. Le peuple & les chanoines mêmes du chapitre de cette ville furent effraiés de penser qu'un si grand criminel étoit inhumé près d'eux; & comme une imagination allarmée est habile à réaliser ce qu'elle craint, bientôt on entendit & on vit un spectre épouvantable, qui répandoit toutes les nuits le trouble dont il étoit agité. Enfin on déterra ce corps qui causoit tant d'allarmes, on le jeta dans un marais du voisinage de *Gottorp*, & pour qu'il n'en sortit plus on le fixa avec un pieu dans le fond de l'eau. Mais bientôt les hurlemens & les apparitions firent déserter les environs de ce lieu funeste, & on y entendoit des voix qui tenoient entr'elles des discours rélatifs au meurtre d'*Eric*; c'est du moins le sens que leur prête avec beaucoup de sérieux le savant & célèbre *Meursius*, historien élégant & fleuri; & *Hubner* géographe de réputation ajoute avec autant de vraisemblance que ces terribles hurlemens n'ont pas encore entièremens cessé.

ABEL.

Valdemar l'ainé des fils d'*Abel*

ABEL. étoit depuis long-temps absent du royaume : avant l'avénement de son père à la couronne il faisoit ses études à *Paris* (*). Les états l'avoient désigné successeur d'*Abel* du vivant de ce roi, contre les vœux & les espérances de *Christophle*, mais il ne put jouir des fruits de leur bonne volonté. En passant à Cologne sans être pourvu d'un sauf-conduit il avoit été arrêté par l'archevêque de cette ville, & tenu en captivité pendant près de quatre années. Aucun historien ne nous a revélé les motifs d'une injustice si criante (†); mais soit qu'elle ait été le fruit des intrigues de *Christophle*, soit qu'il faille l'attribuer à l'appas des six mille marcs d'argent que le comte *Jean* de Holstein paya pour le racheter, il faut convenir qu'elle déshonore cet archevêque, & ne donne pas une grande idée des mœurs & de la police d'un siècle où les exemples de ces perfidies n'étoient pas rares.

Abel eut encore de *Mectilde* ou

(*) *Albert. Stad.* ad ann. 1250. & Hist. Gent. Dan. *Pseudo-Eric.* ad eund. ann.

(†) *Annal. Slav.* à *Lindenb.* edit. ad ann. 1250.

Mathilde deux autres fils nommés *Eric* & *Abel*, dont le premier fut duc de Slefwig après fon frère *Valdemar*, & le fecond hérita de quelques domaines de fon père. *Abel* ne laiffa qu'une fille qui fut mariée en 1258, à *Bernard* prince d'*Anhalt - Bernebourg*. Cette reine *Mathilde* fœur des comtes de Holftein, eft la même qu'on a accufée fauffement d'avoir porté la haine contre les Danois & l'attachement à fa maifon au point d'enlever des archives du royaume tous les anciens titres qui fondoient le domaine des rois de Dannemarc fur la Vandalie, & les provinces au nord de l'Elbe (*). Elle contribua beaucoup, nous dit-on, à faire hair fon mari, étant elle-même déteftée dans le royaume. Inquiète & ambitieufe elle ne put s'accommoder long-temps de la vie religieufe que le dépit lui avoit fait embraffer, & elle fortit bientôt du cloître pour troubler encore la paix du Dannemarc.

ABEL.

(*) Voyez ci-deffus au règne de *Valdemar II*, à l'année 1181.

CHRISTOPHLE I, *XLII Roi de Dannemarc.*

CHRISTOPHLE I.

La détention du fils d'*Abel* (*) n'étoit pas l'unique motif qu'eussent les états de l'exclure du trône. La haine qu'on portoit à son père devenue libre d'éclater, & fomentée habilement par *Christophle* étoit un obstacle plus dangereux pour lui que la captivité où le tenoit l'archevêque de Cologne. Il ne tarda pas à en faire l'épreuve. L'assemblée des états élut ce prince son oncle, & le fit couronner la même année; toutes les promesses contraires qu'*Abel* avoit exigées d'eux ne produisirent pas même quelque partage de sentimens dans cette élection.

Christophle montoit sur le trône dans des circonstances d'autant plus difficiles que ne se bornant pas à ces hommages extérieurs qui suffisent à la plupart des rois, il vouloit régner en effet & être obéi. Les fils d'*Abel* étant ceux de ses nouveaux sujets qu'il redoutoit le plus, furent aussi ceux qu'il voulut mettre les premiers

(*) *Pseudo-Eric.* Pomer. Chronic. Sialand. *Huitfeld.* Chronic.

dans sa dépendance ; il se déclara leur tuteur, & en cetté qualité il garda aussi long-temps qu'il put le duché de *Sleswig*, dont un usage changé insensiblement en loi & le droit de sa naissance devoient faire le partage de l'ainé. Mais lorsqu'il prétendit ensuite que *Meldorp* (le même qui avoit commandé dans *Rendsbourg* & pris *Sleswig* sous *Eric IV*) lui prêtât serment de fidélité au nom des fils d'*Abel*, dont il tenoit en engagement quelques villes en quoi consistoit leur patrimoine, ce général refusa hardiment d'obéir, sous prétexte que les fils d'*Abel* ayant hérité de ces villes (*) elles ne relevoient point de la couronne ; comme si ces princes eussent pu posséder à titre de souveraineté des villes situées au milieu du Dannemarc.

CHRISTOPHLE I.

Ces prétentions que produisoit l'esprit rebelle & turbulent de ce siècle, faisoient naître à leur tour des sujets éternels de guerre & de dissensions. *Meldorp* étant en possession des villes contestées attendit de pied ferme à *Skielsor* l'armée que *Christophle* avoit

(*) C'étoient les villes de *Swendborg* en Fionie & de *Skielsor* en Sélande.

CHRISTOPHLE I.

levée dans le dessein de les réduire, & comme il étoit brave & consommé dans la science militaire, il fit des sorties si à propos sur les troupes du roi qu'il en détruisit une partie, poursuivit & dissipa le reste, réduisit le roi à prendre la fuite du côté de Copenhague qui dépendoit alors de l'évêque de Roschild, & qui par l'ordre de ce prélat insolent lui fermoit les portes tandis que *Meldorp* usant de sa victoire ravageoit impunément la Sélande.

Cependant le roi qui avoit été surpris & non défait, rassembla les débris de son armée, l'augmenta par de nouvelles levées, & alla chercher une seconde fois son ennemi. Mais celui ci sentant ses forces trop inégales prit le parti de mettre sa personne en sureté, & d'abandonner les deux villes, qui furent démantelées après qu'on en eut fait mourir la garnison.

(*) A ces sujets de divisions il en succéda bientôt de nouveaux. Le roi avoit refusé formellement d'investir du duché de *Sleswig* le prince *Valde-*

(*) *Kirchberg. Chr. Meckl.* ap. *Westphal.* Monum. T. IV. col. 773.

mar fils d'*Abel* ſon neveu. Sur ce refus les partiſans de ce jeune prince pouſsèrent le reſſentiment juſqu'à ſe liguer pour le faire monter ſur le trône à la place de *Chriſtophle*. En peu de temps on vit tous les voiſins du Dannemarc ſoulevés, fondre comme de concert ſur ce malheureux royaume. Les Lubeckois excités & commandés par *Meldorp* mirent une nombreuſe flotte en mer, avec laquelle ils pillèrent les côtes de Scanie ; il ſe donna un grand combat naval qui ne décida rien ; de-là ils allèrent ravager la *Sélande* & les isles de *Mæne* & de *Falſter*. Les comtes de Holſtein ſe jetèrent ſur le duché de *Sleſwig*, & forcèrent la ville de ce nom à ſe rendre. Les margraves de Brandebourg *Jean I* & *Othon III* joignent leurs troupes aux leurs, irrités de ce que le premier n'avoit point reçu les ſommes promiſes pour la dote de ſa défunte épouſe *Sophie* fille de *Valdemar II*. Enfin les rois de Suède & de Norvège s'uniſſent auſſi pour mettre le comble aux malheurs des Danois. D'anciennes querelles élevées ſous le règne d'*Abel* les avoient indiſpoſés contr'eux ; on étoit convenu d'un jour

CHRISTOPHLE I.

CHRISTOPHLE I.

& d'un lieu où les trois rois du Nord devoient s'aboucher pour les terminer (1) ; mais *Abel* avoit été prévenu par la mort, & son successeur distrait par les troubles qui agitoient l'intérieur de son royaume, avoit négligé de leur donner la satisfaction qu'ils exigeoient. Le ressentiment du roi de Norvège éclata le premier : il s'y livroit avec d'autant moins de ménagement que son ennemi accablé de tous côtés lui offroit une victoire facile. Il parut sur les côtes de Hallande avec une flotte de trois cent voiles, dévasta cette province, tailla en pièces un corps de Danois, & porta de tous côtés le fer & le feu, pendant que cinq mille Suédois se faisoient jour dans d'autres parties du Dannemarc par différentes routes.

(1) Cette conférence devoit se tenir sur les frontières des trois royaumes à quelque distance du lieu où est aujourd'hui *Gothembourg*. *Haquin*, roi de Norvège, voyant qu'*Abel* ne s'y rendoit pas, se persuada qu'il cachoit de mauvais desseins contre lui ; *Birger*, père du jeune roi de Suède *Valdemar*, & régent du royaume, étoit aussi mal disposé, parce qu'il demandoit depuis long-temps & inutilement une satisfaction des violences commises par les Danois sur le territoire de Suède. *Torf.* Hist. Norv. *P.* 4. *L.* 4. *c.* 40.

CHRISTOPHLE I.

Dans une ſituation ſi critique *Chriſtophle* loin de perdre l'eſpérance, ou de vouloir en laiſſer quelqu'une à ſes ennemis, faiſoit déſigner ſon fils *Eric* enfant de trois ans pour occuper après lui ce trône ébranlé ſur lequel lui-même avoit tant de peine à ſe ſoutenir.

Mais dans le temps que l'état ſembloit toucher au moment de ſa ruine, & que les princes ligués penſoient n'avoir plus qu'à partager leur conquête, ce que l'on ne prévoit jamais, & ce qui a preſque toujours lieu dans de ſemblables circonſtances, arriva dans celles-ci. L'animoſité d'une partie des ennemis du Dannemarc ſe calma en ſe ſatisfaiſant; les intérêts particuliers, les jalouſies affoiblirent le déſir de ſe venger. Les princes de Vandalie, & *Sambir* duc de Poméranie touchés des maux du Dannemarc, ou jaloux des ſuccès de ſes ennemis, offrirent leur médiation. Leurs bons offices & leurs repréſentations produiſirent enfin un plan d'accommodement qui fut agréé par le roi & les comtes de Holſtein. On y régla que *Chriſtophle* reſtitueroit à ſes neveux, lorſqu'ils ſeroient

CHRISTOPHLE I.

parvenus à l'âge de majorité, le duché de *Slefwig* avec les autres villes & domaines faifant partie de la fucceffion de leur père, qu'il leur rendroit compte de la manière dont ces biens auroient été adminiftrés, que ces jeunes princes feroient de leur côté une entière & abfolue ceffion de toutes les prétentions que pouvoit leur avoir données fur le trône de Dannemarc, un acte d'une diète tenue à *Nybourg* fous *Abel* qui les appeloit à l'occuper après leur père (*). En même temps les margraves de *Brandebourg* firent auffi leur paix avec le roi, qui leur remit deux châteaux pour fureté du payement de la dot qui avoit fait le fujet de leurs démêlés. Après ces traités *Valdemar* l'ainé des fils d'*Abel* fortit de fa prifon de Cologne, au moyen de la rançon que payèrent fes oncles les comtes de Holftein, & le roi lui donna l'inveftiture du duché de *Slefwig* en lui remettant un drapeau dans les mains. Le nouveau duc promit d'être le *fidelle vaffal du royaume*, & de fe

(*) *Kirckberg.* ap. *Weftph.* Monum loc fup. cit.

tenir prêt pour ſon ſervice toutes les fois que ſon ſecours lui ſeroit demandé. Il faut remarquer encore que cette inveſtiture lui étoit donnée à lui ſeulement ſans aucune mention de ſes ſucceſſeurs, qu'il devoit avoir rang & ſéance parmi les ſénateurs du royaume, que les appellations des ſentences rendues dans ſes états devoient être portées devant le ſénat de Dannemarc, & que tous les habitans du duché étoient tenus d'obéir aux ordonnances du roi.

CHRISTOPHLE I.

Quelque temps avant la fin de cette guerre étrangère, l'audace d'un évêque de Roſchild avoit jeté les premières ſemences d'une diviſion inteſtine qui ne fut guères moins funeſte au roi. C'étoit *Jacob Erlandſen* qui n'étant encore que *doyen* de *Lunden* avoit aſſiſté de la part d'*Eric IV* au concile tenu à Lyon en 1245. Là il s'étoit lié d'une étroite amitié avec le pape *Innocent IV*, & n'avoit que trop bien appris à l'école de ce pontife ambitieux à élever la domination du clergé ſur les ruines de l'autorité ſéculière. Fier d'une protection ſi puiſſante il ſe fit élire archevêque de *Lunden*, & au lieu de demander ſa

CHRISTOPHLE I.

confirmation au roi ſuivant l'uſage; il prétendit que celle du pape ſuffiſoit, & ne daigna pas même le conſulter. Il eſt vrai que l'élection des évêques appartenoit de droit au clergé, mais ces élections n'étoient regardées comme légitimes dans les royaumes du Nord, qu'autant que le roi les approuvoit & les confirmoit: & cela devoit néceſſairement être ainſi, puiſque, pour paſſer ſous ſilence les autres raiſons, les évêques poſſédoient de grands fiefs & des domaines conſidérables dans le royaume, puiſqu'ils étoient obligés comme les autres vaſſaux à ſuivre le roi à la guerre, & qu'ils y faiſoient une figure brillante par le nombre d'hommes qu'ils pouvoient mener avec eux. Rendre leurs élections indépendantes de la volonté du prince, c'étoit donc non-ſeulement ſéparer l'égliſe de l'état, mais encore donner au roi des généraux & des vaſſaux malgré lui, démembrer la monarchie, & y faire régner le pape à la place de ſon légitime chef. En effet les évêques ſentant qu'ils tenoient leurs droits du pontife, les autres eccléſiaſtiques attendant d'eux toute leur fortune, le

roi n'ayant plus le pouvoir de leur faire ni mal ni bien, il eſt clair qu'il perdoit néceſſairement celui de les faire obéir. On apperçut déjà ſous ce règne les effets de cette politique injuſte & artificieuſe de la cour de Rome. *Erlandſen* ne ſe vit pas plutôt en poſſeſſion du ſiége archiépiſcopal de *Lunden* qu'il voulut réformer la loi eccléſiaſtique de Scanie, loi qui avoit été ſolemnellement approuvée dans une aſſemblée des états tenue ſous *Valdemar I*, mais que le prélat accuſoit d'impieté & de profanation dans certains articles qui reſtreignoient le pouvoir du clergé.

CHRISTOPHLE I.

Ce ne fut pas tout: il chercha à ſuſciter au roi de facheuſes affaires qui détournant l'attention de ce prince de celles de l'égliſe, lui laiſſaſſent à lui-même le temps de gagner de plus en plus du terrain. C'eſt ainſi qu'il porta *Mathilde*, veuve d'*Abel*, à ſe marier avec *Birger*, régent de Suède, dans l'eſpérance que ce prince prendroit le parti des enfans de ſa nouvelle épouſe contre le roi. Ce fut 1255.
par le même motif qu'il travailla avec quelqu'autres évêques à ſoulever le peuple qui ſupportoit impatiemment

CHRISTOPHLE I.

des impôts que le malheur des temps rendoit néceſſaires. Le clergé ayant prêché par ſon ordre contre ces impoſitions, le peuple ſe crut autoriſé à refuſer de les payer, & à commettre mille déſordres à cette occaſion, juſqu'à ce que le roi promit de le ſatisfaire en ſe privant lui-même d'une reſſource dont il avoit le plus grand beſoin.

Cependant la prétendue réforme des loix eccléſiaſtiques de Scanie continuoit toujours, & l'on voyoit ſans ceſſe quelque nouvel uſage prendre la place d'un plus ancien. Le roi ne pouvant plus contenir ſon indignation rendit une déclaration par laquelle il ordonnoit à tous les habitans de cette province de ſe conformer aux anciennes coutumes autoriſées par la loi de Scanie, & promettoit ſa protection à ceux qui ſeroient inquiétés pour être reſtés dans le devoir. Cette déclaration fut ſuivie immédiatement d'une aſſemblée des états à *Nybourg*. Le roi les convoquoit pour y examiner la conduite de l'archevêque; mais loin d'en être effrayé le prélat affecta de prendre le même temps pour aſſembler un concile na-

tional à *Vedel* ville de Jutlande dans le diocèſe de Rypen.

CHRISTOPHLE I.

Ce fut dans ce concile, ſi l'on peut donner ce nom à une aſſemblée de factieux, que ſe fit cette conſtitution célèbre dans l'hiſtoire de Dannemarc, qui ſervit toujours depuis de prétexte aux entrepriſes ambitieuſes & aux révoltes des évêques. Elle portoit que: « (*) l'égliſe de Dannemarc étoit expoſée depuis longtemps à une ſi cruelle perſécution » que pluſieurs ne craignoient pas » de menacer & d'offenſer même les » évêques qui comme un mur d'airain ſont prépoſés pour la défenſe » de la maiſon du Seigneur, & que » comme ces menaces & ces injures » étoient d'autant moins à mépriſer » que le clergé n'avoit aucun ſecours » à attendre de la puiſſance ſéculière, & que l'orgueil des particuliers n'étoit point retenu par la » crainte du roi: c'eſt pourquoi le » concile ordonnoit que ſi un évêque » étoit pris ou mutilé dans quelque » membre, ou ſi on lui faiſoit quel-

le 6 Mars 1256.

(*) V. *Raynald.* T. 11. Concil. ad ann. 1257.

CHRISTOPHLE I.

» qu'autre injure atroce dans l'étendue du royaume de Dannemarc, » par l'ordre ou le consentement du » roi ou de quelque prince, seigneur » ou gentilhomme; qu'il y eût quelque présomption que le roi l'eût » ordonné, ou que le sachant il ne » l'eût pas empêché, le service divin » cesseroit dans les églises, & le » royaume seroit en interdit: que si » la violence étoit commise dans la » personne d'un évêque par un homme puissant demeurant hors du » royaume, & que l'on pût conjecturer que ce fût par le conseil du » roi & des sénateurs de Dannemarc, » le diocèse de l'évêque seroit dès-lors en interdit: & que si le roi » après avoir été averti par l'évêque » du lieu ou par quelqu'autre prélat, négligeoit plus d'un mois à en » faire justice, tout le royaume demeuroit en interdit, jusqu'à ce que » l'évêque eût eu entière satisfaction. » Il étoit encore défendu à tout prêtre ou chapelain de quelque noble » que ce fût de faire l'office divin » en présence du roi, pendant l'interdit, sous peine d'excommunication ». Tous ceux qui assistèrent

à ce concile jurèrent l'obſervation de ce décret, & déclarèrent excommunié quiconque y contreviendroit. On l'envoya auſſitôt à Rome, où le pape *Alexandre* n'eut garde de refuſer de le confirmer. Sa confirmation eſt datée du troiſième jour d'Octobre de l'année douze cent cinquante-ſept. Il eſt aiſé de voir que c'étoit véritablement un privilége d'impunité que les évêques obtenoient par cette loi, puiſqu'on n'y exceptoit pas même le cas où ils ſeroient convaincus de trahiſon. Auſſi non-ſeulement le roi & le peuple en furent-ils indignés, mais le clergé même de Scanie & les Dominicains proteſtèrent dans la ſuite contre tout ce qu'il contenoit.

CHRISTOPHLE I.

1257.

Après que le concile eut pris fin les évêques ſe rendirent à l'aſſemblée des états. On n'y avoit rien fait d'important, parce que la rigueur de la ſaiſon avoit empêché les princes de Vandalie de s'y rendre: c'eſt pourquoi le roi indiqua une nouvelle aſſemblée à *Vordinbgourg*, où l'archevêque porta un vif reſſentiment de la manière dont le roi l'avoit reçu à la précédente (1). De ſon côté

(1) Dans cette première aſſemblée l'arche-

CHRISTOPHLE I.

Chriſtophle n'étoit pas diſpoſé à lui pardonner. Dès l'ouverture des états il porta des plaintes de ſa conduite, & demanda qu'il fût jugé. Les principaux chefs de ces accuſations étoient que l'archevêque s'étoit fait élire ſans ſon conſentement, qu'il avoit ſacré des évêques contre ſa volonté, qu'il avoit rejeté des ſujets que le roi lui avoit préſentés pour remplir des canonicats de *Lunden*, ou d'autres bénéfices qui étoient à ſa nomination, qu'il avoit troublé la paix du royaume en convoquant un concile pendant la tenue des états-généraux, qu'il en avoit violé les droits & les conſtitutions par des décrets, & ſurtout en les faiſant confirmer par le pape; qu'il avoit entretenu des intelligences ſecrètes avec le roi de Norvège ſon ennemi, qu'il avoit porté devant le pape des accuſations contre l'honneur du roi, l'avoit traité de brigand en public, avoit ſoulevé le peuple contre lui,

vêque ayant voulu s'excuſer de ce qu'il venoit trop tard, le roi ne lui répondit que par ces mots qui font la fin d'un vers de Virgile: *Tarde venere bubulci*... les bouviers ſont venus tard.

&

& renversé ses bancs dans l'église de *Lunden*; qu'il lui avoit refusé l'entrée de Copenhague, & s'étoit attribué la connoissance des procès dont le jugement étoit réservé au roi, &c. *Christophle* exigeoit que l'archevêque répondît sur chaque chef d'accusation, & vouloit qu'il fût ensuite jugé sans autre délai; mais le prélat ayant demandé du temps pour se défendre, les états ne crurent pas devoir lui refuser cette grâce, & l'affaire fut renvoyée à une autre fois.

CHRISTOPHLE I.

Quoique le temps n'appaisât point le juste ressentiment du roi, les instantes sollicitations de son beau-père *Sambir* duc de Poméranie, & de la reine *Marguerite* sa femme en suspendirent pendant quelque temps les effets. Il y eut même une espèce de réconciliation entre lui & le prélat, mais si elle fut sincère, elle fut du moins bien courte. Six mois après l'archevêque ayant excommunié une dame de distinction de son diocèse, & le roi ayant intercédé pour elle sans pouvoir rien obtenir de l'inflexible prélat, leur haine mal éteinte se ralluma bientôt avec une nouvelle

CHRISTOPHLE I.

force. Le roi passa en Scanie, & alla siéger en personne dans la cour de justice de Lunden, il y cita l'archevêque, & fit ordonner à tous ceux qui avoient quelque sujet de plainte contre lui de le proposer. Son chancelier *Kielde* évêque de *Vibourg* étoit à ses côtés. *Erlandsen*, comparut, mais ce fut pour déclarer qu'il ne reconnoissoit point le roi, mais le pape seul pour son juge en matières ecclésiastiques, & qu'on ne pouvoit par conséquent l'obliger à répondre aux accusations dont on le chargeoit. Surpris autant qu'irrité de cette réponse audacieuse le roi fit apporter la loi ecclésiastique de Scanie, & en ayant ordonné la lecture demanda au prélat s'il rejetoit l'autorité de cette loi. Celui-ci répondit qu'il ne pouvoit approuver tout ce qu'elle contenoit, parce qu'il s'y trouvoit des choses contraires au droit canon & aux décrets des papes, principalement sur ce qui concernoit les priviléges des ecclésiastiques, & il répéta qu'il s'en rapporteroit toujours là-dessus au jugement du pape.

Cette réponse fut comme le signal de la guerre entre le roi & *Erland-*

ſen. Le premier révoqua par une déclaration tous les priviléges & les immunités dont le clergé jouiſſoit dans le diocèſe de *Lunden*, & enjoignit à tous les officiers & vaſſaux du même ſiége de venir lui prêter ſerment de fidélité dans l'eſpace de quinze jours. Le ſecond s'en vengea en excommuniant l'officier qui lui portoit la déclaration, & en ſoulevant contre le roi les payſans de ſon diocèſe. Ces hommes ignorans & féroces s'armèrent de bâtons ferrés, & excités par les diſcours ſéditieux du clergé pillèrent les maiſons & les terres du roi, ravagèrent celles de ſes partiſans, & ſe livrèrent à toute ſorte d'excès, juſques à ce que les troupes royales les ayant battus en diverſes rencontres ils ſe retirèrent chez eux au grand regret de l'archevêque.

CHRISTOPHLE I.

Pendant que ces choſes s'étoient paſſées en Dannemarc, les différends que *Chriſtophle* avoit avec *Haquin* roi de Norvège n'ayant pu s'accommoder, avoient continué à donner lieu à diverſes hoſtilités. *Haquin* inſiſtoit toujours ſur ce qu'on lui donnât une pleine ſatisfaction des violences com-

CHRISTOPHLE I. mises sur son territoire par des Danois du temps du roi *Abel*, & las d'attendre inutilement de l'équité de son voisin ce qu'il pouvoit en obtenir par la force, il avoit équippé une flotte de 350 voiles, avec laquelle il se disposoit à faire une descente en Dannemarc. Alors *Christophle* craignant les suites de cette entreprise lui envoya un religieux de l'ordre des prêcheurs pour l'en détourner, & l'appaiser. Le Norvégien vint cependant avec sa flotte mouiller devant Copenhague, mais quand il vit que *Christophle* songeoit sérieusement à lui donner satisfaction, il refusa généreusement ce qu'il lui offroit, lui promit les secours de son armée & de sa flotte, & lui fit en
1257. partant des présens magnifiques parmi lesquels on regarda avec admiration un vaisseau d'une grandeur extraordinaire.

Cette paix avoit été précédée d'une pareille réconciliation avec *Birger* régent de Suède. *Christophle* eut avec lui une entrevue dont un traité d'alliance fut le fruit. On voulut aussi traiter des différends du roi & de l'archevêque, & *Birger* ne

négligea rien pour les acccommoder. Mais il apprit par son expérience qu'on n'appaise pas aisément les querelles dont la religion est la cause ou le prétexte. Les deux adversaires fermèrent l'oreille à toutes les propositions d'accommodement qu'on leur fit, & eurent depuis d'autant plus d'éloignement l'un pour l'autre qu'on avoit plus fait d'efforts pour les réunir.

CHRISTOPHLE I.

On ne s'occupa donc de part & d'autre que du soin de défendre & de gagner sa cause. Outre la plus grande partie de la noblesse & du tiers - état, le roi avoit su mettre dans ses intérêts les évêques de *Sleswig*, de *Vibourg* & d'autres prélats. On comptoit parmi les amis déclarés de l'archevéque, l'évêque de *Roschild*, le reste du clergé, & *Jarimar* prince de *Rugen*, & il étoit encore soutenu, quoiqu'en secret, par les comtes de Holstein toujours jaloux de la prospérité du royaume, & habiles à le diviser. Cet appui lui donna tant de fierté qu'il ne craignit point de refuser d'assister à une assemblée que le roi avoit convoquée à *Odensée* dans 1258.
le dessein d'y faire couronner son fils

CHRISTOPHLE I.

Eric déjà désigné son successeur. Il fit plus ; il défendit aux autres évêques de s'y trouver, & menaça de l'excommunication ceux qui mettroient la couronne sur la tête de ce jeune prince. L'assemblée eut lieu cependant, & il y eut même des évêques présens, mais aucun d'eux n'osa se charger de ce couronnement, ensorte que la cérémonie fut renvoyée à une autre fois. Alors *Christophle* résolu de ne plus différer sa vengeance convoque à Copenhague les *états* à la réserve des évêques, & délibère avec eux des moyens de punir la conduite audacieuse de l'archevêque : là chacun reconnoît que le roi est pleinement autorisé par les désobéissances de ce prélat à se rendre maître de sa personne, & de celle des évêques qui lui étoient le plus attachés, & que cet expédient légitime est aussi le plus assuré.

Ce projet n'eut pas été aisé à exécuter si le roi n'eût gagné un frère de l'archevêque nommé *Nicolas Erlandsen*, qui surprit ce prélat dans une maison de plaisance près de *Landscrone*, & le conduisit en toute diligence dans un lieu fort en Fionie

nommé *Hagenſchow*. Peu de temps après le roi fit arrêter l'archidiacre & le doyen de *Lunden*, & l'évêque de *Ripen*; mais ceux d'*Odenſée* & de *Roſchild* ayant été avertis, ſe ſauvèrent à temps, & quittèrent le royaume.

CHRISTOPHLE I.

L'archevêque fut mis aux fers & traité avec ſévérité. On prétend même qu'on inſulta à ſon malheur en le forçant de porter un bonnet de peau de renard, futile vengeance conforme au goût de ces temps groſſiers, & dont l'archevêque & le pape conçurent une extrême indignation. Quant à la détention en elle-même, de quelque côté qu'on l'enviſage, on ne peut que la trouver très-méritée. En effet peu de temps avant qu'on s'y fût déterminé, on avoit eu des preuves que l'archevêque s'efforçoit de perſuader au pape que le roi étoit un uſurpateur & un tyran, & qu'il le ſollicitoit de le dépoſer, & d'élire en ſa place un des enfans d'*Abel*. Il lui avoit même recommandé *Eric* devenu l'aîné de ces enfans depuis la mort de *Valdemar* ſon frère duc de *Sleſwig*.

Mais quelque juſte que fût cette

CHRISTOPHLE I.

punition d'un calomniateur & d'un rebelle, le roi ne tarda pas à avoir de grandes raiſons de s'en repentir. Les évêques fugitifs mirent le royaume en interdit, en vertu du décret du concile de *Vedel*. L'évêque de Roſchild porta ſes plaintes au pape, & ſouleva contre le roi *Jarimar* prince de *Rugen* chez lequel il s'étoit retiré, & qui avoit reçu du pape la commiſſion de protéger l'égliſe de Dannemarc contre ſes oppreſſeurs (*). On verra bientôt que ce prince ne tarda pas à s'acquitter de ce ſoin : l'interdit fut affiché aux portes des égliſes avec le décret de ce concile auquel étoit joint l'acte de confirmation du pape. A *Lunden*, *Roſchild*, *Odenſée* il fut obſervé quelque temps; en *Jutlande* il n'y eut que le plus petit nombre qui s'y conforma. Dans cet embarras le roi crut devoir en appeler au pape lui-même ; il penſoit que le ſouverain pontife ne pourroit ſouffrir que des évêques ſe fuſſent rendus juges & parties dans la même affaire, & qu'ils euſſent l'injuſtice

(*) V. *Carſtens* Beviis &c. inter *acta Societ. Haun.* T. 6. p. 223.

de punir toute une nation pour la faute d'un ſeul. Mais en cela il ſuivoit les ſimples lumières du bon ſens, & non celles qu'il lui eût été facile de puiſer dans la plus légère étude de l'hiſtoire eccléſiaſtique. En effet il avoit devant les yeux les exemples des plus puiſſans royaumes de l'Europe frappés des mêmes foudres pour des ſujets bien moins importans encore, & il eſt à préſumer qu'il n'avoit haſardé cette démarche que dans la vue de gagner du temps.

CHRISTOPHLE I.

En attendant que le pape prononçât, le roi notifia ſon appel au clergé, enjoignit ſous peine de perte de leur temporel à tous les prêtres de faire le ſervice divin à l'ordinaire, & travailla ſans relâche à ſe mettre en état de diſſiper la ligue que les évêques exilés formoient contre lui. Sa principale reſſource étoit dans les traités qu'il avoit faits avec les rois de Suède & de Norvège. Ces deux princes ne lui manquèrent pas au beſoin. Ils ſentoient que ſa cauſe étoit celle de tous les rois, & que le clergé de leurs états pouvoit avoir beſoin de l'exemple frappant qu'eût donné l'humiliation du primat de la Scan-

CHRISTOPHLE I. dinavie (*). *Haquin* faiſoit armer une nombreuſe flotte, & *Birger* étoit déjà arrivé dans la Scanie avec une armée, quand le bruit de la mort du roi vint ſuſpendre ces mouvemens de ſes alliés, & ſeconder ceux de ſon ennemi le prince de *Rugen*.

Celui-ci de concert avec les évêques étoit entré à main armée en Sélande, avoit pris Copenhague, & paroiſſoit réſolu de détrôner le roi pour mettre à ſa place *Eric* ſecond fils d'*Abel*. *Chriſtophle* ſe trouvoit à *Ripen* où il étoit allé conférer avec l'évêque de cette ville ſur les moyens de prévenir les funeſtes ſuites des troubles qui agitoient l'égliſe & l'état (†). Un eccléſiaſtique nommé *Arnefaſt* s'y étant auſſi rendu profita
le 29 Mai 1259. de cette occaſion pour ſe défaire du roi. Quelques auteurs ont prétendu qu'il l'empoiſonna avec une hoſtie conſacrée, mais il eſt plus probable que ce fut ſimplement à un repas. Du moins voyons-nous par les lettres du pape *Urbain IV* à la reine *Mar-*

(*) *Chron. Dan.* ap. *de Weſtph.* Monum. T. 1. col. 1406.

(†) V. *A. G. Carſtens* Beviis &c. inter *Acta Societ. Hafn.* T. 6. p. 223. not. 13.

guerite veuve de *Chriſtophle*, & à *Eric* ſon fils, que l'un & l'autre aſſuroient ſeulement que le roi avoit été empoiſonné (*), & qu'ils ne faiſoient point mention dans les plaintes qu'ils lui avoient adreſſées d'une circonſtance auſſi aggravante. A l'égard des auteurs qui donnent à entendre que le roi mourut d'une mort naturelle, on voit bien que la crainte d'offenſer le clergé, & de déshonorer un ordre dont eux-mêmes faiſoient partie a arrêté leur plume, enſorte que leur ſilence ne peut détruire la preuve qui réſulte de la perſuaſion générale où étoient du contraire les Danois contemporains, la reine même épouſe de ce roi, ſon fils & pluſieurs de ſes ſucceſſeurs.

CHRISTOPHLE I.

(†) Ainſi périt ce prince infortuné, victime de l'ambition du clergé & de la ſuperſtition de ſon ſiècle; car on ne peut douter que l'excommunication lancée contre lui n'ait été le motif de l'horrible attentat qui mit fin à ſes jours. Il avoit montré pen-

(*) V. *Huitfeld.* ad *Eric. Glipping.*
(†) V. *J. Gramm.* in *Meurſ.* p. 431.

CHRISTOPHLE I.

dant un règne d'environ 7 ans une fermeté, une prudence & une bravoure qui eussent pu rendre au Dannemarc son ancienne splendeur, s'il n'eût pas eu à combattre dans le sein de son royaume des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils n'employoient contre lui que des armes sacrées. Il avoit voulu réunir à sa couronne le duché de *Sleswig* devenu vacant en 1257 par la mort du duc *Valdemar* : mais *Eric* frère de ce duc décédé sans enfans, irrité de ce que le roi lui refusoit ce qu'il prétendoit devoir lui revenir à titre d'héritage, s'étoit jeté entre les bras des comtes *Jean* & *Gerhard* de Holstein ses parens, il s'étoit ligué secrètement avec les prélats Danois ; enfin il avoit accompagné *Jarimar* dans cette irruption en Sélande qui précéda d'environ un mois l'empoisonnement du roi, & dont on verra les suites sous le règne suivant.

Christophle laissa trois enfans de *Marguerite* fille de *Sambir* duc de Poméranie sa femme, *Eric* qui lui succéda, une fille nommée *Mecthilde* qui fut mariée au margrave *Albert* de Brandebourg, & une qu'épousa

Jean II comte de Holſtein fils de *Jean I* (*). Copenhague obtint ſous ce règne les priviléges municipaux, non du roi, mais de l'évêque de Roſchild du ſiége duquel elle dépendoit.

ERIC V *ſurnommé Glipping* (1), *XLIII roi de Donnemarc.*

Les états du royaume avoient prêté ſerment de ne point reconnoître d'autre roi que ce jeune prince âgé d'environ dix ans lorſque ſon père mourut. Mais l'archevêque avoit empêché qu'il ne fût couronné, ainſi qu'on l'a obſervé; & le défaut de cette cérémonie eût pu donner quelque avantage ſur lui à ſes ennemis, ſi la reine ſa mère ne leur eût oppoſé une prudence & une fermeté peu communes.

ERIC V. 1259.

Ces vertus n'avoient jamais été plus néceſſaires que dans les circonſtances où ſe trouvoit le Dannemarc. Parmi les évêques les uns étoient exilés, les autres dans les fers, mais tous encore à craindre par leur cré-

(*) *Huitfeld.* Chron. p. 238.

(1) Ce ſurnom lui avoit été donné à cauſe de l'habitude qu'il avoit de cligner les yeux.

ERIC V. dit & leurs cabales. *Eric* fils d'*Abel* ſoutenu puiſſamment par les comtes de Holſtein, par le prince de *Rugen* & par les évêques factieux, ne ſe contentoit plus de demander le duché de *Sleſwig*, il vouloit monter ſur le trône. Le royaume reſtoit toujours frappé de l'interdit, ſource de terreurs, de murmures & de mécontentemens, pendant qu'au-dehors ſes ennemis enhardis par l'eſpérance aſſez probable de partager ſes dépouilles ne croyoient plus devoir redouter un peuple qui n'avoit pour chefs qu'une femme & un enfant.

Les premiers coups portés à la régente furent une ſuite des intrigues de l'évêque de Roſchild. A ſa prière le pape n'avoit ceſſé d'exhorter un vaſſal du royaume, *Jarimar* prince de Rugen (le même qui avoit donné un aſyle à ce prélat) à faire des efforts pour tirer l'archevêque de ſa priſon. Il lui avoit promis pour prix de ſa rébellion, ſa faveur s'il conſervoit la vie, & celle du ciel avec la couronne du martyre s'il périſſoit pour la cauſe de ces factieux qu'il appeloit une *cauſe ſacrée*. On a vu que *Jarimar* n'avoit pu réſiſ-

ter à de si pressantes sollicitations ; il avoit passé en Sélande peu de temps avant la mort de *Christophle* (1), accompagné de l'évêque de *Roschild*, du duc de *Slesuig* son allié & son gendre, & d'une armée qui fut bientôt grossie de tous les partisans du clergé (*). La reine leva des troupes à la hâte, & marcha au devant de ces rebelles jusques à *Nestved* où se donna une sanglante bataille. Dix mille soldats de l'armée royale y restèrent sur la place, le reste se

ERIC V.

(1) Nous avons suivi dans ce point les nouvelles lumières qu'a répandues sur divers événemens de l'histoire de ce temps un mémoire de M. *Carstens* qui se trouve dans le tome sixième des actes de la société royale. Il est intitulé : *Beviis paa* &c. c'est-à-dire, *preuves du mariage d'Eric II, duc de Slesvig avec Marguerite, fille de Jarimar II, prince de Rugen.* L'auteur y prouve que l'invasion de *Jarimar* dans la Sélande avoit précédé la mort de *Christophle*, ce qui ne laisse presque plus de doute sur le genre de mort de ce prince infortuné. On trouve dans le même mémoire divers autres éclaircissemens importans sur l'histoire de ce temps dont nous n'avons pas négligé de profiter.

(*) V. *Duc. Eric.* Declar. de dat. 1264 ex orig. ap. *Carstens* Beviis &c. p. 219.

Anonym. Chr. ap. *Westph.* T. 1. c. 1406. ad ann. 1259. *Chron. Sialand. H. Corner.*

Eric V.

débanda, & la Sélande devenue la proie de l'ennemi fut mise à feu & à sang de la manière la plus inhumaine. *Copenhague* n'eut pas un meilleur sort : elle fut prise d'assaut & pillée : ainsi les deux princes ligués devenus maîtres de toute cette province espéroient avec beaucoup de vraisemblance de voir bientôt le royaume entier en leur pouvoir. Leurs vues se tournèrent d'abord vers la Scanie. *Jarimar* repassa dans ses états pour y ordonner un armement capable de la lui soumettre en peu de temps : de-là il reparut bientôt dans l'isle de *Bornholm* qu'il ravagea, & dans la Scanie même qui n'étoit pas en état de faire une longue résistance. Mais le ciel las de ses excès permit qu'il y trouvât au lieu des triomphes qu'il espéroit une juste punition des fureurs qu'il avoit exercées. Une femme qu'animoit le désir de venger sa patrie l'ayant surpris dans le temps qu'il n'étoit pas sur ses gardes le tua d'un coup de couteau.

Malgré la perte de cet allié, l'évêque de Roschild qui étoit rentré dans son diocèse ne craignit point

de renouveller l'interdit du royaume, & défendit d'accorder la ſépulture eccléſiaſtique aux Danois qui mouroient pour la défenſe de leur roi. Ce qui augmentoit ſon audace c'eſt que dans le temps même que *Jarimar* & le duc de *Sleſwig* avoient ravagé la Sélande, les comtes de Holſtein avoient fait une irruption dans le duché de *Sleſwig* où ils n'avoient pas moins commis d'excès que leurs alliés : comment n'euſſent-ils pas cru en effet que tout étoit permis dans une guerre de religion, & contre un ennemi excommunié?

ERIC V.

Attaquée de tant de côtés & par des armes de tout genre la reine qui avoit fait couronner ſon fils en Jutlande, ſeule province qui lui reſtât (1), réſolue de ne rien épargner pour le maintenir ſur le trône, crut devoir enfin céder aux circonſtances, & ſacrifier un juſte reſſentiment à la tranquillité de ſes états. Elle mit l'archevêque en liberté, ſe flattant ſans doute de fléchir par cet acte de clémence l'ame hautaine

(1) Ce couronnement avoit été célébré aux fêtes de Noel de 1259 à Vibourg.

ERIC V.

& intraitable du prélat. Ses eſpérances furent trompées : loin de prêter l'oreille à un accommodement, *Erlandſen* perſiſta à demander auparavant le jugement du pape ſur les griefs dont il ſe plaignoit ; il refuſa même de rentrer dans ſon diocèſe, & ſe retira en Suède, d'où il écrivit pluſieurs lettres à Rome pour atteſter ſon innocence, & ſolliciter la réparation des injures qu'il prétendoit avoir reçues.

Les autres priſonniers furent élargis en même temps que l'archevêque, & les évêques rentrèrent dans leurs diocèſes ; mais l'interdit ne fut pas levé pour cela à *Lunden*, à *Roſchild* & à *Odenſée*, quoiqu'obſervé avec moins de rigueur ; & les évêques ordonnèrent expreſſément qu'il continueroit dans tous les lieux où ſe trouveroient le roi & la reine, juſqu'à ce qu'ils en euſſent obtenu une ſatisfaction convenable.

Pendant que cela ſe paſſoit, *Alexandre IV*, ce zélé protecteur des intérêts de l'égliſe & de l'archevêque de Lunden, étant mort, & *Urbain IV* ayant été élu en ſa place, la reine eſpéra que le nouveau pape n'ayant

plus le même intérêt à défendre *Erlandsen* la débarrasseroit d'un prélat si intraitable, & voudroit bien travailler à rendre au royaume la paix dont il étoit depuis si longtemps privé (*). Dans cette vue elle envoya des ambassadeurs à Rome avec ordre d'exposer les sujets de plaintes qu'avoient donnés à son époux, à elle, & aux états l'archevêque de *Lunden*, & les évêques de *Roschild* & d'*Odensée*, & de remettre au St. Père le jugement de cette longue querelle. Les principaux articles de l'accusation intentée contre l'archevêque étoient 1°. que contre son serment de fidélité il avoit fait alliance avec *Jarimar*, avec les comtes de Holstein, & d'autres ennemis du royaume : 2°. qu'il avoit refusé de couronner le roi : 3°. qu'il étoit entré dans une conspiration tramée par les fils d'*Abel* contre la famille royale : 4°. qu'il avoit rejeté les sujets que le roi lui avoit présentés, en vertu de sa prérogative, pour des bénéfices vacans : 5°. qu'il avoit empêché qu'on n'enterrât en terre

ERIC V.

1261.

(*) *Huitfeld.*

ERIC V. sainte ceux qui avoient péri à la bataille de *Nestved* pour la cause du roi : 6°. qu'il avoit fait passer à Rome le roi pour un hérétique, &c. L'évêque de *Roschild* étoit accusé d'avoir introduit dans son diocèse le prince de *Rugen*, & pris part à l'affreux massacre de plus de dix mille hommes du troupeau qui lui avoit été confié. Enfin on accusoit l'évêque d'*Odensée* d'avoir fourni de l'argent aux comtes de Holstein pour les mettre en état de soutenir la guerre qu'ils faisoient au royaume, d'avoir été complice du meurtre d'*Eric IV*, & de s'être intrus à main armée dans le siége qu'il occupoit.

Pendant qu'on attendoit de Rome une sentence qui terminât ces combats éternels de la puissance ecclésiastique & de la séculière, une source non moins féconde de divisions & de révoltes, l'incertitude des loix féodales continuoit à entretenir les autres maux du Dannemarc. *Eric II* fils d'*Abel* avoit occupé comme on l'a vu, le duché de *Slefwig* qu'il prétendoit lui être acquis à titre de succession depuis la mort de son frère *Valdemar* décédé sans

postérité (*). Sa mère *Matilde* avoit à la vérité entrepris inutilement d'attirer dans son parti son époux *Birger* régent de Suède qui, non moins absolu dans sa maison que dans le royaume qu'il gouvernoit, avoit observé fidellement, malgré toutes les sollicitations contraires, son traité avec *Christophle I.* Mais en revanche le duc *Eric* avoit pour appuis les comtes de Holstein qui étoient ses oncles, & de plus les alliés naturels de tout duc de *Slesvig* quel qu'il fût. On sait aussi à quel point l'archevêque étoit l'ennemi de la reine & de son fils; enfin les peuples mêmes de *Slesvig* désiroient d'avoir un maître particulier, ensorte que rien n'étoit plus difficile que de déposséder *Eric* de ce pays. La régente qui en sentoit la difficulté se réduisit à lui en offrir l'investiture, quoiqu'il fût convaincu de s'être allié avec les ennemis de l'état; mais elle ne vouloit la lui donner que conformément aux usages & aux loix de Dannemarc, & non suivant ce qui se pratiquoit en Allemagne, c'est-à-

ERIC V.

(*) *Dalin* Suea Rikes Hist. T. 2. p. 239.

ERIC V. dire, qu'il devoit reconnoître tenir ce duché de la libéralité du roi, & comme une pure grâce, ſans aucun droit de propriété, & ſeulement pour le temps de ſa vie.

Ce ſiècle ſembloit deſtiné à produire des ſouverains ſuccombant dans la défenſe des plus juſtes de leurs droits, comme il en eſt d'autres dans leſquels on les a vu tenter avec ſuccès les plus grandes uſurpations. La régente ayant appris qu'*Eric* s'obſtinoit à rejeter des offres ſi raiſonnables, partit avec ſon fils pour s'oppoſer à ſes deſſeins. Son armée étoit commandée par le maréchal du royaume Pierre *Findſen*, & par un général nommé *Ivar Tageſen*. L'un & l'autre étoient vraiſemblablement des traîtres vendus aux ennemis de

le 28me. Juillet 1261. leur roi. En effet les deux armées s'étant rencontrées dans la plaine de *Lohæde* à quelque diſtance de *Sleſwig*, & l'infanterie Danoiſe ayant d'abord repouſſé l'ennemi, les deux généraux lâchèrent le pied ſi bruſquement qu'ils entraînèrent la cavalerie, & bientôt la plus grande partie de l'armée dans leur fuite. L'infanterie n'étant pas ſoutenue fut

aussi contrainte de se retirer en désordre. Les ennemis surent tirer parti de leur victoire ; ils poursuivirent les vaincus jusqu'au village voisin où la reine s'étoit arrêtée avec son fils, & les firent prisonniers l'un & l'autre sans résistance, ainsi que plusieurs Danois du premier rang. La reine fut conduite à *Hambourg*, ayant été adjugée aux comtes de Holstein ; le roi resta au pouvoir du duc *Eric* qui le fit enfermer à *Norbourg* forteresse de l'isle d'*Alsen* dépendante de son duché de *Slesvig*.

ERIC V.

Ces malheurs du roi & de l'état comblèrent l'archevêque de joie ; il vola de Suède en Dannemarc, & de-là dans le *Slesvig*, où il obtint par ses sollicitations que la reine & son fils seroient gardés plus rigoureusement. Cependant leur détention ne fut pas aussi longue qu'il l'eût désiré. *Albert* duc de *Brunswick* s'intéressa à leur sort, il arma même en leur faveur, & quelques avantages qu'il eut en Holstein obligèrent les comtes de ce pays à prêter l'oreille aux propositions de paix qu'il leur faisoit. La reine fut d'abord relâchée ; mais le jeune roi fut mis entre 1263.

ERIC V. les mains des margraves de *Brandebourg*, comme une caution pour une somme de 6000 marcs d'argent que les comtes de Holstein leur devoient (*). La reine ayant repris avec la liberté le timon des affaires, commença par s'associer ce même duc *Albert* à l'administration du royaume ; mais comme il eut l'imprudence de ménager trop peu le clergé, les paysans de Scanie s'étant soulevés à l'instigation de leurs prêtres, le forcèrent l'année suivante de sortir précipitamment du royaume où il ne rentra jamais. La reine redevenue seule régente fit d'abord punir de mort les deux généraux qui l'avoient trahie, & travailla ensuite sans relâche à tirer le roi son fils de sa captivité : cette négociation dura long-temps : mais enfin il fut convenu que ce jeune roi seroit relâché à condition qu'il épouseroit *Agnès* fille de *Jean I* margrave de Brandebourg entre les mains duquel il
1264. étoit (1), & qu'elle ne lui porteroit

(*) *Pseudo-Eric* ad ann. 1262.

(1) Nos historiens prétendent que cette princesse étoit fille du margrave *Albert*. Voy.

d'autre

d'autre dot que les 6000 marcs d'argent auxquels ſa rançon avoit été fixée. On régla auſſi à l'occaſion de cet accord que le duc *Eric* recevroit l'inveſtiture du *Sleſwig*, à la charge de relever de la couronne de Dannemarc. Après la ſignature de ce traité le roi revit enfin ſes états, où ſa tranquillité ne pouvoit plus être troublée que par l'archevêque. ERIC V.

La régente réſolue de pourſuivre l'accuſation qu'elle lui avoit intentée à Rome écrivit une ſeconde fois au pape *Urbain IV*, ajoutant à ſes anciens griefs que ce prélat obſtiné & mutin s'étoit réjoui publiquement de la captivité du roi, & avoit fait divers efforts pour en prolonger la durée ; elle lui promettoit de plus une ſoumiſſion entière au ſaint ſiége s'il vouloit délivrer le Dannemarc d'un ennemi ſi dangereux (*). *Urbain IV* répondit enfin, & répondit par une lettre dont l'archevêque dut être foudroyé. Il y rappelle non-ſeu-

la preuve du ſentiment que nous préférons dans *Gerhardi March. Aquilon. Tab.* 6. *cum aſſertionibus.*

(*) *Litt. Pontif. Urban. ad Archiepiſcop.* ap. *Huitfeld. p.* 266. & ſeqq.

ERIC V. lement les excès qui avoient fait le ſujet des plaintes du roi, mais d'autres encore qui font comprendre pourquoi cet archevêque ſi ardent à étendre les droits de la puiſſance eccléſiaſtique avoit pu encourir en même temps la diſgrace d'un ſouverain pontife. Il lui reproche d'avoir appauvri & preſque ruiné l'égliſe de *Lunden* par ſa méchanceté & ſon orgueil, d'en avoir voulu changer les ſtatuts contre le reſpect dû au St. Siége, d'avoir pouſſé l'audace juſqu'à forger de nouveaux articles de foi, & corriger l'oraiſon dominicale & le ſymbole des Apôtres. « Dieu » veuille, dit le pape dans cette » lettre, que vos mauvaiſes actions » retombent ſur vous ſeul, & non » ſur les égliſes qui ont déjà tant » ſouffert de vos crimes ! » & il conclut en lui ordonnant de réſigner ſon archevêché entre les mains du prieur de *Helmſtad* (en Hallande) & du père gardien du couvent des *frères prêcheurs* de *Lunden* chargés de recevoir cette réſignation au nom du ſouverain pontife.

Si l'archevêque fut effrayé, ſa crainte ne fut pas longue. La nou-

velle de la mort d'*Urbain* ſuivit ſa lettre de près. *Clément IV* lui ſuccéda, & l'habile prélat s'étant rendu à Rome ſut lui inſpirer des ſentimens bien différens. Il en obtint qu'un légat (1) ſeroit envoyé *pour accommoder les différends qui s'étoient élevés entre le roi, la régente & quelques prélats du royaume* : c'étoient les termes de ſa commiſſion. Le roi plein de confiance en la juſtice de ſa cauſe le reçut avec toutes ſortes de marques de joie & de conſidération ; mais il ne tarda pas à voir ce qu'il avoit à en attendre. Le ruſé *Erlandſen* avoit ſuggéré au légat dès le commencement de ſon miniſtère un artifice digne de lui. Au lieu de remettre à la volonté du roi le choix du lieu où les conférences ſe tiendroient, comme il l'avoit expreſſément promis, il fit citer d'autorité le roi, la reine & leurs adverſaires

ERIC V.

(1) Ce légat ſe nommoit *Gui*, cardinal prêtre du titre de *St. Laurent* en *Lucine*, comme *Huitfeld* l'appelle, & on ne voit pas la raiſon pour laquelle *Pontanus* & *Meurſius* ont jugé à propos de le nommer *Gui*, *cardinal de Sabine*. Ce dernier étoit ce même pape *Clément IV*, qui envoya *Gui* que l'on vient de nommer en qualité de légat en Dannemarc.

ERIC V. à comparoître devant lui à *Slefwig*; le roi protefta contre cette citation injurieufe en elle-même, auffi bien que par le choix d'une ville que tant de raifons lui rendoient fufpecte (*). Il en appela au pape, & le légat fe retira à *Lubeck*, où il fut fuivi des évêques de *Rofchild*, de *Rypen*, de *Slefwig* & de l'archevêque. De-là ces factieux osèrent excommunier le roi, la reine & tous ceux qui avoient refufé de fe rendre à *Slefwig*. Le légat ordonna même à l'évêque de *Lubeck* de prononcer tous les jours de fête & les dimanches cet arrêt féditieux, & de lire publiquement la lifte de tous ceux qu'il foudroyoit. Ainfi ce même prince dont un pape avoit condamné l'adverfaire, étoit condamné à fon tour & pour la même affaire par le légat de fon fucceffeur, avec cette différence que tous les crimes de l'archevêque n'avoient pu lui attirer qu'une fimple cenfure, & que le roi étoit excommunié pour n'avoir pas expofé fa perfonne & la dignité de fa cou-

(*) V. Except. Regis 6. Cal. Sept. ap. *Huitfeld.* p. 271.

ronne, en cédant aux désirs fantasques d'un prêtre rebelle & artificieux. ERIC V.

Le légat ayant ainsi replongé dans de nouveaux troubles le royaume auquel il étoit venu apporter la paix, alla exécuter ailleurs de semblables commissions. A l'égard de l'archevêque de *Lunden*, il se retira à Rome où il resta environ sept ans. Quoique l'interdit subsistât toujours, le roi ne laissa pas que de jouir pendant cet intervalle d'une sorte de tranquillité qu'il sut employer au bien de ses peuples. Il fit fortifier *Col-* 1268.
ding place importante sur les frontières du duché de *Slefwig* & de la *Jutlande*, & qui fut souvent depuis une pomme de discorde entre les possesseurs de ces deux pays. Il fit compiler & publier le code nommé *Birke-rett* (*). Les ecclésiastiques & 1269.
les nobles, dont le pouvoir étoit alors dans la plus grande force de son accroissement, ne voyoient plus qu'au dessous d'eux les juges & les gouverneurs que le roi envoyoit dans les provinces. Ils ne pouvoient souf-

(*) *Huitfeld.* & *Herm. Corn.* col. 919. ap. *J. Gr.*

ERIC V. frir que ces officiers prétendiſſent exercer quelque jurisdiction ſur leurs terres, écouter les plaintes & ſoutenir contr'eux les droits de leurs payſans qu'ils regardoient bien plutôt comme leurs propres ſujets que comme ceux du roi. Leurs intrigues, leur crédit, leur attention à ſe prévaloir de toutes les fautes & de tous les beſoins des rois, leur obtinrent peu-à-peu ce grand point qu'eux-mêmes fuſſent les juges de ces payſans ſur leſquels ils avoient déjà acquis preſque tous les autres droits qu'un homme peut exercer ſur un autre. Telle a été trop ſouvent la liberté de la plus nombreuſe partie de ces nations qui ſe diſent libres. Soit qu'*Eric* voulut s'attacher les deux ordres de l'état par de nouveaux bienfaits, ſoit qu'il crut qu'il valoit mieux régler l'exercice d'un droit ſi ſujet aux abus que de tenter inutilement de le ſupprimer, il permit par ce code aux ſeigneurs de fiefs d'avoir leur propre juriſdiction, & détermina en même temps la manière dont la juſtice devoit être adminiſtrée dans ces nouveaux tribunaux. Ils furent nommés *Birke-Ting*

& ce nom subsiste encore aujourd'hui. A l'égard du code même, il demeura en vigueur jusqu'au temps de *Christophle* de Bavière qui y fit divers changemens. *Eric* donna dans le même temps sa sœur *Matilde* en mariage à *Albert* margrave de Brandebourg. Il ne négligea pas non plus les affaires de l'*Esthonie*, quoique le motif de la religion plus que celui de l'intérêt engageât les rois de Dannemarc à maintenir leurs droits sur cette province éloignée, & sans cesse exposée aux irruptions des peuples payens qui l'environnoient. *Eric* y envoya une armée sous la conduite du grand bailli du royaume nommé *Matthias* ; ce général remporta une victoire complète sur les payens, mais il fut tué en les poursuivant avec plus d'ardeur que de précaution.

ERIC V.

1270.

(*) La mort d'*Eric* duc de *Slesvig* attira vers le même temps les armes des Danois dans cette province : ce prince avoit laissé deux fils, *Valdemar* & *Eric*, tous les deux en bas âge. Le roi & les comtes de Holstein prétendirent à l'envi à la tutèle

1272.

(*) *Pseudo-Eric. Pom.* ad h. an. Contin. *Albert*, *Stad.* ad h. a.

ERIC V. de ces jeunes princes, & prirent les armes pour décider de leurs droits(*). Les troupes des comtes s'emparèrent de la ville de *Slefwig* & pillèrent le plat pays où elles firent un butin confidérable. Mais à l'approche de l'armée du roi ils changèrent d'avis, & confentirent à lui céder la tutèle à condition qu'il donneroit l'inveftiture du *Slefwig* à l'aîné des fils du dernier duc auffitôt qu'il auroit atteint l'âge de majorité. Cette paix fut fuivie du mariage du roi
1273. avec *Agnès* de *Brandebourg* conformément à la convention paffée dix ans auparavant.

1274. L'année fuivante fut célèbre dans la chrétienté & heureufe pour le Dannemarc par la tenue du concile de Lyon. Ce fut dans ce concile qu'on pacifia enfin les troubles qui agitoient depuis fi long-temps ce royaume. Dès l'année précédente l'archevêque de *Lunden* avoit déclaré qu'il remettoit toutes fes prétentions à l'examen des arbitres que le pape nommeroit, & il avoit demandé un fauf-conduit au roi figné par vingt

(*) *Herm. Corn.* col. 920. ap. *Eccard.*

ſeigneurs Danois pour retourner à ſon égliſe (*). Le roi *Eric* accepta ces conditions, & envoya à Lyon un ambaſſadeur habile & prudent nommé *Jon Lille* pour travailler à la paix avec les pères du concile. Enfin après bien des conteſtations il fut réglé que le roi rendroit ſon amitié au prélat, & lui donneroit quinze mille marcs d'argent pour l'indemniſer de ce qu'il avoit ſouffert. Telle fut l'impartialité & l'équité de cette ſentence où le coupable avoit le ſort de l'innocent, & trouvoit ſon triomphe dans ce qui eût dû achever ſa perte. *Erlandſen* ne vécut pas longtemps après cet événement. Le roi fut bientôt après débarraſſé par ſa mort, non d'un ſujet factieux, mais d'un ennemi & d'un rival des plus redoutables & des plus obſtinés. Il mourut dans l'isle de *Rugen* avant que d'avoir repris poſſeſſion de ſon ſiége.

ERIC V.

Un concile national tenu à *Lunden* en conſéquence du décret de celui de *Lyon* acheva de rétablir la tranquillité du royaume. L'interdit fut 1275.

(*) Annal. Eccl. *Od. Raynald.* ap. *J. Gr.* in *Meurſ.*

ERIC V. enfin levé ; il y avoit dix-ſept ans qu'il duroit, à compter depuis le premier auquel la détention de l'archevêque avoit donné lieu ; le ſecond ſubſiſtoit depuis neuf ans.

Les troubles qui agitoient la Suède ne permirent pas aux Danois de jouir long-temps de cette paix (*), mais la part qu'ils y prirent ne produiſit aucun événement de conſéquence ; & qui mérite l'attention de la poſtérité. Elle ne ſervit qu'à ajouter à la misère des peuples, & à l'affoibliſſement du pouvoir du prince. Bientôt après il s'éleva entre lui & ſa nobleſſe des différends très-animés, & même une ſorte de guerre qu'il ne put appaiſer qu'en cédant encore comme il avoit toujours été obligé de le faire. Mais quoiqu'il eût accordé en cette occaſion tout ce qu'on avoit exigé de lui (1), & en par-

(*) *Dalin* Sueā Rikes Hiſt. T. 2. p. 258.

(1) Il avoit rendu par ce traité de paix le comté de Hallande à *Jaques*, comte de cette province, & donné à *Eric*, frère de *Valdemar*, duc de Sleſwig l'isle de *Langelande* en fief. Ce dernier prenoit le titre de *fils du duc de Jutlande* (méridionale, c'eſt-à-dire du Sleſwig) *& de ſeigneur de Langelande*. V. Albert. Stad. Continuat. ad ann. 1283, & une diſſertation de l'éditeur, p. 102.

ticulier le duché de *Slefwig* à *Valdemar* fils aîné du dernier duc de cette province, ce jeune prince non content de ce bienfait forma des prétentions fur la fucceffion de fon oncle paternel *Abel* qui avoit poffédé des domaines en Fionie ; il redemanda l'isle d'*Alfen*, & pour forcer le roi à ces reftitutions il s'allia contre lui avec *Eric* roi de Norvège, & avec divers feigneurs Danois auffi enclins aux factions & aux révoltes que puiffans pour les foutenir. *Valdemar* avoit ofé tramer tout ce complot à la cour d'*Eric* lui-même où il avoit été élevé en qualité de fon pupile. Toutes ces menées ne purent refter fecrètes : le roi fut qu'il fe difpofoit à paffer en Norvège pour y dreffer avec fon allié le plan d'une invafion en Dannemarc. Avant que d'y arriver il fut arrêté à *Elfeneur*, & tous les deffeins de la ligue furent déconcertés par ce contre-temps.

ERIC V.

1285.

La prifon de ce duc fut cependant bientôt ouverte par les follicitations des comtes de Holftein, & de quelques autres princes de Vandalie qui s'intéreffoient à fon fort. *Eric* déféra à leurs recommandations, 1286.

ERIC V.

mais à certaines conditions auxquelles il falut que *Valdemar* souscrivît (*). Les principales étoient qu'il céderoit au roi les isles d'*Alsen*, d'*Arroe*, & de *Femeren* situées sur la côte orientale du *Slesvig* & du *Holstein*, & qui avoient été un sujet continuel de différends entre les rois & les ducs ; qu'il prêteroit au roi un serment de fidélité, & n'entreroit jamais dans aucun dessein formé contre sa personne & ses états ; qu'il ne feroit battre monnoie qu'au coin du roi ; qu'il ne pourroit se dispenser d'assister aux états-généraux du royaume sans des raisons valables, & qu'il ne remettroit jamais au sort des armes la décision des différends qu'il pourroit avoir avec le roi, mais qu'on les porteroit devant l'assemblée des états pour qu'ils en jugeassent suivant les loix du royaume, &c. Telles furent pendant quelque temps les conditions auxquelles les ducs de *Slesvig* possédèrent ce fief de la couronne de Dannemarc. Le royaume eut peu perdu à cette espèce de dé-

(*) V. Litt. Vald. Duc. de h. a. ap. *Hvitfeld.* p. 289.

membrement, ſi ces ducs plus humiliés qu'affoiblis, n'euſſent trouvé dans ces conditions mêmes mille motifs & mille moyens d'uſurper un plus grand pouvoir. ERIC V.

En perdant *Valdemar* & en lui un chef illuſtre, la ligue formée contre le roi n'avoit pas perdu le reſſentiment qui l'animoit. Il lui reſtoit toujours *Stig* ancien ennemi d'*Eric* & maréchal du royaume, & le comte de Hallande. Ce dernier ne pouvoit pardonner au roi de l'avoir privé pendant quelque temps de ſes états, ou s'il faut en croire le bruit qui couroit alors, ſon reſſentiment venoit de ce que le roi avoit ſéduit ſa femme en ſon abſence. Quoiqu'il en ſoit, ces deux perfides tramèrent avec d'autres gentilshommes le plus noir des complots contre la perſonne du roi; & peu de temps après l'ayant ſurpris endormi, une nuit que fatigué de la chaſſe il ſe repoſoit dans le village de *Finderup* (*) près de *Vibourg* en Jutlande, ils l'aſſommèrent avec une ſorte de maſſue de fer quarrée dont on ſe ſervoit alors à la guerre (1). Un

La nuit du 21 au 22 Novemb. 1286.

(*) *Eric. Upſal.* L. 3. p. 78.

(1) On voyoit encore à *Vibourg* avant l'in-

ERIC V. chambellan du roi qui étoit de ſervice auprès de lui cette nuit-là favoriſa cette horrible entrepriſe ; il ouvrit la porte de la chambre où le roi dormoit, & guida les aſſaſſins, qui marchant maſqués & ſans bruit ne purent être d'abord reconnus, mais ſe trahirent bientôt après en ſe réfugiant chez le roi de Norvège qui les prit ſous ſa protection. Que d'horreurs raſſemblées dans un ſeul événement ! Les premiers d'une nation qui forment & exécutent eux-mêmes le projet de maſſacrer leur roi ! Ses domeſtiques qui le leur livrent ! Un prince voiſin qui les accueille ! Que penſer après cela des mœurs d'un ſiècle où des hommes du premier rang donnoient fréquemment & en tous pays de pareils exemples ? Ainſi cet Empire qu'uſurpoit le clergé, qui lui donnoit tant de moyens d'inſtruire, de corriger, de punir, de récompenſer,

cendie de cette ville le corps de ce prince, & dans l'os du crâne des trous quarrés qui marquent qu'il avoit été aſſommé avec une ſorte de maſſue. Ce qui confirme parfaitement le récit d'*Eric* d'Upſal, hiſtorien Suédois fort exact, dont voici les termes mêmes : *Unus ex iſtis Regis caput cum manu ſuppoſita groſſo truſorio perforavit.* (V. *Eric.* Upſal. L. 3. p. 78.

de gouverner les hommes, n'avoit contribué dans aucun pays à adoucir leur férocité.

ERIC V.

Eric Glipping avoit vécu près de trente-fept ans, & en avoit régné environ vingt-fix. La reine fa mère étoit morte quatre ans avant lui (*). Il laiffa d'*Agnès* de Brandebourg (1) trois princes, *Eric* qui lui fuccéda, *Chriftophle* qui fuccéda à *Eric*, & *Valdemar* qui mourut à *Roftock* en 1302 : & deux princeffes, *Marthe* mariée à *Birger* roi de Suède, & *Rikiffa* qui époufa *Nicolas* de *Verle*, (c'étoit un prince de la maifon de *Mecklembourg*). Le règne d'*Eric* avoit été agité de troubles prefque continuels; outre ceux que nous avons rapportés, il eut à diverfes reprifes des différends fort férieux avec la nobleffe de fes états. En 1282 il s'en fallut peu qu'il n'y eût une révolte générale dans le royaume; *Eric* la prévint par une promeffe qu'il fit aux états affemblés cette même année de

(*) *J. Gramm.* in *Meurf.* p. 447.

(1) Elle époufa en fecondes noces *Gerhard II*. comte de Holftein, & de ce fecond mariage naquit *Jean III*. qui jouera un grand rôle dans l'hiftoire de *Chriftophle II*.

ERIC V. donner satisfaction à tout le monde (1). Le clergé n'étoit pas plus content de ce roi que la noblesse. On prétend qu'il lui avoit ôté les décimes, & les avoit employées aux dépenses de la guerre. On l'accusoit encore d'avoir appauvri divers monastères en les obligeant d'entretenir ses chiens & ses chevaux. Des plaintes de cette nature prouvent quelquefois la mauvaise administration d'un roi, & souvent l'impatience de ses peuples.

ERIC VI *surnommé Mænved* (2), *XLIV Roi de Dannemarc.*

ERIC VI. La mort tragique d'*Eric* causa d'autant plus de douleur aux bons citoyens, qu'il ne laissoit après lui qu'un enfant de douze ans pour tenir les

(1) On fit à ce suject une constitution assez étendue qui se trouve dans le beau recueil de M. de *Westphalen* (Rerum Germanic. ac præcip. Cimbric. & Megapol. T. IV. col. 1767.) Cette constitution confirme, & étend les priviléges des nobles & propriétaires, les immunités du clergé, & restreint à divers égards les droits du souverain. On l'inséra dans le corps des loix danoises.

(2) Il fut ainsi surnommé à cause du fréquent usage qu'il faisoit de la particule *mæn*, qui signifie en danois *assurément*.

rênes de l'état, & défendre l'autorité royale contre tant d'ennemis ſecrets & déclarés. *Valdemar* duc de *Sleſwig* & le plus proche parent du feu roi, ſembloit, à ce titre, devoir être nommé tuteur du jeune prince : il eût été bien dangereux dans de pareilles circonſtances de vouloir l'exclure. C'eût été offenſer par l'endroit le plus ſenſible celui de tous les voiſins qui avoit peut-être le plus de moyens de ſe venger. *Agnès* de *Brandebourg* mère du jeune roi agit donc prudemment en permettant de bonne grâce ce qu'elle ne pouvoit empêcher. Elle fit déférer au duc la tutelle de ſon fils, & l'adminiſtration de l'état; & ce prince convoqua auſſitôt en cette qualité les états-généraux à *Skielſœr* en Sélande.

ERIC VI.

Son premier ſoin dans cette grande aſſemblée fut de propoſer de rechercher les auteurs du meurtre du roi défunt. Juſtement allarmés des meſures qu'on prenoit contr'eux, ceux-ci voulurent prévenir les ſuites de leur crime par un nouvel attentat. Ils conſpirèrent pour enlever le jeune roi au milieu des états aſſemblés, afin de s'en faire un ôtage qui aſſurât

1287.

ERIC VI. leur vie, & les mît en état de faire la loi à leur tour. La vigilance de *Valdemar* fit échouer ce dangereux projet : il poſta en divers lieux des gardes & des eſpions, qui non-ſeulement préſervèrent le roi régnant, mais ſervirent encore à découvrir à tout le monde les vrais auteurs de la mort du feu roi. En effet la tentative qu'ils osèrent faire ayant été ſans ſuccès par une ſuite de ces ſages précautions, ils ſortirent précipitamment de la ville, & ſe décélèrent ainſi eux-mêmes par leur fuite.

Peu de temps après une ſeconde diète fut convoquée à *Nybourg*. On y reprit l'examen des affaires que la précédente avoit laiſſées indéciſes. La plus importante & la plus difficile étoit la punition des meurtriers d'*Eric Glipping*. Leur nombre, leur naiſſance, leur crédit combattoient contre l'horreur qu'inſpiroit leur crime, & ils ne manquoient ni de parens, ni d'amis qui avoient l'audace de demander que cette affaire fût aſſoupie. Il y eut à ce ſujet de longs débats; preuve indubitable que le malheureux *Eric* n'avoit pas ſu s'attirer l'amitié des évêques, eux qui ſe mon-

troient ſi ardens à pourſuivre la plus légère offenſe commiſe contr'eux, qui avoient toujours tant de crédit dans les états, & qui dans cette occaſion bien mieux que dans d'autres euſſent pu emprunter la voix & l'autorité de la religion. Cependant on convint enfin de nommer *Othon de Brandebourg* frère de la reine, *Witiſlas* prince de *Rugen*, les comtes de *Holſtein*, & vingt-ſept gentilshommes Danois pour informer contre les meurtriers. Ces commiſſaires ayant entendu les dépoſitions des témoins, & fait leur rapport aux états, on déclara coupables de l'aſſaſſinat du roi, *Jaques* comte de Hallande, *Stig* maréchal de la cour, & ſept autres dont il importe peu de conſerver les noms. On les condamna ſeulement à un banniſſement perpétuel & à la confiſcation de leurs biens. Il faut ſuppoſer que s'ils euſſent été au pouvoir des états, on n'auroit pas puni du plus doux de tous les ſupplices des hommes coupables du plus grand de tous les attentats (1).

ERIC VI.

(1) On fit confirmer cette ſentence par l'empereur *Rodolphe*, ſans doute afin que ces aſſaſſins fuſſent auſſi proſcrits dans l'Empire

ERIC VI. Quoiqu'il en soit, loin d'avoir à redouter la vengeance des Danois, ils s'étoient mis en état de se venger eux-mêmes de ceux qui les poursuivoient. Le roi de Norvège qui continuoit à être en guerre avec le Dannemarc les prit sous sa protection (*), & leur donna le château de *Konge*, à l'extrémité méridionale de la Norvège sur la côte de l'Océan, d'où ils se répandirent dans la partie septentrionale de la Hallande qui avoit appartenu à leur chef le comte de cette province, & de-là ils firent pendant bien des années des ravages continuels sur les côtes de Dannemarc.

Dans la même diète on confirma au duc *Valdemar* la tutelle du jeune roi, qui fut en même temps fait chevalier par *Othon* de Brandebourg son oncle, & ensuite couronné aux fêtes

d'Allemagne. Du reste ce qui prouve que ce n'étoit qu'une sentence rendue par provision, à cause de l'absence des coupables, c'est ce que *Huitfeld* rapporte à l'année 1294, que *Ranne Jonson*, ce chambellan du roi qui avoit introduit les assassins, fut mis à la torture & roué vif à *Roschild*.

(*) V. *Litt. Protect. concess. ab Eric. &c.* ap. *Holberg*. Dannem. Histor. T. I. p. 358.

le Noël (*). Le crédit que le duc avoit sur cette assemblée parut encore bien évidemment par le succès d'une demande qu'il osa faire ; c'étoit la cession de l'isle d'*Alsen* à laquelle il avoit si solemnellement renoncé, & de celles d'*Arroe* & de *Femeren* que le feu roi avoit eu tant de peine à réunir à sa couronne. Elles lui furent accordées d'un consentement presque unanime, pour être incorporées au duché de *Sleswig*, quelque préjudice que ce démembrement causât au royaume (1). ERIC VI.

Pendant qu'on s'occupoit en Dannemarc à convoquer & à tenir des diètes, *Eric* roi de Norvège excité par les meurtriers du feu roi à qui il avoit donné un asyle, & irrité de n'avoir point reçu de satisfaction depuis plusieurs années qu'il répétoit la 1288.

(*) *Albert. Stad.* Continuat. ad ann. 1287.

(1) On a vu sous le règne d'*Abel* qu'il fut arreté à la diète de 1251 que *Christophle I*, alors seigneur de *Lalande* & de *Falster* rendroit l'isle de *Femeren* aux comtes de *Holstein*. Cette décision sera probablement restée sans effet à cause de la mort inopinée du roi *Abel*, qui arriva l'année suivante. *Femeren* aura resté jusques à cette époque sous la domination des rois de Dannemarc.

ERIC VI. dot de sa mère *Ingueburge*, recom
mençoit avec une nouvelle vivacit
la guerre qu'il avoit déclarée au Dan
nemarc. Il ajoutoit encore à ces grief
qu'il étoit obligé de prendre en mai
la défense du comte de Halland
injustement dépouillé & exilé d
royaume; (ce comte étoit le chef de
meurtriers du feu roi). En recevar
cette nouvelle déclaration on appr
que ce prince préparoit un gran
armement dans ses ports. Cette nou
velle causa beaucoup de terreur e
Dannemarc, & ce ne fut pas san
raison qu'on y redoutoit les Norvé
giens. Ils firent une descente à *Elsi
neur*, brûlèrent cette ville, pillèrei
Weene & *Amac*, pendant que les pro
crits ravageoient d'un autre cô
& avec une extrême fureur les isl
danoises. L'isle de *Samsœ* fut pillée
la forteresse de *Bratingsbourg* qui
défendoit détruite, *Korsor*, *Skielsœr*
Nykœping & *Stubbekœping* dans l'is
de *Falster* réduites en cendres. Anin
par ces succès le Norvégien ferma
l'oreille à toutes les propositions d'a
commodement, ne voulant faire a
cune paix sans y comprendre l
proscrits, conformément à l'engag

ment qu'il avoit pris avec eux; & comme il ne faisoit la guerre qu'à la manière des pirates, plutôt dans la vue de piller que de conquérir, il la soutint avec avantage lui ou ses successeurs pendant près de dix-neuf ans, à la réserve de quelques trêves qui étoient d'ordinaire trop courtes pour laisser à un peuple foible & désuni le temps de réparer ses forces, & de se mettre en état de défense.

ERIC VI.

Quelques grands que fussent les malheurs où cette guerre plongeoit le royaume, ce n'en étoit encore là qu'une partie. Les anciennes querelles de l'ambition ecclésiastique & de la puissance séculière s'étant rallumées, suscitèrent entre le roi & le primat une autre espèce de guerre, dont les suites ne furent ni moins longues ni moins fâcheuses. Ce prélat se nommoit *Grandt* (*). Il étoit parent de quelques-uns des assassins d'*Eric Glipping*, & le roi l'avoit soupçonné d'avoir eu quelque part à cette action détestable dans le temps qu'il n'étoit encore que prévôt de l'église de *Roschild*. Quoiqu'il se fut ensuite jus-

(*) *Huitfeld.* Bispe Krönick.

ERIC VI. tifié, ce ſoupçon avoit laiſſé dans l'eſprit du roi des ſemences de haine qu'il ne put jamais étouffer. Cette haine ne fit que s'accroître lorſque contre le gré du roi, *Grandt* fut promu à l'archevêché de *Lunden*, & que ſans attendre d'autre approbation, il ſe rendit à Rome pour faire confirmer ſon élection par le pape (*). Alors *Eric* ne pouvant plus contenir ſon indignation le fit arrêter à ſon retour par ſon frère *Chriſtophle*, & l'ayant en ſon pouvoir s'empara de ſes effets, le fit couvrir de haillons, ordonna
1294. qu'on le liât ſur un vieux cheval, & qu'on le menât comme en triomphe juſques à *Helſingbourg*. Là il fut jeté dans un vaiſſeau à fond de câle & transféré au château de *Sœbourg*, où il reſta long-temps dans un cachot, les fers aux pieds & aux mains. Le même traitement fut fait au prévôt de l'égliſe de *Lunden* nommé *Jaques Lange*, mais ce dernier eut le bonheur de s'évader au bout de ſix mois de ſa priſon de *Callundbourg*.

Quelque violente que puiſſe paroître cette démarche, & quelque raiſon

(*) *Anonym.* Hiſtor. J. Grandt edit. ab Arn. *Huitfeld.*

qu'on

qu'on ait de condamner une rigueur qui cependant vu les mœurs du ſiècle étoit alors moins choquante qu'elle ne le paroîtroit aujourd'hui, il eſt très-probable qu'il y avoit dans l'action du jeune roi plus d'imprudence que d'injuſtice. On découvre aſſez ſurement au travers des ténèbres que la partialité des hiſtoriens répand ſur cette affaire, que l'archevêque n'étoit pas innocent (*). Il avoit rejeté pluſieurs ſujets que le roi lui avoit préſentés pour remplir des bénéfices qui étoient à ſa nomination, & ce prince avoit tout lieu de croire qu'il avoit entretenu des intelligences avec les aſſaſſins de ſon père, dont quelques-uns étoient ſes proches parens; du moins eſt-il certain que lorſque le roi eut obtenu du pape que ces ſcélérats ſeroient excommuniés, il oſa refuſer ſous de frivoles prétextes de notifier cette excommunication ſi juſte & ſi méritée, quoique le légat du pape en Allemagne le lui eût ex-

ERIC VI.

(*) *Henr. Volter.* Chron. Brem. p. 62. *Magn. Matthiæ* Catalog. Epiſc. Lund. p. 91. & Acta MSS. ap. *J. Gr.* in not. ad *Meurſ.* p. 453.

ERIC VI. preſſément ordonné (*). De plus *Grandt* avoit renouvellé dans un concile tenu à *Roſchild* en 1291, les excommunications lancées durant les troubles précédens contre ceux qui ne ſe ſoumettoient pas au décret ſéditieux & attentatoire à l'autorité royale, qui avoit été rendu ſous *Chriſtophle I* dans le prétendu concile de *Wedel* (†). Enfin il y a lieu de préſumer que le roi avoit encore d'autres griefs contre l'archevêque; mais ceux qu'on vient d'alléguer ſuffiſent pour prouver que les mauvais traitemens que le prélat eſſuya, quelque rigoureux qu'ils ſoient, n'ont pu le faire mettre au rang des martyrs.

Le prévôt *Lange* s'étant évadé, comme on l'a dit, ſe rendit à *Avignon* auprès du pape *Boniface VIII*, à qui il peignit le roi, l'archevêque & leur différend des couleurs que la paſſion lui fourniſſoit. *Eric* allarmé fit des propoſitions de paix à l'archevêque, mais elles furent rejetées, & leur
1295. haine ne fit que s'accroitre. Outre

(*) *Matthiæ* Cat. l. c. Acta MSS. ap. *J. Gr.* l. c.

(†) V. ci-deſſus à l'année 1257. V. *J. Gr.* l. c.

ces différends & la guerre de Norvège, *Eric* en eut bientôt une troisième sur les bras qu'il eut semblé plus prudent de renvoyer à un autre temps. Il voulut réunir à sa couronne les isles d'*Arræ*, de *Femeren* & d'*Alsen*, que le duc *Valdemar* son tuteur s'étoit appropriées. Pour faire face à tant d'ennemis, il fallut lever des impôts extraordinaires, & exciter de dangereux mécontentemens en taxant les ecclésiastiques eux-mêmes. Heureusement *Valdemar* ne fit pas une longue résistance; il perdit une bataille sur mer, & ce mauvais succès lui ayant fait perdre courage, il ne voulut pas tenter une seconde fois le sort des armes, & restitua les isles contestées à *Eric* qui lui rendit en échange son amitié. Mais un malheur imprévu modéra la joie que ce succès avoit pu donner au roi. Pendant qu'il étoit aux prises avec *Valdemar* l'archevêque *Grandt* s'étoit évadé. Un cuisinier mécontent du commandant du château de *Sœbourg* avoit su lui faire parvenir une lime & une échelle de corde, au moyen desquelles il rompit ses fers, & sortit sans être apperçu. De-là il passa heureuse-

ERIC VI.

ERIC VI.

ment ſur un petit bateau dans l'isle de *Bornholm* qui dépendoit de ſon égliſe, & où il fut reçu à bras ouverts. Pendant qu'il s'y rétabliſſoit des mauvais traitemens qu'il venoit d'éprouver, *Iſarn* archidiacre de *Carcaſſone* arriva en Dannemarc : il apportoit au roi une lettre du pape qui enjoignoit à ce prince de lui envoyer des députés, & l'archevêque de *Lunden* à *Avignon*, où il vouloit entendre les parties, & prononcer ſur leur différend. L'archevêque ayant obtenu un ſauf-conduit du roi vint joindre en effet le nonce à Copenhague, d'où ils ſe mirent en chemin pour *Avignon*. Le pape *Boniface VIII* reçut l'archevêque avec de grands honneurs, lui donna le titre de *martyr*, & dit en préſence de pluſieurs cardinaux *qu'il y avoit bien des ſaints dans le ciel qui n'avoient pas autant ſouffert que lui pour la cauſe de Dieu.* Il le mena enſuite à Rome avec lui; & les députés du roi ne tardèrent pas à ſe rendre dans la même ville (*). Parmi ces derniers étoient *Gui* pré-

(*) V. *H. Volter.* Chron. Brem. p. 62. &c. ap. *J. Gr.* in not. ad *Meurſ.* p. 455.

vôt de *Ryzen*, & maître *Martin* chancelier du roi qui se substitua ensuite un autre maître *Martin*, surnommé le *Danois*, lequel ayant passé la plus grande partie de sa vie à Paris, y avoit obtenu un canonicat, & le titre de docteur. On fit revenir à grands frais ce docteur, le roi le combla de présens, & mit d'autant plus de confiance en lui qu'il avoit la réputation d'être consommé dans l'art de la dispute, & qu'il avoit même renchéri sur toutes les subtilités de l'école par l'invention de ce qu'on nommoit *modi significandi*, ou autrement *modi Martini*; découverte précieuse pour ce siècle, au moyen de laquelle on pouvoit parler sans rien dire, & convaincre indépendamment des raisons. ERIC VI.

Avant que de rapporter les suites de cette affaire, je dois revenir aux guerres d'un autre genre qui désoloient le Dannemarc. Le roi de Norvège & les assassins proscrits continuoient de profiter des troubles dont le royaume étoit travaillé pour en ravager les côtes. Cependant la disgrâce du duc de *Slesvig* les engagea à faire avec le roi une trève d'un an, & enfin une paix solide en 1308. Elle

ERIC VI.

fut conclue à Copenhague, & la principale condition fut que le roi de Dannemarc céderoit au roi de Norvège dans la Hallande septentrionale, des biens équivalens à ceux qu'il avoit à prétendre pour raison de la dot de sa mère, & que ce même prince posséderoit le reste de cette province comme un fief mouvant de la couronne de Dannemarc. A l'égard des gentils-hommes proscrits pour le meurtre du feu roi, on convint que quelques-uns d'entr'eux pour qui *Haquin* s'étoit intéressé auroient la permission de rester dans le royaume, & la jouissance de leurs biens; que les plus coupables au contraire ne pourroient jamais rentrer en Dannemarc, mais qu'on leur donneroit trois ans pour vendre les biens qu'ils pouvoient y posséder, & en emporter le prix. Il est assez remarquable que dans ce traité les deux rois se soumirent à la peine de l'excommunication au cas qu'ils y contrevinssent en quelque point, le roi de Dannemarc à celle de l'évêque d'*Opslo* en Norvège, & le roi de Norvège à celle de l'évêque de *Roschild*. Tel fut le prix auquel le Dannemarc acheta

une paix dont il étoit privé depuis tant d'années, & qui lui étoit devenue plus néceſſaire que jamais pour réparer les pertes que lui avoient cauſées les déprédations continuelles des Norvégiens, & les funeſtes diſſenſions du roi & de l'archevêque de *Lunden*.

Pendant les dernières années qui avoient précédé la paix on n'avoit pas perdu de vue cette dernière & importante affaire. Elle avoit été plaidée devant une commiſſion compoſée de deux cardinaux, nommés par *Boniface VIII*. Ceux qui connoiſſent d'ailleurs le caractère altier & ambitieux de ce pape prévoyent déjà quelle ſentence il dicta à ces juges. Elle portoit que le roi *Eric* ſeroit obligé de payer à l'archevêque 49000 marcs d'argent en réparation de l'injure & du dommage qu'il lui avoit fait ſouffrir, & que juſqu'à l'entier payement de cette ſomme il devoit être excommunié & ſon royaume mis en interdit. *Iſarn* fut envoyé une ſeconde fois en Dannemarc pour y mettre cette ſentence en exécution. Etant arrivé à *Odenſée* l'année ſuivante il y publia auſſitôt l'interdit prononcé par le

ERIC VI. pape; il excommunia le roi, & le prince *Christophle* son frère qui avoit arrêté l'archevêque ; il écrivit une lettre au roi pour lui enjoindre de payer au prélat trois mille marcs pour les biens qui lui avoient été enlevés, six mille marcs pour dommage & intérêts, & quarante mille pour l'avoir insulté. Enfin pour comble d'audace il osa lui déclarer que s'il ne satisfaisoit pas au plutôt l'archevêque, comme le pape le lui ordonnoit, il alloit s'exposer aux plus grands malheurs & même à être déposé.

Ces menaces ne purent entièrement abbatre la fermeté du roi. Il proposa seulement d'accommoder l'affaire par des voies de douceur, & promit de se prêter aux mesures qui se prendroient dans cette vue. Mais cette négociation traînant trop long-temps au gré du légat, ce dernier en revint à des expédiens plus conformes à son caractère & à celui de son maître; il rendit une sentence par laquelle il adjugeoit à l'archevêque les trois quarts de la ville de *Lunden*, le tiers de la monnoie qui y étoit établie, & de son produit, &

toutes les villes, châteaux, villages & autres lieux que le roi possédoit dans ce diocèse, qui comprenoit aussi l'isle de *Bornholm*. Il en prit ensuite possession au nom de l'archevêque, & voulut même changer les officiers que le roi avoit dans ces lieux, mais le roi ayant publié une protestation contre tout ce que faisoit le légat au delà de ses pouvoirs, personne ne voulut tenir des emplois des mains de ce prêtre audacieux. ERIC VI.

Il est si vrai que les rois de l'Europe n'étoient alors que les lieutenans des papes, que dans cette protestation *Eric* n'osa pas casser une pareille sentence, nulle de toute nullité, & qu'il se contenta d'en appeler bien humblement à *Boniface*; & même dans la crainte de n'en pas obtenir une réponse favorable, il se détermina à lui écrire la lettre suivante, monument de l'avilissement des rois & de l'orgueil des papes que l'histoire doit conserver pour l'instruction de tous les siécles.

(*) *Je recours à la miséricorde de*

(*) *Huitfeld.* p. 318. ex Action. adversar. *Erici Menved.* & *J. Grand.* coram Cur. Rom.

ERIC VI. *Votre Sainteté, & je la ſupplie bien humblement & de toutes mes forces, que ſa piété veuille me recevoir en grâce, afin que mon royaume ne ſoit plus déſolé, & que toute la nation ne périſſe pas ; car ce ſont des brebis qui n'ont rien fait. Que le glaive de St. Pierre, je vous en conjure, ſoit remis dans le fourreau, & que le Vicaire de Chriſt, ou pour mieux dire, Chriſt lui-même, remette à ſon ſerviteur l'oreille qu'il a perdue, afin qu'ainſi rétabli il puiſſe entendre de nouveau librement les paroles de l'égliſe, & de quelque fardeau que Votre Sainteté juge devoir charger enſuite mes épaules, je ne refuſerai point de le porter. Que dirai-je de plus? Parlez, Seigneur, & votre ſerviteur ſera attentif.*

(*) Un pape qui avoit fait déclarer par ſes légats à la cour de France & ailleurs, que tous les rois devoient reconnoître tenir de lui la ſouveraineté temporelle de leurs royaumes, & *qu'il falloit être fou pour penſer autrement*, ne pouvoit recevoir la lettre d'*Eric* ſans joie & ſans reconnoiſſance.

inſtit. 1299. V. auſſi *Mag. Matth.* Catal. Epiſc. Lund. p. 97. & ſeqq.

(*) Hiſt. de France du P. *Daniel*, an. 1303.

Il s'adoucit en effet, jusques à consentir que l'archevêque *Grandt* quittât le siége de *Lunden*; & le roi ayant gagné ce point qui l'intéressoit plus que tous les autres, promit de son côté pour l'entier rétablissement de la paix, de céder quelques domaines à l'église de *Lunden*, & de donner à l'archevêque une somme de dix mille marcs d'argent à titre de dédommagement. Cela ayant été ainsi réglé le roi convoqua les états à *Nybourg*, & s'y fit absoudre de l'excommunication par le légat du pape. L'office divin recommença aussi le même jour partout où il avoit cessé. Le pape offrit à *Grandt* l'évêché de *Riga* à la place du siége qu'il laissoit vacant, mais il le refusa, & fut ensuite pourvu de l'archevêché de Brême, qui quoique très-considérable par les revenus & le pouvoir qu'il donnoit, ne put encore faire le bonheur de cet ambitieux qui portoit partout avec lui l'inquiétude & la discorde. *Isarn*, légat du pape, fut nommé archevêque de *Lunden*, & sept ans après de *Salerne*. Cet habile prélat sut bien mettre ce temps à profit pour ne pas retourner dans son pays les mains

ERIC VI.

ERIC VI. vuides. Son avidité & ses exactions le rendirent célèbre en Dannemarc ; mais d'autres légats lui avoient donné un bel exemple à suivre, & plusieurs de ses successeurs ayant encore renchéri sur lui, il ne doit être regardé dans ce genre que comme un homme médiocre.

Durant le cours de ces différends il s'étoit passé divers événemens plus glorieux & plus avantageux pour le roi. La ville de *Lubeck* lui avoit demandé sa protection, d'abord pour
1299. dix ans, & ensuite encore pour quatre, & s'étoit engagée à lui payer pendant ce terme une redevance annuelle de 750 marcs d'argent. *Nicolas*, seigneur de *Rostock*, avoit imité cet exemple (*) : craignant le ressentiment des margraves de *Brandebourg*, parce qu'il avoit renvoyé une princesse de leur maison malgré les promesses de mariage qu'il lui avoit faites, se sentant de plus hors d'état de réduire les habitans de *Rostock* qui se montroient peu disposés à lui obéir, il s'étoit déclaré vassal du roi, & lui avoit cédé sa seigneurie de

(*) *Albert. Stad.* Contin. ad an. 1300.

Roſtock moyennant une ſomme d'argent & quelques terres dans le royaume. *Eric* prit poſſeſſion de ce pays, malgré l'oppoſition des margraves & de leurs alliés qui ſe virent obligés de céder à la néceſſité (*). La ville de *Roſtock* avoit d'abord pris le même parti, mais dans la ſuite ſe repoſant ſur le ſecours des autres villes de Vandalie, & excitée ſous main par *Nicolas*, ſeigneur de *Roſtock*, qui ſe repentoit déjà de s'être rendu dépendant, elle ferma ſes portes au roi qui vouloit y célébrer un grand tournoi. Cette hardieſſe ne pouvoit être excuſée que par le ſuccès, & les ſuites n'en furent pas heureuſes pour les habitans; le roi s'étant fait aider des margraves de Brandebourg & des princes de Vandalie s'empara du fort de *Varnemunde* néceſſaire à leur commerce: l'ayant repris ils bâtirent un fort pour le défendre, & le roi prit encore ce fort, l'aggrandit, le rendit très-conſidérable, & le nomma *Danskbourg*. Alors ils furent obligés de prendre le parti de la ſoumiſſion,

ERIC VI.

(*) *Albert. Stad.* Contin. ad an. 1311. & ſeq. & *H. Corner.* col. 974.

& d'appaiser le roi par le don d'une
ERIC VI. somme de 14000 marcs d'argent.

1313. *Eric* ne termina pas avec moins de bonheur une révolte que des impôts extraordinaires avoient occasionnée en Jutlande. Son activité, sa prudence & sa modération en prévinrent les suites. Les chefs furent seuls condamnés à mort ; ceux des habitans qui y avoient pris le plus de part en furent quittes pour une nouvelle taxe & de nouvelles corvées auxquelles ils furent assujettis ; effet ordinaire des mécontentemens des peuples, lorsque substituant la violence à la soumission ils oublient combien un prince a de moyens de se venger.

Les chagrins que le roi eut dans sa famille furent de bien plus grande conséquence. Depuis l'année 1297, son frère *Christophle* avoit laissé voir le peu de soin qu'il prenoit de lui plaire. Il avoit même osé lui fermer les portes de *Callundbourg*, ville de son appanage, sous prétexte qu'il menoit avec lui une suite plus nombreuse qu'à l'ordinaire. Le roi fut d'abord extrêmement irrité de cette insolence, mais son frère l'ayant assuré

qu'il n'y avoit eu aucune part, & ayant fait punir de mort l'officier qu'il prétendoit en être le feul auteur, la douceur naturelle du roi reprit le deffus, & il ne le punit que par la vengeance des ames généreufes: il le combla de nouveaux bienfaits, & lui donna l'inveftiture de l'*Efthonie* pour fix ans, à condition qu'il défendroit ce duché contre les courfes des payens; & peu après il ajouta à fon appanage la Hallande méridionale qui devoit même paffer à fes héritiers. Mais de fi grandes faveurs loin de toucher cet ambitieux, ne fervirent qu'à rendre fes menées d'autant plus dangereufes, que la fituation de la Hallande le mettoit à portée de recevoir des fecours du roi de Norvège. Le roi fut donc obligé d'annuller la ceffion qu'il lui avoit faite, ce qui aigrit tellement l'efprit du duc qu'il fortit du royaume, & chercha une retraite en Suède fur la fin de l'année 1308.

ERIC VI.

Eric inftruit de fa fuite publia auffitôt les griefs qu'il avoit contre lui. Il l'accufoit d'avoir commis diverfes violences, d'avoir donné retraite aux ennemis de l'état, d'avoir rompu une

ERIC VI. trêve qui venoit d'être conclue avec les Suédois, & même d'avoir eu part à des complots tramés contre sa vie. *Christophle* répondit, & rejeta sur la malice de quelques esprits mal intentionnés toutes les préventions que le roi avoit conçues contre lui ; il s'y plaignoit aussi d'avoir demandé jusqu'à trois fois un sauf-conduit pour s'aller justifier, & prétendoit qu'au lieu de le lui accorder, *Eric* avoit donné ordre à un des sénateurs qui étoit en Suède avec son armée de lui dresser des embuches pour l'avoir mort ou vif en sa puissance. Une reconciliation suspendit quelque temps les progrès de cette inimitié. *Christophle* rentra en Dannemarc, & se montra quelque temps à la cour de son frère, mais son inquiéte ambition ne tarda pas à l'en faire sortir de
1315. nouveau (*). Il se retira chez son beau-frère *Wratislas*, duc de Poméranie, & suscita partout dans ces contrées des ennemis à son frère & à sa patrie. En peu de temps ce duc *Wratislas*. *Valdemar* qui possédoit seul toute la Marche de Brandebourg,

(*) *Albert. Stad.* Contin. ad an. 1315.

Adolphe, comte de Holſtein, *Jean*, ſeigneur de *Verle*, & les villes de *Stralſund* & de *Grypſwalde* s'unirent & ſe déclarèrent contre le Dannemarc. De ſon côté le roi qui avoit prévu cet orage avoit ſu mettre dans ſes intérêts *Eric*, duc de Saxe, *Gerhard* & *Jean*, comtes de Holſtein, *Henri*, comte de *Schwerin*, & *Henri*, prince de Mecklenbourg, qui étoit en même temps généraliſſime de toutes ces troupes réunies. Les jalouſies ordinaires entre tant de voiſins guerriers & remuans étoient le véritable motif de ces armemens & de ces ligues. Des hoſtilités, des ravages dont le Mecklenbourg, la Poméranie, les isles de Dannemarc étoient tour à tour le théatre en furent la ſuite ordinaire. Mais il n'en réſulta rien d'aſſez important pour entrer dans le plan de cet ouvrage. J'obſerverai ſeulement qu'on voit déjà dans le cours de ces démêlés une des villes anſéatiques de la Poméranie, Stralſund, devenue aſſez puiſſante pour ſoudoyer les troupes d'un margrave de Brandebourg, tant le commerce favoriſé par l'eſprit de liberté, & par la protection de la confédéra-

ERIC VI.

ERIC VI.

tion avoit déjà accru la prospérité de ces états si foibles dans leurs commencemens.

La paix qui mit fin à ces troubles fut conclue à *Vordingbourg* en Sélande. Les priviléges de *Stralsund* qu'on avoit voulu assujettir y furent confirmés : le prince de *Rugen*, vassal du Dannemarc & dépouillé de ses états par ses ennemis, les recouvra : le roi rendit son amitié à son frère. Tels furent les principaux effets de toute cette guerre ; elle avoit tellement épuisé les finances du roi, que malgré les nouveaux impôts, il fut obligé d'engager la Fionie aux comtes de Holstein pour trois ans, n'étant pas autrement en état de les rembourser de leurs avances : il engagea encore par un motif semblable la seigneurie de *Rostock* à Henri de *Mecklenbourg* à qui il en avoit donné le gouvernement depuis environ huit ans.

Pendant qu'*Eric* étoit occupé de cette guerre, la Suède étoit toujours en proie aux troubles qu'y entretenoit la foiblesse du roi *Birger*, & l'ambition des ducs *Eric* & *Valdemar* ses frères. Les divers secours qu'*Eric*

envoya dans ce pays, & une guerre avec le margrave de *Brandebourg* furent les dernières actions d'éclat de ce prince. Il mourut à *Roſchild* en 1319 âgé de quarante-cinq ans. Son règne fut de trente-trois ans, & quoiqu'agité de divers troubles il avoit été avantageux au Dannemarc. Sa douceur & ſa modération lui méritèrent la confiance des princes d'Allemagne ſes voiſins, toujours prêts d'ailleurs à prendre ombrage des moindres ſuccès des rois de Dannemarc. Il avoit même réuſſi à ſe faire des alliés des ducs de *Sleſwig*, & des comtes de Holſtein ſes ennemis naturels. Il dut en grande partie l'acquiſition de la ſeigneurie de *Roſtock*, & la ſoumiſſion volontaire de quelques-uns des princes de Vandalie à l'opinion qu'on avoit conçue de ſes vertus, & *Lubeck* ſi jalouſe de ſes libertés & de ſa grandeur naiſſante n'avoit point craint de le prendre pour ſon protecteur. Pourquoi faut-il que les princes ayant tous un déſir ſi vif de ſe faire reſpecter de leurs voiſins, il s'en trouve cependant ſi peu qui ſe montrent jaloux de ſe faire une réputation méritée de modéra-

ERIC VI.

Eric VI.

tion & de probité? Eſt-ce l'injuſtice du cœur ou les bornes de l'eſprit qui empêchent de voir combien l'empire fondé ſur ces vertus eſt plus facile, plus noble, plus durable que celui qui n'eſt dû qu'à la violence & à la mauvaiſe foi?

Le duché d'Eſthonie continua ſous ce règne comme ſous les précédens à relever du royaume, mais avec peu d'avantage pour le roi. C'étoit l'évêque de *Riga* qui en avoit en effet la ſouveraineté utile, lorſque les chevaliers de l'ordre teutonique avec leſquels il avoit de perpétuels différends l'en laiſſoient jouir. Quand au contraire il ſe voyoit preſſé par eux, ils accordoient facilement au roi de Dannemarc des hommages & des ſoumiſſions, en échange des ſecours réels qu'ils lui demandoient. Les papes exerçoient encore dans ce pays une grande autorité par les légats qu'ils y envoyoient fréquemment. Cet *Iſarn* dont nous avons parlé y alla en cette qualité en 1300, & y moyenna un accommodement entre l'évêque & les chevaliers où les intérêts du St. Siége ne furent pas oubliés. En 1315 le roi fit dreſſer un

code pour les matières féodales à l'uſage de cette province, & en d'autres occaſions il y fit faire par ſes gouverneurs divers arrangemens qu'il jugeoit avantageux.

ERIC VI.

On peut croire que c'étoit dans la vue de faire fleurir le commerce que ce prince accorda aux habitans de *Deventer* & de *Harderwick* un emplacement fixe & commode dans les marchés de *Scanôr* & de *Falſterbo* en Scanie, qu'il donna de pareils droits aux habitans de *Roſtock*, qu'il confirma les priviléges des Lubeckois (*), & qu'il leur permit d'avoir dans ces lieux des juges de leur nation pour juger ſuivant leurs loix & celles du commerce les différends qui s'élèveroient entr'eux. On a remarqué qu'il ſe faiſoit alors une pêche conſidérable ſur les côtes de la Scanie. Les habitans de ces villes étoient les ſeuls dans tout le Nord qui s'appliquaſſent au commerce, & qui l'entendiſſent. Peu-à-peu ils ſurent le faire paſſer tout entier dans leurs mains. Les

(*) V. *Meurſius* H. D. ad an. 1313. & not. *J. Gr.* in h. loc. p. 475.

ERIC VI.

trois rois du Nord & leurs ſujets étoient à cet égard dans la même ignorance & les mêmes préjugés ; ils ne voyoient dans ces priviléges de tout genre qu'ils accordoient ſi libéralement à ces villes qu'un encouragement accordé avec juſtice à des hommes obſcurs dont ils avoient beſoin pour ſe procurer les commodités étrangères, & ſe débarraſſer avantageuſement du ſuperflu de leurs produits. Ils ne tardèrent pas à apprendre à leurs dépens que ceux qui ſont le commerce d'une nation ſont bientôt en état de lui faire la loi. Ce fut dans d'auſſi bonnes vues, mais ſans doute avec plus de prudence & d'utilité, que le roi *Eric* travailla à perfectionner la juriſprudence de ſes états, en publiant les loix de Sélande en ſix livres, & que par une attention bien rare & bien louable dans un ſiècle ſi groſſier, il fit faire un ample recueil de tous les actes publics, documens & autres mémoires qui pouvoient ſervir à l'hiſtoire de Dannemarc (1). Malgré tant de

(1) Ce recueil a été long-temps connu ſous le nom de *Congeſta Menvedi.*

ſoins qui marquent un prince occupé du bonheur & de la gloire de ſes peuples, il vécut peu tranquille, & ſes propres ſujets tramèrent pluſieurs fois des conſpirations contre ſes jours. Mais ce qui met le comble à l'opprobre de ces noirs complots, c'eſt que les auteurs en étoient les hommes les plus puiſſans & les plus qualifiés du royaume, un prince de la maiſon de *Sleſwig*, les évêques de *Sleſwig*, d'*Odenſée*, de *Roſchild*, de *Vibourg*, &c. & dans d'autres occaſions un archevêque de *Lunden*, & le frère du roi lui-même. Quelles mœurs que celles de ces ſiècles d'ignorance! *Eric* ne fut pas plus heureux dans ſa famille. De quatorze enfans qu'il eut de la reine *Ingueburge* ſœur de *Birger* cet infortuné roi de Suède, aucun ne lui ſurvéquit. Le dernier périt en tombant du char où il étoit avec ſa mère qui mourut quelques mois avant ſon époux dans un cloître où la douleur lui avoit fait chercher une retraite; & ce qui dut mettre le comble aux afflictions de ce bon roi, c'eſt qu'il ne laiſſoit après lui d'autre héritier que ſon frère *Chriſtophle* dont le génie turbu-

ERIC VI.

ERIC VI. lent lui donnoit tout lieu de craindre que de sujet rebelle & perfide ce prince ne devînt un tyran du Dannemarc : aussi se voyant près de sa fin recommanda-t-il aux principaux seigneurs du royaume de lui fermer tout accès au trône ; conseil dont l'événement ne justifia que trop la sagesse.

CHRISTOPHLE II, *XLV Roi de Dannemarc.*

CHRISTOPHLE II. Le duc *Christophle* étoit encore en Suède au milieu des ennemis du royaume, & ravageant avec eux la province de Scanie, lorsque la nouvelle de la mort du roi son frère le rappela en Dannemarc. On croit devoir s'attendre que le souveuir de ses révoltes & de ses perfidies, les dernières paroles du feu roi, les intrigues & le pouvoir de son concurrent au trône, *Eric* duc de *Slefwig*, enfin l'espérance de réunir ce duché au Dannemarc par l'élection de ce dernier, tant de motifs d'un si grand poids vont déterminer les états à se venger de *Christophle* par le refus d'une couronne qu'il avoit si peu mérité

méritée (*). Mais soit habileté, soit bonheur, ce prince surmonta tous les obstacles ; il promit l'isle de *Femeren* au comte *Jean III* de Holstein son frère utérin (1), & l'engagea par cette promesse qu'il ne songeoit pas à tenir à donner au duc de *Slesvig* de l'occupation dans ses propres états. D'un autre côté quatre ou cinq seigneurs puissans & accrédités qui avoient été la plupart les complices des précédentes révoltes de *Christophle*, surent persuader aux états qu'il valoit mieux l'avoir pour roi que pour ennemi, firent valoir le droit de sa naissance, le changement qu'on observoit depuis peu dans ses inclinations, & les promesses qu'il faisoit de gouverner avec

CHRISTOPHLE II.

(*) *Albert. Stad.* Contin. ab *Hoyer.* edit. p.. 85. & seqq.

(1) *Jean III*, comte de Holstein de la branche de *Plen* étoit fils de *Gerhard II*, surnommé l'aveugle, (& non de *Jean II*, comte de *Kiel*, comme le prétend *Huitfeld*) lequel *Gerhard* avoit épousé *Agnès*, veuve du roi *Eric Glipping*, & par conséquent mère des rois *Eric Menved* & *Christophle II*, dont il est ici question. Voyez le continuateur d'*Albert* de *Stade* aux années 1304 & 1314, avec les remarques du savant éditeur feu M. *Hoyer*, & la table généalogique des comtes de *Holstein* qu'il y a jointe.

CHRISTOPHLE II.

douceur & modération. En effet *Christophle* qui vouloit monter ſur le trône à quelque prix que ce fût, & qui prodiguoit les ſermens comme tous ceux qui les violent ſans ſcrupule, avoit flatté la paſſion favorite de la nobleſſe & du clergé, en leur promettant d'alléger pour eux le joug du gouvernement au point de le rendre inſenſible, ou pour mieux dire, de les rendre à-peu-près indépendans (*). Il avoit conſenti à jurer en recevant la couronne qu'il conſerveroit dans leur entier tous les priviléges, immunités, poſſeſſions des eccléſiaſtiques; qu'il ne permettroit point qu'il fuſſent traduits devant des juges laïques pour quelque cauſe que ce fût; qu'il ne les aſſujettiroit à aucune taxe; que les évêques ne pourroient être arrêtés, ni exilés, ni privés de leurs biens que par l'ordre exprès du pape, ni les autres eccléſiaſtiques ſans qu'il y eût eu un arrêt du tribunal dont ils relevoient; que le roi rendroit au plutôt à l'archevêque de *Lunden* tous ſes châteaux & domai-

(*) V. Conſtitut. *Chriſtophor.* Reg. ap. Dn. de *Weſtph.* Monum. T. 4. col. 1769. it. ap. *Huitfeld.* p. 411.

nes ; que les ſeigneurs pourroient condamner leurs ſujets délinquans jusqu'à l'amende du trois ou neuf marcs ſuivant l'uſage de chaque province ; qu'ils ne ſeroient point contraints de porter les armes hors du royaume ; que ſi étant à la guerre ils étoient faits priſonniers, le roi les racheteroit dans le courant de l'année, & les dédommageroit de toutes les pertes qu'ils auroient ſouffertes ; que ceux qui refuſeroient d'aller à la guerre ne ſeroient point troublés dans la jouiſſance de leurs immunités ; que le roi n'entreprendroit aucune guerre ſans le conſentement des ſénateurs du royaume ; qu'il ne donneroit point de fiefs, de châteaux, de gouvernemens, ni de places de ſénateurs à des Allemands : qu'il feroit démolir toutes les fortereſſes de la Jutlande à l'exception de celles de *Rypen*, de *Colding* & de *Scanderbourg* : que tous les proſcripts & leurs héritiers pourroient retourner en Dannemarc & rentrer dans la poſſeſſion des biens qui avoient été confiſqués injuſtement (1) ; & enfin

CHRISTOPHLE II.

(1) Cet article déſignoit principalement les meurtriers du roi *Eric Glipping.*

CHRISTOPHLE II.

qu'il n'inquiéteroit aucun de ceux qui ſous le règne précédent avoient été du parti contraire au ſien. Les communes du royaume voulurent, à l'exemple des deux autres ordres, profiter des circonſtances, & de la trompeuſe facilité de *Chriſtophle*. Elles lui firent promettre que le commerce ſeroit libre & qu'on ne l'aſſujettiroit plus à aucune ſorte de droits & de douanes, que dans les cas d'une urgente néceſſité, & avec l'agrément du ſénat: qu'on payeroit aux marchands ce qu'on emprunteroit d'eux, qu'ils ne ſeroient point mis à la taille, que les payſans libres ne ſeroient contraints à aucunes corvées contraires aux loix & aux coutumes; que chaque année on tiendroit à *Nybourg* une aſſemblée des états; que la loi de *Valdemar* continueroit à être la loi du royaume, qu'on y feroit ſeulement les additions qui ſeroient jugées néceſſaires: que nul ne pourroit être traduit immédiatement devant le tribunal du roi, mais qu'il ſeroit jugé premièrement par les juges de ſon bailliage, & en cas d'appel par les aſſiſes de la province; que s'il en appeloit encore, ſa cauſe ſeroit

jugée par les mêmes assises tenues en présence du roi, & qu'enfin si on lui faisoit quelqu'injustice dans ces assises, la cause seroit portée devant l'assemblée des états : que personne ne pourroit être emprisonné, condamné à perdre ses biens ou sa vie sans avoir été cité, admis à se défendre en toute sûreté, accusé publiquement & convaincu juridiquement : que le roi ne pourroit s'offenser de ce qu'on auroit pu dire pour le maintien des droits de sa province ou du royaume : que tous les impôts établis depuis la mort de *Valdemar II* seroient abolis ; que ceux qui pilloient les effets naufragés seroient regardés & punis comme des voleurs : que les dettes du dernier roi seroient payées : que personne ne pourroit être traduit devant un autre tribunal que celui de sa province : enfin qu'il ne feroit aucune loi nouvelle que dans les états-généraux, & que ce seroit de concert avec eux & non autrement que le roi pourroit augmenter ou diminuer ou changer quelques-uns de ces articles. Ce fut à ces conditions que la couronne fut déférée à *Christophle*. Aucun

CHRISTOPHLE II.

CHRISTOPHLE II.

roi de Dannemarc n'avoit encore ſigné une capitulation qui reſtreignit ſes droits, & lui liât les mains comme celle-ci. *Chriſtophle* ayant juré l'obſervation de ces promeſſes dans la diète de *Vibourg* fut proclamé roi en même temps que ſon fils aîné nommé *Eric.* Mais la cérémonie de leur couronnement fut différée à cauſe de l'abſence d'*Eſger Juul* archevêque de *Lunden.* Le feu roi l'avoit puni de ſa rebellion en lui ôtant l'isle de *Bornholm*, & le prélat irrité étoit allé à Rome en porter ſes plaintes au pape. Craignant enſuite que ſon éloignement ne lui fît perdre un droit qui étoit attaché à ſa qualité de primat, il obtint du pape *Jean XXII* (*), qu'il enjoindroit aux évêques de Dannemarc de renvoyer le ſacre du roi juſqu'à la fête de Noël de l'année ſuivante, & déclaroit *nul* & de *nul effet* tout acte de ce genre qui auroit été fait avant ce temps-là. Ainſi les rois de Dannemarc ne devoient plus ſe faire couronner qu'au temps fixé par l'évêque de Rome. Enfin l'ar-

(*) Litter. *Joann. XXII.* Pontif. ad Epiſc. Regni Dan. ap. *Od. Raynald.* ad ann. 1320. §. 6.

chevêque revint accompagné d'un légat nommé *Bernhard* de *Mont-Valran* que le pape avoit chargé d'obtenir du roi le rétabliſſement d'*Eſger* dans ſon diocèſe, & la reſtitution de l'isle de *Bornholm*. *Chriſtophle* ne ſe fit pas beaucoup preſſer pour tout accorder (*) : réſolu de régner à quelque prix que ce fût, il ſatisfit en tout le légat, & l'archevêque rétabli couronna ſans difficulté le roi & ſon fils.

CHRISTOPHLE II.

1327.

Toutes ces précautions pour s'affermir ſur le trône ne calmoient pas encore les inquiétudes du nouveau roi. La nobleſſe avoit des chefs très-portés à la révolte, & puiſſans par leur crédit & par leurs richeſſes qu'il falloit contenir par la crainte & la violence, ou gagner par des bienfaits. De ces deux partis également dangereux, *Chriſtophle* choiſit le dernier. Il fit démolir les fortereſſes de la Jutlande, donna à *Canut Porſe* la Hallande méridionale, *Callundbourg* en Sélande, & l'isle de *Samſoe* avec le titre de duc qui avoit juſqu'alors

(*) Tranſact. inter Reg. & Archiep. ſub dato Roſchild 1321. apud *Huitf.* p. 416.

CHRISTOPHLE II. été réservé en Dannemarc à des princes du sang royal. C'étoient les provinces que le roi lui même avoit eues en apanage du temps de son frère *Eric Menved*. Plusieurs autres gentilshommes reçurent des bienfaits proportionnés à leur rang, à leurs services, & surtout à leur pouvoir. Les princes voisins ou vassaux de la couronne n'eurent pas moins
1323. de part à ces libéralités intéressées (*). *Witislas* reçut une nouvelle investiture de *Rugen*, de la seigneurie de *Bart*, de *Grimm*, de *Loysitz*, & de quelques autres districts. *Henri* prince de Mecklenbourg à qui *Eric Menved* avoit engagé la seigneurie de *Rostock* en 1317 l'obtint de *Christophle* pour lui & ses héritiers à titre de fief mouvant de la couronne de Dannemarc (1). Ce fut dans des vues

(*) V. Litter. Homagial. *Henr. Megap.* de an. 1323. apud *Westph.* T. 4. col. 966.

(1) Le premier usage que ce prince nommé *Henri le Lyon* fit du beau présent que le roi venoit de lui faire, fut de vendre aux habitans de *Rostock* ses nouveaux sujets la petite ville de *Warnemunde*, & de leur permettre de détruire entièrement la forteresse de *Danskbourg* qu'*Eric Menved* avoit fait bâtir dans leur voisinage. (V. *Albert. Stad.* Contin. ad ann. 1323. p. 94.)

parcilles qu'il donna sa fille *Marguerite* à *Louis* margrave de *Brandebourg* fils de l'empereur *Louis* de Bavière, & qu'il fit une alliance avec *Gerhard* comte de Holstein qu'on nommoit alors *comte de Rendsbourg*, & dont le pouvoir s'étoit récemment accru des dépouilles de la branche de *Holstein-Kiell*. Par cette alliance le roi & le comte s'engageoient à s'entresecourir de toutes leurs forces. La suite montrera quels secours le roi reçut de ce *Gerhard*.

CHRISTOPHLE II.

Pendant que *Christophle* s'épuisoit ainsi pour faire des ingrats, il perdoit de vue la promesse qu'il avoit faite de ne point lever d'impôts, ou plutôt il se mettoit entièrement hors d'état de remplir cet engagement imprudent. La nécessité de remplacer ses trésors prodigués devint bientôt pressante. *Christophle* établit donc tout-à-coup, & sans y avoir préparé les esprits, un impôt général sur tous ses sujets ecclésiastiques & laïques : la noblesse devoit payer le dixième de ses revenus, le clergé & le peuple n'étoient pas moins chargés. Il n'y eut bientôt qu'une plainte, qu'un cri de révolte dans tout le

CHRISTOPHLE II.

royaume. L'archevêque de *Lunden* au nom des évêques & des eccléſiaſtiques, & les autres ordres à ſon inſtigation déclarèrent au roi qu'ils ne s'y ſoumetroient point, & le menacèrent de ne reſpecter pas plus le ferment qu'ils lui avoient prêté que lui-même ne reſpectoit les ſiens. *Chriſtophle* effrayé n'oſa inſiſter, mais dans l'indignation que lui cauſa cette démarche des états il prit un autre parti tout auſſi contraire à ſes vrais intérêts: ce fut de retirer par force la plupart des terres & des provinces des mains de ceux à qui elles avoient été engagées, & de ne point payer les autres dettes que le roi ſon frère ou lui-même avoient contractées. Ainſi un ſeul ſeigneur nommé *Louis Albertſon* (de la famille des comtes de *Gleichen* tranſplantée en Dannemarc) perdit la Scanie entière & la partie méridionale de la Hallande, & fut réduit à la province de *Blekinge*; car il avoit en engagement tous ces vaſtes pays, c'eſt-à-dire près du tiers du royaume; étranges effets d'une mauvaiſe adminiſtration, mais qui doivent être en grande partie imputés au règne pré-

cédent ! L'isle d'*Arræ* fut reprise par les mêmes voies, & en peu de temps la plupart des créanciers de la couronne dépossédés par le roi eurent formé contre lui une ligue aussi dangereuse que celle dont ses impositions l'avoient menacé. Tous ceux qu'animoit quelque sujet particulier de mécontentement s'unirent aux rebelles. Tels furent un *Niels Olufsen* gentilhomme puissant de Scanie, grand maître d'hôtel sous *Eric Menved*, mais depuis disgracié & proscrit par ce prince; l'archevêque de *Lunden*, & ce duc *Canut Porse* què le roi avoit comblé de bienfaits, & que ces bienfaits n'engageoient qu'à le persécuter avec plus d'audace. *Olufsen* leur chef ayant réuni les forces de la ligue, & amené divers renforts de *Holstein* & de *Vandalie*, se jeta sur la Scanie & sur la Sélande qu'il mit à feu & à sang, causant partout plus de maux que les impôts les plus excessifs n'eussent pu faire. Le roi arrêta enfin ce torrent, & réduisit même son ennemi à se refugier dans l'isle de *Bornholm*, dont la plus grande partie & la forteresse nommée *Hammershuus* apparte-

CHRISTOPHLE II.

CHRISTOPHLE II. noient à l'archevêque. L'armée royale l'y ſuivit : *Hammershuus* fut pris, & les mécontens ayant ainſi perdu leur dernier aſyle, tout parut rentrer dans le devoir, & la révolte reſta aſſoupie le reſte de l'année.

1325. Peu de temps après moururent *Eſger* archevêque de *Lunden*, prélat factieux comme la plupart de ceux qui le précédèrent & le ſuivirent, & *Eric* duc de *Sleſwig* fils du duc *Valdemar*, & par conſéquent petit-fils du duc *Eric* ſecond fils du roi *Abel*. Le roi perdoit dans la perſonne du prélat un ennemi des plus redoutables; la mort du duc devint au contraire l'occaſion de toutes les diſgraces qu'il éprouva dans la ſuite. Ce duc n'avoit laiſſé en mourant qu'un fils nommé *Valdemar*, que ſon âge rendoit incapable de défendre la ſucceſſion de ſon père contre les entrepriſes du roi. Pour les couvrir d'un prétexte ſpécieux, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, *Chriſtophle* ſe chargea de la tutelle de cet enfant, & envahit en même temps à main armée tout ſon duché de *Sleſwig*, à la réſerve du château de *Gottorp* qui par ſa longue réſiſtance laiſſa aux

princes voiſins le temps de revenir de la ſurpriſe dans laquelle une ſi rapide conquête les avoit jetés. CHRISTOPHLE II.

De tous ces princes il n'y en avoit point de plus redoutable pour le roi que le comte *Gerhard* de *Rendsbourg* dont nous avons déjà parlé. Il joignoit à des vues étendues l'activité qui ſeule ſait en faire uſage; ambitieux à l'excès, mais prudent, il étoit capable de vaincre, de tromper, de diviſer ſes ennemis; auſſi habile à s'agrandir, qu'à s'aſſurer de ſa fortune (*) : iſſu d'une branche de la maiſon de *Holſtein* qu'on nommoit la branche de *Rendsbourg*, il n'avoit hérité de ſes pères que ce nom illuſtre à la vérité, mais ſouvent deſtitué de tout autre ſoutien, depuis que la maiſon de *Holſtein* s'étoit affoiblie en ſe partageant. On l'avoit conſacré dès ſa jeuneſſe à l'état eccléſiaſtique dans l'eſpérance qu'il pourroit ſuccéder à ſon oncle maternel *Giſelbert* archevêque de *Brême*, & il avoit étudié juſques à l'âge de vingt-quatre ans la théolo-

(*) *Albert. Stad.* Cont. & Chron. Holſ. ap. *Weſtph.* Monum. T. 3.

CHRISTOPHLE II.

gie de ces temps; mais la ſcience militaire étoit plus faite pour un eſprit de cette trempe que les ſubtilités de l'école ! il s'y appliqua, & eut bientôt la réputation de l'entendre parfaitement. Il ſervit *Eric Menved* dans ſes guerres avec le margrave de *Brandebourg*, & ce roi n'étant pas en état de le rembourſer autrement de ſes avances lui avoit engagé la Fionie pour trois ans. En même temps il s'agrandiſſoit en Holſtein par l'intrigue & par les armes, & *Segeberg* & une bonne partie de la Vagrie furent ajoutées à ſes autres poſſeſſions.

Tel étoit ce *Gerhard* connu dans l'hiſtoire par le ſurnom de *Grand*. Les progrès du roi dans le *Sleſwig* ſi propres à allarmer ſes voiſins, & le mécontentement de ſes ſujets tout diſpoſés à une révolte générale, lui parurent une occaſion favorable de ſe diſtinguer; il la ſaiſit avec empreſſement ſans ſe mettre en peine des engagemens qu'il avoit pris avec *Chriſtophle* deux ou trois ans auparavant. La tutelle du jeune duc de *Sleſwig* lui ſervoit de prétexte auſſi-bien qu'au roi, parce qu'il étoit ſon

CHRISTOPHLE II.

oncle maternel. Ces deux tuteurs qu'animoit un désir égal de dépouiller leur pupille, ne tardèrent pas à en venir aux mains. Le combat se donna près du château de *Gottorp*, dont la prise devoit terminer & assurer au roi la conquête du *Slesswig*. *Gerhard* fit usage de tous les stratagêmes que son art lui fournissoit, & avec cet aide il mit les Danois en déroute, & les força à lever le siége. La fuite de l'armée royale mit la plus grande partie du duché de *Slesswig* au pouvoir de *Gerhard*; mais ce n'étoit pas là tout l'avantage qu'il devoit en retirer.

L'absence du roi avoit allumé les premiers feux de la révolte; ses disgraces en firent un embrasement général. Alors ses ennemis joignirent le mépris à la haine, & ses créatures qu'il avoit trop tôt & trop élevées l'abandonnèrent avec la fortune. Depuis qu'il étoit malheureux, tous les ordres de l'état le trouvoient coupable: le clergé & la noblesse firent surtout éclater leur mécontentement. L'archevêque & les évêques lui reprochoient l'usurpation de *Bornholm*, la violation de

CHRISTOPHLE II. leurs priviléges & de leurs immunités. Plusieurs d'entre les grands reclamoient les sommes qu'ils avoient prêtées & qu'on leur retenoit, ainsi que les terres qui devoient leur servir de sûreté ou de dédommagement. Tous avoient en commun le prétexte spécieux des impôts dont on les chargeoit. On ne peut douter que ces plaintes en général ne fussent fondées; mais la plupart portoient sur des abus qu'on pouvoit redresser sans recourir à des moyens violens; d'autres ne devoient être imputées qu'au malheur des temps. Enfin les états auroient dû penser que plusieurs des conditions auxquelles ils avoient couronné *Christophle* étoient de nature à n'avoir pu être observées, & qu'ils partageoient avec lui le blâme des mauvais effets qui en résultoient. Ces considérations ne furent d'aucun poids & le désir de l'indépendance, l'esprit de révolte, l'intérêt particulier ne permirent d'écouter que la haine qu'on portoit
1326. au roi. Elle alla si loin qu'il fut unanimément résolu de le déposer. On dressa un décret par lequel on renonçoit à la foi & à l'obéissance

CHRISTOPHLE II.

qu'on lui avoit jurée, & on le déclaroit déchu de tout droit au gouvernement à cause de *l'abus insupportable qu'il avoit fait de son autorité* (*). Le roi reçut cette nouvelle à *Vordingbourg* (en Sélande) en même temps que celle de l'approche de l'armée de *Gerhard.* Il pensa que son fils *Eric*, & quelques troupes qu'il lui confia suffiroient pour repousser ce comte, & que sa présence appaiseroit les mécontens; il en arriva tout autrement. *Louis Albertson* & le duc *Canut Porse* leurs chefs surprirent le jeune prince dans la forteresse de *Tornebourg* (1), ou plutôt il y fut assiégé par ses propres troupes qui tournèrent lâchement leurs armes contre lui, ensorte que ce prince infortuné fut pris, mis aux fers, & jeté dans une dure prison au château de *Hattersleben. Christophle* perdit avec ce fils toute espérance de se maintenir par ses propres forces en Dannemarc. Il ramassa en

(*) Cont. App. ap. *Westphal.* T. 1. col. 1392.

(1) C'étoit un château situé sur les confins du diocèse de *Rypen* & du duché de *Sleswig*, & qui est détruit depuis long-temps.

CHRISTOPHLE II.

diligence ce qu'il avoit de plus précieux, & passa la mer avec ses deux autres fils *Othon* & *Valdemar*. Arrivé à *Rostock* il y implore l'assistance de *Henri* de *Mecklenbourg* (*) & des autres princes de Vandalie ses alliés ou vassaux, il repasse la mer avec leurs foibles secours, & reprend l'importante forteresse de *Vordingbourg* dont ses ennemis s'étoient emparés par la trahison du gouverneur. Mais ce premier succès ne rendit pas ses affaires beaucoup meilleures. Les états inébranlables dans leur résolution avoient choisi pour leur généralissime le comte *Gerhard* de *Rendsbourg* en attendant qu'ils eussent pu élire un nouveau roi. Ce comte déjà plus d'une fois vainqueur, maître du *Slesvig*, redoutable par sa valeur & par sa politique, enferme *Christophle* (†) dans *Vordingbourg* avec *Henri* de *Mecklenbourg* son allié, l'assiége par mer avec la flotte du duc de *Slesvig*, & par terre avec une armée très-nombreuse de Danois & d'Allemands, & oblige les deux pri

(*) *Herm. Corn.* ap. *Eccard.* col. 1027.
(†) Contin. App. apud *Westphal.* T. col. 1393.

ces qui commencent à manquer de tout, à entrer en composition. Alors par égard pour le duc de *Mecklenbourg*, ou plutôt trop satisfait d'éloigner le roi d'un pays où il ne vouloit point d'autre maître que lui-même, *Gerhard* permet à *Christophle* & à *Henri* de se retirer en Allemagne avec leurs vaisseaux & leurs troupes. Mais le roi ne pouvant ni régner dans ses états, ni les quitter sans regret, tente malgré ses promesses une nouvelle descente dans l'isle de *Falster*. *Gerhard* l'y suit de près, l'enferme une seconde fois, & a encore la générosité ou la politique de lui laisser la liberté à condition qu'il se retirera à *Rostock*.

CHRISTOPHLE II.

Tandis que *Christophle* exilé en *Mecklenbourg*, mais non rebuté, prenoit encore de nouvelles mesures pour remonter sur le trône (1), les

(1) Ce fut alors qu'il donna à *Wartislas*, duc de *Volgast* la principauté de *Rugen* dans l'espérance d'en obtenir des secours. *Witislas*, prince de *Rugen* étant mort (en 1325) sans enfans mâles, ce duc de *Volgast* avoit aspiré à recueillir cette riche & importante succession. Il alléguoit au roi, pour obtenir l'investiture de ces pays, la volonté du défunt, l'inclination & le choix des états de *Rugen*, une pro-

CHRISTOPHLE II.

états de Dannemarc s'assembloient à *Nybourg* pour nommer celui qui devoit lui succéder. Les comtes de Holstein *Jean* & *Gerhard*, le duc *Canut Porse*, *Louis Albertson*, *Lauritz Joneson* étoient les chefs de ces états

messe de ce roi lui-même, & ce qui étoit décisif, sa prise de possession qu'il paroissoit résolu de soutenir. On sait que les souverains n'avoient pas encore pensé dans ce temps-là qu'ils pussent se dispenser de donner les grands fiefs de leurs couronnes. D'ailleurs *Christophle* avoit un extrême besoin d'un appui : il donna donc au duc *Wartislas* l'investiture de *Rugen* (en 1326) sur le pied des investitures précédentes. Cependant *Henri* de Mecklenbourg son allié qui avoit espéré la même faveur ayant témoigné du mécontentement à *Christophle*, ce roi pour l'appaiser accorda aussi l'investiture de la même province à ce *Henri*, & à *Jean* & *Henning* de *Werle* en 1326. Ils étoient tous trois de la maison de *Mecklenbourg*. Sur ces entrefaites mourut le duc *Wartislas*. mais cette mort ne fut d'aucune utilité à *Henri*. *Barnim*, duc de Stettin tuteur des enfans du défunt, informé de ce qui se tramoit à leur préjudice s'adressa au comte *Gerhard* comme au regent du royaume, & en obtint pour ses pupiles l'investiture de la principauté contestée qui resta aux ducs de Poméranie de la branche de *Wolgast*, malgré les oppositions de la maison de *Mecklenbourg* qui prit inutilement les armes pour soutenir ses pretentions. (Ce détail est tiré du savant ouvrage de feu M. de *Schwartz*, intitulé, *Historia Finium Principatus Rugiæ*, p. 158. & seqq.)

Christophle II.

dont ils fléchiſſoient les volontés à leur gré. Ils ne reſtèrent pas long-temps indécis ſur le choix d'un roi. Tout parloit en faveur du jeune *Valdemar* duc de *Sleſwig* ; ſon âge ſurtout qui donnoit à ces ambitieux l'eſpérance de s'affermir dans leurs uſurpations, & de régner long-temps en ſon nom. D'ailleurs il deſcendoit en ligne droite d'un roi de Dannemarc, & les états qui s'attribuoient le droit de donner & d'ôter le ſceptre, ſe faiſoient en même temps une loi inviolable de ne point le laiſſer ſortir de la famille qui le poſſédoit depuis tant de ſiècles. Cette élection ne fut point ſuivie d'un couronnement, & comme ce *Valdemar* ne fut jamais roi en effet, & n'en porta pas long-temps le titre, c'eſt avec raiſon qu'on ne lui donne pas place dans la ſuite des rois de Dannemarc.

Après avoir ainſi ſatisfait le peuple par cette vaine image de royauté les chefs de la ligue commencèrent à ſe payer de leurs mains des prétendus ſervices qu'ils avoient rendus à l'état. *Gerhard* comme le plus puiſſant étoit celui qui devoit avoir la

CHRISTOPHLE II.

plus grande part à ces récompenſes. On lui donna donc le duché de *Sleswig* (*) à lui & à ſes deſcendans à perpétuité, à la charge ſeulement de relever de la couronne. Le jeune roi lui céda dans l'acte de cette donation tous les droits de quelque nature qu'ils puſſent être qu'il pouvoit avoir ſur ce duché, ne ſe réſervant que celui de l'inveſtiture qu'il promit d'accorder aux ſucceſſeurs de *Gerhard* quand ils le demanderoient. *Gerhard* fit confirmer cet acte par le ſénat ; *Albert* duc de Saxe, *Jean* & *Adolphe* comtes de Holſtein, *Henri* & *Nicolas* comte de Schwerin le ſignèrent comme témoins (†). Le comte *Jean* de Holſtein reçut l'inveſtiture des isles de *Lalande*, de *Falſter* & de *Femeren*, & joignit le titre de ſeigneur de ces isles à celui de comte de Holſtein & de Stormarie. Le duc *Canut Porſe* qui poſſédoit déjà, mais pour ſa vie ſeulement, la Hallande

(*) V. Inveſt. Comit. Nyburg. Die Aſcenſ. Virg. 1326. ap. *Huitfeld*. p. 433.

(†) *Herm. Corn.* apud *Eccard.* col. 1027. it. Joh. Comit. Chart. de dat. Plon. 1327. ap. *Weſtph.* Monum. T. 11. col. 98. *Dalin.* Suea Rikes Hiſt. T. 2. p. 428.

méridionale avec *Samsœ* & *Callundbourg*, en obtint l'investiture pour lui & ses héritiers. Il y joignit l'année suivante la Hallande septentrionale que lui apporta en dot *Ingueburge* fille de *Haquin* roi de Norvège, veuve du malheureux *Eric* que le roi *Birger* son frère avoit fait mourir de faim, alliance d'autant plus honorable pour ce duc qui n'étoit qu'un simple gentilhomme que la princesse *Ingueburge* avoit eu de son premier époux un fils nommé *Magnus* qui étoit roi de Suède (*). L'archevêque de *Lunden* rentra en possession de *Bornholm*; *Louis Albertson* obtint *Colding* & *Rypen*, *Lauritz Joneson* les isles de *Langeland* & d'*Arrœ*. En un mot chacun se fit donner ce qui étoit le plus à sa bienséance, le jeune roi signant tout ce que son tuteur lui présentoit, & les états par un aveuglement déplorable voyant paisiblement le royaume passer pièces par pièces dans les mains avides de ces tyrans domestiques & étrangers.

CHRISTOPHLE II.

Pendant que *Gerhard* aussi redouté

(*) *Herm. Corn.* col. 1027.

CHRISTOPHLE II.

que le roi le plus puiſſant régnoit ainſi réellement à l'abri de ſon titre de régent & de tuteur du jeune roi, la haine que la nation avoit eue pour *Chriſtophle* ſe calmoit peu-à-peu, l'expérience diſſipoit les préjugés de ceux qui avoient cru améliorer leur condition en changeant de maître, la jalouſie fomentoit des mécontentemens ſecrets. Tout le pouvoir avoit paſſé entre les mains d'un petit nombre d'hommes, la plupart d'origine étrangère, & le gouvernement épuiſé en leur faveur ne pouvoit rien faire pour une multitude d'autres. On ſait que l'envie s'attache d'autant plus à ces fortunes ſubites que ceux qui les ont faites en uſent rarement avec modération. On voyoit d'ailleurs que le régent moins empreſſé à ſoulager les maux du peuple, qu'à profiter d'une conjoncture qui pouvoit n'être pas de durée, renouvelloit les impôts qu'avoit exigés *Chriſtophle*, avec cette différence qu'il ſavoit contraindre le peuple à les payer. Ce fut dans ces circonſtances que le roi exilé fit encore de nouveaux efforts pour le ſupplanter. Les ſoumiſſions, les

interceſſions,

intercessions, les promesses furent les moyens auxquels il ne craignit pas d'avoir recours. Il écrivit au clergé & à la noblesse de son royaume une lettre pleine de témoignages de repentir, & de promesses de ne prendre à l'avenir d'autre règle que leurs avis : il fit aussi entendre de ses plaintes contre *Gerhard* dans la plupart des cours d'Allemagne. *Christophle* avoit un appui plus assuré dans ses propres sujets, & chez les étrangers, dans le comte *Jean* de Holstein, les princes de *Werle* & de *Meklembourg*, & la ville de *Lubeck*. Et d'abord la noblesse de *Scanie* & de *Sélande*, les évêques de *Rypen*, d'*Aarhuus*, & l'archevêque même de *Lunden* lui promirent de le seconder de tout leur pouvoir aussitôt qu'il se montreroit avec une armée en Dannemarc. Ensuite *Jean* comte de Holstein aussi ambitieux que *Gerhard*, & peut-être mécontent du peu de part qu'il lui donnoit au gouvernement du royaume, se présenta à propos pour mettre le roi son frère utérin en état de lever cette armée. Il lui fournit une somme de 20000 marcs d'argent avec lesquels on pou-

CHRISTOPHLE II.

1328.

CHRISTOPHLE II.

voit acheter bien des ſoldats chez des peuples pauvres & guerriers (*). Le roi céda au comte l'isle de *Femeren*, lui engagea les isles de *Lalande* & de *Falſter* avec leurs revenus pour la moitié de cette ſomme. A l'égard de l'autre moitié le roi promit de la payer à différens termes, mais il ne donna alors aucune ſureté au comte, & on les verra bientôt brouillés à ce ſujet.

Ainſi *Chriſtophle* ayant aſſemblé quelques troupes, & étant certain de trouver en Dannemarc un parti nombreux qui n'attendoit plus que ſa préſence, paſſe dans l'isle de *Lalande*, & de-là en *Sélande*, & s'avance dans le pays en publiant une amniſtie pour tous ceux qui viendroient ſe ranger ſous ſes drapeaux. Alors les évêques de *Rypen* & d'*Aarhuus* abandonnent ouvertement le parti du comte *Gerhard* & de l'uſurpateur du trône : ils mettent les armes à la main de ceux qui ſuivent leur exemple, (†) & vont mettre le ſiége devant *Gottorp* dont la perte eut décidé

(*) Dav. *Chytræi* Saxon. L. 24. p. 665.
(†) Vet. Append. ad *Saxon. Gr.* apud. *Benzel.* Mon. Suco-Goth. p. 153.

celle du prétendu roi & du comte *Gerhard.* Mais ce dernier ne les avoit attendus devant cette place que pour les défaire plus ſurement : il remporta ſur eux une victoire complète ſecondé par des traîtres qui ſe trouvoient dans l'armée Danoiſe.

CHRISTOPHLE II.

Chriſtophle fut d'abord plus heureux à l'autre extrémité du royaume. La Scanie ſe rangea ſous ſon obéiſſance : mais *Chriſtophle* n'en étoit pas moins embarraſſé à trouver les fonds néceſſaires pour le rembourſement de la ſomme que lui avoit avancée le comte *Jean* de Holſtein. On a dit qu'il avoit promis de lui payer la moitié de cette ſomme, ſavoir dix mille marcs d'argent en différens termes convenus. Au ſecond de ces termes les finances du roi ſe trouvèrent tellement épuiſées qu'il ne put remettre au comte 1500 marcs qu'il lui devoit, & le comte qui avoit autant d'ardeur que de puiſſance pour ſoutenir ſes intérêts, ayant appris que Copenhague ſe rendoit au roi, s'étoit hâté d'envoyer ſes propres troupes prendre poſſeſſion de cette ville qui lui étoit un gage plus sûr que tous les autres du rem-

Christophle II.

boursement de ses avances. Cette démarche offensa vivement *Christophle* : il quitta brusquement le comte, & passa en *Jutlande*, où comme s'il eût été déjà fatigué de succès qui lui avoient si peu coûté, il perdit un temps précieux, & renouvella les mécontentemens du clergé en mettant ses troupes en quartier chez les moines de cette province qui ne fut pas ménagée.

Ce ne fut pas tout (*). Il osa faire arrêter un évêque de *Borglum* (en Jutlande) qu'il accusoit de divers crimes, comme si une entreprise qui avoit failli à renverser les trônes les mieux affermis pouvoit tourner à la gloire d'un roi à qui on disputoit même ce nom. Cet évêque ayant corrompu ses gardes alla chercher à Rome un appui qu'il ne pouvoit manquer d'y trouver. Le pape qu'il persuada facilement de son innocence excommunia *Christophle*, & mit le royaume en interdit en vertu du décret du prétendu concile de *Vedel*. Mais le malheureux état du royaume auquel personne ne prenoit

(*) V. Coll. *Barthol.* MSS. Bibl. univers. Hafn. apud *Pontopp.* Kirchen Hist. T. II. p. 80.

plus guères d'intérêt ni au dedans ni au dehors, fut cause que cette excommunication ne produisit presque aucun effet (*). Tout ce que nous en savons c'est qu'elle dura sept ans & huit mois.

CHRISTOPHLE II.

Cependant la mésintelligence qui s'étoit élevée entre le roi & le comte *Jean* de *Holstein* alloit avoir pour le premier les suites les plus dangereuses. Il fallut donc qu'il fit des propositions d'accommodement, & le comte sut bien profiter des circonstances pour faire payer chèrement au roi l'imprudence qu'il avoit eue de rompre avec lui (†). Il se fit donc céder en engagement, outre les isles de *Lalande* & de *Falster* qu'il possédoit déjà, la *Sélande* & la *Scanie*, entant que ces provinces n'étoient pas engagées; car les princes de *Werle* & de *Mecklenbourg*, & le duc *Canut Porse* avoient déjà des hypothèques sur quelques parties de ces provinces. Le roi confirma aussi au comte la cession de l'isle de *Fe-*

(*) *Huitfeld.*

(†) V. Transact. inter Reg. & Comit. Joh. de dat. Domin. post Sti. Mart. Fest. 1309. apud *Huitfeld.* p. 447.

CHRISTOPHLE II.

meren qu'il lui cédoit à perpétuité, avec tous ſes droits, à la charge ſeulement d'en faire hommage à la couronne. Enfin il ſe réconcilia à la même occaſion avec le duc *Canut Porſe*; & ce fut alors ſeulement que le jeune *Eric* ſon fils fut mis entièrement en liberté.

Cette réconciliation du roi avec le comte *Jean* de Holſtein & le duc *Canut Porſe* porta le dernier coup au parti que le comte *Gerhard* pouvoit encore avoir dans le royaume. Ainſi quoique ce comte eût battu les Jutlandois du parti du roi, & qu'il eût pu, ce ſemble, eſpérer de nouveaux ſuccès, il préféra de ſuivre l'exemple de ſon parent le comte *Jean*, & de faire auſſi ſa paix avec *Chriſtophle*. Il ſentoit que c'étoit le vrai moyen de s'aſſurer la poſſeſſion des riches dépouilles qu'il remportoit de ſa précédente adminiſtration. Après une courte trêve on conclut à *Ryſen* un traité de paix dont les principaux articles étoient que l'uſurpateur *Valdemar* renonceroit au titre de roi, qu'il ſe retireroit dans le duché de *Sleſwic*, qui lui feroit reſtitué par le comte *Gerhard* ſon

le 25me. Février 1330.

oncle, qu'en dédommagement celui-ci auroit l'expectative de ce duché, si *Valdemar* venoit à décéder sans héritiers légitimes, & que jusqu'à l'echéance de ce cas il auroit la Fionie pour lui & pour ses successeurs, à la charge d'en faire hommage au roi, & de l'assister quand il seroit en guerre, à moins que cette guerre ne se fît contre le duc de *Slefwic*, & le comte *Jean* de Holstein. On passa aussi un acte dans le même temps qui portoit que toute la Jutlande, à l'exception de *Scanderbourg*, seroit donnée au même comte *Gerhard* à titre d'hypothèque, jusqu'à ce qu'il fût remboursé des frais de la guerre qui furent évalués à 40000 marcs d'argent. Pour cimenter la bonne intelligence qu'on s'étoit proposé d'établir par ce traité entre le roi & *Gerhard*, *Eric* fils du roi & désigné roi lui-même épousa une sœur du comte (1); mais se 1331.

CHRISTOPHLE II.

(1) Elle s'appeloit *Elizabeth* & étoit veuve de *Jean II*, duc de Saxe de la branche de *Lauembourg*. Nos historiens n'avoient pas su le nom de cette princesse, quoiqu'ils fassent mention du mariage du roi *Eric*. C'est M. *Carstens* qui nous l'a faite connoître plus par-

CHRISTOPHLE II.

laſſant bientôt d'une union dont la politique ſeule formoit le lien, il la répudia l'année ſuivante dès que le roi ſon père & *Gerhard* furent redevenus ennemis.

Quelques différends qui s'élevèrent entre ce *Gerhard*, & l'autre comte *Jean* de Holſtein, différends dont nous ignorons le ſujet, firent naître cette nouvelle guerre. A peine avoient-ils pris les armes que *Chriſtophle* deſtiné à être toute ſa vie l'artiſan de ſes propres malheurs embraſſa le parti du comte *Jean*, &

le 30me. Novemb.

ſans attendre d'avoir uni ſes forces aux ſiennes alla attaquer le comte *Gerhard* qui défit totalement l'armée du roi dans la plaine de *Lohærde* à quelque diſtance de *Sleſwic*. Le jeune *Eric* fils du roi périt d'une chute de cheval. Quelques auteurs ont auſſi prétendu, mais avec peu de fondement, que *Chriſtophle* lui-même y fut fait priſonnier (*). Cette défaite lui fut aſſez préjudiciable ſans cela. La plus grande partie de

---

ticulièrement dans un mémoire inſéré au VII Tome du Recueil de la Société Royale de Copenhague.

(*) Chron. Holſ. a *Leibnitz*. edit. c. 20.

la nobleſſe de Jutlande ſe jeta dans le parti du vainqueur. Le roi ſans reſſource & ſans appui ſe mit à ſa diſcrétion, heureux de ce que *Gerhard* voulut bien ſe contenter, en lui donnant la paix, de porter à 100,000 marcs d'argent la ſomme qu'il prétendoit lui être due par le royaume, & pour laquelle la Jutlande lui avoit été hypothéquée (*). On a vu que deux ans auparavant il n'avoit demandé que 40,000 marcs, mais il étoit naturel que les dettes du roi augmentaſſent avec ſes malheurs. *Gerhard* profita auſſi de la conjoncture pour obliger le comte *Jean* de Holſtein à dégager la moitié de la Fionie, & à la lui livrer conformément à un des articles du traité de *Rypen*. Enfin les deux comtes terminoient ce traité par ſe donner une garantie réciproque de tout ce qu'ils poſſédoient en Dannemarc. Tels furent les fruits que *Chriſtophle* recueillit de ſes dernières tentatives. Chaque nouvel effort qu'il faiſoit pour ſecouer le joug de ces étran-

CHRISTOPHLE II.

(*) V. Tranſact. &c. de dat. Kilon. 10. Jan. 1332. apud *Huitf.* p. 455.

CHRISTOPHLE II.

gers ne servoit qu'à le rendre plus accablant.

A l'autre extrémité du royaume la nation ne souffroit pas des pertes moins sensibles. La Scanie qu'on a vu d'abord engagée à *Louis Albertsen*, & passer ensuite de ses héritiers au comte *Jean* de *Holstein*, se soumettoit à un prince étranger des mains duquel il devenoit bien difficile de la retirer. Depuis quelque temps les habitans de cette province ne pouvant plus supporter le joug des Holsteinois que leurs vexations, & surtout leur avidité, rendoient de jour en jour plus odieux, avoient déclaré une espèce de guerre à ces hôtes incommodes, & s'en défaisoient partout où ils se trouvoient plus forts qu'eux. Trois cent entr'autres furent massacrés dans l'église même de *Lunden*, & dès-lors la révolte devint générale en peu de jours. Abandonnés par leur roi, & contraints de se choisir un chef, les Scaniens se jetèrent entre les bras de *Magnus* roi de Suède (*), & lui promirent de le

(*) *Eric. Upsal.* p. 315.

reconnoître pour leur ſouverain, s'il vouloit s'engager à les défendre contre les Holſteinois. *Magnus* accepta ces offres avec beaucoup de joie ; il fit à l'archevêque & aux autres députés de la province les promeſſes les plus propres à les affermir dans leur réſolution, & peu de temps après il reçut leurs hommages dans une grande aſſemblée qui fut tenue pour cet effet à *Calmar*.

CHRISTOPHLE II.

Le comte de *Holſtein* apprit ainſi par cette révolution inopinée que la patience des peuples peut avoir des bornes quand l'avidité de ſes maîtres n'en connoît plus. Mais le mal étoit ſans remède, & il eût même été imprudent d'en chercher dans les haſards de la guerre. En effet ce comte ne poſſédoit la Scanie qu'à titre d'engagement, & quand même il eût réuſſi contre toute vraiſemblance à la défendre contre le roi de Suède, il auroit également fallu la reſtituer un jour. L'ambition timide & défiante de *Magnus* fournit à ce comte un moyen bien plus aſſuré de tirer encore quelque parti de ce qu'il avoit perdu. Ce prince voulant acquérir de nouveaux droits

CHRISTOPHLE II.

ſur la Scanie acheta tous ceux que le comte pouvoit avoir ſur ces provinces d'une ſomme de 34,000 marcs d'argent, nouveau titre qui bien que joint à celui de la ſoumiſſion volontaire des Scaniens n'eut pas ſuffi (*) pour mettre fin aux prétentions du Dannemarc, ſi le ſucceſſeur de *Chriſtophle* n'eût confirmé par d'autres traités avec *Magnus* ce démembrement ſi préjudiciable au royaume.

La perte de la Scanie ne fut pas la dernière mortification que le malheureux *Chriſtophle* eut à eſſuyer. Son incapacité, ſa mauvaiſe conduite, & plus que tout cela le diſcrédit total & l'indigence même à laquelle il étoit réduit, attirèrent ſur lui le mépris univerſel, dernière diſgrace qui vient ſouvent à la ſuite des autres, & conſomme le malheur des hommes les plus inſenſibles.

Dans cette ſituation deux gentilshommes eurent l'ame aſſez atroce pour porter les mains ſur un ſouverain accablé de chagrins & d'ad-

(*) V. Tranſact. int. Reg. Vald. & Magn. d. Helſingb. 3. Jan. 1341 ap. *Hadorph.* loc. infr. cit.

CHRISTOPHLE II.

versités. Dans l'espérance de faire leur cour aux comtes de Holstein ils mirent de nuit le feu à une maison où le roi logeoit, & l'ayant saisi pendant qu'il cherchoit à s'enfuir, ils le conduisirent à *Alekolm* forteresse de Lalande qui appartenoit au comte *Jean* (*). Mais ce comte qui étoit alors en paix avec *Christophle*, qui n'avoit rien à craindre de lui, & qui ne pouvoit oublier qu'il étoit son frère, le fit remettre aussitôt en liberté; action plus honorable pour lui qu'utile au roi qui mourut l'année suivante âgé de 57 ans, à *Nykæping* en *Falster*. Son règne qui n'avoit duré que 13 ans est un exemple bien frappant des revers de la fortune, si l'on peut abuser de ce mot au point d'attribuer à la fortune des revers auxquels l'imprudence & les passions avoient eu tant de part. Il est vrai cependant que ce prince prit les rênes du gouvernement dans des circonstances très-difficiles, ensorte que s'il eût eu des voisins moins habiles & moins ambitieux, & des

le 15me. Juillet 1333.

(*) Contin. Append. ad *Chr. Sialand.* ap. Dn. de *Westph.* Mon. T. 1. col. 1394.

CHRISTOPHLE II.

sujets plus fidelles & plus tranquilles, il n'eût peut-être pas paru incapable de régner.

L'Esthonie demeura encore pendant ce règne sous l'obéissance des rois de Dannemarc, & elle dut sans doute cet avantage à la précaution qu'avoit prise la noblesse de cette province de se faire donner une promesse par écrit (*) qu'on ne la céderoit, engageroit, ou aliéneroit de quelque manière, & sous quelque prétexte que ce fût.

Christophle avoit épousé *Euphémie* fille de *Bogislas IV* duc de Poméranie de la branche de *Wolgast* (1). Elle mourut trois ans avant lui. Il en avoit eu trois fils, *Eric* dont on a vu la destinée, *Othon* qui entra dans l'ordre Teutonique, & *Valdemar*

(*) Voyez cette Charte dans *Huitfeld*, p. 450.

(1) *Huitfeld* & d'autres historiens après lui prétendent que cette princesse étoit de la maison des margraves de *Brandebourg*; mais M. *Carstens*, le même à qui cette histoire doit déjà tant d'autres éclaircissemens utiles, a prouvé dans une dissertation sur ce sujet qu'elle étoit fille de *Bogislas IV*, duc de Poméranie. Elle se trouve dans le VII Tome des *Actes de la Société Royale de Copenhague*.

qui lui ſuccéda ; & trois filles, *Marguerite* qui fut mariée à *Louis* margrave de *Brandebourg* fils aîné de l'empereur *Louis* de Bavière, & *Hedwige* & *Agnès* qui moururent en bas âge.

CHRISTOPHLE II.

INTERRÈGNE.

Le même intérêt qui avoit porté les comtes de Holſtein à dépouiller le roi précédent de ſon autorité, les engageoit à retarder autant qu'ils pouvoient l'élection de ſon ſucceſſeur, & après avoir réuſſi dans la première de ces entrepriſes, il ne devoit pas leur être difficile de venir à bout de la ſeconde. Ils avoient ſu, quoiqu'étrangers, quoique dépourvus de titres légitimes, quoique nés avec une puiſſance & des reſſources très-bornées, aſſervir un peuple nombreux & jaloux de ſes droits. Ils ſurent encore affermir cette domination d'autant plus odieuſe qu'incertains de ſa durée ils ſe hâtoient plus d'en jouir. Les fils du roi *Chriſtophle*, *Othon* & *Valdemar* ne négligeoient pas cependant de ſe mettre en état de délivrer leur patrie

de ce joug & de faire valoir leurs juſtes droits (*). Pour cet effet ils s'unirent avec le margrave de *Brandebourg* leur beau-frère qui leur promit de les ſeconder dans tout ce qu'ils entreprendroient contre les comtes de Holſtein. *Othon* en qualité d'aîné & d'héritier préſomptif de la couronne étoit celui qui preſſoit le plus l'exécution d'une promeſſe dont il attendoit un ſi grand changement de fortune. Auſſitôt qu'il eut quelques troupes à ſa diſpoſition, il ne perdit point de temps pour entrer en Jutlande, & tenter d'en chaſſer le comte *Gerhard*. C'étoient deux adverſaires bien inégaux preſque à tous égards. *Gerhard* alla au-devant d'*Othon* qu'il rencontra à *Tappehæde*
1334. près de *Vibourg*; il mit ſon armée en déroute, & l'ayant fait lui-même priſonnier, ordonna qu'il fût transféré dans le château de *Segeberg* (†), d'où les bons offices de l'empereur

(*) Voyez l'acte paſſé à *Prentzlau* le 17 Déc. 1333, parmi les pièces juſtificat. de la Diſſertat. de M. *Gramm* ſur *Valdemar III*, N°. 1.

(†) Contin. append. &c. ap. Weſtphal. Monum.

& du margrave de *Brandebourg* ne purent le faire ſortir que long-temps après.

Pendant que *Gerhard* jouiſſant des fruits de ſa victoire reſtoit tranquille poſſeſſeur de la Jutlande & de la Fionie, & gouvernoit ces provinces avec un pouvoir abſolu, *Valdemar* ſon neveu, ce duc de *Sleswic* qui pendant l'exil de *Chriſtophle* avoit porté le nom de roi, travailloit à faire revivre les titres que lui avoit donnés ſon élection, & dans cette vue il acquéroit les droits que *Gerhard* ſon oncle avoit ſur une bonne partie du royaume, ſoit en lui payant les ſommes pour leſquelles ces provinces lui avoient été engagées, ſoit en lui donnant en échange des hypothèques dans ſon duché de *Sleſwic*. La politique du comte eſt ici bien facile à démêler. Il éloignoit par-là l'élection d'un des fils de *Chriſtophle* qu'il redoutoit; mais ſurtout, il avançoit l'exécution de ſon grand deſſein qui étoit de s'affermir ſi bien dans la poſſeſſion du *Sleſwic* qu'on ne pût plus l'obliger à lâcher priſe, comme on l'avoit fait quelques années auparavant. Quelque habile-

ment concerté que fût ce projet, le comte devoit trouver bien des obſtacles dans l'exécution. *Valdemar* fils de *Chriſtophle* avoit déjà attiré à lui les vœux de la plus grande partie de la nation, & gagnés par ſes intrigues, prévenus favorablement par ſa réputation, & rebutés d'une domination étrangère & tyrannique, les Danois l'avoient déjà rappelé, réſolus de ſeconder de tout leur pouvoir les efforts qu'il feroit pour remonter ſur le trône de ſes pères.

On devoit attendre pour cela qu'il eût paſſé dans le royaume avec quelque ſecours étranger : mais la nobleſſe de Jutlande ne put contenir plus long-temps ſon impatience. Le duché de *Sleſwic* alloit paſſer preſque tout entier à *Gerhard* par un
1340. traité (1) extorqué à ſon foible neveu.

(1) Voyez ce traité dans *Huitfeld*, p. 465. En ſe faiſant ainſi donner le duché de *Sleſwic* le comte *Gerhard* prétendoit ſans doute ne faire qu'exécuter le traité conclu à *Rypen* entre lui & le duc *Valdemar* en 1330, & confirmé en 1333, par lequel *Gerhard* devoit avoir le *Sleſwic* ſi le duc montoit ſur le trône ou venoit à mourir ſans enfans mâles. Les fils de *Gerhard* ne manquèrent pas de renouveller après la mort de leur père un traité ſi avantageux à

Celui-ci se faisoit promettre la Jutlande en échange. Ces arrangemens ou plutôt ce trafic insultant indigna tellement la noblesse du pays qu'elle leva hardiment l'étendart de la révolte sans attendre plus long-temps l'arrivée du prince *Valdemar*. Cette démarche précipitée devoit naturellement avoir des suites funestes. *Gerhard* lève en Allemagne une armée de dix mille hommes, & rentre avec eux en Jutlande résolu de se venger des habitans. Déjà la moitié de cette province est saccagée, & le reste va devenir également la proie du vainqueur irrité, lorsque sa mort tragique met tout à coup un terme à ses succès & aux calamités du Dannemarc.

Un gentilhomme Jutlandois nommé *Nicolas Ebbesen* cherchoit depuis

---

leur maison. Voyez *Huitfeld*, p. 473-475. Cet auteur a cru que ce traité demeura sans exécution, mais il se trompe, & cette erreur a entraîné lui & tous nos historiens dans plusieurs autres erreurs. M. *Carstens* a prouvé que *Gottorp*, *Flensbourg*, *Slesvic* & plusieurs autres villes demeurèrent dès-lors aux fils de *Gerhard* le grand. On en sera convaincu en lisant son mémoire sur ce sujet inséré parmi ceux de la Soc. Roy. de Copenhague.

long-temps à délivrer ſa patrie d'un ennemi ſi dangereux, ſoit que le déſir de la ſervir fût le ſeul motif qui lui ſuggérât ce hardi deſſein, ſoit que, comme le rapporte *Huitfeld* (*), il y fût encore excité par un reſſentiment particulier. Il épia long-temps & inutilement les occaſions de ſurprendre cet ennemi vigilant; mais enfin réſolu de frapper ſans plus de délai le coup qui pouvoit ſeul prévenir la ruine de ſon pays (†), il oſe avec 40 ou 50 conjurés entrer de nuit dans la ville de *Randers* (en Jutlande) où étoit *Gerhard* au milieu de quatre mille hommes de troupes réglées, il pénètre jusqu'à lui, & après avoir égorgé ſes gardes, il
la nuit du 1. Avril. le tue dans ſon lit auſſi bien que ſon aumonier & ſon chambellan. Ce fut en vain que le bruit éveillant les ſoldats & les habitans, on voulut s'oppoſer à la fuite d'*Ebbeſen*. Guidé par la connoiſſance qu'il avoit des lieux, & favoriſé par la nuit & le tumulte, il échappe à ceux qui le

(*) *Chron.* p. 464.

(†) Vet. Append. ad *Saxon.* Gr. apud *Benzel.* Mon. Sueo-Goth. p. 155.

pourſuivent (*), ſoit en rompant un pont qu'il laiſſe entr'eux & lui, ſoit en ſe défendant avec valeur contre les plus animés. S'il eſt vrai, comme on l'aſſure, qu'avant que d'exécuter ſon deſſein, *Ebbeſen* fit déclarer au comte qu'il renonçoit à ſon amitié, & qu'il devoit ſe tenir ſur ſes gardes, cette action ne portant aucune apparence de trahiſon, prouvera un courage & une réſolution peu commune; & ſi l'amour de la patrie en fut le ſeul motif, ceux qui conſidéreront combien elle lui a été utile pourront comparer *Ebbeſen* aux plus célèbres libérateurs de leur pays dont l'hiſtoire ancienne nous ait laiſſé les exemples.

Quoiqu'il en ſoit, ce fut ainſi que périt au milieu de ſon armée *Gerhard* ſurnommé *le Grand*, dans le temps que plus redouté que jamais il alloit ſoumettre le reſte du Dannemarc, & ſans doute le gouverner enſuite en maître abſolu au nom du roi qu'il vouloit lui donner. Sa mort plongea ſon armée dans la plus

(*) V. *Andr. Velley* Syll. Cant. n. 46. & Chr. Holſ. in *Leibnitz.* acceſſ. Hiſtor. ap. *J. Gr.* not. in *M.* p. 502.

grande conſternation : elle ſe croyoit invincible ſous ce chef qui n'avoit en effet été qu'une ſeule fois malheureux à la guerre, & qui avoit toujours ſu enrichir ſes ſoldats aux dépens des vaincus : ſur quoi il diſoit lui-même (*), *que s'il étoit vainqueur, l'ennemi payeroit la ſolde de ſes troupes, & que s'il étoit vaincu, elles n'auroient plus beſoin de rien.* Il laiſſa trois fils nommés *Henri*, *Nicolas* & *Adolphe*; mais ſoit que ces fils n'euſſent pas hérité de ſes talens ſupérieurs, ſoit que leur pouvoir partagé ne répondit plus à leurs deſſeins, ſoit enfin que les circonſtances ceſſaſſent de les favoriſer, ils ne purent jamais réparer le coup funeſte que la mort de leur père avoit porté à la grandeur de leur maiſon. La nouvelle de cette mort, en abattant le courage de l'armée de *Holſtein*, avoit ranimé l'ardeur de tous les Danois (†). Le patriotiſme, l'amour du ſang de leurs anciens maîtres reprirent ſur eux tous leurs droits. Ils ſe

(*) V. *Crantz.* Saxon. L. 9. c. 13.

(†) *Herm. Corn.* col. 1060. Cont. Saxon. p. 155.

réunirent ſur le choix de *Valdemar* pour ſuccéder au roi *Chriſtôphle* ſon père, & bientôt après l'acte de cette élection lui fut envoyé malgré toutes les oppoſitions des comtes de *Holſtein*.

Il ne ſera pas inutile en terminant l'hiſtoire de *Chriſtophle* de jeter un coup-d'œil ſur l'état où il laiſſoit le royaume en mourant. Jamais il n'avoit encore été réduit à une ſi cruelle extrémité. La Scanie, la Hallande, la Blekingie étoient entre les mains des Suédois. Le comte de *Holſtein* étoit maître de la Jutlande & de la Fionie, un autre poſſédoit les isles de Sélande & de Lalande. L'isle de Rugen étoit auſſi perdue; il ne reſtoit au roi que quelques terres dans l'isle de Lalande. Des ſeigneurs Danois occupoient les autres. L'autorité royale étoit anéantie. *Chriſtophle* avoit été obligé de ſigner une capitulation qui la faiſoit paſſer en entier dans les mains du clergé & des grands. Le premier de ces ordres ne vouloit contribuer en rien aux charges publiques. Il ne s'occupoit qu'à aſſurer ſes immunités, à affermir, à étendre ſa juriſdiction ſur

tous les ſujets & ſur le roi lui-même. Le joug de la nobleſſe ſur ſes vaſſaux s'appeſantiſſoit de plus en plus, & l'agriculture périſſoit avec leur liberté. Tout le commerce du royaume avoit paſſé entre les mains des marchands des villes Anſiatiques qui s'attribuoient un droit excluſif de trafiquer dans les ports du Dannemarc, & même de pêcher le hareng ſur ſes côtes. La ruine du commerce entraînoit celle de la marine, enſorte que vers les temps dont nous parlons on ne voyoit preſque plus de flottes danoiſes. Enfin le roi de Dannemarc n'avoit preſque conſervé que le titre & les vains dehors de la royauté, tandis qu'il étoit environné au dehors & au dedans d'ennemis auſſi puiſſans qu'intéreſſés à perpétuer ſon abaiſſement & ſa foibleſſe.

VALDEMAR III, *XLVI Roi de Dannemarc.*

VALDEMAR III.

L'ÉLECTION de *Valdemar* étoit une grande preuve de l'impatience & du beſoin qu'avoient les Danois de ſe réunir ſous un chef légitime (*):

(*) *J. Gramms* Forbedr. til Kong. *Valdemar.* Hiſt. p. 7.

en

en effet le prince *Othon* eut dû lui être préféré en qualité d'aîné, si la nécessité qui l'emporte sur les loix n'eut à plus forte raison fait oublier dans cette circonstance ce qu'on ne regardoit que comme une coutume. Les comtes de *Holstein* retenoient toujours dans leurs fers ce malheureux *Othon*, aggravant ainsi la perte de sa liberté par la perte d'une couronne. *Valdemar* reçut l'acte & la nouvelle de son élection à la cour de l'empereur *Louis* de Bavière, qui, comme on l'a dit, l'avoit fait élever à sa cour dès sa première jeunesse. Ce prince lui donna encore dans cette occasion des marques de cette bienveillance qu'on accorde toujours à ceux qu'on regarde comme l'ouvrage de ses soins. Il chargea son fils le margrave de *Brandebourg* de concourir à son rétablissement: ses bons offices ne tardèrent pas à produire leur effet. On convint d'une conférence à *Spandau*, où par son entremise on termina les différends du nouveau roi, de *Valdemar* duc de *Slesvic* & des comtes de *Holstein*. Il fut réglé que le prince *Othon* seroit remis en liberté après avoir

VALDEMAR III.

VALDEMAR III. renoncé à toutes ſes prétentions ſur la couronne de Dannemarc (*) : que le duc de *Sleſwic* donneroit ſa ſœur *Hedwige* en mariage au roi avec une dot de 24,000 marcs d'argent, qu'il s'obligeroit de payer aux fils du comte *Gerhard* en déduction des 100,000 marcs qui leur étoient dus conformément au traité de 1332 : que la Fionie & une partie de la Jutlande leur reſteroient pour ſureté du reſte de cette dette (1), & que le roi ne pourroit prendre ſous ſa protection les meurtriers du comte *Gerhard* leur père. Les autres articles étoient de peu d'importance ; on s'aſſembla encore une fois à *Lubeck* la même année pour confirmer ce traité, & pour ſatisfaire le comte *Jean* de Holſtein (2), après quoi

(*) Pactum de d. *Spandow* 23 April. 1340. ap. *Huitfeld.* p. 470.

(1) La Fionie reſtoit engagée pour 41000 marcs; le roi ſe vit même obligé de promettre à ces comtes de ne point racheter cette isle avant qu'il eût des enfans, & de la leur céder à perpétuité au cas qu'il mourût ſans en avoir. (V. *Huitfeld*, p. 478.) Il n'eſt guères probable qu'on eût jamais conſenti à une pareille ceſſion qui entraînoit inévitablement la ruine de la Monarchie.

(2) Ce comte obtint la confirmation de ſes

Valdemar ayant fait publier à son arrivée en Dannemarc une amnistie générale en faveur de ceux qui s'étoient révoltés contre son père, & ayant promis de confirmer les priviléges de tous les ordres, il prit possession du trône à la satisfaction de tous les membres de l'état.

VALDEMAR III.

C'étoit déjà beaucoup que d'y monter aussi tranquillement, quoiqu'à des conditions si dures, & que d'avoir su rétablir le calme intérieur en rompant les mesures de tant d'ennemis. Mais il restoit encore beaucoup à faire, avant que de régner dans le sens qu'un esprit tel que celui de *Valdemar* attachoit sans doute à cette expression. Il avoit trouvé dans ses états les loix oubliées ou méprisées, le foible en proie au plus fort, mille petits tyrans domestiques ou étrangers en possession des terres du domaine de la couronne, accoutumés à en disposer comme d'une marchandise, à en engager à leur gré des portions à d'autres qui souvent les aliénoient à leur tour.

droits sur l'isle de *Femeren*, & de l'accord qu'il avoit fait avec le roi de Suède en le mettant en possession de la Scanie.

VALDEMAR III.

Ce domaine étoit ainſi réduit à rien ; le peuple avoit perdu le pouvoir, & plus encore l'habitude de payer des ſubſides. L'étranger devenu le maître de la plupart des provinces fouloit le Danois, qui déteſtant ſon joug tentoit de le briſer & le recevoit encore plus peſant. Enfin s'il a jamais pu être permis à un roi de mettre toute ſorte de moyens en œuvre pour affermir & étendre ſon autorité, c'eſt aſſurément dans les circonſtances où ſe trouvoit *Valdemar*, & l'on verra en effet que ce prince ſe conduiſit comme ſi les circonſtances euſſent dû juſtifier tout ce qu'il feroit.

Son premier ſoin fut de rendre aux divers tribunaux l'autorité qui leur appartenoit. Pour cela il y préſida lui-même pendant des ſemaines & des mois entiers, ſoit dans les villes, ſoit dans les provinces : en même temps il recherchoit ſoigneuſement dans ces voyages les titres ſur leſquels les grands de ſon royaume fondoient la poſſeſſion de la plupart de leurs terres. Ces recherches finiſſoient par des ſentences qui enrichiſſoient le prince en le faiſant re-

douter & haïr. Tel fut le procès qu'il intenta à la princesse *Ingueburge* veuve du duc *Porse* pour le comté de *Callundbourg* & de *Samsœ* que lui avoit légué son époux. Ce procès qui fut plaidé en grande partie les armes à la main à cause du secours que les comtes de Holstein fournissoient à *Ingueburge*, se termina par la cession du comté en litige, qui fut faite au roi à condition qu'il ne troubleroit point la princesse dans la possession de la Hallande septentrionale.

VALDEMAR III. 1341.

A mesure que les Danois voyoient leur parti reprendre le dessus, la haine qu'ils portoient aux Allemands se montrant plus à découvert produisoit des querelles, des incursions, & une petite guerre générale dans tout le Dannemarc, plus féconde peut-être qu'une autre en atrocités. Dans une rencontre de cette espèce périt le meurtrier de *Gerhard*, *Nicolas Ebbesen*. Dans une autre occasion les Holsteinois furent encore battus près de *Copenhague*; mais l'année suivante ils remportèrent à leur tour divers avantages sur les Danois. La Sélande qui étoit le

1342.

VALDEMAR III. 1343.

principal théâtre de ces fureurs fut mise à feu & à sang par l'un & l'autre parti ; les conventions & les trêves étoient aussitôt rompues que signées, & l'aveugle animosité des deux partis ne connoissoit aucune borne.

Au milieu de ces troubles si funestes au Dannemarc *Valdemar* signoit des traités plus dangereux que des ravages passagers. On a dit ci-dessus que le comte *Jean* de Holstein avoit cédé ses droits sur la Scanie & quelques contrées voisines à *Magnus* roi de Suède. Ce prince timide ne jouissoit qu'avec inquiétude d'une si belle acquisition. Il avoit sollicité long-temps mais inutilement la cour de Rome de la lui confirmer, (1) &

(1) Il avoit envoyé une ambassade au pape pour lui représenter que *le royaume de Dannemarc n'ayant jamais été dépendant de l'Empire Romain, mais bien de l'Eglise Romaine* (ce sont les propres termes dont on se servit comme il paroît par la réponse du pape) la dite église avoit droit d'en disposer en faveur de qui elle vouloit. Or comme les rois de Dannemarc, ajouto t-on, s'étoient depuis long temps affranchis de l'obéissance qu'ils devoient au St. Siége, il étoit de son intérêt d'en laisser faire la conquête à un roi tel que *Magnus*, qui offroit de soumettre de nouveau le Dan-

VALDEMAR III.

ſur le refus du pape il s'étoit adreſſé au roi de Dannemarc lui-même. *Valdemar* qui n'avoit point craint de s'expoſer à voir la Fionie paſſer pour jamais entre les mains de ſes ennemis, donna encore dans cette occaſion une nouvelle preuve de ſon étrange façon de penſer ſur ces funeſtes démembremens, & par une imprudence qu'un extrême beſoin d'argent peut à peine juſtifier, il accorda au roi de Suède ce que le pape lui avoit refuſé par ménagement pour le Dannemarc, & il lui vendit ces mêmes provinces pour la ſomme de 49,000 marcs d'argent. Par ce traité le roi de Suède rendoit Copenhague & ſes dépendances à *Valdemar* (1), qui de ſon côté re-

nemarc au pape & de lui payer tribut. Ces raiſons ne purent perſuader *Benoit XII.* Si le St. Siége n'avoit pas eu le pouvoir de ſe faire obéir par les rois de Dannemarc, ceux qui auroient joint la Suède à ce royaume euſſent-ils été plus ſoumis? Le pape s'excuſa donc prudemment ſur ce qu'il ne pouvoit procéder à l'*adjudication* de ces biens conteſtés ſans être plus amplement informé, & ſans avoir auparavant cité & ouï les parties. (V. *Odor. Raynald.* Annal. ad an. 1340. §. 84.)

(1) Le comte *Jean* de *Holſtein* avoit engagé cette place & le diſtrict qui en dépendoit à

VALDEMAR III.

nonçoit formellement à tous les droits que pouvoient avoir lui, ses successeurs, ou la couronne de Dannemarc sur ces provinces.

Les deux rois ainsi satisfaits l'un de l'autre ne se quittèrent qu'après avoir fait entr'eux un nouveau traité d'alliance qui devoit donner le dernier degré de solidité aux précédens. Dans ce traité où *Magnus* prend le titre de *roi de Suède*, de *Norvège* & de *Scanie*, les deux princes se promettent l'un à l'autre de vivre en bonne intelligence, de s'entr'aider à faire fleurir la navigation & le commerce de leurs sujets, de nettoyer les mers de pirates, & de secourir ceux qui faisoient naufrage sur les côtes de leurs états, &c.

Si *Valdemar* avoit mal entendu

---

un gentilhomme nommé *Conrad de Plessen* de qui le roi de Suède l'avoit achetée pour 7000 marcs d'argent, de sorte que le *Sund* même n'avoit plus été pendant ces temps malheureux les limites des deux royaumes. (Chronic. Rhytm. Suec. p. 151.)

(*) V. Litter. Reg. Vald. in Oct. B. Mart. 1343. d. d. Varb. ap. *Hadorph.* ad Chr. R. p. 23. It. Confirmat. Reg. Valdem. Varb. die Jov. ante Cecil. Fest. 1343. Tractat. int. Reg. Magn. & Vold. *Warberg.* 18. Nov. ap. *Huitfeld.* p. 481.

ſes intérêts en cédant la Scanie, il employa du moins avec ſageſſe les ſommes que cette ceſſion lui valut. Il venoit de racheter l'isle de *Falſter* engagée au comte *Jean* de *Holſtein*. Il dégagea de plus *Særburg* en Sélande, & quelques autres châteaux avec leurs diſtricts, auxquels il joignit quelque temps après celui de *Vordingbourg* place de grande importance, où il fit depuis ſa réſidence la plus ordinaire, & toute l'isle de *Lalande*. Il réduiſit auſſi les Friſons (ſur la côte occidentale du *Sleſwic*) qui refuſoient de payer le tribut accoutumé, & il ſut détacher du parti de ſes ennemis le duc de *Sleſwic* avec qui il fit un traité d'alliance. Mais les comtes de Holſtein en prirent tellement ombrage qu'ils ſe ſaiſirent par artifice de la perſonne de ce duc, l'enfermèrent à *Nybourg*, & le tinrent priſonnier juſques à ce qu'il eût rompu avec *Valdemar*.

VALDEMAR III. 1344.

1345.

(*) Pendant que cela ſe paſſoit en Dannemarc, l'Eſthonie étoit réduite

(*) Chriſt. *Kelck.* Lieflænd. Geſchichten III. Theil.

VALDEMAR III.

aux plus fâcheuſes extrémités par une révolte de payſans, & par les incurſions des peuples payens qui l'environnoient. Les habitans de cette province éloignée n'ayant pour ainſi dire point de roi étoient les eſclaves d'une multitude de tyrans la plupart Allemands d'origine, à qui le roi *Chriſtophle* avoit engagé ou vendu les terres qu'ils poſſédoient. Peu d'entre eux uſoient avec modération de leur pouvoir. Leurs payſans pouſſés à bout conſpirèrent enfin contr'eux, & firent un horrible maſſacre de ces étrangers. Ni l'âge ni le ſexe ne furent épargnés. A peine quelques-uns échappèrent à demi nuds en fuyant au travers des forêts de ce pays ſauvage, & allèrent implorer le ſecours du grand-maître de l'ordre teutonique, pendant que de leur côté les payſans attiroient les Ruſſes dans leur parti. Le grand maître nommé *Burchard* de *Dreyleve* les battit eux & leurs alliés; mais tandis qu'il faiſoit élever dans l'isle d'*Oeſel* la célèbre fortereſſe de *Sonnenbourg* pour les tenir en reſpect, les Lithuaniens idolâtres ſe jetèrent ſur la *Semigallie* & la *Courlande*, & rava-

gèrent tout ces pays jusqu'à *Riga*.

(*) Le gouverneur Danois, & les états de l'*Esthonie* firent porter ces fâcheuses nouvelles au roi, & le supplièrent de secourir ce qui lui restoit encore de vassaux & de sujets dans cette malheureuse province. *Valdemar* touché de leur sort partit sur le champ avec une petite armée, & passa de *Lubeck* à *Revel* dans la résolution de se joindre aux autres chrétiens qui faisoient la guerre aux payens de ces contrées. Mais peu de temps avant son arrivée, on venoit de conclure une tréve qui ne lui laissoit aucun moyen de se rendre utile. Alors il forma un projet qui semble répugner également à son caractère & à ses intérêts; c'étoit d'aller en pélérinage à *Jérusalem* pour y visiter les lieux saints. Peut être qu'il avoit fait vœu de combattre contre les payens qui menaçoient la Livonie, & qu'en ayant manqué l'occasion, il ne crut pouvoir autrement satisfaire à cet engagement sacré que par ce voyage plus pieux que politique. Quoiqu'il en soit, il

VALDEMAR III.

Avril 1345.

(*) *J. Gr.* Forbedr. p. 21.

VALDEMAR III. ſe rendit directement de *Revel* à *Jéruſalem*, & de *Jéruſalem* il revint à *Revel* au commencement de l'hiver ſuivant, enſorte que le ſéjour qu'il fit en Judée dut être fort court. Son compagnon de voyage *Eric* duc de Saxe l'y aggrégea dans la confrairie des *chevaliers de Dieu*, ainſi nommés pour les diſtinguer des autres chevaliers. Pluſieurs ſeigneurs de ſa ſuite eurent le même honneur. Le ſupérieur des moines gardiens du St. Sépulchre profita de cette circonſtance pour exhorter le roi à ſe croiſer contre les infidelles, à l'imitation de ſes ancêtres qui avoient défendu ſi glorieuſement la cauſe de la vérité. Mais un fait remarquable, & qu'on ne trouve rapporté dans aucune hiſtoire de Dannemarc (*), c'eſt que le pape *Clément VI* loin d'applaudir à la dévotion du roi, lui fit demander qui lui avoit donné la permiſſion d'aller viſiter les ſaints lieux, & s'il ignoroit que cela ne pouvoit ſe faire à ſon inſçu. On ignore la réponſe de *Valdemar*, mais il eſt certain qu'il fut en grand dan-

(*) *H. Gramm.* Forbedr. p. 24.

ger- d'être excommunié, peut-être même qu'il le fut réellement. Si les papes eussent été dans l'usage d'excommunier les rois qui faisoient des fautes contre leurs intérêts & la saine politique, cette démarche de *Clément VI* auroit été sans doute fort à sa place (1). Valdemar III.

L'année suivante il fit un second voyage en *Esthonie* où il ne séjourna que très-peu de temps, & un troisième & dernier la même année (2). Pendant son absence, les ducs de Poméranie, *Bogislas*, *Barnim* & *Wartislas* veilloient à ses intérêts, & tenoient en respect les comtes de Holstein. Il est temps à présent d'expliquer les motifs de ces fréquens voyages dont *Huitfeld* & les autres 1346.

(1) Il y avoit apparemment quelque bulle qui défendoit sous peine d'excommunication d'aller visiter les saints lieux sans la permission du pape, ensorte que *Valdemar* avoit encouru cette peine *ipso facto*. Nous savons du moins par les témoignages de *Bzovuis* & de *Spondanus* (à l'année 1348) qu'il sollicita & obtint alors son absolution.

(2) Ce fut dans un de ces voyages que le prince *Othon* frère du roi fit profession dans l'ordre teutonique. On l'y avoit engagé dans la crainte que s'il demeuroit en Dannemarc il n'y causât quelques troubles.

VALDEMAR III.

hiſtoriens n'ont eu qu'une connoiſſance ſi imparfaite que ce morceau de l'hiſtoire de Dannemarc peut être regardé comme preſque entièrement neuf (1).

L'Eſthonie avoit eu ſous le règne précédent le ſort de preſque toutes les provinces de Dannemarc. La meilleure partie de cette principauté avoit été engagée (en 1329) à *Louis* margrave de *Brandebourg*, pour la ſomme de 12000 marcs d'argent, en quoi conſiſtoit la dot de la princeſſe *Marguerite* fille du roi *Chriſtophle* accordée la même année en mariage à ce prince. Le reſte du pays avoit été donné pareillement en gage à ce duc *Canut Porſe* dont il a ſouvent été queſtion. Le margrave déſiroit ardemment d'être payé de ce qui lui étoit dû, & ce n'avoit été qu'à cette condition qu'il avoit aidé les fils de *Chriſtophle* à rentrer en Dan-

(1) C'eſt feu M. *Gramm* qui nous fournit ces nouvelles lumières dans ſa diſſertation ſur ce règne, où il réunit comme dans tous ſes autres ouvrages un jugement & une ſagacité très-rares à la plus vaſte érudition. Ce grand & curieux mémoire ſe trouve inſéré dans les *actes de la ſociété royale de Copenhague*, IVe. partie, Cop. 1750.

nemarc. Il s'étoit même fait autoriser par *Valdemar* à vendre la portion de l'Esthonie qui lui avoit été engagée s'il pouvoit trouver un acheteur, & *Valdemar* lui avoit promis en même temps de lui en garantir la possession jusqu'à ce temps-là. Mais le seul acheteur qui se présenta, le grand maître de l'ordre teutonique, exigeoit qu'on lui vendît l'*Esthonie* entière, ce qui donnoit lieu à diverses difficultés, parce que, comme on l'a dit, les héritiers du duc *Porse* y avoient aussi de grands districts en engagement. Cependant le roi les ayant satisfait par d'autres moyens, & le malheureux état où se trouvoit l'Esthonie & son propre royaume le pressant de conclure cette négociation (*), l'acte de vente entre ce prince d'une part, & le grand maître de l'ordre nommé *Dusemer* de l'autre, fut passé le jour de la décollation de St. Jean. On voit par cet acte que le grand maître ne donna qu'une somme de 19000 marcs d'argent de cette vaste province, dont

VALDEMAR III.

(*) V. Recensus docum. ad hoc negot. pertinent. in *Arndtii* Liefländ. *Chronick. II.* theil. p. 100-102.

VALDEMAR III.

la conquête & la conſervation avoient tant coûté de ſang & de dépenſes aux rois de Dannemarc. De ces 19 mille marcs *Valdemar* même n'en touchoit que 7 mille, le margrave de Brandebourg s'étant fait payer ſa portion en cédant au grand maître ſes droits ſur une partie de ce pays.

Il n'y a aucune action de ce roi qui ait paru plus généralement digne de cenſure que cette ceſſion de l'Eſthonie. Tous les hiſtoriens, ſoit Danois, ſoit étrangers, qui en ont fait mention, ont adopté là-deſſus les réflexions & les conjectures de *Huitfeld*. Ils ont cru que *Valdemar* n'avoit abandonné cette province que pour avoir de quoi ſubvenir aux dépenſes de ſon voyage à Jéruſalem, qu'il avoit dépenſé à ce voyage tout ce qu'il avoit tiré de cette vente, qu'elle étoit en elle-même préjudiciable à la couronne, & de plus contraire à ce que le roi devoit aux *Eſthoniens* à qui *Chriſtophle* avoit donné une promeſſe poſitive que leur pays ne ſeroit jamais aliéné. Mais un (*) ſavant a prouvé de nos jours

(*) M. *Gramm* dans la diſſertat. citée.

que ces reproches ſont ſans fondement. *Valdemar* étoit de retour de la terre ſainte avant qu'il eût vendu l'Eſthonie : on voit par la ſuite de cette hiſtoire que loin d'avoir diſſipé l'argent provenu de cette vente, il dégagea peu de temps après, & ſans doute avec ce même argent, pluſieurs villes & domaines qui étoient entre les mains des comtes de Holſtein. Le triſte état de l'Eſthonie ravagée par des payſans révoltés, menacée par les payens du voiſinage, & peut-être même en danger de la part des chevaliers teutoniques qui ne l'euſſent pas du moins ſecourue ſans intérêt ; les engagemens qu'avoit pris le roi avec le margrave de *Brandebourg*, l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de lui payer autrement les 12000 marcs promis pour la dot de ſa ſœur ; enfin l'état même où languiſſoit le royaume, état qu'on peut aſſez ſe repréſenter par les traits qui en ont été rapportés ; tout cela prouve bien que c'étoit ici le cas de retrancher quelque membre pour hâter le rétabliſſement du corps entier. Et pour ce qui regarde la promeſſe faite aux

VALDEMAR III.

VALDEMAR III.

Esthoniens par *Christophle*, c'est à ce roi lui-même, & non à son fils, qu'il en faut imputer la violation ; car *Christophle* ayant lui-même engagé cette province, en partie au margrave de *Brandebourg*, & en partie au duc *Porse*, c'étoit une sorte de nécessité pour *Valdemar* de recourir à quelque moyen de ce genre pour satisfaire ses créanciers.

L'affliction fut générale en Esthonie quand on y apprit quel maître on perdoit, & quel maître on alloit avoir. La noblesse & le clergé ne connoissoient depuis long-temps la main des princes leurs souverains que par les bienfaits qu'ils en recevoient. Leurs priviléges multipliés étoient susceptibles de mille interprétations favorables qu'un souverain éloigné ne pouvoit contester. Ils firent entendre leurs plaintes & leur douleur en Dannemarc par des députés chargés de rappeler la promesse du feu roi. On pensera peut-être qu'alors *Valdemar* eût pu annuller la cession de l'Esthonie, puisque selon la remarque de *Huitfeld*, il n'y avoit qu'un seul membre du sénat qui eût signé l'acte de cette vente. Il n'est pas

douteux que le roi ne l'eût fait avec plaisir si les autres sénateurs qui n'avoient pas signé eussent pu lui faire retrouver par un moyen moins onéreux les 19000 marcs qu'il en retiroit. VALDEMAR III.

On ne tarda pas à s'appercevoir en Dannemarc des heureux effets de la cession de l'Esthonie. Le roi racheta quelque temps après les châteaux de Sélande & de Jutlande qui restoient à dégager (*). Il fit un traité avec les comtes de Holstein *Henri* & *Nicolas*, par lequel la ville de *Nybourg* & la moitié de la Fionie lui furent cédées moyenant quelques échanges (†), & une somme d'argent à laquelle on estima le surplus du retour. 1348.

Une guerre qui s'alluma dans ce temps-là en Allemagne vint interrompre le progrès de ces heureux changemens. *Charles IV* protégé par le pape venoit d'être élu empereur, & non content d'avoir su exclurre du trône de l'Empire les fils de son rival *Louis V* de Bavière, il vouloit

(*) *Huitf.* p. 496.
(†) *Huitf.* p. 498.

VALDEMAR III. 1349. encore étendre son ressentiment sur *Louis* margrave de *Brandebourg* l'aîné de ses fils, beau-frère & intime ami du roi de Dannemarc. Ce prince engagé par ces motifs vola au secours du margrave opprimé (*). Il fit une descente en *Mecklembourg*, d'où son armée renforcée par quelques troupes des ducs de Poméranie alloit entreprendre de délivrer *Berlin* quand on convint devant la ville d'une suspension d'armes, pendant laquelle on travailla à faire la paix.

Cette paix fut enfin acceptée par l'empereur & tous les intéressés. *Valdemar* à qui elle fut principalement due ne se contenta pas d'avoir eu la gloire de pacifier ainsi l'Allemagne, en défendant le margrave son beau-frère & son allié (†), il exigea quelque dédommagement pour les frais dans lesquels cette guerre & ses voyages l'avoient entraîné, & qui l'avoient obligé, suivant un historien, à engager sa couronne & quelques districts de la *Sélande* aux

(*) Contin. App. apud *Westphal.* T. 1, col. 1396. Chron. Lub. apud *Gerdes* Saml. Meckl. Urkund. IX. Stuck. p. 43.

(†) *Micrælius* L. 3. p. 341.

Poméraniens qui l'avoient aidé de leurs troupes. C'étoit à l'empereur & au margrave à ſatisfaire à une demande ſi juſte, mais ni l'un ni l'autre ne ſe trouvant avoir de l'argent comptant, on eut recours à l'expédient ſuivant. La ville de *Lubeck*, comme toutes les autres villes impériales, payoit à l'empereur un tribut annuel pour la protection qu'il lui accordoit. *Louis* de Bavière avoit cédé à ſon fils le margrave de *Brandenbourg* le produit de ce tribut avec la charge qui y étoit attachée ; ils l'engagèrent donc au roi pour la ſomme de 16000 marcs d'argent (*).

VALDEMAR III.

C'étoit pendant ce temps-là que la plus cruelle peſte dont l'hiſtoire faſſe mention étendoit ſur les pays du Nord les ravages qu'elle avoit faits dans les autres parties du monde connu. Elle avoit, dit-on, commencé par les côtes de la Méditerranée ; de-là elle avoit gagné preſqu'en même temps la France, l'Angleterre & l'Allemagne, où la haine & la ſuperſtition l'attribuèrent follement aux juifs. Bientôt elle infeſta la Scan-

(*) *H. Gr.* Forbedr. it. Bilag. N°. 9.

VALDEMAR III.

dinavie, & la quatrième partie des hommes y fut, comme ailleurs, la victime de ce terrible fléau. On prétend qu'il y a en Jutlande & en Norvège des cantons auparavant habités, & qui ne le ſont plus depuis cette fatale époque. Les glaces & les frimats de l'Iſlande & de la Grœnlande n'en ſauvèrent pas ces pays. La plus grande partie des habitans périt, & ils n'ont pu encore réparer les pertes qu'ils firent alors.

L'activité de *Valdemar* ne pouvoit être rallentie par les calamités de la guerre & de la peſte. Il vouloit reprendre en Vandalie l'autorité qu'y avoient eue ſes prédéceſſeurs, ſe faire obéir en Dannemarc, y rétablir le bon ordre, & en réunir les membres encore diſperſés. Et d'abord il fait un traité (*) avec *Albert* duc de *Mecklenbourg*, dans lequel le duc s'engage à ſecourir ſon *ſeigneur* le roi *Valdemar* contre tous ſes ennemis, & reconnoît tenir de lui à titre de fief la ville & ſeigneurie de *Roſtock*. De ſon côté le roi promet à *Henri*

(*) Voyez ce traité daté de 1350, dans le mémoire de M. *Gramm* Bilag. N°. 10.

fils du duc, sa fille *Marguerite* en mariage (1), avec une dot de 6000 marcs d'argent. Ensuite *Valdemar* conclut une alliance avec *Casimir* roi de Pologne. Mais l'ambition de se faire respecter le mena sans doute trop loin dans le démêlé qu'il eut avec *Nicolas* seigneur de *Verle* qui s'étoit attiré son indignation pour avoir fait une invasion dans les états du duc de Poméranie peu de temps après que le roi venoit de terminer avec beaucoup de peine les différends de ces deux voisins irréconciliables (2). Le roi dans le premier

VALDEMAR III. 1352.

(1) Cette princesse étant morte la même année, le roi & le duc conclurent un autre traité par lequel *Inguebürge* autre fille du roi fut substituée à la princesse défunte. Ce duc y promit d'aider le roi à réunir à sa couronne toutes les provinces qui en avoient été démembrées du temps de *Christophle II*, à l'exception des fiefs que le duc possédoit lui-même. V. *Gramm* Bilag. N°. 11.

(2) M. *Gramm* dans le mémoire que j'ai déja souvent cité conjecture que *Nicolas* s'étoit attiré le ressentiment du roi pour avoir osé se donner le titre de seigneur de Vandalie; mais on a diverses preuves que ce prince, ainsi que ses prédécesseurs, & les ducs de Poméranie, prenoient ce titre sans que les rois de Dannemarc l'ayent désapprouvé. Sur le sceau de *Rikiza* fille d'*Eric Glipping*, & épouse de

VALDEMAR III.

mouvement de sa colère mit à feu & à sang le pays du Mecklenbourgeois, & fit même couper le nez & les oreilles à ceux de ses sujets qui avoient eu le plus de part aux hostilités dont il se plaignoit; sévérité sans doute excessive en ce qu'à la place du perturbateur de la paix, elle tomboit sur un peuple infortuné qui souffroit peut-être assez du caractère inquiet & ambitieux de son prince (*). Plusieurs d'entre les vassaux du roi, & presque toute la noblesse de Jutlande, n'avoient pas attendu l'exemple de cette rigueur pour se révolter, & se jeter entre les bras des comtes de Holstein. Dès l'année précédente les uns & les autres avoient formé le dessein d'abaisser un souverain si absolu dans ses volontés, & si redoutable dans son ressentiment. On sent d'ailleurs

Nicolas seigneur de *Werle*, on lit les mots de *Domina Slaviæ*. [V. *Westphal.* T. IV. Tab. 13. ad col. 1354.] L'anonyme cité sous le nom de *Continuat. Append.* ibid. T. 1, col. 1398, donne à ce même *Nicolas* le titre de *Dominus Slavoniæ.* Du reste il est difficile de s'assurer qu'il ait été vassal du roi.

(*) Cont. append. ap. *Westphal.* T. 1, col. 1397.

combien

combien la nobleſſe Danoiſe avoit de raiſons de préférer la domination de ces comtes à celle d'un roi tel que *Valdemar* (*). Loin de reſtreindre leurs priviléges & leurs franchiſes, les premiers laiſſoient ſans obſtacle le peuple en proie à leurs vexations, s'eſtimant aſſez juſtes lorſqu'ils n'en partageoient pas les fruits avec eux; & quand on leur adreſſoit à ce ſujet quelqu'une de ces plaintes dont les hiſtoires de *Lubeck* & des autres villes commerçantes du voiſinage ſont remplies, on n'en obtenoit que des excuſes ou de vaines promeſſes. *Valdemar* au contraire ſévère ennemi du déſordre, de l'injuſtice & de l'oiſiveté, faiſoit obſerver les loix avec impartialité, rendoit lui-même la juſtice à chacun partout où il étoit préſent, infligeoit des peines ſans acception de perſonne, & preſcrivoit ſans ceſſe des travaux publics & particuliers. Faut-il s'étonner après cela ſi ſon gouvernement paroiſſoit tyrannique, & ſi parmi ſes ſujets mêmes on pouſſa quelquefois la haine pour ce prince

VALDEMAR III.

(*) *H. Gr.* Forbedr. Chron. Lubec. &c.

VALDEMAR III. au point de lui donner le ſurnom de *Mauvais ?*

La défection de ces gentilshommes occaſionna de nouveaux démêlés entre le roi & les comtes de *Holſtein*, mais ils n'eurent alors aucune ſuite conſidérable (*). On voit ſeulement que dans la diète tenue à *Nybourg* en 1354 *Valdemar* fit à ſes ſujets des promeſſes qui furent comme le ſignal d'une réconciliation générale.

1356. Environ trois ans après le roi ouvrit à *Lübeck* une (1) conférence à laquelle la plupart des princes voiſins aſſiſtèrent. On y remarqua entr'autres le margrave de *Brandenbourg*, un duc de *Saxe*, les ducs de *Mecklenbourg* & de *Poméranie*, le duc de *Sleſwic*, les comtes de *Holſtein*, &c. Ces princes ſe piquèrent de déployer à l'envi toute la magnificence dont on avoit alors l'idée, & le roi y donna des fêtes qui conſiſtoient en

(*) Contin. App. ad an. 1354, col. 1398 ap. *Weſtph.* l. c.

(1) Cette conférence a été placée par *Huitfeld* & les autres hiſtoriens ſix ans auparavant : mais M. *Gramm* a prouvé que c'étoit une erreur. (V. *Grams* Forbedr. p. 75.)

tournois, courſes de bagues, danſes & feſtins (*). Un ſoin plus utile occupa auſſi cette illuſtre aſſemblée. On fit un accord par lequel chaque prince s'engageoit à extirper de tout ſon pouvoir les brigands qui infeſtoient ces pays, & ſurtout le voiſinage des villes commerçantes. VALDEMAR III.

Mais cette conférence ne contribua pas, comme on l'eſpéroit, à cimenter la concorde nouvellement rétablie entre le roi, ſa nobleſſe & les comtes de *Holſtein*. Leurs intérêts étoient trop oppoſés pour que leur réconciliation fût ſolide. Après 1357. pluſieurs hoſtilités ſuivies de trêves & d'hoſtilités nouvelles ils en vinrent à une rupture ouverte. Une querelle particulière devint générale. La nobleſſe de Jutlande ſe joignit aux comtes de *Holſtein*; le roi fut battu près de *Randers*, & pourſuivi juſqu'en *Fionie*, où il fut vainqueur à ſon tour. Ce dernier combat fut fatal au comte *Adolphe* de *Holſtein* qui y reſta ſur la place, & il valut la Fionie au roi. L'année ſuivante

(*) Lub. Chron. & Raymar. Koch. ap. *J. Grum.* p. 90.

VALDEMAR III. 1358. — *Valdemar* alla soumettre les isles de *Femeren*, de *Langeland*, & d'*Alsen*. Ces deux dernières appartenoient au duc de *Sleswic* allié des comtes de *Holstein* & de la noblesse rebelle de Jutlande (*); mais persuadé par l'éloquence & les grâces de la duchesse de *Sleswic*, le roi rendit *Alsen* à son époux à condition que les habitans observassent une exacte neutralité.

Ces succès firent avorter les desseins du duc de *Mecklenbourg*, qui malgré ses alliances avoit cédé aux sollicitations des ennemis du roi, & méditoit une invasion en Sélande. La crainte d'attirer chez lui une armée victorieuse, commandée par un prince irrité, lui inspira des pensées de paix, & même le rendit assez persuasif pour déterminer les comtes de *Holstein* (†) à faire avec le roi un nouveau traité par la médiation de *Barnim* duc de Poméranie.
1359. L'année suivante ce même duc *Barnim*, & ses deux frères *Bugislas* & *Wratislas* reçurent du roi

(*) V. Convent. de an. 1358 ap. *Huitf.* p. 515.
(†) V. Litt. Barn. Duc. ap. *H.* p. 516.

l'inveſtiture de la principauté de *Rugen*. Un ſavant (*) nous a conſervé en entier les lettres reverſales de ces ducs, qui ſont une preuve nouvelle & bien évidente que *Chriſtophle II* père de *Valdemar* n'avoit pas aliéné cette principauté, comme l'ont prétendu quelques auteurs.

VALDEMAR III.

Ces guerres étrangères & domeſtiques, quoique peu conſidérables en elles-mêmes, ſuſpendoient depuis long-temps l'effet des meſures que *Valdemar* avoit priſes pour recouvrer la Scanie & les provinces qui en dépendent. C'étoit un projet auquel il ſubordonnoit tous les autres, & c'étoit auſſi celui dont le ſuccès pouvoit le plus contribuer à affermir & à étendre ſon autorité. *Magnus* roi de Suède, qu'on a vu faire l'acquiſition de ce pays du conſentement de *Valdemar* lui-même, n'en poſſédoit preſque plus d'autre, depuis que devenu odieux aux Suédois il avoit été forcé de céder ſon trône à ſon fils *Eric*. Hors d'état d'y remonter par ſes ſeules forces il demanda

(*) V. Litter. Reverſ. Duc. Pomer. ap. *Gr.* Bilag. N°. 16. Voyez ci-deſſus à l'an. 1326. *H. Gramms* Forbedr. p. 92 & ſeq.

VALDEMAR III.

du ſecours à *Valdemar* ſon ancien allié; mais celui-ci exigeant pour première condition la reſtitution de la Scanie, cette négociation fut ſouvent rompue & renouvellée. Enfin les progrès menaçans des partiſans d'*Eric* fils & ennemi de *Magnus* réduiſirent ce prince malheureux au point que *Valdemar* ſouhaitoit. Il y eut une entrevue des deux rois (en 1359) à *Copenhague*, où la princeſſe *Marguerite* (*) la plus jeune des filles de *Valdemar* âgée d'environ 6 ans fut fiancée au jeune *Haquin* roi de Norvège autre fils de *Magnus*. Ce fut auſſi là que ce dernier paya de la ceſſion de la Scanie la promeſſe d'un ſecours contre ſon fils *Eric*, marché déſavantageux à la Suède & non à lui, puiſqu'auſſi-bien il ne pouvoit plus ſe flatter de défendre cette province contre ſon fils, & qu'après l'avoir perdue il ne lui reſtoit plus de reſſources, ni pour réſiſter à ſes ennemis, ni pour intéreſſer en ſa faveur ſes voiſins.

Valdemar avoit à peine conclu ce traité qu'il parut en Scanie à la tête

(*) Cońtin. App. ap. *Weſtphal.* T. 1. 1398.

d'une armée. En peu de temps la plupart des fortereſſes de cette province furent en ſon pouvoir; mais le défaut de vivres, ou plutôt les nouvelles qu'il recevoit, l'obligèrent bientôt à repaſſer le Sund. Les comtes de *Holſtein* aidés du duc de *Mecklenbourg* avoient profité de l'abſence du roi pour reprendre l'isle de *Femeren*. La nobleſſe de Jutlande étoit toujours dans ce parti, & ne reſpiroit que révoltes. Indignée de ce qu'elle appeloit des infractions à ſes priviléges, elle haïſſoit le roi, & ſoutenue par le duc de *Sleſwic* & les comtes de *Holſtein*, elle ne craignoit point de le braver; mais la prudence de *Valdemar* conjuroit tous ces orages; il ſavoit employer tour à tour l'argent & les armes, & ne recouroit à la violence qu'après que l'intrigue avoit préparé ſes ſuccès. Pluſieurs de ceux qui compoſoient cette ligue s'en détachèrent pour paſſer dans ſon parti, entr'autres un ſeigneur nommé *Kalf* qui lui livra *Rypen*, & deux autres châteaux avec leurs dépendances que les comtes de Holſtein lui avoient confiés. Enfin après diverſes hoſtilités qui ne

VALDEMAR III.

VALDEMAR III. 1360. décidoient de rien on fit ce qu'on eut dû faire d'abord. Dans une diète tenue à *Callundbourg* on régla que tout rentreroit dans l'ordre accoutumé (*), & que chaque ordre de l'état (nommément le duc de *Slesuic*) jouiroit de ses anciens priviléges, & seroit jugé suivant les loix. Alors *Valdemar* ayant les mains libres se mit en possession de la Scanie & de la Bleckinge. *Eric* fils de *Magnus* en avoit (en 1359) chassé les Danois; & après s'être révolté contre son père il l'avoit contraint à promettre solemnellement de faire la guerre à *Valdemar* son allié, de rompre le mariage arrêté entre *Haquin* roi de Norvège son autre fils & la princesse Danoise, & de donner à cet *Haquin Elisabeth* sœur des comtes de *Holstein*. Mais ces succès & ces projets si contraires aux intérêts de *Valdemar* avoient été suspendus par un événement bien tragique. La reine *Blanche*, mère de cet *Eric*, l'empoisonna avec sa jeune épouse *Béatrix* dans un festin où elle les avoit d'a-

(*) Constitut. Valdem. Reg. ap. *Westphal.* Monum. T. 1. col. 1772.

VALDEMAR III.

bord comblés des plus tendres careſſes. Il expira après vingt jours de tourmens en diſant : *celle qui m'a donné la vie me l'a auſſi ôtée* (*). L'ambition, l'amour, & la ſuperſtition avoient part à cette action déteſtable. *Eric* ſoutenu par des rebelles, & placé ſur le trône à côté de ſon père, avoit privé tout à la fois ſa mère, & d'un pouvoir dont elle abuſoit, & d'un miniſtre ou plutôt d'un amant qui la gouvernoit avec autant d'empire qu'elle-même en avoit ſur *Magnus* ſon époux. Après cela ce jeune roi avoit eu l'imprudence de s'attirer la haine du clergé en arrêtant l'archevêque de *Lunden* dévoué à *Valdemar*, & en faiſiſſant des biens d'égliſe en Scanie. Les couleurs ſous leſquelles le clergé le peignit depuis ces temps-là achevèrent de le rendre odieux à cette mère ſuperſtitieuſe, & d'étouffer en elle tous les ſentimens de la nature.

La mort d'*Eric* ouvrit la Scanie à *Valdemar*. *Magnus* s'y préſenta cependant avec une armée, parce qu'il

(*) *Dalin*, Suea-Rikes Hiſt. II. Deel. *p.* 525.

VALDEMAR III.

avoit promis aux états de Suède de la défendre; mais il agit comme s'il étoit venu au secours du prince qu'il devoit combattre. *Helsimbourg* fut pris à sa vue, & bientôt las de dissimuler il fit un traité avec *Valdemar*, où le mariage de *Haquin* son fils avec la princesse Danoise fut de nouveau résolu; tant cette union qui étoit destinée à changer un jour la face du Nord devoit subir auparavant de vicissitudes contraires! Le roi ne perdit pas un moment pour rendre son autorité durable dans ces provinces. Il donna aux habitans de *Lunden* & de *Malmœ* le droit de commercer librement dans tout le Dannemarc. Il se fit restituer le titre primordial de l'engagement de la Scanie passé en faveur du comte *Jean* de *Holstein*, l'acte par lequel les Scaniens avoient reconnu les rois de Suède pour leurs souverains, & tous ceux du même genre. Mais l'essentiel étoit de serrer de plus en plus avec *Magnus* les nœuds d'une union si utile, & les suites prouvent que *Valdemar* n'y manqua pas.

Cependant la haine que les Suédois portoient depuis long-temps à

leur roi étoit montée à ſon comble par la mort tragique d'*Eric*, par la ceſſion de la Scanie, & par la continuation d'une alliance qui ne pouvoit leur apporter que de nouveaux malheurs. Tout menaçoit ce prince d'une révolte, & lui-même en hâtoit le moment par des impôts extraordinaires qu'il exigeoit. Enfin les habitans de *Wisby* osèrent les premiers refuſer de payer ces impôts, & chaſsèrent de chez eux ceux qui les levoient. *Wisby* la principale ville de l'isle de *Gothlande* étoit une des plus opulentes de tout le Nord. C'étoit l'entrepôt de tout le commerce que les villes Anſéatiques faiſoient dans la mer Baltique. Des marchands de tous pays y avoient des établiſſemens, & y jouiſſoient de priviléges ſi étendus qu'ils ſe regardoient à peine comme dépendans des rois de Suède à qui ils les devoient. Ils entraînèrent dans leur révolte les habitans de l'isle voiſine d'*Œlande*. Cette étincelle pouvoit aiſément produire un embraſement général. *Magnus* n'ayant point d'armée prête ou aſſez fidelle pour qu'il pût s'y confier, eut encore recours cette fois à

VALDEMAR III.

VALDEMAR III. 1361. ſon allié *Valdemar* ; celui-ci paſſa en toute diligence dans l'isle de *Gothlande*, & ſe préſenta devant *Wisby*, que ſa prompte ſoumiſſion ne put garantir du pillage. Les Danois firent un butin immenſe dans cette ville, n'ayant pas plus épargné les magaſins des villes Anſéatiques, que les biens des autres bourgeois. Le roi confirma enſuite les priviléges des habitans après avoir reçu leur ſerment de fidélité, & ayant fait la même choſe en *Oelande* il retourna chargé de richeſſes en Dannemarc.

Cette conquête qui paroiſſoit ſi avantageuſe au roi n'eut cependant d'abord que des ſuites fâcheuſes. Les états de Suède plus indignés que jamais de la conduite de *Magnus* réſolurent d'employer contre lui ſon autre fils *Haquin* déja roi de Norvège; ils le firent enfermer dans une forteresse, & déclarèrent en ſon nom la guerre au Dannemarc. Ce ne fut pas tout ; ils s'unirent à *Henri* comte de *Holſtein*, il firent une alliance avec le duc de *Mecklembourg;* & les villes Anſéatiques (1) irritées du pillage de

(1) Elles étoient alors au nombre de 77

Wisby. Cette ligue avoit des forces très-redoutables : *Henri* de *Holſtein* & le bourguemaître de *Lubeck Jean* de *Wittemberg* commandoient de nombreuſes eſcadres compoſées des vaiſſeaux des villes liguées, & de quelques-uns de Suède. Avec cette flotte les confédérés prirent la fortereſſe & la ville de Copenhague (1) & la pillèrent. L'isle d'*Oelande* fut repriſe, & reſta depuis ſous la domination ſuédoiſe près d'un ſiècle (*). *Helſingbourg* en Scanie fut auſſi aſſiégé, mais *Valdemar* délivra cette importante place, battit dans le *Sond* la flotte des alliés, leur prit ſix de leurs meilleurs vaiſſeaux, en brûla quelques-uns, & diſſipa le reſte. *Jean* de *Wittemberg* pourſuivi juſqu'à *Travemunde* alla ſubir à *Lubeck* le ſort qui

VALDEMAR III.

---

en tout, mais il n'y avoit proprement que les villes de Vandalie & des pays voiſins qui fuſſent en guerre avec le roi. C'étoient Lubeck, Roſtock, Stralſund, Brême, Hambourg, Kiel, Wiſmar, Grypſwalde, Anclam, Stettin, Stargard, & Colberg.

(1) Elle n'étoit point encore la capitale du royaume, comme l'avancent pluſieurs hiſtoriens étrangers.

(*) *Herm. Corn.* ap. *Eccard.* T. II. col. 1103.

VALDEMAR III. attend d'ordinaire les généraux malheureux dans les gouvernemens populaires. Il fut accusé d'avoir mal fait son devoir, & eut la tête tranchée deux ans après.

1362. Le siége de *Vordingbourg* ne réussit pas mieux aux villes confédérées, & bientôt cette ligue rebutée par ces mauvais succès reçut la paix avec empressement de celui qu'elle s'étoit
1363. tenue si sûre d'humilier (*). On convint d'abord d'une trêve à *Lubeck*, & l'année suivante les villes Anséatiques firent un traité de paix avec le roi dans la même ville. Il est assez bien prouvé que ce fut durant le cours de cette guerre que les peuples du Nord firent pour la première fois quelque usage de la poudre à canon. On sait que les Allemands, les Anglois, les François, les Flamands s'en servoient depuis plusieurs années, & il est probable que ce fut des derniers que les villes Anséatiques empruntèrent la connoissance de cet art si funeste aux états tels que le leur, par la facilité qu'il devoit donner un

(*) Transact. int. Regem & Urb. dat. Lubecæ die post Michaël. apud *Huitf.* p. 529.

jour de prendre ou de détruire des villes où la liberté avoit trouvé jusqu'alors un asyle presqu'inviolable. VALDEMAR III.

Comme la crainte seule avoit forcé les villes Anséatiques à rechercher la paix, elle dura aussi peu que le motif qui l'avoit fait faire. A peine *Valdemar* eut-il posé les armes qu'elles ne pensèrent plus qu'aux pertes qu'elles avoient faites par le pillage de *Wisby*, & aux moyens d'obtenir un dédommagement. Presque toutes les villes qui composoient alors la ligue Anséatique commerçant les unes avec les autres s'étoient ressenties de ces pertes. Celles de Vandalie les animèrent à la vengeance; on tint 1364. une assemblée générale à Cologne où les députés de soixante dix-sept villes se trouvèrent; il y fut résolu *d'armer pour la défense des priviléges, commerce & navigation de la ligue* (*). Cette résolution fut suivie d'une déclaration de guerre, & de deux armemens très-considérables, dont *Valdemar* eut d'abord l'imprudence de plaisanter, & qu'il craignit ensuite. Lorsqu'il se plaignit aux villes de

(*) *Huitf.* l. c.

VALDEMAR III.

Vandalie de cette violation d'un traité de paix encore ſi récent, elles firent répondre qu'elles n'avoient pu ſe ſéparer du corps dont elles étoient membres. Si ces villes & les autres n'euſſent jamais pu, ou du moins oſé s'en ſéparer, cette ligue eût ſubſiſté plus long-temps qu'elle n'a fait. Deux flottes ſortirent en même temps, l'une de *Campen* dans l'*Overyſſel*, l'autre des ports de Vandalie, & vinrent attaquer ſubitement les côtes de Dannemarc où elles firent de grands ravages. Le roi fut obligé à ſon tour de recourir à la négociation pour appaiſer ſes ennemis. Il commença d'abord par détacher de la ligue *Adolphe* fils & ſucceſſeur de ce célèbre *Jean* comte de *Holſtein*, que nous avons vu jouer un ſi grand rôle ſous *Chriſtophle II* dont il étoit frère uterin. *Valdemar* lui donna l'inveſtiture de *Femeren*, & lui confirma ainſi la poſſeſſion de cette isle qui étoit un éternel ſujet de diſputes entre les rois & les comtes de *Holſtein* (*). Enſuite le roi ſatisfit & appaiſa les villes

(*) Litt. Reverſ. Comit. apud *Gramm.* Bil. N°. 26. Nova tranſact. de dat. Stralſ. 1364. ap. *Huitf.* p. 534.

Valdemar III.

Anſéatiques par l'entremiſe de *Barnim* duc de *Stettin*. Ce prince engagea ces villes à conclure une trêve avec les plénipotentiaires du roi. Elles n'oublièrent pas d'y faire inſérer les clauſes les plus favorables à leur pêche & à leur commerce ; c'eſt le ſeul avantage qu'un état commerçant puiſſe ſe propoſer dans la guerre : heureux quand il ne ſacrifie pas à une eſpérance incertaine une proſpérité préſente !

J'ai ſuſpendu le récit de divers événemens qui s'étoient paſſés dans d'autres parties du Nord durant ces deux dernières années, pour terminer ce qui concernoit la guerre avec les villes Anſéatiques. Il eſt temps d'y revenir à préſent. Les affaires de Suède étoient toujours liées bien étroitement à celles de Dannemarc. Depuis la détention du roi *Magnus*, *Haquin* ſon fils déjà roi de Norvège fut auſſi élu par les Suédois qui n'avoient plus d'eſpérance qu'en lui ſeul (*). Ils le couronnèrent en 1362, & auſſitôt après les états reprirent leur deſſein d'unir ce prince avec

(*) *Dalin*. S. R. H. Tom. 2, p. 534.

VALDEMAR III.

Elisabeth sœur du comte *Henri* de *Holstein* qui étoit leur allié puisqu'il étoit l'ennemi de *Valdemar*. Ils s'étoient engagés à déposer *Magnus* s'il contrevenoit à la promesse qu'il leur avoit faite de permettre ce mariage ; mais ce roi foible & malheureux, ou plutôt la reine *Blanche* sa femme, avoit pris des engagemens tout contraires avec *Valdemar* (*). Ils lui avoient promis que leur fils *Haquin* n'auroit point d'autre épouse que *Marguerite* sa fille ; *Haquin* lui-même avoit donné sa parole ; enfin il y avoit déjà un contract écrit & scellé par les parties (†). Il faut avoir égard à toutes ces circonstances pour juger avec impartialité de la conduite que le roi tint dans une conjoncture si délicate. Les états de Suède envoyèrent un gentilhomme en Holstein pour y épouser *Elisabeth* au nom du roi *Haquin*, ce qui se fit avec beaucoup de pompe, & par l'échange des anneaux, suivant l'usage. La nouvelle reine de Suède & de Norvège s'embarqua à *Lubeck* pour aller occuper

(*) *Huitf.* p. 524. *H. Grams.* Forbedr. p. 191.
(†) *Herm. Corn.* col. 1104 & seqq.

VALDEMAR III.

ces trônes dont ses vertus & sa beauté la rendoient digne. Mais un sort bien différent l'attendoit : la tempête la jeta sur les côtes de Dannemarc, d'où *Valdemar* la fit conduire à sa cour. Elle y reçut l'accueil le plus distingué, & des honneurs qui dans d'autres circonstances eussent pu flatter une femme. Cette servitude honorable dura un hiver entier, dont *Valdemar* ne perdit pas un instant. Il avoit pris un si grand ascendant sur *Magnus* & surtout sur la reine *Blanche* sa femme, celle-ci avoit tant d'empire sur *Haquin* son fils, & ce jeune roi étoit si foible (1) qu'on l'engagea à se rendre en Dannemarc & à y épouser la princesse Danoise. *Magnus* qui s'étoit évadé & la reine *Blanche* l'avoient suivi. Cette union mémorable qui mit dans la suite les trois couronnes du Nord sur la tête d'une femme, fut célébrée avec beaucoup de pompe à *Copenhague*, & causa

(1) En effet il ne pouvoit prévoir alors que la princesse qu'il épousoit seroit un jour l'héritière du trône de Dannemarc, puisque *Christophle* fils du roi, le duc de *Sleswic*, prince du sang, & *Henri* fils de ce duc vivoient encore.

Valdemar III.

autant de joie en Dannemarc que de consternation en Suède. Cette joie fut cependant mêlée de deuil par la mort du duc *Christophle* (1) fils unique du roi, qui fut emporté d'une fiévre chaude peu de jours après. La reine *Blanche* mourut aussi dans le même temps (2). A l'égard de la prin-

(1) Il avoit été fait duc de Lalande en 1259. *Crantzius* & d'autres historiens assurent qu'il avoit été tué dans un combat naval deux ans auparavant d'un boulet de pierre sorti d'une *bombarde* [grosse pièce d'artillerie qu'on chargeoit avec des pierres]; mais comme il est certain que ce prince ne mourut qu'en 1363, on peut supposer qu'il fut seulement blessé dans cette occasion, & s'il reçut cette blessure à la tête, il se peut qu'elle ait causé cette phrénésie dont on dit qu'il mourut. [*J. Gramm.* in not. ad *Meurs.* l. c.]

(2) Dans une histoire moderne de Suède fort estimée on lit que *Valdemar* voulant se débarrasser après ce mariage de *Magnus* & de *Blanche* dont il n'avoit plus rien à espérer, tenta de les empoisonner, que *Magnus* échappa par l'habileté de son médecin, que *Blanche* en mourut, & que *Christophle* fils de *Valdemar* ayant pris de ce poison par mégarde eut le même sort. Il faudroit de grandes preuves pour rendre vraisemblable un conte aussi étrange, mais on se contente de citer un *Messenius*, historien moderne, souvent très-peu exact, & presque toujours passionné, comme si un pareil témoignage suffisoit lorsqu'*Eric* d'Upsal, *Herman Corner*, & tous les historiens con-

VALDEMAR III.

cette *Marguerite* que *Haquin* venoit d'époufer, elle n'avoit encore que onze ans, & il paroit que ce mariage ne fut confommé que trois ans après, lofqu'elle alla en Norvège joindre fon époux.

On avoit laiffé à *Elifabeth* de *Holftein* la liberté de retourner dans fa patrie; mais outrée de dépit elle réfolut de renoncer à un monde qui avoit été fi injufte envers elle, & d'aller enfevelir dans un cloître le fouvenir de cet affront. Elle fe retira en Suède, & prit le voile de religieufe dans le couvent de *Wadftena*.

Pendant que *Haquin* fe marioit en Dannemarc, il perdoit une de fes couronnes. Au premier bruit de cette alliance les Suédois étendirent fur lui la haine qu'ils portoient à fon père. Ils fe regardèrent comme trahis, & réfolurent d'appeler à leur fecours un troifième roi. Le comte *Henri* de *Holftein* leur parut être de tous les princes voifins le plus propre à prendre leur caufe en main: il avoit de grandes poffeffions en Suède; leur

---

temporains & de quelque poids attribuent unanimement la mort de *Blanche* & de *Chriftophle* à des caufes différentes & naturelles.

VALDEMAR III.

intérêt étoit le même; *Henri* avoit même un motif de plus dans la nécessité de venger sa sœur. Cependant il refusa la couronne qu'on lui offrit, allégant, dit-on, pour excuse son âge & ses infirmités, quoiqu'il n'eût que cinquante ans & qu'il ait eu depuis plusieurs enfans. Il se contenta de recommander aux états les fils d'*Albert* duc de *Mecklembourg* (dont il épousa la fille peu de temps après) &, qui avoit eu trois fils d'*Euphémie* sœur du roi *Magnus*. Cela ne l'empêcha pas de s'unir ensuite aux Suédois, & de soulever de nouveau les villes Anséatiques contre les Danois.

Les états de Suède déférèrent aux recommandations du comte *Henri*. *Albert* second fils du duc de *Mecklembourg* fut élu préférablement au duc *Henri* son ainé, qui tout aussi digne d'une couronne ne pouvoit porter celle de Suède & être gendre de *Valdemar* en même temps. A l'arrivée d'*Albert* en Suède tout le monde embrassa son parti (*). On fit au roi *Magnus* un procès dans les formes; il fut accusé *d'avoir méprisé l'autorité*

(*) *Dalin*. S. R. H. Tom. 2. p. 539.

de l'église, lâchement trahi la nation en livrant la Scanie aux Danois, & en abandonnant les isles de Gothlande & d'Oelande, chargé ses sujets d'impôts excessifs, violé les promesses qu'il avoit faites en montant sur le trône, & surtout ses engagemens concernant le mariage de son fils Haquin, persécuté & exilé les sénateurs, & mené une vie pécheresse & scandaleuse. Sur ces chefs d'accusation il fut déclaré déchu pour jamais du trône. La même sentence fut rendue contre son fils *Haquin* qu'on déclaroit son complice à plusieurs égards. Le plus grand crime du dernier étoit d'avoir épousé la fille de *Valdemar*; mais il restoit trop de forces au père & au fils pour ne pas appeler de cette sentence, & l'on verra dans la suite qu'elle coûta encore bien du sang avant que d'être mise en exécution.

VALDEMAR III.

On est étonné de voir que dans de pareilles conjonctures *Valdemar* soit sorti de ses états. Il semble que dans un temps où le royaume se trouvoit engagé dans une fâcheuse guerre avec les Suédois, avec *Albert* de *Mecklembourg*, *Henri* de *Holstein*, les villes Anséatiques, rien n'étoit si nécessaire

VALDEMAR III.

que la préſence d'un prince actif & prudent comme lui. Mais au moyen de quelques recherches & de quelques réflexions, on peut deviner cette énigme ſur laquelle les hiſtoriens ont débité tant de choſes mal fondées. *Valdemar* avoit été élevé à la cour d'un empereur, il y avoit formé des liaiſons avec un grand nombre de perſonnes diſtinguées, & non-ſeulement il aimoit à renouveller ces liaiſons, mais il ſavoit encore tirer parti de leur crédit. D'ailleurs il n'ignoroit pas lui-même que ſon ſénat & les conſeils de régence qu'il établiſſoit en ſon abſence, réuſſiſſoient mieux que lui à appaiſer les troubles qui s'élevoient au dedans ou au dehors du royaume, parce que ſa fierté naturelle, ſa vivacité, ſa prudence même n'étant pas toujours aſſez méſurées, avoient inſpiré de la défiance & de l'éloignement pour lui. C'étoient là probablement les motifs qui l'engagèrent à voyager. Il partit de Dannemarc à la fin de l'été de 1363, & ſe rendit chez ſon parent *Bugiſlas* duc de Poméranie. Il y travailla avec d'autres princes au mariage projeté entre l'empereur *Charles IV* & *Eliſabeth*

Elisabeth fille de ce duc, laquelle étant petite-fille par sa mère de *Casimir* roi de Pologne, & parente du roi de Hongrie, pouvoit devenir un moyen de réconciliation entre ces différentes maisons. Ce mariage eut lieu, & se célébra à *Cracovie* vers la fin de la même année avec une extrême magnificence. Le roi de Dannemarc, le roi de Hongrie, *Pierre* de *Lusignan* roi de Chypre, & une foule de princes y assistèrent. *Valdemar* profita de cette occasion pour renouveller l'alliance qu'il avoit formée autrefois avec *Casimir* (*). Il suivit ensuite les nouveaux époux jusqu'à *Prague*, où il fut comme à *Cracovie* mêler aux fêtes & aux divertissemens des soins plus sérieux (†). Depuis qu'il étoit en guerre avec les villes Anséatiques, les Lubeckois refusoient de lui payer ce tribut annuel que l'empereur lui avoit cédé à titre d'engagement pour les 16000 marcs d'argent qu'il lui devoit. Ce tribut se montoit à 1200 florins d'or par année, & outre que cette somme étoit alors considérable, il

VALDEMAR III.

(*) *Grams* Forbedr. Bilage. N°. 23.
(†) *H. Gr.* Forbedr. p. 146 & sequ.

VALDEMAR III. étoit trop avantageux de la recevoir des mains de ses ennemis pour que *Valdemar* ne cherchât pas les moyens de se la faire payer. C'est de quoi il fut question dans ce séjour à *Prague* dont on a si peu pénétré les motifs. Il y obtint de l'empereur un ordre aux Lubeckois de remettre cet argent à *Rodolphe* électeur de Saxe, qui étant son ami consentit à lui prêter son nom dans cette affaire, & à être le canal par lequel le tribut lui reviendroit.

De Prague *Valdemar* se rendit à *Avignon*, où des raisons du même genre lui faisoient souhaiter de voir le pape *Urbain V*. Les historiens n'ont parlé (*) que de la *Rose bénite*, des cheveux & des habits de la Sainte Vierge, d'un morceau du bois de la croix, & de quelques os de *St. Jean Baptiste* & de *St. George* dont ce pontife lui fit présent. Mais il n'est guères probable qu'un prince du caractère de *Valdemar* n'ait entrepris un si long voyage que pour rapporter des reliques (†). Aussi voit-on par

(*) *Huitf. Meursius*, *Pontanus*, *Crantzius*, *&c.*

(†) *Od. Raynald.* Ann. Eccl. ad ann. 1364.

les annales de la vie de ce pape, annales composées sur des pièces originales, que le roi lui avoit adressé des plaintes très-amères sur la perfidie de plusieurs de ses sujets & des villes voisines, qui après avoir juré de lui rester fidelles, ou de vivre en paix avec lui, persistoient toujours dans leurs révoltes. On y voit encore que le pape touché de ces plaintes avoit donné ordre aux évêques de *Lubeck*, de *Camin* & de *Linkœping* d'employer pour les réduire la crainte des foudres ecclésiastiques; qu'il avoit accordé des indulgences aux Danois pieux & fidelles qui prieroient Dieu pour *Valdemar*; qu'il avoit pris ce prince & son peuple sous la protection de St. Pierre & du St. Siége, & que par une faveur spéciale il l'avoit fait participant de toutes les bonnes œuvres qui se feroient dans l'église. Si toutes ces choses produisirent quelque effet sur l'esprit des sujets & des voisins du roi, comme il paroît assez probable, *Valdemar* n'eut pas lieu de regretter ses peines ni son temps.

VALDEMAR III.

Quelques historiens (*) ont cru que

(*) *H. Gramms* Forbedr. p. 142.

VALDEMAR III.

le pape *Urbain V* engagea à cette occaſion *Valdemar* à ſe croiſer conjointement avec le roi de France & le roi de *Chypre*. La choſe eſt au moins douteuſe, puiſque les circonſtances qu'ils ajoutent ſont évidemment fauſſes, & qu'on ne trouve rien dans les lettres du pape qui puiſſe donner lieu de le croire. Peut-être fit-il ſeulement une promeſſe conditionnelle au roi de *Chypre* ſon compagnon de voyage, de ſuivre à cet égard l'exemple de l'empereur & des autres rois de l'Europe, qui paroiſſoient peu diſpoſés à s'embarquer dans une entrepriſe ſi haſardeuſe & ſi inutile.

Valdemar avoit projeté de viſiter les cours de France & d'Angleterre, avant que de ſe rendre dans ſes états. Le premier projet n'eut pas lieu, parce que le roi de France n'ayant pu payer ſa rançon aux Anglois étoit retourné à *Londres*, où il mourut peu de temps après. A l'égard du ſecond, on ne nous dit pas pourquoi il ne fut pas plus exécuté que le premier; mais on trouve encore le ſauf-conduit (*) qu'*Edouard III* avoit envoyé

(*) Acta *Rymer*. T. 6. p. 432. De conductu pro Rege Danor.

au roi sur la demande que celui-ci lui en avoit faite. VALDEMAR III.

Enfin après une absence d'environ dix mois, *Valdemar* revint dans ses états au milieu de l'été de 1364. Il y trouva le calme rétabli par une trêve de trois ans conclue avec les villes Anséatiques; il la confirma, & pour la rendre plus durable il fit avec les comtes *Henri* & *Nicolas* de Holstein un traité de neutralité, qui en assurant le repos du Dannemarc & du Holstein laissoit aux uns & aux autres la liberté de prendre tel parti qu'ils trouveroient convenable par rapport aux affaires de Suède. Ce royaume étoit plus agité que jamais par les factions opposées de ceux qui soutenoient *Albert* de Mecklembourg nouvellement élu, & de ceux qui restoient fidelles au vieux *Magnus* & à son fils *Haquin*. Ce *Magnus* tout déposé qu'il étoit balançoit encore le pouvoir d'*Albert*. *Haquin* lui avoit amené du secours de son royaume de Norvège; lui-même en avoit reçu de Dannemarc. Avec ces forces réunies le père & le fils firent une irruption dans les provinces soumises à *Albert*. Ils s'avancèrent jusqu'à *Enko*-

1364.

1365.

Valdemar III. *ping* dans l'Uplande, où l'armée de leur ennemi composée de Suédois & d'Allemands, & commandée par le duc de *Mecklembourg* père du roi *Albert*, vint leur présenter la bataille. Elle fut des plus opiniâtres & des plus sanglantes; mais enfin l'armée des deux rois fut mise en déroute, *Magnus* fut fait prisonnier, & conduit au château de *Stockholm* où il resta sept ans en captivité; *Haquin* dangereusement blessé se sauva en Norvège (*). *Albert* encouragé par ce grand succès entreprit de réduire toutes les forteresses qui tenoient en-
1366. core pour *Magnus* : mais *Valdemar* sollicité par *Haquin* son gendre fit échouer ce dessein, secourut les partisans de *Magnus*, & par ses intrigues aussi bien que par ses armes suscita tant d'affaires à *Albert*, que ce roi victorieux chanceloit déjà sur son trône de Suède, & se vit obligé d'appaiser à quelque prix que ce fût un ennemi si dangereux. Alors *Valdemar* voyant que le moment étoit venu d'abaisser la Suède, oublia facilement qu'il ne faisoit la guerre que pour

(*) *Grams* Forbedr. p. 55 & seqq.

venger les droits de *Magnus* & de *Haquin*, & crut devoir ſacrifier leurs intérêts à de ſi grands avantages. D'ailleurs il commençoit à craindre que les couronnes de Suède & de Norvège ne ſe réuniſſent ſur une ſeule tête, & que *Haquin* maître de ces deux royaumes ne pensât enſuite à reconquérir la Scanie, dont la perte cauſoit encore de vifs regrets aux Suédois. Mais dans cette occaſion une avidité trop grande aveugla ce prince d'ailleurs ſi pénétrant, & lui fit donner dans le piége que lui tendoient ſes artificieux ennemis. Les ducs père & frères du roi *Albert* ſe rendirent en Dannemarc pour l'engager à retirer ſes troupes de Suède, en lui faiſant entrevoir qu'*Albert* ne mettroit aucune borne à ſa reconnoiſſance, & payeroit ſon amitié du prix qu'il voudroit y mettre. Ce fut le ſujet de pluſieurs conférences, pendant leſquelles on dreſſa une convention préliminaire que les ducs promirent pour eux-mêmes & au nom du roi & du ſénat de Suède, de mettre en exécution avant la Chandeleur de l'année ſuivante (1367). Cette convention portoit en ſubſtance que

VALDEMAR III.

VALDEMAR III.

les dix mille marcs d'argent que le roi de Dannemarc devoit aux ducs de *Mecklembourg* feroient remis & cenfés payés ; que le roi *Albert* céderoit toute l'isle de *Gothlande* avec la ville de *Wisby* & d'autres diftricts confidérables dans les provinces de Suède, qui touchoient à la Norvège & au Dannemarc. Le roi de Dannemarc s'engageoit à fon tour à affurer à *Albert* la couronne de Suède, à condition que fes parens les ducs de *Mecklembourg* lui rendiffent le fervice & l'hommage accoutumés pour la feigneurie de *Roftock*. Le roi *Magnus* ne devoit pas être élargi avant que d'avoir donné caution qu'il approuveroit les ceffions faites au roi de Dannemarc. Le roi *Albert* & les ducs ne devoient donner les mains à aucun traité ou alliance avec le roi *Haquin* qu'autant que ce jeune prince donneroit une pareille caution ; & s'il la refufoit, & vouloit continuer la guerre contre *Albert* à ce fujet, *Valdemar* devoit fecourir ce dernier de tout fon pouvoir. Pour tous ces articles fe rendoient garans & cautions le roi *Albert*, fon père & fes frères, l'archevêque, tous les évêques & chapi-

tres, les abbés & patrons des églises, le sénat, cinquante chevaliers & écuyers *des meilleurs qui habitoient en Suède*, & dix des premières villes marchandes de ce royaume. Tels sont les termes mêmes de ce traité (1) qui s'il eût été ratifié eut été le plus avantageux que le Dannemarc eut fait depuis plusieurs siécles. Mais les ducs contens d'avoir conjuré l'orage par ces promesses magnifiques ne se mirent plus en peine de les tenir (*) (2). De son côté *Valdemar* se maintint dans

VALDEMAR III.

(1) M. *Gramm* a le premier publié fidellement & dans leur entier tous les actes de ce traité, qui se trouve encore très-bien conservé dans les archives du roi. *Huitfeld* en avoit donné des traductions imparfaites à divers égards, sur lesquelles *Verelius* & d'autres historiens Suédois avoient avancé fort légérement que ces actes n'étoient pas authentiques. (Voy. ces chartes dans le *supplément au mémoire* de M. *Gramm* N°. 34, 35, 36 & 37.)

(*) *Grams* Forbedr. p. 164.

(2) Ils avoient apposé leurs sceaux à ce traité, & ils s'étoient rendu garans pour la ratification du roi & des états de Suède. Mais il devoit être si manifeste que les états ne consentiroient jamais à la cession d'une partie si considérable du royaume qu'il paroît bien étonnant que *Valdemar* ait pu faire quelque fonds sur une promesse que ces ducs n'eussent pu tenir quand même ils en auroient eu l'intention.

VALDEMAR III.

la possession de ce qu'il avoit conquis en Suède; on peut même conjecturer qu'il s'empara de quelques-unes de ces places qui lui avoient été promises, d'*Elfsbourg* par exemple. Mais après avoir été sur le point de porter de ce côté-là les limites de ses états plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs, une nouvelle vicissitude de la fortune le replongea dans des disgraces plus cruelles que toutes celles qu'il avoit éprouvées jusqu'alors.

La première source de ces revers étoit encore l'esprit de sédition & d'indépendance que les premiers du royaume respiroient depuis le malheureux règne de *Christophle*. Autant qu'ils étoient gouvernés par cet esprit, autant *Valdemar* exigeoit au contraire d'obéissance & de subordination. C'étoit déjà sans doute un grand crime aux yeux de cette noblesse; un plus grand cependant c'est qu'il avoit réuni au domaine de la couronne les terres qui en avoient été séparées sous de frivoles prétextes dans des temps de confusion. D'ailleurs le roi rendoit la justice avec une impartiale sévérité; il levoit de grands impôts, & faisoit de fréquentes guerres. Pour

ſatisfaire à la fois leur vengeance & leur ambition, les principaux ſeigneurs du royaume prirent donc le parti d'y faire rentrer l'étranger, & de rappeler ces temps malheureux où le Dannemarc ayant mille maîtres pour l'opprimer n'en avoit aucun pour le défendre. Cette conſpiration ſe tramoit dans le plus profond ſecret pendant que *Valdemar* ſe flattant d'avoir aſſuré le repos de ſes états en terminant la guerre de Suède, licencioit les troupes allemandes qu'il avoit employées. Les ducs de *Mecklenbourg*, les comtes *Henri* & *Nicolas* de *Holſtein*, & les chefs de la nobleſſe rebelle de Jutlande *Stig Anderſon*, *Nicolas Lembeck*, *Benoit Aneféld*, travaillèrent de concert au plan de cette entrepriſe, s'unirent étroitement par un traité d'alliance (*), & par un autre traité partagèrent d'avance les conquêtes qui devoient en être le fruit. Le roi de Suède *Albert* ne tarda pas d'accéder à ces traités, & de ſe faire accorder ſa portion du royaume qu'on vouloit démembrer (1); enfin

VALDEMAR III.

1368.

(*) *Meno Pötkers Samlung Mecklenburgiſch. Schriften und Urkunden.* III. Stück p. 19-22.

(1) Il eſt à remarquer que dans la portion

VALDEMAR III.

pour comble de maux les villes Anséatiques de Vandalie s'unirent encore à une ligue déjà si formidable. La trêve de trois ans qu'elles avoient conclue (en 1364) avec le roi, avoit expiré dans ces fâcheuses circonstances, & dans leur grande assemblée de *Cologne* on avoit su les dissuader de la continuer. Il est peut-être inutile de remarquer que si l'on en excepte ces villes, il n'y avoit aucun de ces confédérés qui n'eût fait récemment quelque traité de paix ou d'alliance avec le roi contre lequel ils réunissoient tant de forces. Les injustices les plus manifestes & les plus audacieuses sont si communes dans l'histoire, & nos yeux y sont tellement accoutumés, que c'est pres-

des conquêtes projetées assignées à ce roi *Albert*, l'isle de *Gotlande* se trouve comprise. Par conséquent *Valdemar* la possédoit encore depuis qu'il l'avoit conquise & qu'elle lui avoit été cédée par un traité solemnel (en 1366.) Il est assez probable qu'*Albert* la reprit dans une conjoncture si favorable, & qu'ainsi cet article du traité de partage ne fut pas chimerique. Si cela est, on devra cesser de s'étonner de ce que ce même roi engagea cette isle au grand-maître de l'ordre teutonique, du temps de la reine *Marguerite*, comme on le dira dans la suite.

que ſe rendre ridicule que d'en paroître étonné. VALDEMAR III.

Valdemar ſe vit aſſailli par tous ces ennemis à la fois dans le temps où il revenoit à peine de ſa ſécurité; elle ſe changea bien promptement en conſternation. Dans le temps que la flotte des villes Anſéatiques déſoloit les côtes, la nobleſſe de *Jutlande* unie aux comtes de *Holſtein* accabloit dans cette partie du royaume ceux qui tenoient pour leur ſouverain; le roi de Suède pénétroit en Scanie, en prenoit les forteresses, & agiſſoit déjà en maître dans cette province. Dans cette extrémité *Valdemar* prit encore l'étrange parti de ſortir de ſon royaume. On a prétendu que le ſoin de ſa propre ſûreté l'y avoit obligé, qu'on avoit formé le projet de le faire périr par le fer ou par le poiſon, ou que du moins *Lambeck* un des rebelles ſouhaitant de le voir éloigné lui avoit fait donner indirectement le faux avis qu'on attentoit à ſes jours. Peut-être ſuffit-il de dire que *Valdemar* ſe voyant trahi par quelques-uns de ſes ſujets crut la conſpiration plus générale, & ſe défia de ceux qui lui étoient le plus ſincèrement attachés. Peut-être

Valdemar III. encore qu'il crut ſon ſénat plus propre à appaiſer ou à diviſer ſes ennemis, & lui-même plus capable de trouver des reſſources dans l'aſſiſtance des princes étrangers. Quoiqu'il en ſoit, il ſe rendit ſecrètement de Dannemarc en *Brandebourg*, ſans doute pour en engager le margrave à faire une diverſion en *Mecklenbourg*. Mais ni cette diverſion, ni les levées de troupes qu'il voulut faire en ſon nom, ne purent avoir lieu. Quelques-uns de ces chéfs de bandes mercenaires qui louoient des ſoldats aux princes reçurent de lui de grandes avances en argent, & il n'en put avoir aucune ſatisfaction ; c'eſt le ſort ordinaire de ceux qu'on ne redoute plus. Il ne réuſſit pas beaucoup mieux auprès de ſon ancien ami *Fréderic*, margrave de *Miſnie*. En Bavière où il ſe
1369. trouva peu de temps après, il rendit aux ducs de ce pays le ſervice qu'il venoit demander pour lui-même. Il les réconcilia avec leurs ennemis les ducs d'Autriche, comme ils étoient ſur le point de donner un combat déciſif pour lequel le jour étoit déjà fixé, & dont le comté de *Tyrol* devoit être le prix.

Pendant ce temps-là l'empereur *Charles IV* ayant terminé cette expédition d'Italie qui le rendit si méprisable, revint à *Prague*, & *Valdemar* alla l'y joindre. La conduite qu'il tint dans cette cour montre bien l'excès de l'abattement où ses malheurs l'avoient jeté. Non-seulement il se plaignit des révoltes multipliées de ses sujets qui avoient soulevé contre lui les villes Anséatiques, & ses plus dangereux ennemis; mais il ne craignit pas même de prier l'empereur de les faire juger suivant les loix de l'Empire, & de lui procurer quelques troupes allemandes pour le mettre en état d'exécuter cette sentence. Cette démarche que le désespoir lui faisoit faire ne produisit d'autre effet que d'aggraver l'humiliation à laquelle il étoit réduit. Il est vrai que *Charles* lui accorda des lettres (*) adressées au margrave de *Misnie*, au duc *Bogislas* de *Poméranie*, à *Adolphe*, comte de *Holstein*, par lesquelles il autorise ces princes à citer les Danois rebelles, à être juges dans leurs diffé-

VALDEMAR III.

1370.

(*) V. Litt. *Carol.* 4. sub dat. *Prag.* 1370. ap. *Huitf.* p. 548.

VALDEMAR III.

rends avec *Valdemar*, & à sévir contre les coupables suivant toute la rigueur des loix de l'Empire. Mais ces lettres ne produisirent aucun effet, comme *Valdemar* devoit bien s'y attendre. En effet c'étoit contre les villes *Anséatiques*, les ducs de *Mecklenbourg*, les comtes de *Holstein*, états sujets de l'Empire, qu'il falloit procéder (*) (si pourtant ces procédures eussent été fort efficaces), & non contre un peuple qui n'en connoissoit point les loix ni l'autorité. Sans doute que le roi ne tarda pas à y faire réflexion, puisqu'il ne paroît pas qu'il ait jamais fait usage de ces lettres.

Les circonstances où se trouvoit le Dannemarc n'étant pas propres à y rappeler *Valdemar*, il fit une seconde visite au margrave de *Brandebourg*, qu'il servit utilement dans la guerre que ce prince faisoit au duc de Poméranie, & dans la paix qui termina cette guerre en 1371. Il fit encore un séjour d'une année en Brandebourg ou dans les environs, & retourna enfin en 1372 dans ses états. Il est temps de voir ce qui s'y passoit depuis son absence.

(*) *Grams* Forbedr. p. 175.

VALDEMAR III.

Les villes Anséatiques étoient de tous les membres de la ligue ennemie celui dont ce royaume avoit reçu le plus de dommage, & en avoit encore le plus à craindre. Les comtes de *Holstein* n'avoient pû soumettre que quelques forteresses de *Jutlande*. Le roi *Albert* n'avoit pas eu de beaucoup plus grands succès en Scanie. Nous ne voyons pas non plus que les ducs de *Mecklenbourg* eussent rien fait de considérable. Mais ces villes à qui les expéditions maritimes coûtoient peu dans le temps même, & ouvroient de nouvelles sources de richesses pour la suite, avoient mis le royaume à deux doigts de sa ruine. Elles avoient ravagé la Scanie & la Sélande, & pris & pillé *Copenhague* (*). *Elseneur* cette clef du détroit du *Sond* étoit tombée entre leurs mains : elles s'étoient établies dans l'isle d'*Amac*, dans celle de *Ween*, dans une partie de *Falster* où elles tenoient *Nykœping* : *Falsterbode*, & *Scanœr* en Scanie avoient eu le même sort. *Henning Podebusch* sentit que dans de pareilles circonstances une prompte paix

(*) *Herm. Corn.* Chronic. col. 1114.

VALDEMAR III. étoit absolument nécessaire au salut de l'état, & qu'il falloit l'acheter à tout prix : c'étoit lui que *Valdemar* avoit mis à la tête de la régence avec la qualité de capitaine général du royaume. Il n'étoit pas aisé de faire goûter des propositions de paix à des marchands enflés de leurs succès, & amorcés par l'espérance d'un gain

1370. plus grand. Aussi cette négociation traina-t-elle assez long-temps, & ce ne fut qu'après deux ans de guerre que les villes souscrivirent dans le congrès tenu à *Stralsund* (*) à une paix telle qu'on devoit l'attendre après une guerre malheureuse, & d'un ennemi avide & irrité. Outre divers priviléges favorables à leur commerce, elles se firent céder à titre d'indemnité pour le dommage souffert dans le pillage de *Wisby*, la meilleure partie de la Scanie ; savoir, *Helsingbourg*, *Malmœ*, *Scanœr*. & *Falsterbo* avec leurs dépendances & les deux tiers de leurs revenus pour quinze années. Toutes les villes qui composoient la ligue anséatique sont nom-

(*) V. Transact. d. d. Stralsund. postrid. Ast. 1370 apud *Huitf.* 546.

mées dans ce traité, que nous trouvons fcellé par les députés des autres claffes de cette ligue (*). Dans la crainte que *Valdemar* ne voulût pas foufcrire à des conditions fi dures, on prétend qu'elles avoient exigé qu'il ne pût rentrer dans fes états, ou du moins y régner paifiblement, qu'il n'eût confirmé ce traité, en le paffant à fon grand fceau.

VALDEMAR III.

Cette paix rendit entièrement aux Danois le calme qui faifoit l'objet de leurs vœux. En perdant l'alliance de la ligue anféatique, leurs autres ennemis perdirent le défir & le pouvoir de continuer la guerre. Nous ignorons les particularités du traité par lequel elle finit; il eft probable feulement que le roi *Albert* acquit l'isle de *Gotlande*. Quoiqu'il en foit, *Valdemar* vit arriver ainfi le terme de fon exil : il rentra en Dannemarc après avoir confirmé le traité de *Stralfund*. Il en coûta fans doute beaucoup à fa fierté naturelle, mais le falut de l'état & le fien exigeoient ce facrifice.

Quelques années après que ce prin-

(*) *Raymar Koch* apud *Gram.* Forbedr. p. 179.

VALDEMAR III.

ce fut de retour dans ses états, *Henri* duc de *Slesvic* mourut dans les siens (*) sans laisser de postérité; & c'est ainsi que s'éteignit la race de ces ducs qui remontoit, comme on l'a observé, jusques au roi *Abel* fils de *Valdemar II.* A peine ce prince & son père avoient-ils conservé quelques restes de la grandeur de leur maison. Environnés de voisins avides qui envahissoient leur succession de leur vivant, exposés tour-à-tour aux violences du roi & des comtes de *Holstein* qui par les voies les plus odieuses extorquoient leur consentement aux conditions les plus tyranniques,

(*) Tous nos historiens s'accordent à dire que ce prince ne mourut que vers l'an 1386, temps où l'investiture du duché de *Slesvic* fut donnée au comte *Gerhard* de Holstein. Cette opinion feroit naître sur la suite de ce récit des doutes & des difficultés très-mal-aisées à résoudre; mais heureusement ce n'est qu'une erreur qui peut être facilement détruite par plusieurs argumens. On a retrouvé plusieurs actes qui ne laissent aucun doute que ce duc ne soit mort vers la fin de 1374, ou au commencement de l'année suivante. On peut en voir les preuves dans la dissertation de M. *Gramm* sur le règne de *Valdemar*, & dans celle de M. *Carstens* citée ci-dessus à l'année 1340, note (1).

ils étoient presque sans états & sans sujets depuis l'an 1340. On se rappelle que par l'accord qu'ils firent cette année-là avec les comtes de *Holstein*, ils perdirent *Gottorp* & son district, *Slesvic*, *Flensbourg*, *Eckernförde*. Lorsque *Valdemar* se tint assuré que le duc *Henri* mouroit sans héritiers, il travailla aussi de son côté à se mettre d'avance en possession de cet héritage; & à la mort de ce duc il avoit déjà manœuvré avec tant de succès qu'il le possédoit tout entier, à la réserve de *Gottorp* & de *Flensbourg*. Mais les comtes de *Holstein* ne voulant point se dessaisir de l'hypothèque qu'ils avoient sur ces deux places, *Valdemar* arrêté par cet obstacle, & bientôt après par la mort, ne poussa pas plus loin l'exécution d'un projet aussi salutaire que l'eût été celui de la réunion de ce duché à la couronne. C'étoit déjà beaucoup que ses armes ou sa politique eussent mis une barrière à l'ambition des comtes *Henri* & *Nicolas* de *Holstein*, qui par la situation de leurs états & le souvenir de la fortune de leur maison étoient toujours entretenus dans un ardent désir de se voir les maîtres

VALDEMAR III.

de la même province (*). Leurs prétentions à cet égard étoient fondées sur un article du traité conclu par le célèbre *Gerhard* leur père avec *Christophle II.* Nous avons observé que ce *Gerhard* ne s'y désistoit des droits qu'il avoit acquis sur le *Slefwic*, qu'à condition qu'il retourneroit à lui ou à ses successeurs, si la famille qui le possédoit alors venoit à s'éteindre. La mort de *Henri* leur sembloit être ce cas prévu par leur père (†), & pleins de l'idée de la justice de leurs prétentions autant que de l'espérance de les faire valoir, ils prirent hautement le titre de *légitimes héritiers du duché de Slefwic*. Les suites de cette affaire appartiennent aux règnes suivans où il en sera plus d'une fois question.

Depuis cette époque nous ne remarquons aucun événement considérable dans la vie de *Valdemar*. Mais elle n'en fut pas moins utilement employée pour ses états. Il ne s'occupa plus que des mesures propres à

(*) Voyez ci-dessus à l'an. 1330, époque de ce traité.

(†) Charta de an. 1385 apud *Westph.* Mon. T. III. col. 373.

les laisser florissans à ses successeurs. Il acquittoit des dettes, retiroit des châteaux, des provinces, des villes des mains de ceux qui les avoient en gage, réunissoit au domaine de la couronne les terres qui lui avoient appartenu, bâtissoit de nouvelles forteresses, & faisoit réparer les anciennes. C'est dans des soins de ce genre que s'écoulèrent les trois dernières années de la vie de ce prince; on ne nous en a pas conservé de plus grands détails. Ce qui fait les règnes heureux & les rois véritablement grands n'est que trop souvent ce qui tient le moins de place dans l'histoire. VALDEMAR III.

Une conduite si prudente ne réconcilia pas ce roi avec la noblesse de ses états : elle lui fournissoit au contraire de nouveaux sujets de plaintes & de continuels prétextes de désobéissance. Après avoir employé vainement tant de moyens de la contenir dans le devoir, *Valdemar* voulut tenter enfin de la réduire par l'autorité de l'église. Il envoya un sénateur 1375. nommé *Rud* à *Grégoire XI*, chargé de lui porter des présens, & une lettre dans laquelle il se plaignoit

VALDEMAR III.

amèrement de sa noblesse, & prioit le pape de l'excommunier si elle persévéroit à s'opposer à ses justes volontés. *Grégoire* répondit dans les termes les plus flatteurs, & après avoir donné les plus grands éloges à la piété du roi, il lui promit qu'il prendroit connoissance de cette affaire, & feroit citer les parties (*). Cette réponse subsiste encore aujourd'hui, & il paroît par la date qu'elle ne fut écrite que neuf semaines avant la mort du roi, ensorte qu'il est très-douteux qu'il l'ait reçue. A plus forte raison il n'a pu faire au pape cette réponse peu chrétienne, contraire à ses sentimens actuels, & si déplacée dans les circonstances, que tous les historiens lui ont attribuée d'après quelque moine visionnaire, ou mal intentionné (1).

(*) V. Litt. Greg. IX. dat. ap. *Villam.* nov. Aven. die X. Kal. Sept. Pontif. ann. 5. ap. *Gr.* p. 194.

(1) Voici cette lettre si souvent citée. *Valdemar roi, au pontife Romain, salut. Je tiens la vie de Dieu, ma couronne de mes sujets, mes richesses de mes ancêtres, la foi de vos prédécesseurs; si vous ne nous êtes pas favorable, je vous la renvoye par les présentes. Adieu.* Huitfeld a accrédité cette fable, parce qu'il n'a pas su la date de la réponse du pape aux plaintes que le *Valdemar*

Valdemar mourut des remèdes qu'un charlatan lui avoit donnés contre la goutte dans un château situé près d'*Elseneur* nommé *Gurve*. C'étoit avec *Vordingbourg* (aussi en Sélande) le lieu où il se plaisoit le plus. Il étoit alors âgé d'environ 60 ans, & il en avoit régné près de 35. *Hedwige* princesse de *Sleswic* son épouse, étoit morte un an auparavant. Il eut d'elle six enfans, dont quatre moururent avant lui. *Ingueburge* l'aînée de ses filles épousa *Henri* duc de *Mecklenbourg*, & la plus jeune fut la célèbre reine *Marguerite* qui régna quelque temps après son père, & avec autant de gloire que les plus illustres de ses prédécesseurs. *Valdemar* eut aussi plusieurs enfans d'une maîtresse nommée *Tove Lille*, originaire de Rugen.

VALDEMAR III. 25 Octob. 1375.

Ce prince joignoit à de grandes qualités des vices qui les rendoient souvent dangereuses. Il savoit commander & étoit incapable de plier à

roi lui avoit adressées contre sa noblesse. Cette date seule suffiroit pour montrer que jamais *Valdemar* n'a songé à écrire une pareille lettre, quand toutes les autres circonstances ne concourroient pas à faire toucher au doigt que c'est une supposition. (*Voy.* la dissertation de M. *Gramm.* sur *Valdemar*, §. 53.)

Valdemar III.

propos. Il étoit brave, mais emporté ; politique, mais trop peu ſcrupuleux ; actif, mais impétueux & colère. Plein de fierté & incapable de vouloir rien foiblement, il exigeoit la plus prompte obéiſſance, & eût ſouhaité d'établir partout où il paroiſſoit la juſtice, la règle & la ſubordination. Dans des temps plus calmes, & avec un peuple fidelle & ſoumis, il eût été admiré & ſervi mieux qu'un autre. Dans les circonſtances où il prit les rênes du gouvernement il devoit être haï, traverſé, perſécuté comme il le fut : mais cette haine que lui portèrent des ſujets factieux ne doit rien ôter à ſa gloire, puiſqu'il ne ſe l'attira le plus ſouvent qu'en rendant à ſon royaume les ſervices les plus néceſſaires & les plus ſignalés. Enfin quels qu'aient pu être ſes défauts, la reconnoiſſance ne permet pas à un Danois de le conſidérer autrement que comme le reſtaurateur de ſon pays.

Remarquons encore que *Valdemar* eſt le premier roi de Dannemarc qui ait joint à ſes autres titres celui de roi des *Goths*, titre que tous ſes ſucceſſeurs ont continué de prendre à

ſon imitation. Il y a tout lieu de croire que *Valdemar* l'employa pour la première fois d'abord après ce traité de 1366, par lequel *Albert*, roi de Suède, s'engageoit à lui céder un ſi grand nombre de places & de diſtricts dans les provinces de Veſtro-Gothie & d'Oſtro-Gothie. Nous ne trouvons du moins ce titre dans aucune charte antérieure à cette époque, & il eſt d'autant plus vraiſemblable qu'il voulut perpétuer par ce moyen les droits que ce traité pouvoit lui avoir donnés ſur la Gothie, que l'état actuel de la Suède ne lui ôtoit pas toute eſpérance de le mettre un jour en exécution.

VALDEMAR III.

OLAUS III, *XLVII Roi de Dannemarc.*

OLAUS III.

ON a vu que de tous les enfans de *Valdemar* il n'y avoit eu que deux filles qui lui euſſent ſurvécu. L'une & l'autre de ces princeſſes avoit un fils de ſon époux; *Ingueburge* l'aînée, du duc *Henri* de *Mecklenbourg*; & *Marguerite*, de *Haquin* roi de Norvège. Si le droit de ſucceſſion eût été alors établi d'une manière fixe

Olaus III.

& précise, le *Mecklenbourgeois* seroit monté sur le trône sans difficulté : mais les états de Dannemarc pensoient que tout ce qu'ils devoient à la famille régnante étoit de lui assurer la succession au trône par préférence à toute autre famille, estimant du reste que le droit de primogéniture ne pouvoit prévaloir en plusieurs occurrences sur l'intérêt de l'état. C'est ce dont cette histoire a déjà fourni bien des preuves, & ce qui se confirme encore dans cette occasion. Les états assemblés à *Odensée* pour délibérer sur l'élection d'un nouveau roi, se trouvèrent partagés en différens sentimens. Quelques-uns panchoient en faveur d'*Albert* de *Mecklenbourg*, & faisoient valoir le titre que sa mère lui avoit transmis en qualité de fille aînée du défunt roi. D'autres se déclaroient pour *Olaüs* fils de *Marguerite*, & l'élection de ce jeune prince avoit en effet des avantages qui pouvoient faire oublier celui que la naissance donnoit à son compétiteur. Héritier présomptif du royaume de Norvège, il réunissoit cette couronne à celle de Dannemarc, & par les prétentions qu'il avoit sur la Suède il

joignoit à cette première expectative une autre espérance assez probable, & du moins très-flatteuse de soumettre un jour toute la Scandinavie à sa domination. Les liaisons d'*Albert* de *Mecklenbourg* avec les ennemis du royaume, & plus que tout cela les intrigues de la reine *Marguerite*, ajoutoient un nouveau poids à ces espérances pour entraîner les esprits : cependant on ne conclut rien dans cette diète. La raison en étoit que de ce conflict de sentimens opposés, il s'étoit formé un troisième parti, qui se fondant sur ce qu'il ne restoit plus de princes de la race de *Suénon II*, dit fils d'*Estride* (1) qui avoit occupé durant trois siècles le trône de Dannemarc, prétendoit que cette race étoit éteinte, que la nation rentroit dans ses anciens droits, & que l'usage le plus glorieux qu'elle en pût

OLAUS III.

(1) On voit par-là combien il importoit de fixer l'époque de la mort de *Henri* duc de *Slesvig*, puisque dans l'opinion commune on ne pourroit rendre aucune raison pourquoi ce duc ne se seroit donné aucun mouvement pour être élu, ni pourquoi les états auroient exclus sans raison, & même sans en faire aucune mention, le seul prince du sang royal qui fût en vie.

OLAUS III.

faire étoit de choisir parmi tant de familles illustres l'homme le plus digne de la gouverner.

Quoiqu'il ne faille pas chercher beaucoup de précision dans le droit de ces temps, qui n'étoit guères fondé que sur des opinions & des coutumes, nous croyons cependant pouvoir avancer que les prétentions de ce troisième parti n'étoient nullement fondées, & que la famille régnante ne pouvoit être censée véritablement éteinte aussi long-temps qu'il se trouvoit encore une princesse issue de cette famille. En effet pour ne point remonter aux siècles antérieurs à *Canut* le grand, ne fut-ce pas *Estride* fille de ce prince qui ayant survécu à ses frères transmit à *Suénon* son époux & à ses descendans le titre en vertu duquel ils occupèrent le trône dans les siècles suivans? Et dans la suite de cette histoire, aussi-bien que dans celle des autres royaumes du Nord gouvernés par de semblables maximes, ne voyons-nous pas quantité d'exemples du même genre (*)? Aussi *Marguerite* prend-elle le titre

(*) *Huitf.* p. 578.

de *véritable héritière & princesse du royaume de Dannemarc* dans divers actes qui nous ont été conservés. Olaus III.

Cette princesse qui gagnoit beaucoup en gagnant du temps, vit avec plaisir la diète se séparer sans rien conclure. Peut-être y avoit-elle contribué elle-même ; du moins elle réussit peu de temps après à faire goûter l'élection de son fils aux états de chaque province séparément. La *Jutlande* donna l'exemple ; les trois ordres de cette province élurent *Olaüs* d'un commun consentement. La Scanie les imita, & enfin les habitans des isles joignirent leurs suffrages à ceux de leurs autres compatriotes. *Olaüs* fils de *Haquin* roi de Norvège & de *Marguerite*, âgé d'environ cinq ans, fut le 23me. Mai. 1376. donc proclamé à *Slagelse* en présence de son père & de sa mère, dans l'assemblée des états-généraux dn royaume. *Marguerite* y fut aussi déclarée régente pendant la minorité de son fils, & dès ce moment les actes émanés du trône furent publiés au nom d'*Olaüs roi de Dannemarc*, *des Slaves*, *& des Goths*,

OLAUS III. *& de Marguerite reine de Norvège & de Suède, &c.* (1).

Si *Marguerite* avoit trouvé tant de facilité dans les états, elle l'avoit payée par une facilité pareille & également intéressée. Elle avoit souscrit pour son fils à une capitulation qui lui auroit entièrement lié les mains dans la suite si elle eut voulu l'observer. Son autorité y étoit aussi limitée que celle de *Christophle II* ce roi malheureux qui n'avoit jamais pu régner. En voici les principaux articles qui peuvent faire juger du tout (*). *Olaüs* promet de confirmer toutes les immunités, priviléges, libertés du clergé: les bénéfices ecclésiastiques ne peuvent être donnés à

(1) *Haquin* son époux exclus du trône de Suède par *Albert* de *Mecklenbourg* conservoit toujours & les droits d'héritier de *Magnus* qui avoit occupé ce trône, & l'espérance d'y remonter. Dans les actes postérieurs à la mort de *Haquin* on trouve *Olaüs* qualifié de roi de Norvège, & quelquefois de légitime héritier de Suède. Voyez un privilége de ce roi accordé aux bourgeois de *Stubbeköping* qui se trouve dans le Tome I du magasin danois, N°. 11, pag. 35.

(*) Voyez cette capitul. dans *Huitf.* p. 557. On la rectifie ici sur l'original publié par M. de *Westphal.* Monum. Tom. IV. col. 1776.

un laïque, ni aucun étranger avoir la conduite d'une églife : aucun évêque ni même aucun autre eccléfiaftique ne peut être arrêté, exilé ou faifi dans fes terres fans avoir été légitimement condamné par un juge d'églife ; & les abbés, curés, prieurs ne doivent compte qu'à leur évêque leur vrai & légitime feigneur, tant pour leurs affaires fpirituelles que pour les temporelles.

OLAUS III.

Les nobles doivent percevoir les amendes auxquelles leurs payfans auront été condamnés par quelque juge féculier que ce foit, jufques à trois ou neuf marcs, fuivant l'ufage de chaque province ; ou même au-delà s'ils en ont le privilége. Aucun d'eux ne peut être obligé à porter les armes hors du royaume ; & lorfqu'ils font faits prifonniers, foit au dedans foit au dehors du royaume, le roi les délivre à fes dépens dans le courant de l'année. Le roi ne doit entreprendre aucune guerre fans le confentement des prélats, & des autres fénateurs du royaume. Aucun de ceux qui ont reçu les ordres facrés ne peut être revêtu par le roi d'une charge ou commiffion tem-

OLAUS III. porelle. Perſonne ne peut être arrêté à moins qu'il n'ait été juridiquement convaincu de crime, ou qu'il n'ait été pris ſur le fait, & commettant un crime qui mérite la mort. S'il a été juridiquement convaincu, on lui donne un répit d'un mois & un jour pour fuir hors du royaume. Toutes les loix du roi *Valdemar* le légiſlateur (*Vald. II*) ſeront inviolablement obſervées, à l'exception de celles auxquelles il auroit été dérogé par des capitulations ou des priviléges. Les payſans ne peuvent être obligés à réparer les édifices appartenant au roi, à moins que le ſénat n'y ait donné ſon agrément. Le roi ne peut bâtir ſur le domaine d'un autre ſans ſon conſentement. On ne peut confiſquer les biens de perſonne, à moins qu'il ne ſe ſoit rendu coupable de leze-majeſté, ou qu'il n'ait porté les armes contre ſa patrie. Les marchands qui demeurent en Dannemarc peuvent commercer librement dans tout le royaume, ſans être ſujets à aucun nouveau droit ou péage. Les *grands jours* ou *grandes aſſiſes* doivent être tenus chaque année le our de la St. Jean-Bap-

Olaus III.

tiſte, ſuivant l'ancienne coutume. Le roi & ſes officiers de juſtice ne peuvent citer perſonne devant un tribunal étranger, comme en Norvège par exemple, mais chacun doit être jugé par la juriſdiction de ſon domicile. Cette capitulation eſt terminée par la promeſſe que font *Haquin* & *Marguerite* au nom du jeune roi leur fils, qu'il en obſervera ponctuellement tous les articles, & qu'il maintiendra tous les priviléges & les immunités que les rois ſes prédéceſſeurs avoient accordés à leurs ſujets de tout ordre & de toute condition.

(*) A la première nouvelle de la mort de *Valdemar* le duc *Albert* de *Mecklenbourg* avoit fait prendre à ſon petit-fils le titre de *légitime héritier de Dannemarc;* & réſolu de ſoutenir ſes droits il s'étoit déjà fait accorder des lettres de recommandation de l'empereur *Charles IV* aux états du royaume (1). Ces démarches an-

(*) *Chemnit.* ap. *Weſtph.* Monum. T. II. col. 1687, & *Corner* col. 1059.

(1) Outre les droits que la naiſſance donnoit à ce prince, le duc ſon ayeul alléguoit en ſa faveur un traité qu'il avoit conclu avec *Valdemar III* en 1371. Par ce traité ce duc rendoit au roi les places qu'il avoit conquiſes en

OLAUS III.

nonçoient assez à *Marguerite* que l'élection de son fils pourroit bien n'être pas toujours un titre suffisant pour le maintenir sur le trône, & qu'il falloit employer d'autres moyens pour l'y affermir. Dans cette vue elle travailla d'abord à s'attacher par des alliances les ducs de Poméranie voisins & rivaux du Mecklenbourgeois (*). Tel fut le motif du traité qu'elle fit avec *Bugislas*, un de ces ducs, de la branche de *Wolgast*, par lequel il s'engageoit à assister de toutes ses forces le nouveau roi de Dannemarc contre tous ses ennemis, & spécialement contre le duc de *Mecklenbourg*.

L'événement justifia peu de temps après la sagesse des précautions de

Dannemarc, & le roi lui promettoit en échange qu'au cas qu'il mourût sans héritiers mâles sa fille aînée *Ingueburge* & le fils qu'elle avoit de son époux le duc *Henri* auroient la couronne de Dannemarc, aussitôt que sa mort auroit laissé le trône vacant; bien entendu que sa fille cadette *Marguerite*, épouse de *Haquin* roi de Norvège, jouiroit de ce qui lui seroit dû en Dannemarc. Ce fait ignoré de nos historiens est rapporté par *Chemnitius* dans sa chronique manuscrite extraite dans *Gerdes Sammlung Mecklenb. Schrift. und Urk.* p. 610.

(*) Transact. &c. de dat. Roskild. an. 1376. ap. *H. Grams* Forb. &c. p. 107.

Olaus III.

la reine. Le vieux duc *Albert* arma pour ſoutenir les droits de ſon petit-fils, & perſuada à ſon fils *Albert* roi de Suède de joindre ſes forces aux ſiennes pour la défenſe d'une cauſe qui intéreſſoit la gloire de leur maiſon (*). Les comtes de *Holſtein* furent auſſi entraînés dans ce parti. On leur avoit promis qu'auſſitôt que le jeune duc de *Mecklenbourg* ſeroit monté ſur le trône, il leur donneroit cette inveſtiture ſi déſirée du duché de *Sleſwic*, & même des isles d'*Alſen* & de *Langelande*. Mais la flotte que les confédérés avoient miſe en mer ayant été détruite par une tempête, l'entrepriſe manqua (†), & l'on prit de part & d'autre la réſolution de s'en rapporter pour la déciſion de ce grand différend au jugement d'un certain nombre d'arbitres.

Nous ignorons ſi cet arbitrage eut lieu. La choſe eſt cependant aſſez vraiſemblable. On a même quelque lieu de croire que ce fut à cette occaſion que la maiſon de *Mecklenbourg* fut diſpenſée de faire hom-

(*) *Chemn.* ap. *Weſtphal.* T. II. col. 1687.
(†) V. Compromiſſ. Hafniæ 1376. &c. *Huitf* p. 561.

Olaus III. mage à l'avenir de la ſeigneurie de *Roſtock*. Quoiqu'il en ſoit, pluſieurs années s'écoulèrent dans le repos où cet accord laiſſoit *Marguerite* & le royaume. Elle-même ne négligeoit rien pour étouffer toutes les ſemences de diſcorde & d'inimitié qui euſſent pu l'altérer. Elle réitéroit aux états ſes promeſſes de reſpecter leurs priviléges ; elle renouvelloit le traité fait entre *Valdemar* & les villes Anſéatiques ; traité ſi avantageux à ces villes qu'elles ne pouvoient rien gagner de plus par la guerre la plus heureuſe ; elle travailloit ſurtout à ſa propre grandeur en comblant le clergé de marques de confiance, de diſtinctions & de libéralités ; ſoit qu'une dévotion ſincère, mais dirigée par les préjugés de ſon ſiècle, la fît agir ainſi, ſoit que plus ambitieuſe encore que dévote elle crût devoir mettre les vaſtes projets qu'elle méditoit ſous la protection toute puiſſante du clergé.

1380. La mort de *Haquin* ſon époux avança le temps où cette faveur pouvoit lui devenir néceſſaire. Ce roi laiſſa à ſon fils *Olaüs* ſes prétentions ſur la Suède, & ce qui

étoit plus réel, la couronne de Norvège, qui fut ainsi réunie sur sa tête avec celle de Dannemarc. On prétend que les grands de Norvège résolurent dès-lors, à la persuasion de la reine *Marguerite*, de n'avoir plus qu'un même monarque avec les Danois. Mais si cette résolution fut prise, elle n'eut son entière exécution que vers la fin du même siècle, à la conclusion de la fameuse union de *Calmar*. Quoiqu'il en soit, *Olaüs* passa quelque temps en Norvège pour y célébrer les obséques de son père, & recevoir les hommages de ses nouveaux sujets. OLAUS III.

Le roi de Suède craignit qu'un si grand accroissement de puissance n'inspirât à *Olaüs* le désir de faire valoir son titre d'héritier de Suède. Il alla même jusqu'à prévenir une attaque peut-être imaginaire par des hostilités réelles. Pendant qu'*Olaüs* & la reine sa mère étoient en Norvège, il fit une irruption en Scanie, & deux ans après il y entra de nouveau avec un corps de troupes; mais cette seconde fois la reine & le grand-maréchal du royaume ayant marché à lui, il se retira avec préci-

1381.

1383.

OLAUS III. pitation en Suède où on ne le pourſuivit point. *Marguerite* renvoyoit à un autre temps le ſoin de ſa vengeance. Elle prévoyoit déjà ſans doute que ce prince travailloit lui-même à ſa perte par les mécontentemens qu'il donnoit à ſes ſujets, & elle ne vouloit point faire dépendre des haſards de la guerre des avantages que le cours des choſes devoit amener.

1385. Elle s'occupa plus utilement à retirer une partie de la Scanie des mains des villes de Vandalie, qui, comme on l'a dit, les avoient eues en engagement pour l'eſpace de quinze ans ſous le règne précédent : ce terme étant expiré la reine paſſa dans cette province avec ſon fils. En rentrant en poſſeſſion de ces places le jeune roi déclara de nouveau aux états de Scanie qu'il maintiendroit inviolablement leurs priviléges, & les états de leur côté lui prêtèrent un nouveau ferment de fidélité. En même temps il fit de grands préſens à l'égliſe de St. *Laurent* de *Lunden*, & augmenta les priviléges du ſiége de cet archevêché. D'autres égliſes ſentirent auſſi les effets de ſa libéralité. Mais on va voir que les comtes de *Holſtein*

furent ceux qui y eurent la plus grande part. Olaus III. 1386.

Depuis la mort de *Henri* duc de *Slefwic*, qui, comme nous l'avons remarqué, étoit décédé fans enfans peu de temps avant *Valdemar III*, cette importante province demeuroit réunie à la couronne à laquelle elle étoit retournée de plein droit, malgré toutes les plaintes & les proteftations des comtes de *Holftein* qui formoient fur ce duché des prétentions dont on a expliqué ailleurs le fondement. On ne fauroit douter que ces *Comtes* n'euffent mis depuis ce temps-là toute forte de moyens en œuvre pour en obtenir de gré ou de force l'inveftiture ; mais d'un autre côté le royaume avoit un intérêt fi manifefte à ne plus fouffrir un démembrement auffi confidérable qu'on a d'abord peine à comprendre comment *Marguerite* put fe réfoudre à le permettre de nouveau, & que tous les hiftoriens anciens & modernes n'ont pas héfité à l'accufer dans ce point, les uns d'une facilité exceffive, les autres de fimplicité, tous d'un oubli total & inconcevable de fes intérêts & de ceux de fes peu-

Olaus III.

ples. Il ne reste sur ces temps que des mémoires trop défectueux pour qu'un historien puisse se flatter aujourd'hui de démêler parfaitement les motifs d'une pareille démarche. Mais avant que d'adopter des jugemens si sévères & si différens de ceux que la suite nous fera porter de la sagesse de cette reine, qu'il nous soit permis de proposer des réflexions qui nous semblent de quelque poids. Nous ne répéterons point que les comtes de *Holstein* avoient sur le duché de *Sleswic* des droits que l'équité ne permettoit peut-être pas de compter pour rien. Nous observerons seulement que dans les vues actuelles de *Marguerite* il lui importoit extrêmement de détacher la maison de Holstein de l'alliance du roi de Suède avec qui cette maison avoit été jusqu'alors étroitement unie (1); qu'aussitôt après la mort de *Valdemar III*, ces comtes profitant de la vacance du trône s'étoient

(1) *Isto tempore Regina, astutissima mulier, plures ignes simul eodem tempore accendere nolebat. . . . . ideo cum Comite Holsatiæ perpetuæ pacis fœdera stabilivit.* Chron. Holsat. apud *Westph.* T. III. col. 106.

emparé à main armée de tout ce que ce roi y avoit possédé, ensorte qu'ils étoient déjà en possession du *Slesvic*, & résolus de s'y maintenir, avec d'autant plus de raison de se flatter du succès que les vœux des habitans étoient pour eux. Ajoutez qu'ils avoient probablement dans leurs intérêts une grande partie de la noblesse même de Dannemarc accoutumée depuis long-temps à opposer ces comtes à ceux de ses rois qui exigeoient à son gré trop d'obéissance. *Marguerite* craignit donc apparemment d'exciter des soulèvemens par le refus de cette investiture; elle sentit que son autorité encore naissante n'étoit pas à l'épreuve des chocs auxquels ce refus l'exposoit, & qu'elle ne pourroit l'affermir qu'en la rendant pour ainsi dire insensible, surtout dans les commencemens de son administration. Enfin il est assez probable que la santé du jeune *Olaüs* rendoit sa vie fort incertaine, & que *Marguerite* aspirant à lui succéder craignoit la rivalité de la maison de *Mecklenbourg*: & cette concurrence étoit en effet d'autant plus à redouter pour

OLAUS III. elle, qu'*Albert* de *Mecklenbourg* à qui les Danois avoient préféré *Olaüs*, vivoit encore, & avoit des droits sur sa succession qu'on ne pouvoit lui contester, du moins en Norvège où la loi l'assuroit au plus proche parent mâle. Des prétentions si bien fondées inquiétoient sans doute la reine. Elle crut devoir contenter à tout prix les comtes de *Holstein* redoutables par eux-mêmes & par les alliances qu'ils pouvoient faire si aisément avec les villes Anséatiques, le roi de Suède, les ducs de *Mecklenbourg* voisins ambitieux & jaloux à qui l'on étoit toujours assuré de pouvoir faire goûter des projets nuisibles au Dannemarc.

1836. (*) Quoiqu'il en soit, *Marguerite* ayant assemblé les états à *Nybourg*, *Olaüs* siégeant sur son trône investit solemnellement par l'étendart *Gerhard* comte de Holstein, du duché de *Slefwic*. Ce comte étoit fils de *Henri* surnommé *de fer*, fils de *Gerhard* le grand. L'oncle du comte *Gerhard* dont il est ici question,

(*) V. Chron. Holsat. ap. *Westphal.* in loc. sup. cit. in not.

nommé *Nicolas*, avoit cédé ses droits à son neveu. *Gerhard* le grand avoit été investi du duché de *Slesvic* pour lui & pour ses descendans sans être tenu à aucun service : son petit-fils voulut l'être sur le même pied. Mais *Marguerite* ne pouvoit s'y résoudre. Cette difficulté fut cause, selon toutes les apparences, que les lettres d'inféodation furent remises à un autre temps, qui ne vint point parce que l'affaire paroissoit toujours plus épineuse. Par-là un point si essentiel demeura indécis, & l'on verra dans la suite de cette histoire à combien de querelles sanglantes cet incident donna lieu. C'étoit du reste une sœur de ce même *Gerhard* nommée *Hedwige* qui ayant épousé *Thierri* ou *Théodoric* comte d'*Oldenbourg*, en eut un fils appelé *Chrétien* qui fut ensuite le premier roi de Dannemarc de ce nom, & le fondateur de l'auguste famille aujourd'hui régnante.

OLAUS III.

L'année suivante le jeune *Olaüs* à qui le ciel sembloit avoir destiné les trois couronnes du Nord, qui appartenoit par le sang aux trois familles qui les avoient si long-temps portées, & qui étoit le dernier rejeton de 1387.

OLAUS III.

celles qui régnoient depuis un temps presqu'immémorial en Norvège & en Suède (1); ce prince, dis-je, après avoir donné les plus belles espérances d'être digne d'une si grande fortune, mourut à *Falsterbo* en Scanie dans la dix-septième année de son âge. Sa mort donna lieu à des bruits fort étranges que le grand nombre adopta à son ordinaire avec beaucoup de crédulité. Comme la reine sa mère cacha quelque temps ce sinistre événement, afin d'avoir le temps d'engager secrètement les plus puissans seigneurs de Norvège à lui déférer la couronne, le peuple de ce royaume égaré par sa douleur écouta avidement tous les soupçons que cette conduite pouvoit faire naître, & publia que *Marguerite* avoit fait disparoître son fils pour régner en sa place, & qu'il vivoit toujours dans quelque lieu ignoré & à

le 3 Août.

(1) La race des rois de Suède qui s'éteignoit en lui se nommoit la race des *Folkungiens* : elle avoit occupé ce trône au moins trois siècles. A l'égard de la famille royale de Norvège, *Olaus* n'en descendoit proprement que par son ayeule *Ingueburge* fille de *Haquin VI* roi de Norvège, qui avoit épousé *Eric* duc de Suède père du roi *Magnus.*

Olaus III.

l'écart. Ce n'eſt pas le ſeul exemple que l'hiſtoire nous ait conſervé de l'excès où peut aller la douleur généreuſe qu'inſpire à un peuple la mort d'un prince chéri ; & ſi l'on conſidère qu'*Olaüs* étoit en quelque façon le dernier prince d'une famille qui gouvernoit les Norvégiens depuis tant de ſiècles, qu'il étoit dans cet âge dont un peuple ſe promet tout, & qu'il mouroit dans une terre étrangère, on comprendra aiſément que dans un pareil concours de circonſtances le peuple a pu ſe livrer à d'injuſtes ſoupçons.

Ces bruits deſtitués de tout fondement, & adoptés cependant par plus d'un hiſtorien, favoriſèrent quelque temps après l'audacieuſe entrepriſe du faux *Olaüs* dont nous parlerons enſuite. Ils ont encore donné lieu aux pieuſes fables qu'on trouve rapportées très - ſérieuſement dans les annales de l'ordre des frères mineurs (*). Leurs auteurs après avoir fait un portrait édifiant des vertus d'*Olaüs*, ſuppoſent qu'il s'en-

(*) *Luc Wadingus* Annal. ord. Min. ad. ann. 1415 ap. *Gramm* in n. ad *Meurſ*. p. 541.

OLAÜS III.

fuit en ſecret de ſa cour, & que préférant l'habit & les auſtérités de leur ordre à la pompe qui environne les rois, il vint faire profeſſion dans un couvent d'Italie où il vécut & mourut en ſaint ſous le nom de *Henri*.

Olaüs fut enterré à *Sora* en Sélande où l'on voit encore ſon tombeau chargé de deux épitaphes en vers latins. Ce fut ſous le règne de ce prince, ou du moins peu de temps auparavant, que les villes anſéatiques obtinrent la permiſſion d'établir un comptoir à *Bergen* en Norvège. On avoit permis long - temps auparavant (en 1275) à leurs négocians de venir charger ſur leurs vaiſſeaux les marchandiſes dont cette ville eſt l'entrepôt; mais ce ne fut qu'en 1381 qu'ils obtinrent de pouvoir s'y établir (*). Ce commerce leur parut enſuite ſi lucratif qu'ils ſollicitèrent ſans ceſſe de nouveaux priviléges, & s'y multiplièrent au point d'y former bientôt une puiſſante colonie.

(*) V. *Holbergs* Bergens Beskrivelſe, &c. P. II. c. 2. & ſeqq.

Fin du quatrième Livre.

HISTOIRE

HISTOIRE

DE

DANNEMARC.

LIVRE CINQUIÈME.

Depuis MARGUERITE, jusques à CHRÉTIEN PREMIER.

MARGUERITE *surnommée la Sémiramis du Nord*, & ERIC VII, *de Poméranie, XLVIII Roi de Dannemarc.*

LA fortune seconda si bien les sages mesures de *Marguerite* qu'elle succéda presque sans difficulté à son fils. Si d'un côté l'on n'étoit encore autorisé par aucun exemple à mettre les rênes de l'état dans les mains d'une femme, de l'autre l'expérience qu'on avoit faite du gouvernement de cette princesse ne permettoit pas de douter de sa capacité. La noblesse attendoit de l'élection de *Mar-* MARGUERITE & ERIC VII.

MARGUERITE & ERIC VII.

guerite la confirmation de ſes privi-léges, le clergé en eſpéroit de l'autorité & des richeſſes : tous les ordres du royaume ſouhaitoient que la Norvège lui demeurât unie, & aſpiroient peut-être encore à une autre union. Chaque province proclama donc *Marguerite*, mais comme elles avoient élu *Olaüs*, c'eſt-à-dire ſucceſſivement & ſéparément, manière de procéder utile dans les circonſtances, mais qui pouvoit devenir bien dangereuſe dans d'autres. Les Scaniens furent cette fois les premiers qui firent éclater leur zèle. Dans leurs lettres d'élection ils donnent à *Marguerite* l'autorité de gouverner le royaume de Dannemarc, *parce qu'elle eſt la fille de Valdemar & la mère d'Olaüs, & parce qu'ils ſont ſatisfaits de la douceur de ſon adminiſtration* : trait remarquable en ce qu'il renferme en deux mots tout le droit de ſucceſſion de ces temps ſur lequel on a depuis ſi inutilement diſputé (*). Ils ajoutent que comme la reine leur a promis de maintenir leurs

(*) V. Scan. Lett. elect. ſub dat. Lund. dit. St. Laur. 1387. ap. *Huitf.* p. 573.

droits & priviléges, ils s'engagent aussi à lui obéir comme à l'administratrice du royaume, jusqu'à ce que d'accord avec elle ils aient élu un roi : d'où il résulte qu'on n'employoit point le titre de *reine* dans le sens où ce mot signifie une femme qui jouit des droits d'un roi, quoiqu'on en donnât à *Marguerite* toute l'autorité.

MARGUERITE & ERIC VII.

Les états de *Sélande* & de *Fionie* ne tardèrent pas à suivre cet exemple, & leurs déclarations furent conçues dans les mêmes termes que celles des *Scaniens*. L'accession (*) de la province de Jutlande acheva ce qu'ils avoient commencé, & pour comble de bonheur le seul concurrent qui auroit pu troubler *Marguerite* dans la possession du trône, cet *Albert* de *Mecklembourg*, fils de sa sœur aînée, qui avoit disputé la couronne à son fils *Olaüs*, mourut avant la fin de cette même année. En Déc. 1387.

Assurée du trône de Dannemarc *Marguerite* tourna ses vues du côté de la Norvège, ou plutôt elle y alla 1388.

(*) V. *Chemnit.* ap. *Westphal.* Mon. T. II. col. 1687.

MARGUERITE & ERIC VII.

recueillir le fruit d'une négociation conduite depuis long-temps avec beaucoup de dextérité & de ſecret (*). Le ſénat déclara au nom des états, qu'il donnoit à cette princeſſe le pouvoir de gouverner ce royaume ſa vie durant avec toute l'autorité que les loix accordoient aux rois de Norvège, & qu'après ſa mort le ſceptre paſſeroit, en conſéquence de l'ordre de ſucceſſion établi par les mêmes loix, au jeune *Eric* ſon petit neveu, fils de *Wratiſlas* duc de Poméranie, & de *Marie* fille d'*Ingueburge* ſœur aînée de *Marguerite*, comme étant le plus proche héritier mâle de cette reine, depuis qu'on excluoit *Albert* de *Mecklembourg* pour avoir porté les armes contre le royaume (1). Ce choix qui donnoit

(*) Litter. Elect. Senat. Regn. Norveg. apud *Huitf.* p. 576.

(1) Les Norvégiens diſent dans cet acte que *la reine auriot bien ſouhaité que ſon neveu le duc Albert eût été déſigné ſon ſucceſſeur.* Il n'y avoit qu'environ trois mois que ce prince étoit mort, & la nouvelle n'en étoit pas encore venue en Norvège. Du reſte s'il eût vécu, il n'eſt pas probable que *Marguerite* ſe fût conduite autrement qu'elle le fit par rapport à l'élection d'un roi de Dannemarc & de Norvège. Elle avoit ſans doute peu d'envie

MARGUERITE & ERIC VII.

dès ce moment le titre de *Roi* à *Eric* rempliſſoit à la fois les diverſes vues des Norvégiens & de la reine. Les premiers ne pouvoient ſe familiariſer ſans peine avec l'idée d'obéir à une femme ; leurs anciennes loix le défendoient même expreſſément, & pour ne pas être trop offenſés de cette nouveauté ils vouloient du moins voir un prince à côté du trône, & qui deſtiné à y monter jouit en attendant du titre de roi. Ils avoient d'ailleurs la ſatisfaction de reſter fidelles, autant qu'on pouvoit l'être, à l'ordre de ſucceſſion établi de tout temps parmi eux. De ſon côté la reine trop jalouſe du commandement pour le partager avec un époux, ne pouvoit rien ſouhaiter de plus avantageux que de voir déſigner pour ſon ſucceſſeur un enfant de cinq ans qu'elle avoit tant de moyens de tenir dans une longue dépendance. Cette grande affaire ſe termina par une

---

de s'aſſocier un prince en âge de gouverner, quelque beau ſemblant qu'elle fît du contraire, & la déclaration des Norvégiens prouve ſeulement que l'art de diſſimuler lui étoit familier, puiſque dans le même temps elle travailloit ſourdement à l'élection du jeune *Eric*.

MARGUERITE & ERIC VII.

renonciation à toute eſpèce de droits ſur la couronne de Norvège, qu'on exigea de *Haquin* ſeigneur du pays, qui deſcendoit, ſelon toute apparence, du roi de Norvège *Haquin VI* mort en 1319, par *Agnès* ſa fille naturelle. On ſait que dans la ſimplicité des anciennes mœurs de l'Europe, la tache d'une pareille naiſſance n'excluoit d'aucune ſorte de ſucceſſion (1).

Marguerite s'affermiſſoit ainſi ſur les trônes de *Dannemarc* & de *Norvège*, pendant que ſon ennemi *Albert* roi de Suède commençoit à chanceler ſur le ſien. Dans une poſition ſi différente ces deux adverſaires tenoient une conduite qui ne l'étoit pas moins, & qui préſageoit aſſez le ſuccès d'une guerre devenue inévitable. La reine qui avoit tout à en eſpérer pouvoit ſans imprudence provoquer *Albert* comme elle faiſoit en continuant de prendre en toute occaſion le titre de *Reine* de *Suède*

(1) On trouve ſur l'origine de ce *Haquin* des éclairciſſemens qui manquoient à l'hiſtoire, dans un petit ouvrage publié en 1778, par le ſavant M. Thorkelin, ſous le titre d'*Analecta quibus Hiſt. Norveg. illuſtr.* p. 14.

MARGUERITE & ERIC VII.

qu'elle tenoit du roi *Haquin* son époux ; mais on ne voit pas quelle fut la politique d'*Albert* en la ménageant aussi peu qu'il le fit, & en s'appliquant à l'offenser, soit par des railleries injurieuses, soit en prenant à son tour le titre de roi de Dannemarc & de Norvège (1). Il eût fallu du moins être assuré de son propre royaume pour annoncer de pareilles prétentions sur ceux d'autrui. Mais bien loin qu'*Albert* pût se flatter de l'être, le parti de *Marguerite* y croissoit tous les jours sur les ruines du sien. Les Suédois se lassoient du nombre & de la grandeur des subsides qu'il exigeoit d'eux. Depuis la

(1) Il l'appeloit la *servante des moines*, pour lui reprocher son devouement au clergé, & en particulier à l'abbé de *Sora* son confesseur. Il la nommoit aussi *le roi sans culottes*, raillerie pitoyable qui ne faisoit de tort qu'à lui-même. Il en faut dire autant de la pierre qu'il lui envoya pour aiguiser ses ciseaux & ses aiguilles, & qui a resté suspendue à une chaine de fer dans l'église de *Roschild* jusqu'au temps où *Charles Gustave* la fit reporter en Suède. Quant aux titres de roi de Dannemarc & de Norvège, il se fondoit sans doute pour les prendre sur ce qu'il étoit oncle, & à certains égards héritier du jeune *Albert*, lequel étant cousin germain d'*Olaüs*, & lui ayant survécu sembloit avoir hérité de ses droits.

MARGUERITE & ERIC VII.

mort de *Magnus* & de *Haquin* ſes rivaux, *Albert* avoit perdu dans ces rois haïs de la nation les principaux ſoutiens de l'affection qu'elle lui portoit (*), & pour comble d'imprudence il lui avoit laiſſé voir en mille occaſions qu'il lui préféroit les Allemands ſes compatriotes. Les ſommes extorquées du peuple paſſoient à la vue de tout le monde dans les mains de ces étrangers aſſez sûrs d'être haïs ſans cela. Les grâces, les diſtinctions, les dignités n'étoient que pour eux. Enfin quand le peuple fut épuiſé pour enrichir ces hommes avides qui ne payoient le plus ſouvent que d'ingratitude leur imprudent bienfaiteur, il fallut recourir à des moyens extraordinaires, qui achevèrent de ſoulever ceux qui avoient encore quelque choſe à perdre. Le roi alla même juſqu'à exiger que le tiers des fermes ou métairies du royaume, tant celles des eccléſiaſtiques que des ſéculiers, fut annexé au domaine de la couronne, ſous prétexte que ſans un

(*) Eric. Upſal. ed. à Loccen. p. 137. & ſeqq.

MARGUERITE & ERIC VII.

pareil ſecours il lui étoit impoſſible de tenir ſa cour avec la magnificence qui convient à un roi. Les remontrances les plus fortes ne purent le détourner d'un deſſein ſi téméraire ; preſſé par une néceſſité plus forte encore, il commençoit déjà à faire ſaiſir ces biens, quand une partie de la nobleſſe s'étant aſſemblée lui fit déclarer qu'elle renonçoit à l'obéiſſance qu'elle lui avoit jurée, & alla chercher en Dannemarc un aſile & des ſecours.

La reine attentive à ces mouvemens en avoit déjà prévu les ſuites. Quand on conſidère ſa conduite & celle de ſon rival, on voit bien qu'il ne faut pas attribuer à la fortune la grande révolution qui ſe préparoit (*). Elle combla les Suédois de careſſes, leur témoigna la plus vive ſenſibilité aux maux dont ils ſe plaignoient, & une extrême ſurpriſe de ce qu'une nation ſi vaillante avoit pu ramper ſi long-temps ſous des Allemands, & ſouffrir les inſultes de ces étrangers nés pour lui céder en toute occaſion. A l'égard

(*) Eric. Upſal. p. 140.

MARGUERITE & ERIC VII.

du ſecours qu'ils lui demandoient, ſans leur ôter toute eſpérance de l'obtenir, elle ſut leur faire craindre qu'elle n'eût que peu d'envie de prendre part à leurs différends, & de s'engager en leur faveur dans une guerre dont le ſuccès étoit encore ſi incertain. Les députés ſe voyoient ainſi réduits à l'alternative embarraſſante de renoncer à ce ſecours, ſans lequel ils s'expoſoient eux & leurs amis à une ruine inévitable, ou de l'acheter du prix que la reine voudroit y mettre.

Quoique ce dernier parti fut le ſeul qui leur reſtât après s'être engagés ſi avant, ils demeurèrent quelque temps dans la ſurpriſe & dans l'irréſolution, lorſque *Marguerite* ayant aſſez ſondé le terrain leur eut déclaré, que *puiſqu'elle expoſoit ſes deux couronnes aux haſards d'une guerre incertaine, il étoit bien juſte qu'elle eût l'eſpérance d'en gagner une troiſième.* Enfin la crainte & la haine qu'*Albert* avoit inſpirées l'emportèrent ſur toute autre conſidération. *Algot Manſon* le plus puiſſant des députés entraîna les autres par ſon exemple & par ſes diſcours, & com-

mença par livrer ses places & ses fiefs aux gens de la reine, qui n'oublia pas dans la suite un service si important. Après cela on dressa un acte (*) par lequel un grand nombre de seigneurs Suédois reconnoissoient *Marguerite* pour reine de Suède & de Gothie, lui remettoient les forteresses & autres places qui étoient entre leurs mains, & promettoient de ne rien faire que de son consentement ou par ses ordres. De son côté cette princesse s'engageoit à maintenir les libertés & les priviléges de chaque ordre du royaume, à le délivrer de la tyrannie d'*Albert*, & à le gouverner conformément à ses loix. Il n'est point de prince qui n'en promette autant en pareil cas; mais les Suédois avoient l'expérience de ce qui s'étoit passé en Dannemarc & en Norvège pour garant des promesses qu'on leur faisoit. Cette expérience valut un royaume à *Marguerite*. Tant les princes s'abusent lorsqu'ils s'imaginent qu'ils n'ont rien à craindre ni à espérer de l'opinion qu'on s'est formée de leur caractère!

MARGUERITE & ERIC VII.

(*) V. cet acte dans *Huitfeld* p. 581.

MARGUERITE & ERIC VII. 1388.

Cet acte avoit été ſcellé le dimanche des rameaux, & déjà le mercredi qui ſuivit la pentecôte, *Eric Kettilſon* maréchal, & le ſénat entier de Suède y avoient accédé.

Il reſtoit cependant encore à *Albert* un parti en Suède, & des alliés puiſſans en Allemagne. *Jean* duc de *Mecklenbourg* ſon neveu, *Albert* comte de *Holſtein* frère du duc de *Sleſwic*, *Gunther* comte de *Rupin* lui amenèrent un renfort conſidérable, ſi ce n'eſt par le nombre, du moins par une diſcipline excellente qui donnoit aux troupes allemandes une grande ſupériorité ſur celles de la plupart des autres nations. Pour lever & ſoudoyer ces mercenaires *Albert* avoit eu recours aux derniers expédiens. Il avoit même engagé l'iſle de *Gothlande* au grand maître de l'ordre de Pruſſe pour une ſomme de vingt mille *doublons* ou *nobles à la roſe* qu'il en avoit empruntés.

Avec cette armée *Albert* qui paſſoit aiſément de l'extrême abattement à l'extrême confiance, ſe crut à la veille de conquérir tout le Nord. Il avoit juré de ne point mettre ſon bonnet qu'il n'eût vaincu *Marguerite*,

serment toujours ridicule puisqu'il n'ajoute rien à la gloire des bons succès, & ne fait que rendre les disgraces plus accablantes. La reine qui n'avoit fait ni sermens ni railleries, envoya au-devant de lui une armée commandée par *Ivar Lycke* général renommé. Il rencontra celle d'*Albert* à *Falkœping* en Vestro-Gothie dans une plaine, & s'y retrancha derrière un marais profond. *Albert* voulut traverser ce marais pour attaquer les Danois ; cette ardeur imprudente fut cause de sa perte : une partie de sa cavalerie s'y enfonça, le désordre se mit dans le reste de son armée ; enfin les Danois remportèrent une victoire sanglante, mais complète. Ce qui acheva de la rendre décisive ce fut que le roi de Suède & son fils *Eric* y furent faits prisonniers, aussi-bien que les deux comtes allemands qui étoient venus à son secours (*), & un évêque de *Scara* qui étoit aussi de la maison de *Mecklenbourg*. On ne pouvoit obtenir plus d'avantages à la fois. *Margue-*

MARGUERITE & ERIC VII.

le 24me. Février 1389.

(*) V. Chron. Lub apud. *Gerdes* Saml. p. 49. Diar. Fratr. Min. *Wisby*. ap. *Ludwig* T. 9. p. 189. *Chemnitz* ap. *Westph.* T. 2. col. 1664.

MARGUERITE & ERIC VII.

rite inſtruite de ce grand ſuccès alla jusqu'à *Bahus* près des frontières des trois royaumes. Ce fut là que le malheureux *Albert* captif & dépouillé de tout, après avoir régné vingt-quatre ans en Suède, fut conduit devant cette femme qu'il inſultoit peu de temps auparavant. On prétend qu'elle lui fit donner alors par dériſion un long bonnet (pour lui rappeler le vœu qu'il avoit fait) & qu'elle le pria d'être le parrein des enfans qu'il l'avoit accuſée d'avoir eus de l'abbé de *Sora* (*). Quoiqu'il en ſoit, *Albert* & ſon fils furent transférés au château de *Lindholm* en Scanie, où ils reſtèrent ſept ans priſonniers.

Cette journée mémorable acheva ce que la ſoumiſſion volontaire d'une partie des Suédois avoit commencé. A la réſerve de *Stockholm*, & d'un petit nombre d'autres places fortes que les partiſans d'*Albert* tenoient encore, tout reçut les loix de *Marguerite*, & ſa domination s'étendit du lac *Ladoga* juſqu'aux isles *Orcades*, & de la *Grœnlande* & du *Cap du*

(*) Loccen. H. S. p. 112.

Nord jusques aux frontières d'Allemagne.

MARGUERITE & ERIC VII.

Les princes voisins apprirent presqu'en même temps les desseins de *Marguerite* & ses succès. N'ayant pu les prévenir à temps ils tâchèrent de mettre du moins quelques bornes à une puissance dont les accroissemens avoient été si rapides. Outre cet intérêt commun, les ducs de *Mecklenbourg* avoient un proche parent à venger, & l'honneur d'avoir un roi dans leur famille à soutenir : le reste des partisans d'*Albert* leur demandoient encore des secours, & promettoient des succès. Quoiqu'ils 1389.
eussent livré *Calmar* aux troupes de la reine, ils se maintenoient dans *Stockholm*, qui depuis quelques années comptoit autant d'Allemands que de Suédois parmi ses habitans, & commençoit à se ranger dans le nombre des villes Anséatiques.

L'indépendance que cette ville usurpoit ne servit qu'à la livrer à toutes les fureurs des guerres civiles. Les bourgeois allemands toujours fidelles à *Albert* se persuadent que les bourgeois suédois conspirent pour les livrer à *Marguerite* ; en vain le

MARGUERITE & ERIC VII.

sénat s'efforce de les appaiser, ils prennent les armes, dressent une liste de tous ceux qui leur sont suspects, en appliquent quelques-uns aux plus cruelles tortures, & en ayant rassemblé deux cent des autres ils les jettent chargés de liens dans une maison de bois où ils les brûlent tout vifs de leurs propres mains.

C'étoit ces barbares que les princes de *Mecklenbourg* tentèrent de secourir. Les villes de *Wismar* & de *Rostock* leur avoient fourni une flotte, mais une tempête la dissipa, & elle ne put gagner *Stockholm*. *Jean* de *Mecklenbourg* passa cependant avec une flotte, & délivra cette ville foiblement assiégée. Ces princes & ces villes ne bornèrent pas là leur vengeance; ils en cherchèrent une autre, qui fut la source de mille nouvelles misères. Ils donnèrent à tous les pirates de ces mers la permission de courir sur les vaisseaux des sujets de la reine, & de vendre leurs prises dans leurs ports. Ces pirates qu'on nommoit *Vitaliens* (1)

(1) Du mot de *victuailles*, parce que dans leur institution ils devoient porter des vivres aux allemands assiégés dans *Stockholm*.

se multiplièrent bientôt extrêmement, & avec eux les ravages & la désolation. Les garnisons des villes que les Allemands possédoient encore en Suède n'imitèrent que trop leurs barbaries ; on n'en peut lire le détail sans horreur. Des paysans désespérés s'attroupèrent pour les repousser du côté de *Enkœping ;* mais faute de chef & de discipline ils furent totalement défaits par la garnison de *Stockholm*. La *Westmanie*, la *Sudermanie*, l'*Uplande* étoient le principal théâtre de ces ravages. Les villes de *Nykœping*, de *Vesteras* furent réduites en cendres.

MARGUERITE & ERIC VII.

Avant que d'employer ses forces à délivrer les Suédois de ces hôtes furieux, *Marguerite* vouloit s'assurer de leur obéissance par des négociations & des traités. Les Suédois n'étoient pas plus accoutumés que les Norvégiens & les Danois au gouvernement d'une femme, & ce qu'un mouvement d'impatience leur avoit fait faire, un autre pouvoit le détruire d'autant plus aisément que son sexe leur en imposoit moins. Elle avoit donc fait venir à sa cour le jeune *Eric* fils du duc de Pomé-

MARGUERITE & ERIC VII. ranie, petit-fils de sa sœur, afin de le faire désigner son successeur, & de lui faire déférer le titre de roi par les états de Suède, ainsi que ceux de Norvège. Mais comme l'esprit de conciliation dominoit chez elle, & étoit, pour ainsi dire, son instrument général, elle ne voulut rien hasarder que les esprits des Suédois ne fussent préparés à cette élection. En attendant elle désarmoit ses ennemis du dehors, & traitoit avec chacun de ses voisins séparément. *Bugislas* duc de Poméranie, & prince de *Rugen*, oncle paternel du jeune *Eric*, s'étoit déjà engagé à lui fournir des secours. Elle voulut s'assurer par un traité de la neutralité du duc de *Slefwic*, & des comtes de *Holstein*, dont la puissance venoit de s'accroître par l'extinction de la
1392. branche de *Plœn* (1). Elle s'attachoit

(1) Cette branche s'étoit éteinte avec *Adolphe* mort en 1390. Les comtes de la branche de *Rendsbourg* recueillirent la succession du défunt dont l'isle de *Femeren* faisoit partie, & ne laissèrent à la branche de *Schauenbourg* que quelques districts en Stormarie, qui, avec ce que cette branche y possédoit déjà, composèrent dans la suite une province distincte du duché de Holstein (quoiqu'elle y soit encla-

MARGUERITE & ERIC VII.

aussi de plus en plus les ecclésiastiques par ses libéralités ; ce qui étoit en effet le plus sûr moyen d'avoir l'ordre puissant du clergé à opposer à celui de la noblesse, & de faire sentir & penser aux ordres inférieurs ce qui conviendroit le plus à ses intérêts.

Enfin elle amena les ducs mêmes de *Mecklenbourg* & les habitans de *Rostock* & de *Vismar* au point de souhaiter la fin d'une guerre qui les épuisoit, sans aucune utilité pour eux-mêmes, ni pour le roi prisonnier. Les autres villes Anseatiques qui n'avoient point pris de part à cette guerre, mais qui n'en souffroient pas moins que les autres depuis que la fureur des pirates *Vitaliens* n'épargnoit ni amis ni ennemis, souhaitoient cette paix & s'y employèrent avec succès (*). Leurs députés, ceux de la reine, & *Jean* de *Mecklenbourg* tinrent diverses conférences à *Falsterbode*, à *Scanœr*, à *Lindholm* séjour du roi captif & de son fils. Ce fut dans ce dernier en-

vée) & qui est connue sous le nom de comté de *Pinneberg*.

(*) Chron. Lub. apud *Gerdes* Saml. p. 53.

MARGUERITE & ERIC VII. le 17me. Juin 1395.

droit que l'on conclut enfin un traité qui assuroit à *Marguerite* les fruits de ses intrigues & de ses victoires (*). On y régla que le roi *Albert* & son fils seroient remis en liberté, à condition que si dans l'espace de trois ans, à compter du jour de leur élargissement, ils ne pouvoient en venir à un accord final avec la reine, ils se constitueroient de nouveau prisonniers, ou bien se rançonneroient, soit en payant à la reine 60,000 marcs d'argent, soit en lui livrant la ville & le château de *Stockholm* qui étoient toujours entre les mains des *Mecklenbourgeois*, & tout ce qu'ils possédoient en Suède, & en renonçant pour jamais à cette couronne (†). Le duc *Jean* de *Mecklenbourg* convint en même temps avec *Marguerite* d'une suspension d'armes qui devoit durer les mêmes trois années, & pendant lesquelles chacun restoit en possession des places qu'il occupoit actuellement. Conformément à (**) cet accord le roi

(*) Chron. Lub. ap. *Gerdes* p. 53.

(†) V. Litt. Joh. Duc. de dat. *Lindholm* 17 Jun. 1395. ap. *Huitf.* p. 594.

(**) Litter. Reverf. civ. dat. *Helsingb.* die ant. Michael. ap. *Huitfeld.* p. 593.

Albert & fon fils furent remis entre les mains des députés des villes Anféatiques qui s'étoient rendues garantes de toutes ces ftipulations, & qui reconnurent par un acte en forme avoir reçu ces illuftres captifs. En même temps ils mirent un nouveau commandant & une nouvelle garnifon dans *Stockholm*.

MARGUERITE & ERIC VII.

Quoiqu'il fût affez probable que le roi *Albert* réduit par cet accord à fon patrimoine de *Mecklenbourg* trouveroit difficilement la fomme à laquelle fa rançon avoit été évaluée, & que par cet article la reine gagnoit peut-être autant que fi par une ftipulation expreffe ce prince lui eût abandonné avec fes droits fur la Suède les places qu'il y poffédoit, il femble cependant que *Marguerite* manqua de politique dans cette occafion, en ce qu'après avoir tiré fi peu d'avantages de fa bonne fortune & du malheur de fon ennemi, elle faifoit dépendre ces avantages mêmes de la bonne foi des villes Anféatiques, c'eft-à-dire, d'une puiffance qui avoit fait fi fouvent la guerre au Dannemarc pour foutenir cet ennemi. Mais il faut confidérer que les ra-

MARGUERITE & ERIC VII.

vages des pirates *Vitaliens* étant devenus insupportables (1), la nécessité de les réprimer étoit sans doute le premier besoin de l'état, & que d'ailleurs une promesse aussi solemnelle que celle de ces villes ne laissoit guères de prise à une défiance raisonnable.

L'événement achèvera de nous convaincre que la reine n'avoit rien donné au hasard dans cette conjoncture. Elle eut lieu de se croire en sureté du côté de ses voisins, & dès-lors elle travailla avec une nouvelle ardeur à faire élire son petit neveu *Eric* roi de Suède. Cette élection devoit précéder & faciliter l'exécution de son projet favori de l'union perpétuelle des trois royaumes. Elle assembla pour cet effet les états de Suède au lieu nommé *Mora-Sten* près d'*Upsal* (2) & leur fit elle-

(1) Quelque temps auparavant ils s'étoient répandus dans la mer du Nord, où ils avoient pillé les côtes de Norvège & saccagé *Bergen* la ville la plus riche de ce royaume.

(2) C'étoit dans cette plaine, à un mille d'*Upsal*, où, suivant l'ancien usage, on élisoit les rois de Suède. On y écrivoit sur une pierre le nom du roi qui venoit d'être proclamé,

même un discours éloquent (*), où elle s'appliqua à leur prouver combien la réunion des trois royaumes du Nord sous un seul chef les rendroit tranquilles, heureux, & redoutables. Elle leur prouva que le jeune *Eric* qu'elle appeloit son fils, étoit issu par les femmes de l'ancienne maison qui les avoit si long-temps gouvernés : enfin elle leur renouvella les promesses qui pouvoient leur être les plus agréables, celles de la confirmation de leurs priviléges, de l'abolition des impôts extraordinaires, du redressement des griefs de chaque ordre de l'état, &c. &c.

MARGUERITE & ERIC VII.

Soutenu par une recommandation si puissante, le jeune *Eric* de *Poméranie* fut donc désigné & reconnu solemnellement roi de Suède sous la tutelle & l'administration de *Marguerite*; administration dont elle-même devoit déterminer la durée, car il ne fut jamais question de cet article délicat. Peu de temps après la reine & les états s'assemblèrent de nouveau à *Nikœping*, où ils se donnèrent

3 Juillet 1396.

après quoi le notaire public d'*Upsal* dressoit l'acte de son élection.

(*) *Messen* T. 3. p. 36.

MARGUERITE & ERIC VII.

divers témoignages d'une confiance réciproque, & du désir qu'ils avoient d'entretenir une bonne harmonie. On régla par exemple que les domaines de la couronne qui se trouveroient aliénés lui seroient rendus incessamment : que les nouvelles forteresses qui servoient de retraite aux factieux seroient rasées : que la noblesse rentreroit en possession des biens dont on l'avoit dépouillée pendant les guerres (*) : que les mines de cuivre feroient partie du domaine de la couronne : que la reine jouiroit sa vie durant du douaire que les états lui avoient accordé, & qui consistoit dans les provinces de *Vermelande*, les deux *Gothies*, la *Dalie*, *Vesteraas* & quelques autres districts. On lui accordoit de plus une somme de 10,000 marcs d'argent dont elle pouvoit disposer à son gré. Toutes les ordonnances du roi *Albert* devoient être révoquées ; & enfin lorsque la reine le jugeroit à propos, les états devoient envoyer des députés munis de pleins-pouvoirs au temps & au lieu marqués pour que le

(*) V. Instrument. Transact. in Castro Nycop. 1396. ap. *Huitf.* p. 600 & seq.

le jeune *Eric* (1) fut reconnu roi des trois royaumes du Nord par les députés des trois nations réunies, & qu'on établit entr'elles une paix & une concorde permanentes. Cet article étoit le dernier degré de préparation par lequel la grande affaire de l'union perpétuelle devoit passer. On y reconnoît bien encore ce talent de ménager & de manier les esprits que *Marguerite* possédoit supérieurement.

MARGUERITE & ERIC VII.

De retour en Dannemarc avec *Eric* qui en avoit été aussi désigné

(1) Dans cette constitution *Eric* porte déjà le titre de roi de Dannemarc, de Norvège & de Suède. Il est singulier que *Huitfeld* ne nous dise point quand & comment ce jeune prince a été designé successeur de *Marguerite* en Dannemarc. C'est aussi une chose remarquable que depuis que son petit neveu avoit été désigné roi de Dannemarc la reine s'abstint constamment du titre *de légitime héritière & administratrice du royaume.* Elle se qualifia simplement de *fille de Valdemar roi de Dannemarc*; ce qui confirme bien ce que nous avons dit ci-dessus, que les princesses du sang royal pouvoient transmettre à leurs enfans un droit de succéder au trône que leur sexe les faisoit juger en quelque sorte incapables d'exercer elles-mêmes. Ce que nous disons des titres de *Marguerite* se prouve par diverses Chartes. V. *Danske Magazin* T. IV. pag. 297. Item. Recess. *Nycop.* in vigil. Matth. 1396. &c.

MARGUERITE & ERIC VII.

roi vers ce temps-là, elle en visita les principales provinces, établissant partout autant que cela dépendoit d'elle l'ordre, la justice, & la tranquillité. Ce fut dans cet esprit qu'elle publia une longue ordonnance qui s'est conservée, & qui fait également honneur à ses lumières & à ses intentions (*). Elle y défend de donner retraite aux criminels, ordonne qu'on rase les nouvelles forteresses, qu'on restitue à la couronne les terres qui lui avoient appartenu, qu'il n'y ait des ports qu'auprès des villes, & qu'aucun impôt sur les marchandises ne soit levé ailleurs; qu'on accorde toute sorte de secours aux marchands étrangers, qu'on les soulage lorsqu'ils échouent ou font naufrage; que les côtes soient gardées soigneusement, & les pirates *Vitaliens* sévèrement punis; qu'on n'exige point d'amendes plus fortes qu'il n'est permis par la loi; qu'on s'adresse au roi seul pour obtenir des franchises & des priviléges; & qu'enfin d'autres abus qui s'étoient glissés dans le royaume dans des temps de trou-

(*) Edict. de dat. Viburg. an. 1396. apud *Huitf.* p. 605.

ble ſoient réprimés plus efficacement que par le paſſé. Pour veiller à l'obſervation de ces réglemens elle établit en Jutlande un gouverneur & un juge.

MARGUERITE & ERIC VII.

Enfin *Marguerite* ne voyant plus autour d'elle que des peuples tranquilles, affectionnés ou ſoumis, jugea que le temps étoit venu de mettre la dernière main au grand ouvrage qui devoit perpétuer ſa puiſſance & ſa gloire. Elle convoqua à *Calmar* les états des trois royaumes, & s'y étant rendue elle-même, elle y fit couronner avec beaucoup de magnificence ſon petit-neveu *Eric* par l'archevêque de *Lunden*, & un évêque de Suède. La pompe de cette cérémonie fut encore relevée par le grand nombre de chevaliers qui y furent créés. Il y en eut 133 des trois nations; mais ce qui en fait une époque des plus mémorables de l'hiſtoire du Nord, c'eſt que *Marguerite* y engagea les états à faire de l'union des trois royaumes ſous un même monarque une loi fondamentale & irrévocable. Dans cette vue elle ne manqua pas de leur repréſenter le calme inaltérable qui alloit réſulter de cette union, de leur

le 17me. Juin 1397.

MARGUERITE & ERIC VII.

montrer dans l'avenir les différends qui naissent entre des voisins prévenus dans leur source, les forces du Nord tournées sans partage contre l'ennemi du dehors, la mer baltique presque entière renfermée dans l'enceinte de la nouvelle monarchie, la ligue anséatique privée de l'appui de leurs divisions intestines, & forcée de céder à un prince aussi redoutable sur mer que sur terre, &c. Tous ces motifs assez propres d'eux-mêmes à frapper les esprits, exposés par une princesse éloquente, appuyés par un concours de circonstances favorables, par le crédit du clergé, & les acclamations des Danois, ne pouvoient manquer d'entraîner les suffrages de l'assemblée (*). Aussi ne trouvons-nous que dans des histoires modernes & dictées par l'esprit de parti, qu'il y eut de vives contestations avant que la reine l'emportât, & qu'une partie des députés se retira avant que l'acte fut passé. Cet acte au contraire fut revêtu de toutes les formes qu'on jugeoit alors nécessaires, & il ne se fit aucune protestation qui pût en affoiblir

(*) *Messen.* T. 3. *p.* 37.

l'autorité, ou en rendre la légalité suſpecte ; auſſi ne fut-ce point par cet endroit qu'il fut attaqué dans la ſuite. La grande importance de cette pièce nous engage à l'inſérer ici toute entière.

MARGUERITE & ERIC VII.

(*) « A tous ceux qui ces préſentes verront ou entendront, tant à » ceux qui vivent actuellement, qu'à » ceux qui naîtront dans la ſuite, ſoit » notoire que les états, ſénats, évêques, chevaliers, gentilshommes » & communes des trois royaumes » de Dannemarc, de Suède & Norvège ayant par un accord libre & » général, comme auſſi par le conſentement & l'avis de très-haute » princeſſe notre gracieuſe reine » *Marguerite*, élu & reconnu pour » leur légitime ſeigneur & roi le roi » *Eric*, & l'ayant enſuite couronné » ici à *Calmar*, & placé ſur le trône » royal afin qu'il régne ſur les trois » ſuſdits royaumes, & y jouiſſe, ſoit » dans le ſpirituel ſoit dans le temporel, de toutes les prérogatives » qui appartiennent à un roi couronné : en même temps auſſi les

(*) *Huitf.* Chr. T. I. p. 611.

MARGUERITE & ERIC VII.

» états des trois royaumes en vertu » de leurs pouvoirs, & de l'avis & » consentement de notre seigneur le » roi *Eric*, & de très-haute dame la » reine *Marguerite*, ont unanime- » ment résolu, réglé & conclu une » paix, alliance & union perpétuelle » & inviolable des trois royaumes en » la manière & teneur qui suit :

» Les trois royaumes reconnoî- » tront le roi *Eric* pour leur légitime » seigneur aussi long-temps qu'il » vivra, & ensuite ils ne choisiront » à l'avenir & à perpétuité qu'un seul » & même roi & non plusieurs, en- » sorte que lesdits royaumes ne soient » jamais séparés, si c'est la volonté » de Dieu. Après la mort du roi ré- » gnant un seul roi sera élu pour les » trois royaumes & non plusieurs. A » l'avenir un des trois royaumes ne » pourra se donner un roi que de » concert avec les trois royaumes » réunis, de leur plein gré & libre » consentement. Si Dieu donne au » roi un ou plusieurs fils, un de ces » fils (& non plusieurs) sera élu & » déclaré roi des trois royaumes : les » autres recevront des fiefs ; & si le » roi laisse des filles, on suivra à cet

MARGUERITE & ERIC VII.

» égard ce que la loi ordonne. S'il » ne reſte qu'un fils du roi, il ſera » élu ſeul roi de ces trois royaumes » comme on l'a dit, & non pluſieurs. » Mais ſi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, le » roi meurt ſans enfans, alors les » ſénateurs & députés des trois » royaumes éliront de concert, avec » l'aſſiſtance divine, celui qu'ils croi- » ront devant Dieu être le plus di- » gne, le plus capable du gouverne- » ment. Après cela perſonne ne doit » s'oppoſer, ni appeler d'autres ſujets » à cette élection. Les trois royau- » mes entretiendront toujours en- » tr'eux une bonne intelligence, en- » ſorte que l'un ne ſe ſépare pas de » l'autre ſous quelque prétexte que » ce ſoit, & que ce qui arrive à l'un, » ſoit guerre, ſoit inſulte de la part » des étrangers, les concerne égale- » ment tous les trois; qu'ils ſe ſécou- » rent l'un l'autre fidellement de tou- » tes leurs forces, comme ne faiſant » qu'un ſeul royaume, quoique cha- » cun conſerve ſon droit & ſes loix. » Le roi gouvernera ſon royaume » de Dannemarc ſuivant le droit & » la loi danoiſe; ceux de Suède & » de Norvège ſuivant le droit de

MARGUERITE & ERIC VII.

» Suède & de Norvège ; & il n'emploiera pas le droit & les loix d'un royaume dans l'autre. S'il arrive que l'on faſſe la guerre à un des royaumes, les deux autres devront le ſecourir de toutes leurs forces ſuivant qu'il ſera jugé néceſſaire, par mer ou par terre, après que le roi ou quelqu'un en ſon nom le leur aura fait ſignifier. Chaque royaume viendra au ſecours de l'autre, & pourvoira à l'entretien & à l'approviſionnement des troupes auxiliaires qu'il envoie, pour que le pays ne ſouffre pas. A l'égard du ſervice de ceux qui ſeront commandés, de leur ſolde, dédommagement ou rançon, c'eſt au roi ſeul & non à d'autres à y pourvoir. Si l'étranger fait la guerre à un des royaumes, l'autre ne pourra s'excuſer ſous prétexte qu'il n'eſt obligé à aucun ſervice au-delà de ſes propres limites ; mais chaque royaume aidera l'autre & prendra ſon parti quand il ſera néceſſaire, parce qu'ils ont tous un même roi, & ſont regardés comme un ſeul royaume. Toutes les inimitiés, offenſes & différends qui peuvent avoir eu lieu

» entre les trois royaumes, depuis » quelque temps que ce ſoit, ne pourront jamais être rappelés & renouvellés, mais ſeront enſevelis & » anéantis. Un royaume n'exercera » aucune hoſtilité contre un autre, » & évitera tout ce qui pourroit y » y donner lieu. Ils devront agir comme n'ayant qu'un ſeul & même roi. » Chacun y devra reſter ſoumis à la » loi, & quel qu'il puiſſe être, grand » ou petit, ſe contenter de ſon droit, » & ſe garder d'offenſer ou d'opprimer un inférieur par aucune inſulte » & vexation. Tous devront obéir à » Dieu & au roi notre ſeigneur, reſpecter ſes ordres & les officiers qui » tiennent ſa place, & faire juſtice » de ceux qui manquent à ces devoirs. Si quelqu'un eſt juſtement » proſcrit dans un des royaumes, il » le ſera pareillement dans les autres; » perſonne ne l'aſſiſtera & ne le défendra, mais partout où il ſera » pourſuivi & cité, on lui fera ſon » procès ſuivant ſon crime & conformément à la loi. S'il ſe fait quelque traité ou accord entre des princes ou des villes étrangères, & le » roi notre ſeigneur, alors dans quel-

MARGUERITE & ERIC VII.

MARGUERITE & ERIC VII.

» que royaume qu'il ſe trouve préſent, lui & ſon ſénat qui ſe trouve » avec lui, ou quelques députés de » chaque royaume, ont le pouvoir » de contracter au nom de ces trois » royaumes dans tout ce qui ſera jugé » le plus pieux, honnête & avantageux » au roi & aux trois royaumes.

» Les articles ci-deſſus devront » être obſervés & interprêtés d'une » manière qui tourne à la gloire de » Dieu & à l'avantage du roi notre » ſeigneur & des royaumes. Si quelqu'un y apporte quelque oppoſition, alors les trois royaumes doivent aider le roi & ſes officiers à » le réprimer & à maintenir l'obſervation de ces articles. Outre cela » la reine *Marguerite* devra gouverner, adminiſtrer, poſſéder & garder ſans empêchement, & à ſa volonté ſa vie durant, avec tous les » droits royaux, ce que les rois ſon » père & ſon fils lui ont accordé » pendant leur vie & par leurs teſtamens, comme auſſi ce qu'elle a eu » en Suède à titre de préſent de nôces, le douaire que les états de » Suède lui ont accordé, ce qu'elle » poſsède aux mêmes titres en Nor-

MARGUERITE & ERIC VII.

» vège, & que le roi *Haquin* son » époux & son fils le roi *Olaüs* lui » ont donné, soit pendant leur vie, » soit par leur testament; de façon » cependant que ces provinces & ces » châteaux reviennent au roi après » sa mort. »

(Les articles suivans concernent encore les intérêts particuliers de cette reine à qui les états promettent de conserver ses priviléges, & de ne jamais contrevenir à ses loix & ordonnances: après quoi vient la conclusion) : « Pour » confirmer les articles ci-dessus spé- » cifiés, comme aussi pour qu'ils » soient maintenus d'une manière » fixe, inviolable & perpétuelle, il » a été jugé convenable de donner à » chaque royaume deux copies du » présent acte écrites sur du parche- » min, & exactement conformes à » ce qui est écrit ici, & que cet » acte fût scellé du sceau du roi, de » celui de la reine, de ceux des sé- » nateurs, des députés & des villes » marchandes de chacun de ces trois » royaumes le Dannemarc, la Suède » & la Norvège. Et pour que tous » ces articles soient observés & exé- » cutés de tout point, comme ils sont

MARGUERITE & ERIC VII.

» ici conçus, Nous *Jacob* & *Henri*, » par la grace de Dieu, archevêques » de *Lunden* & d'*Upſal*; *Pierre* & » *Canut* par la même grace, évêques » de *Roſchild* & de *Lindkœping*, *Charles Ulffon* de *Tofte*, *Jonas Anderſon*, *Steen Bendſon*, *Jonas Rud*, » *Thure Bendſon*, *Folmer Jacobſon*, » *Engiſſel Nielſon*, *Pierre Nielſon* de » *Aagaard*, & *Algud Magnuſſon*, » chevaliers; *Aren*, prévôt d'*Opslo* » (en Norvège), *Amund Bolt*, *Alf* » *Harildſon*, & *Gauthe Erickſon*, chevaliers, y avons librement & volontairement appoſé nos ſceaux: » fait à *Calmar*, l'année 1397, le » jour de la fête de ſainte *Marguerite* (1). »

Ce fut ainſi que ſans avoir livré plus d'une bataille, ſans avoir oppri-

(1) Que *Marguerite* ait choiſi à deſſein le jour de la Sainte dont elle portoit le nom pour conclure cette importante affaire, c'eſt ce dont on ne ſauroit douter; & cette circonſtance peu conſidérable en elle-même achève de nous faire connoître à quel point cette princeſſe avoit eu à cœur l'union des trois royaumes, combien elle étoit ſatisfaite de l'avoir amenée à une heureuſe iſſue, & d'avoir rendu par-là ce jour & ſon nom à jamais mémorables.

MARGUERITE & ERIC VII.

mé depuis ſes premiers ſuccès ni les peuples ni les particuliers, ſans avoir eu recours à aucune de ces manœuvres odieuſes qui deshonorent les princes mêmes qu'elles élèvent, *Marguerite* ſut ſoumettre un vaſte royaume, s'en aſſurer la poſſeſſion, & la tranſmettre à ſes ſucceſſeurs. Qui n'eût cru alors qu'elle venoit de jeter les fondemens d'une des plus puiſſantes monarchies du monde? Et en effet ſi cette deſtinée qui ſe joue de tous les ouvrages des hommes eût permis que les ſucceſſeurs de *Marguerite* héritaſſent de ſes talens comme de ſes états, ſi ces ſucceſſeurs euſſent conſtamment travaillé à ſerrer les liens de l'union qu'elle venoit de former, à fondre enſemble les parties éparſes de ce vaſte corps; s'ils ſe fuſſent appliqués à affermir leur autorité par des voies lentes & paiſibles, ce qui n'eſt difficile qu'à des hommes bornés ou gouvernés par de petites paſſions; ſi maîtres d'une immenſe étendue de côtes, & d'un peuple ſi propre à la marine, ils euſſent appelé le commerce dans leurs états, & pris dans la ſuite quelque part aux conquêtes du nouveau monde, quel em-

MARGUERITE & ERIC VII.

pire eût réuni à d'aussi grandes forces pour dominer au loin une situation si favorable pour se défendre dans ses propres limites? Mais il faut suspendre des réflexions que la suite des événemens doit elle-même amener.

Après que l'assemblée de *Calmar* se fut séparée, le jeune roi, suivant un usage ancien & cher aux Suédois, fit le tour de leurs provinces, au milieu de ces acclamations dont les peuples sont d'ordinaire si prodigues dans les premiers jours d'une nouvelle administration. Pour mériter ces témoignages d'affection & de zèle, on leur remit le tiers d'un impôt qui avoit donné lieu à de grandes plaintes, quoiqu'il eût été établi dans la vue de délivrer *Stockholm*.

(*) Cependant on approchoit du terme des trois années qu'on étoit convenu de laisser au malheureux *Albert*. Les villes anséatiques qui avoient à répondre à la reine de cet illustre captif n'attendirent point ce terme pour lui faire demander si conformément au traité il vouloit se

(*) Chron. Lub. apud *Gerdes* Saml. &c. p. 55.

conftituer de nouveau prifonnier, ou payer les 60000 marcs d'argent auxquels fa rançon avoit été évaluée, ou céder enfin *Stockholm* & fon château à la reine. De ces trois propofitions la moins dure l'étoit encore beaucoup pour un prince qui mefuroit fes fentimens plutôt fur fa fortune paffée que fur fes malheurs préfens; il fe contenta donc de répondre vaguement qu'il efpéroit que fes amis ne voudroient pas l'abandonner dans une circonftance auffi critique. Mais les régences de ces villes marchandes ne confultant que ce fentiment de juftice exacte & rigoureufe que le commerce infpire naturellement, n'eurent aucun égard à fes repréfentations, & fuivant fidellement la teneur du traité remirent *Stockholm* & fon château aux gens de la reine. Alors les habitans de la *Helfingie* & de la *Médelpadie*, grandes provinces du Nord de la Suède qui avoient tenu jufqu'alors pour *Albert*, fe foumirent à la reine fans difficulté, & dans tout le continent de la Suède elle ne vit dès-lors plus rien qui ne reconnût fa domination (1).

(1) Ce ne fut qu'environ fept ans après,

MARGUERITE & ERIC VII.

Il n'en étoit pas de même de l'isle de *Gothlande*. On a vu que le roi *Albert* l'avoit engagée au grand-maître de l'ordre teutonique: *Marguerite* & les Suédois l'en avoient dépossédé pendant la captivité de ce prince. Mais ses troupes en avoient reconquis une partie qui étoit demeurée à *Albert* par une clause du traité de *Lindholm*. Le grand maître à qui *Albert* avoit engagé l'isle entière ne manqua pas de reclamer ce qu'*Albert* y possédoit, & celui-ci se vit enfin obligé de céder à l'autre tous ses droits sur ce pays pour une certaine somme d'argent.

(*) Tels étoient les titres sur lesquels le grand maître se fondoit en réclamant cette isle: *Marguerite* ne répondit qu'en y envoyant une armée qui forma aussitôt le siége de *Wisby*,

c'est-à-dire en 1405 qu'*Albert* donna une rénonciation en forme de toutes ses prétentions sur la couronne de Suède & une promesse de ne jamais porter les armes contre le roi *Eric*, &c. Il se réserva cependant le titre de roi. *Voyez* ces actes dans *Huitfeld* p. 626.

(*) Chron. Lub. ad an. 1398. apud *Gerdes* Saml. p. 55. Diar. Frat. Minor. in *Wisby* ad c. an. ap. *Ludwig* pag. 191. V. *Huitf.* p. 619.

MARGUERITE & ERIC VII.

mais cette importante place ſe trouvant bien pourvue fit une longue & opiniâtre réſiſtance. Alors les parties convinrent de prendre l'empereur *Wenceslas* pour arbitre, & il fut convenu que la reine rachèteroit l'isle pour la ſomme de 9000 nobles à la roſe.

Les pirates *Vitaliens* perdoient dans *Wisby* un de leurs meilleurs aſyles, mais non leur avidité & leur fureur. Ils la tournoient même déjà depuis aſſez long-temps contre les villes anſéatiques qui n'avoient cru les armer que pour elles. La plupart de ces villes réſolurent leur deſtruction. *Marguerite* qui ne la ſouhaitoit pas avec moins d'ardeur entra dans leurs vues, & comme cela arrive ſouvent, un ennemi commun unit ces amis nouveaux. Les députés des villes ſe rendirent à *Nykœping* (dans l'isle de *Falſter*.) Là ils obtinrent la confirmation des priviléges qui leur avoient été accordés dans les trois royaumes. 1399. Ce point étoit toujours le plus important à leurs yeux. Enſuite les députés de *Roſtock* & de *Wiſmar*, & ceux de la reine ſe promirent réciproquement de faire ceſſer entièrement les

MARGUERITE & ERIC VII.

hostilités auxquelles la guerre du roi *Albert* avoit donné lieu, & s'engagèrent à s'entr'aider pour rétablir la sûreté de la navigation. Depuis ce traité les *Vitaliens* se retirèrent dans la mer du Nord, d'où il ne fut pas si aisé de les chasser que de la Baltique.

Quoique toutes les semences de trouble parussent alors étouffées, il en renaissoit toujours de temps en temps. Des esprits élevés dans les factions, & accoutumés au tumulte de tant de guerres étrangères & domestiques, ne pouvoient prendre si promptement l'habitude de l'obéissance. Les Suédois en particulier commençoient à faire éclater publiquement leurs murmures. Une impatience inconsidérée & une patience stupide sont deux extrêmes entre lesquels le peuple ne connoît guères de milieu. Un fourbe aposté par des ennemis de *Marguerite* osa se dire le roi *Olaüs* fils de cette reine mort depuis quinze ans. Plusieurs furent trompés par cet artifice, ou voulurent l'être, & déjà il se formoit un parti pour le soutenir. On sait qu'en certaines provinces & particulièrement en Norvège, la mort

de ce jeune prince avoit donné lieu à divers doutes injurieux à la reine : ce qui accrédita encore l'imposteur, c'est qu'étant fils de la nourrice d'*Olaüs* il en avoit appris des particularités que peu de personnes pouvoient savoir. Mais la reine l'ayant fait arrêter, le convainquit sans peine d'imposture (1) & le fit brûler vif, pour effrayer par cette sévérité les autres ennemis de la tranquilité publique.

MARGUERITE & ERIC VII.

Marguerite avoit fait de si grands sacrifices pour mettre les comtes de *Holstein* dans ses intérêts, que cette maison sembloit devoir lui être dévouée pour toujours. Non-seulement elle avoit donné, comme on l'a dit, au comte *Gerhard* l'investiture du duché de Slefwic, (en 1386) mais six ans après elle le lui avoit assuré par un nouveau traité conclu à *Vordingbourg*; elle y promettoit au duc, à ses frères, & à leurs héritiers, pour elle, ses héritiers & ses royaumes, de leur en laisser la tranquille possession, à condition qu'ils

(1) On se ressouvint que son fils avoit une verrue entre les deux épaules, & cette marque ne se trouva point sur le corps de l'imposteur.

MARGUERITE & ERIC VII.

ne se mêleroient en aucune façon des affaires du royaume. Mais la reine ne tarda pas à reconnoître qu'on s'attache plus sûrement les hommes par l'espérance que par le souvenir des bienfaits, & que les comtes de *Holstein* tournoient contre elle sa trop grande facilité depuis qu'ils n'avoient plus de faveurs à en attendre. Après avoir placé *Eric* sur le trône de Dannemarc, son premier soin avoit été de citer le duc *Gerhard* & ses frères à *Assens* en Fionie, pour y recevoir du nouveau roi l'investiture du *Sleswic*. Ils s'y étoient rendus en effet, mais ils avoient refusé de prêter un nouvel hommage, & de se reconnoître tenus à aucun service pour ce duché; nouvelle prétention qui jointe à celle de rendre ce fief héréditaire marque assez clairement qu'ils aspiroient à rompre l'un après l'autre tous les liens qui eussent pu les retenir dans la dépendance du Dannemarc. Alors la reine qui semble avoir eu pour principe de ne heurter jamais de front ceux qui la bravoient le plus ouvertement, loin de rejeter avec indignation cette nouvelle demande, prit le parti d'accorder aux comtes des

MARGUERITE & ERIC VII.

appointemens en argent, & de n'exiger d'eux aucun ſervice qu'à ce titre (*). C'eſt du moins là ce qui doit avoir été ſtipulé de part & d'autre, au rapport des évêques & des ſeigneurs Danois qui aſſiſtèrent à cette aſſemblée d'*Aſſens*; car les comtes de *Holſtein* n'ont jamais voulu convenir du fait, & même, ſelon le témoignage de pluſieurs gentilshommes Holſteinois (témoignage confirmé par ſerment) le roi *Eric* doit avoir reçu publiquement dans cette aſſemblée la foi & l'hommage de *Gerhard*, duc de *Sleſwic*, & lui avoir confirmé la poſſeſſion de ce duché aux conditions les plus favorables (1).

(*) Teſtimon. de reſponſ. Com. Holſ. Aſſenſ. 1396. apud *Huitſ.* p. 608. Atteſt. Nobil. Holſ. de an. 1424. M. S.

(1) Il eſt certain que *Gerhard* prêta un hommage au roi à *Aſſens*. La queſtion eſt de ſavoir s'il le prêta du duché de *Sleſwic*, ou ſeulement comme ſerviteur d'un roi dont il recevoit un appointement annuel. Les Holſteinois ſoutiennent qu'il le prêta du duché, & les Danois prétendent le contraire. Le témoignage des derniers eſt d'autant plus digne de foi qu'il porte qu'eux-mêmes s'étoient rendus garants du paiement de ce que le roi avoit promis au duc & à ſes frères pour leurs appointemens.

MARGUERITE & ERIC VII.

Quoiqu'il en ſoit du fonds de ce différend où nous trouvons des témoignages ſolemnels oppoſés à d'autres qui ne le ſont pas moins, & des fermens contraires à d'autres fermens, *Marguerite* n'avoit fait que diſſimuler ſon reſſentiment en cédant ainſi à toutes les demandes de ces comtes, & dès-lors elle avoit réſolu de prendre d'autres meſures pour réprimer leur ambition, ſans s'expoſer aux haſards d'une guerre dans laquelle elle eût eu peut-être autant à craindre de ſes propres ſujets que de ſes voiſins.
1300. Elle commença pour cet effet à acheter d'un gentilhomme nommé *Limbeck* des terres d'une étendue conſidérable dans le duché de *Sleſwic*, & les incorpora au diocèſe de *Rypen* qui dépend de la Jutlande, moyennant une ſomme de 5000 marcs qu'elle ſe fit payer par l'évêque de cette ville au nom du diocèſe. Elle ſavoit bien que ces domaines devenant ceux de l'égliſe ſeroient irrévocablement perdus pour le duché de *Sleſwic*, & elle ne ſe trompoit point, puiſqu'ils ont en effet toujours dépendu du diocèſe de *Rypen* depuis ce temps-là.

1403. Il ſe préſenta bientôt une occaſion

d'entreprendre quelque chose de plus considérable. Les Dithmarses, peuples de la partie occidentale du *Holstein*, redoutables par leur nombre, leur bravoure, leur constance à maintenir leur liberté, étoient en guerre avec les comtes de *Holstein*. Le prétexte étoit de venger quelques injures reçues, mais le motif véritable & qui rendoit cette guerre longue & cruelle, c'étoit le désir que *Gerhard* & ses frères avoient de joindre à leurs états cette belle partie du *Holstein*. Le comte *Albert* l'un de ces comtes avoit été une des premières victimes de cette guerre. *Gerhard* lui-même périt peu de temps après dans un combat où ses meilleures troupes, douze chevaliers, & trois cent gentilshommes restèrent sur le champ de bataille. Il laissa trois fils, *Henri*, *Adolphe* & *Gerhard* qui nâquit après la mort de son père. Il avoit aussi un frère nommé *Henri* qui étoit évêque d'*Osnabrug*. *Elisabeth*, veuve du défunt voulut avoir la tutèle de ses enfans; mais l'évêque d'*Osnabrug* n'eut pas plutôt appris la nouvelle de la mort de son frère qu'il renonça à son évêché, & courut en Holstein con-

MARGUERITE & ERIC VII.

1404.

MARGUERITE & ERIC VII.

tester ce droit à la duchesse, & employer la force pour se l'adjuger. En peu de temps il obtint tout ce qu'il souhaitoit, & la duchesse se vit obligée de recourir à la protection de son seigneur suzerain, & de le prier de prendre ses enfans sous sa tutèle. *Marguerite*, au nom d'*Eric*, se prêta sans peine à ce qu'on demandoit. Elle reçut avec empressement cette princesse & ses enfans. Elle fit entrer l'une de ses filles dans le célèbre cloître de Vadstena en Suède; elle maria l'autre à *Baltazar* de la maison de Mecklenbourg (1), l'un des derniers princes ou seigneurs de *Werle*. Mais ses soins les plus grands eurent pour objet ses propres intérêts. Elle fournissoit à diverses reprises des sommes d'argent à la duchesse qui se trouvoit dans un état peu différent de l'indigence: elle en prêtoit de même à tous les propriétaires de terres & de châteaux situés dans le duché qui en demandoient, & pour sûreté de ses

(1) Elle se nommoit *Hedvige*, & après la mort de ce duc elle épousa *Theodoric* d'*Oldenbourg*, dont elle eut *Chrétien* premier de ce nom, & premier roi de Dannemarc de cette maison.

avances

avances elle se faisoit donner, l'une après l'autre, les meilleures places du *Sleswic* en engagement. C'étoit par la même manœuvre que les comtes de *Holstein* avoient mis le Dannemarc à deux doigts de sa ruine sous le règne de l'ayeul de *Marguerite*. Elle envoyoit ensuite prendre possession des lieux qui lui avoient été cédés. Tant que les deux princesses vécurent ainsi en bonne intelligence, *Henri* eut lieu de regretter son évêché d'*Osnabrug*; ni lui ni ses partisans n'ayant pas beaucoup de crédit dans le *Sleswic*. *Marguerite* étoit maîtresse de tout le pays, & il ne lui manquoit que de posséder *Sleswic* & *Gottorp* pour avoir en main de quoi tenir les comtes de *Holstein* dans une étroite dépendance. Déjà la duchesse étoit entrée en marché avec la reine pour les lui livrer; la reine même s'étoit déjà rendue à *Gottorp* pour en prendre possession, lorsque tout-à-coup on les vit s'accusant mutuellement de défiance & de mauvaise foi, devenir ennemies irréconciliables, d'amies qu'elles avoient paru être jusqu'alors. Les historiens (*) de

MARGUERITE & ERIC VII.

1407.

(*) Chron. Holſ. ap. *Westphal.* T. 3. col. 134.

MARGUERITE & ERIC VII.

Holſtein prétendent que *Marguerite* prit ombrage ſans raiſon d'un tumulte cauſé par des domeſtiques : ſuivant *Huitfeld* au contraire la ducheſſe la trahiſſoit réellement. Ce qu'il y a de plus probable c'eſt que la ducheſſe fut avertie de quelle conſéquence il ſeroit pour ſes pupiles de livrer *Sleſwic* & *Gottorp* à la reine, & que ſur les remontrances de ſes miniſtres changeant tout-à-coup d'avis, elle réſolut de s'unir étroitement avec *Henri* ſon beau-frère, & avec *Adolphe*, comte de *Schawenbourg*. Quoiqu'il en ſoit, *Marguerite* retourna en Dannemarc fort irritée, laiſſant à regret une place de cette conſéquence entre les mains des Holſteinois.

La conduite que tint la ducheſſe après cette rupture indique aſſez quels en avoient été les motifs. Loin de chercher à appaiſer la reine, elle s'allia avec ſes ennemis, & elle s'empara de diverſes places où elle introduiſit les troupes de *Holſtein*. Le roi *Eric* étoit alors dans l'âge de ſentir une injure; il réſolut de ſe venger
1140. de celle-ci. Il fit une deſcente dans les isles d'*Alſen* & d'*Arroe* dont il s'empara. Enſuite il détacha huit

mille hommes de pied, & quelque cavalerie pour s'emparer du diſtrict de *Tonderen* où ſes troupes firent d'abord un grand butin; mais *Adolphe* comte de *Schawenbourg* les ſurprit à leur retour, & les défit totalement dans un lieu nommé *Soldorp*. Pluſieurs généraux & officiers de diſtinction y furent faits priſonniers : cette malheureuſe expédition coûta au roi des ſommes très-conſidérables; car on exigea des priſonniers des rançons exceſſives.

Il eſt aſſez probable que la reine n'avoit pas à ſe reprocher d'être la cauſe de ce revers, le premier que les Danois avoient eſſuyé ſous ſon règne. Il paroit qu'*Eric* avoit dirigé toute cette malheureuſe entrepriſe, & que ce prince ſe montroit déjà dès ce temps-là auſſi impatient que peu capable de régner.

Il eſt du moins certain qu'il cherchoit alors à s'emparer des rênes de l'état qui euſſent dû reſter long-temps encore dans les mains de la reine, puiſqu'il fit trancher la tête à *Abraham Broderſen* (*) gentilhomme Suédois,

(*) *Eric. Upſal.* L. 4. p. 391.

MARGUERITE & ERIC VII.

que la faveur de cette princesse avoit élevé au-dessus de toute la noblesse des trois royaumes, & rendu si riche & si puissant qu'*Eric* fut soupçonné de lui en avoir fait un crime. *Marguerite* eut ainsi la douleur de perdre une personne qui lui étoit chère, & de voir tourner contre elle-même tous les soins & tous les bienfaits qu'elle prodiguoit à *Eric* depuis sa naissance.

Le succès de la bataille de *Soldorp*, la douleur de voir presque toutes les places du *Slesvic* occupées par les Danois, & la bonne intelligence qui s'étoit rétablie entre la duchesse & le comte *Henri* son beau-frère, fournissoient aux Holsteinois autant de motifs de ne prêter l'oreille à aucune proposition d'accommodement. *Eric* de son côté ayant ramassé de nouvelles forces rentra dans le duché de *Slesvis*, & alla former le siége de *Flensbourg*. Cette ville fit quelque résistance, mais le roi la prit, & en fit exécuter à mort le magistrat & quelques-uns des principaux bourgeois; acte de rigueur qui pouvoit être peu politique, & qui étoit du moins très-cruel, puisque la duchesse

de *Slefwic* leur avoit en quelque ſorte extorqué le ſerment de fidélité qu'ils lui avoient prêté.

MARGUERITE & ERIC VII.

La priſe de *Flensbourg* fit ſouhaiter à la ducheſſe qu'on renouât des négociations qu'elle avoit déjà rompues une fois. La reine & le ſénat de Dannemarc conſeillèrent au roi de ſe prêter à ſes déſirs (*). Les conférences recommencèrent donc à *Colding* en Jutlande ; on verra dans l'hiſtoire d'*Eric* quelles furent les ſuites de cette affaire.

Marguerite avoit eu la ſatisfaction durant ces troubles de marier avantageuſement le roi & la princeſſe ſa ſœur (†). Le premier épouſa (en 1406) *Philippine* fille de *Henri IV* roi d'Angleterre, qui lui apporta en dot, diſent d'anciennes chroniques, une ſeule médaille d'or du poids de pluſieurs milliers de florins, ou même ſuivant un autre, de cent mille nobles à la roſe. *Catherine* ſœur d'*Eric* fut

(*) V. Tranſact. de dat. Cold. die Annunc. 1411. ap. *H.* p. 639.

(†) V. *Marten.* & *Durand.* Vet. Mon. Ampl. Collect. apud *J. Gr.* in not. ad *Meurſ.* p. 555. It. *Micrælius* A. u. N. Pommerl. L. 3. p. 393.

MARGUERITE & ERIC VII. accordée à *Jean* comte palatin fils de l'empereur *Robert*. Sa dot étoit de 60000 florins du Rhin.

le 27me. Octobre 1412. Après avoir exécuté tant de choſes, & de ſi grandes choſes, *Marguerite* mourut ſubitement à bord d'un vaiſſeau dans le temps qu'elle ſe diſpoſoit à ſortir de *Flensbourg* pour retourner en Dannemarc; elle vécut 60 ans, porta le titre de reine environ cinquante années, & exerça l'autorité d'un roi près de trente-ſept ans, d'abord en Dannemarc & en Norvège, & enſuite en Suède. Dans ce long règne & dans une ſi vaſte domination elle n'éprouva preſque aucun revers, & ne parut s'être trompée dans aucune des meſures qu'elle avoit priſes. La fortune n'a point d'elle-même tant de conſtance, & la prudence ſeule ſait la tenir ſi long-temps enchaînée. Auſſi perſonne n'a-t-il pu refuſer à cette princeſſe une étendue & une élévation d'eſprit peu communes; &, ce qui eſt ſans doute plus rare que le don de former de grands projets, cet eſprit maître de lui-même qui les préparant & les mûriſſant par degrés n'en laiſſe jamais le ſuccès au pouvoir du ſimple haſard. Mais

ſi tous les mémoires du temps s'accordent à louer l'adreſſe & l'habileté de cette reine, il régne d'ailleurs une étrange contrariété d'opinions ſur l'uſage qu'elle fit de ces talens. La plupart des hiſtoriens ſuédois ſe ſont appliqués à la peindre des plus noires couleurs ; quelques-uns ont oſé même la traiter de *femme cruelle*, *digne des enfers*, & de *peſte des Suédois & Norvégiens*, &c. Mais ces écrivains paſſionnés ne ſont point contemporains de *Marguerite*, & il ne paroît pas que ceux-ci ayent mis autant d'amertume dans leurs plaintes, quoiqu'ils en formaſſent de fréquentes, & pour l'ordinaire ſur des objets importans. Ils prétendoient en effet que cette princeſſe réſervant toute ſa tendreſſe pour ſes ſujets de Dannemarc, leur confioit par préférence les gouvernemens & les forteresſes de la Suède, qu'elle y levoit des impôts extraordinaires dont le produit ne s'y dépenſoit jamais (*), qu'elle aſpiroit à s'y rendre abſolue, & que ſe faiſant un jeu des promeſſes les plus ſolemnelles elle y introduiſoit des étrangers,

MARGUERITE & ERIC VII.

(*) *Dalin*, Suea-Rikes Hiſt. T. 2. p. 604.

MARGUERITE & ERIC VII.

enrichiſſoit le clergé ſans meſure, & négligeoit de remplir les importantes dignités de grand maître & de maréchal du royaume, afin qu'il ne s'y trouvât perſonne qui fut aſſez puiſſant pour oſer lui rappeler ſes engagemens (1). (*) Il n'eſt pas probable que ces plaintes ſoient tout-à-fait ſans fondement : ſans doute que la reine entraînée par cet amour ſi fort & ſi inſurmontable que la patrie nous inſpire, donna aux Danois quelques marques de préférence, & qu'elle ne ſe conduiſit point dans ces occaſions comme l'eût fait un homme ſans foibleſſe dont la plus ſévère juſtice eût dirigé toutes les actions. Mais il faut convenir auſſi qu'après des ſiècles de diſcordes, de guerres & de confuſion, le calme & le bon ordre qu'elle avoit rétablis étoient un avantage dont les

---

(1) On prétend qu'elle répétoit ſouvent au jeune roi *Eric*: *la Suède doit vous nourrir, la Norvège vous habiller, le Dannemarc vous défendre;* & que lorſque les Suédois venoient lui faire des repréſentations en lui montrant les promeſſes qu'elle leur avoit données écrites & ſcellées de ſon ſceau, elle leur répondoit : *gardez vos parchemins ſoigneuſement, je garderai de même vos forteresſes..*

(*) *J. Wild.* Hiſt. pragm. Suec. p. 432.

MARGUERITE & ERIC VII.

Suédois devoient lui ſavoir plus de gré. L'eſprit d'indépendance & d'inquiétude étoit devenu durant ces troubles des vices trop communs parmi eux, comme dans tout le reſte du Nord. Tout impôt, tout aſſujettiſſement paroiſſoit inſupportable à des hommes qui retranchés dans leurs fortereſſes s'étoient ſouvent vus plus forts que les loix & les magiſtrats. Les beſoins de l'état avoient exigé de grands ſubſides; c'étoit ces beſoins qui rendoient ſouvent ces impôts néceſſaires. Il eut fallut peut-être accuſer l'adminiſtration des temps paſſés, & non toujours celle des temps préſens. Les trois royaumes étoient également épuiſés : le clergé ſeul vivant dans l'abondance étoit encore occupé des moyens de l'accroître; ſes immunités, les droits de la nobleſſe, & les franchiſes des villes anſéatiques, la confuſion dont on ſortoit à peine, le défaut total d'induſtrie & d'économie, tout cela avoit produit une grande pauvreté publique & particulière; temps critique, où la main de ceux qui gouvernent paroît toujours peſante au peuple, comme un corps malade ſe trouve toujours bleſſé avec

MARGUERITE & ERIC VII.

quelque précaution qu'on le touche. Lorſque *Marguerite* eut réglé avec l'ordre de Pruſſe que l'isle de *Gothlande* lui ſeroit reſtituée moyennant une ſomme de 9000 *nobles à la roſe*, elle chercha en vain cette ſomme pendant quelques années: ſes beſoins étoient donc bien réels, & il n'eſt pas vrai qu'elle n'employât jamais à l'avantage de la Suède les deniers qu'elle y levoit. On voit auſſi que ce furent deux gentilshommes Suédois *Algud Mogenſen*, & *Abraham Broderſen* qui eurent le plus de part à ſa faveur, & que l'un & l'autre obtint d'elle des terres dans le Dannemarc même. La diſette d'argent à laquelle cette princeſſe ſe trouva réduite pendant tout ſon règne paroît encore par les emprunts auxquels elle fut obligée d'avoir recours. C'eſt ainſi qu'elle reçut à diverſes fois au-delà de 8000 marcs d'argent des ſeuls évêques de *Rypen* & de *Roſchild*, à qui elle donnoit en hypothèque des terres de la couronne (*). Il eſt remarquable que dans le temps qu'elle en engageoit ainſi différentes parties au

(*) V. *Huitfeld.* ad Margar. paſſ.

MARGUERITE & ERIC VII.

clergé, elle ne négligeoit aucune occasion de retirer des mains de la noblesse celles qui lui avoient été hypothéquées sous le règne de *Valdemar* son père. Et en effet elle en racheta ou revendiqua un nombre considérable principalement en Jutlande. Elle avoit appris de ce roi & de sa propre expérience que la noblesse étoit alors de tous les ordres de l'état celui dont l'ambition opposoit les plus grands obstacles à la sienne, & elle ne dissimuloit pas le dessein qu'elle avoit formé d'abaisser les familles qui sous les règnes précédens s'étoit rendues redoutables à leurs princes (1). Ce fut en partie dans cette vue qu'elle combla le clergé de tant de bienfaits que l'énumération en tiendroit trop de place ici. Je laisse à juger si les avantages de cette politique en compensoient les inconvéniens. Il étoit plus difficile de reprendre un pouvoir une fois confié au clergé que celui qu'on eût laissé à tout autre ordre de l'état, mais il est vrai aussi que l'ambition de la noblesse

(1) Ces familles étoient celles des *Abildgaard*, des *Begger*, & des *Limbeck*.

MARGUERITE & ERIC VII.

étoit alors plus turbulente & plus séditieuse que celle des ecclésiastiques.

D'ailleurs il est très-probable que la reine avoit pour le clergé cette prévention qui étoit alors le plus grand & souvent le seul effet de la dévotion des princes. Le grand nombre de messes & de couvens qu'elle fonda dans les trois royaumes, ses autres legs pies, le soin qu'elle prit de la conversion des Lapons, son attachement à l'*abbé* de *Sora* son confesseur, attachement que la médisance n'a pas épargné, tout cela prouve assez, ce me semble, que cette *mère du clergé*, comme on l'a plus d'une fois appelée, l'étoit peut-être autant par sentiment & par dévotion que par des vues d'intérêt.

(*) Il faut remarquer encore que c'est sous le règne de cette princesse qu'il est fait mention pour la dernière fois de la colonie de *Grœnlande* fondée par des Norvégiens vers le commencement du onzième siècle. Ce pays ainsi que l'*Islande*, le *Finmarck*, & les isles de *Feroe* étoient du domaine

(*) V. ci-dessus *Introduct. à l'Histoire de Dannemarc* p. 249. & suiv.

des rois de Norvège, & personne n'osoit y commercer sans leur permission. Quelques mariniers contrevinrent à cette défense, & allèrent en Grœnlande du temps de *Marguerite* : nous avons la sentence qui fut rendue contr'eux : on voit aussi sous le règne d'*Olaüs* son fils, un évêque de la ville de *Garde* (c'étoit la principale du pays) assister à une assemblée générale tenue à *Nybourg* en Fionie en 1386, & *Huitfeld* (*) nous a conservé la liste des autres évêques de *Garde* qui relevoient de l'archevêque de *Drontheim*. La peste cruelle & générale qui régna peu de temps auparavant, le défaut des secours que cette colonie tiroit de Norvège, & que la peste suspendit, & surtout une guerre malheureuse avec les naturels du pays, sont probablement les causes de la perte de cet établissement. On verra ailleurs les efforts qu'ont fait divers rois pour le retrouver ou le former de nouveau.

MARGUERITE & ERIC VII.

Marguerite fut enterrée d'abord à *Sora*, & ensuite à *Roschild*, où son successeur *Eric* lui fit construire le

(*) V. *Huitf.* Bisp. Krônicke.

MARGUERITE & ERIC VII. tombeau d'albâtre qu'on y voit à présent. Elle fut peu regrettée des Suédois, mais les Danois & principalement le clergé & le peuple donnèrent des larmes sincères à sa mort. Quelque peu de soin qu'on ait pris de nous transmettre avec exactitude & impartialité les événemens de son règne, l'histoire la comptera toujours au nombre des plus grandes princesses qui ayent occupé le trône.

ERIC. *Eric* couronné roi des trois royaumes du Nord depuis quinze ans n'en avoit encore exercé l'autorité qu'assez peu de temps, mais dans ce court intervalle on avoit déjà pu reconnoître qu'il étoit peu fait pour tenir les rênes d'un vaste empire, & pour affermir l'union qui devoit en assurer la grandeur.

Marguerite qui avoit subordonné tout autre projet à celui de rendre cette union durable, avoit senti que la main de la paix & du temps pouvoit seule perfectionner son ouvrage, que les sujets des trois nations s'accoutumeroient à se regarder comme concitoyens, qu'ils se feroient une douce habitude du calme qui résulteroit de cette concorde, & que

cependant l'autorité royale s'affermissant dans le silence, & s'étendant par degrés acquerroit enfin assez de force pour lier les diverses parties de ce grand tout par des nœuds indissolubles. C'étoit le motif des ménagemens qu'elle avoit gardés avec les comtes de *Holstein*, qui peu puissans par eux-mêmes, l'étoient assez pour former des ligues funestes à un état travaillé de plusieurs vices intérieurs. On a vu qu'elle sacrifia son ressentiment à ces considérations, & qu'elle voulut prévenir les suites de ses démêlés avec eux par une trève de cinq ans. Pendant cet intervalle le roi pouvoit se ménager une paix solide, ou disposer toutes choses pour une guerre heureuse. Mais la politique de *Marguerite*, ses vues, & ses maximes étoient ensevelies avec elle : tant de circonspection parut foiblesse à un prince impétueux, enivré de sa grandeur, & qui joignoit à la confiance aveugle de son âge l'indocilité ordinaire aux esprits bornés.

J'ai observé qu'on avoit ouvert en 1411 à *Colding* des conférences pour travailler à la paix avec les comtes de *Holstein*. Je dois abréger les détails

ERIC VII.

de la longue négociation & des longs débats qui en furent la ſuite. Il ſuffira d'obſerver que les eſprits s'y aigrirent au lieu de ſe rapprocher, & que le roi & les comtes ne pouvant s'entendre ſur le ſujet de l'inveſtiture du duché de *Sleſwic*, le roi prit le parti plus hardi, plus juſte même peut-être que politique de faire juger cette affaire par ſon ſénat. Il cita donc ſes parties devant ce tribunal pour entendre la ſentence finale qu'il devoit rendre, & au jour fixé aucun des aſſignés n'ayant comparu, le roi fit un long diſcours où il rappela la conduite qu'avoit tenue la ducheſſe de *Sleſwic*, ſes conſeillers & les tuteurs de ſes fils depuis la mort du feu duc *Gerhard*. Il rappela la manière dont ils en avoient uſé envers la reine *Marguerite*, qu'ils n'avoient payée que d'ingratitude & de perfidie pour les ſoins qu'elle avoit pris d'aſſiſter la ducheſſe & ſes enfans. Il expoſa à l'aſſemblée les hoſtilités réitérées qu'ils avoient exercées contre le royaume, les dépenſes dans leſquelles ils avoient engagé ſes états, dépenſes qu'il faiſoit monter à 200000 marcs de *Lubeck*. Il conclut en demandant que la

caufe fut jugée par contumace fuivant ce que les loix du royaume prefcrivoient en pareil cas.

ERIC VII.

Alors le chancelier évêque de Rofchild prononça une fentence (*), dans laquelle il déclare au nom & par l'ordre du fénat, que la ducheffe & fes fils font déchus de tous les droits qu'ils ont pu avoir fur le duché de *Slefwic*; que ce duché retourne de plein droit au roi & à la couronne de Dannemarc dont il eft une mouvance; que les comtes de *Holftein*, leurs tuteurs & leurs confeillers, font tenus à indemnifer le roi & fes fujets eccléfiaftiques & féculiers des dépenfes & pertes qu'ils leur avoient caufées, & à reftituer tout ce qu'ils retenoient injuftement : & cela premièrement parce que lefdits comtes, ou leurs tuteurs en leur nom, avoient négligé de demander le renouvellement de l'inveftiture du duché, & qu'ainfi ils le retenoient fans aucun titre légitime : fecondement, en conféquence de l'article de la loi portant *que fi quelqu'un fort du royaume, fe joint à l'ennemi étranger, & y rentre*

(*) V. Sentent. Cancel. lat. Comit Nyburg die 29. Jul. 1413. ap. *Huitf.* p. 645. & feqq.

ERIC VII.

pour y faire la guerre, il perd ses terres & ses autres biens, comme coupable du crime de felonie. La sentence comprend nommément parmi les coupables la duchesse *Elizabeth*, son frère le duc de Lunebourg prétendu tuteur de ses neveux, le comte *Henri* ci-devant évêque d'*Osnabrug*, &c.

L'ainé de ces comtes nommé *Henri* se voyant ainsi déchu d'une espérance qui faisoit la plus belle partie de la succession de son père, tenta encore de fléchir le roi par ses prières. Il lui demanda de la manière la plus humble un bienfait qu'il s'engageoit à payer des plus fidelles services. Mais le roi toujours inébranlable éluda cette demande en répondant qu'il devoit être mis auparavant en possession des places que le comte retenoit encore dans ce duché, afin qu'il put ensuite en disposer de son plein gré en sa faveur. Cette réponse fut une déclaration de guerre. Les comtes virent bien que le roi résolu d'unir le *Slefwic* à sa couronne ne le donneroit que quand il y feroit contraint. Cette obstination leur paroissoit une injustice manifeste, & en effet on ne peut nier que *Marguerite* ne se fut

engagée par le traité de 1392 à laiſſer cette province aux héritiers & deſcendans de *Gerhard*. Il ne s'agiſſoit donc que de ſavoir ſi dans la ſuppoſition que les fautes des tuteurs doivent retomber ſur les pupiles, ceux-ci avoient mérité d'être dépouillés de leur droit, & c'eſt ſur quoi il eſt bien difficile de prononcer aujourd'hui, puiſque d'un côté les faits nous ſont tranſmis avec peu d'exactitude & d'impartialité, & que de l'autre on ne trouve que bien peu de principes fixes & ſurs dans le labyrinthe de ces loix & coutumes féodales. Les comtes & leurs partiſans ſe retirèrent donc ſans délai, & auſſitôt chacun ſe prépara à ſoutenir ſes prétentions par la force des armes & le crédit de ſes alliés.

ERIC VII.

Tout ſembloit annoncer à *Eric* les ſuccès les plus propres à juſtifier ce qu'il venoit de faire. Pluſieurs gentilshommes accrédités du *Sleſwic* avoient embraſſé ſon parti. Il les y avoit retenus par le don qu'il leur avoit fait de diverſes terres ſituées en Dannemarc (*). Il avoit fait une

(*) Chron. Holſ. ap. *Weſtph.* T. III. col. 140.

ERIC VII. 1415.

alliance avec quelques villes anséatiques. Il sut mettre aussi l'empereur *Sigismond* dans ses intérêts, & en obtint la confirmation de la sentence qu'il avoit fait rendre contre les comtes de *Holstein* (*). Cet empereur ayant pour mère *Elisabeth* fille de *Bogislas* duc de Poméranie étoit son cousin germain, & *Eric* déférant à ses prières avoit obligé les bourgeois de *Lubeck* à rétablir leurs magistrats qu'ils avoient déposés. Tels étoient les motifs de leur bonne intelligence. Après avoir pris ces mesures *Eric* entra dans le duché de *Slefwic* avec une nombreuse armée composée des sujets des trois royaumes.

Les jeunes comtes loin de pouvoir s'opposer à de si grandes forces avoient assez de peine à se défendre contre le duc de *Brunswick* qui tenoit d'eux différentes places en engagement, & qui paroissoit avoir dessein de les livrer au roi : ils n'étoient pas moins embarrassés à satisfaire les ducs de *Mecklenbourg* qui répétoient

(*) Sentent. Sigismund. Imper. dat. Constant. 14 Jun. apud *Huitf.* p. 662.

avec de grandes menaces les 2000 marcs d'argent que la princeſſe *Anne* leur tante avoit apportés en mariage à *Adolphe* dernier comte de la branche de *Plœn*; de plus *Eric* duc de *Saxe-Lauenbourg* irrité contr'eux pour quelque ſujet pareil venoit auſſi de faire une irruption dans leurs états. Il ne paroîtroit pas étonnant qu'avec tant d'avantages *Eric* eût terminé la querelle dans une ſeule campagne: mais alors une fortereſſe médiocrement défendue arrêtoit d'ordinaire plus long-temps une armée qu'un roi ne pouvoit la retenir ſous ſes drapeaux quand il n'avoit pas des tréſors à lui prodiguer. C'eſt ce qui arriva probablement cette fois. Cependant les comtes négocioient avec ceux des princes voiſins qui avoient le plus d'intérêt à laiſſer une barrière entr'eux & les Danois. Ils appaiſoient & ſatisfaiſoient *Albert* duc de *Mecklenbourg* fils de celui qui avoit 1416.
régné en Suède, & le duc *Jean* ſon couſin; ils s'en faiſoient même d'utiles alliés. *Balthaſar* autre prince de Vandalie ſe déclaroit pour eux. Les Friſons qui ſe maintenoient dans une ſorte d'indépendance à la faveur des

ERIC VII.

ERIC VII.

marais qu'ils habitent ſur la côte occidentale du *Sleſwic*, paſſoient auſſi dans leur parti. Tous ces alliés réunis changèrent bientôt la face des affaires. Quand le roi vint l'année ſuivante mettre le ſiége devant le fort de *Gottorp*, ces diverſions l'obligèrent à lever le ſiége, & les Friſons ayant ſurpris & mis en pièces un corps de ſes troupes s'emparèrent de quelques-unes de ſes forteresses. *Henri* de Holſtein ci-devant évêque d'*Oſnabrug* rendit auſſi ſes deſſeins inutiles avec une autre armée, & pendant que le roi alloit en Dannemarc préparer tout pour de nouveaux efforts, les comtes de *Holſtein* occupoient l'isle de *Femeren*, y réduiſoient par la famine le château de *Glanbeck*, & exigeoient du pays de grandes contributions.

Aigri plutôt qu'affoibli par ces pertes, & réſolu de ne rien épargner pour accabler ſes ennemis, *Eric* lève alors une des plus nombreuſes armées qu'on ait jamais vu dans le Nord, & la plus grande ſans doute qu'aucune puiſſance de l'Europe eût alors ſur pied; elle étoit de cent mille hommes. On a vu ſouvent de

vaſtes royaumes ſubjugués par des troupes fort inférieures en nombre, mais c'étoient des troupes bien diſciplinées, & conduites par des chefs habiles. Avec de ſi grandes forces & une flotte proportionnée *Eric* aſſiége *Sleſwic*, & le château de *Gottorp* en même temps : *Sleſwic* ſe rend à lui, & *Albert* duc de Mecklenbourg qui s'y trouve eſt obligé de promettre de ne plus ſervir contre le royaume. Mais *Gottorp* réputée une des clefs du *Holſtein* réſiſte long-temps, & le roi déſeſpérant de la réduire retourne avec ſa flotte en Dannemarc, ſoit qu'il ne puiſſe plus retenir ou faire ſubſiſter ſa grande armée, ſoit qu'à l'approche de celle des Holſteinois renforcée d'un ſecours de Hambourgeois & de Dithmarſes, une vaine terreur lui faſſe chercher ſa sûreté dans une retraite précipitée. Il n'avoit pas même laiſſé de garniſon dans *Sleſwic*: les comtes coururent à cette conquête facile avec une armée de 30000 hommes ſans la cavalerie ; & pleins de l'ardeur qu'inſpire la vue d'un ennemi qui fuit, ils forcèrent *Sleſwic*, & emportèrent deux

ou trois forteresses qui tenoient pour
Eric VII. le roi dans le duché de ce nom. Tous
ces succès en relevant leur courage
& leurs espérances apportoient de
nouveaux obstacles à la paix. On convint à la vérité d'une trêve d'environ une année, & on indiqua une conférence qui devoit se tenir à *Gottorp* le jour de la St. Jean de l'année suivante. Mais le roi n'y étant pas venu en personne, & ses députés retenus par les vents contraires n'y étant arrivés que le lendemain, les comtes saisirent ce prétexte de rompre la négociation, ensorte qu'après de vaines contestations on reprit les armes avec une nouvelle animosité.

1419. Le roi fit l'ouverture de la campagne par une entreprise sur l'isle de *Femeren* : il tenta même deux fois d'y faire une descente, mais les insulaires le repoussèrent autant de fois, & non contens de cet avantage accablèrent de railleries insolentes un ennemi déjà irrité. Les Danois n'eurent d'abord d'autre sujet de consolation que de piller & de ravager le continent voisin : mais ils firent enfin une troisième tentative qui leur réussit : alors les insulaires furent mis

en

Eric VII.

en déroute, la forteresse de *Glambeck* fut emportée, le soldat effréné qui avoit son avidité ordinaire & son ressentiment particulier à assouvir, remplit en un instant cette isle malheureuse de meurtres, d'incendies & d'excès si révoltans que le souvenir en est resté long-temps gravé dans l'esprit des peuples voisins (*), & que le roi lui-même ne pouvoit retenir ses larmes quand il se le rappeloit. Il y périt au moins quatre mille personnes de tout âge, de tout sexe, & de toute condition. Un petit nombre racheta sa vie de la perte de ses biens.

Le roi se flattoit que cet avantage seroit suivi d'un autre plus décisif; mais il n'éprouva plus que des revers, & ses troupes furent battues à *Immervad*. Rebuté de cette disgrace il voulut la paix; mais il prenoit pour l'obtenir des mesures aussi insuffisantes que celles qu'il avoit prises pour faire la guerre (†). On fit

(*) *Herm.* Corn. col. 1241. *Crantz. Sax.* L. 10. c. 35. *Christ. Kortholt.* Femaria desolata &c.

(†) Induc. de dic Cathar. apud *Huitf.* p. 679. *Krantz.* Dan. l. 8. c. 5.

ERIC VII. à la vérité une nouvelle trêve, & l'on convint que chaque partie nommeroit ſept arbitres, dont trois du moins de chaque côté devoient comparoître pour terminer cette longue & ſanglante querelle, mais les trois arbitres qu'*Eric* avoit nommés (*) ayant prononcé en ſa faveur, & les autres ayant auſſi de leur côté rendu une ſentence favorable à ceux qui les avoient choiſis, on reſta auſſi diviſé que jamais, & les hoſtilités recommencèrent avec un nouvel acharnement.

Dans cette campagne les plus fâcheux revers étoient encore réſervés à *Eric*. Il échoua devant l'isle d'*Alſen* qu'il avoit voulu ſurprendre; ſa flotte fut maltraitée par la tempête, les Hambourgeois ravagèrent les côtes de Jutlande, & coulèrent à fond trois de ſes vaiſſeaux. L'année ſuivante ſes troupes ayant voulu
1422. prendre d'aſſaut la ville de *Tonderen* furent repouſſées avec perte; *Dorhing* qu'elles tenoient aſſiégé fut ſecouru & le ſiége levé; *Hatterſle-*

(*) Lauda arbitr. ex parte Reg. & ex parte Comit. M. S.

ben tomba entre les mains de l'ennemi : enfin on voyoit partout le souverain de trois royaumes fuyant devant ceux de quelques petites provinces : exemple remarquable de ce que la prudence peut ajouter à la force, & du besoin que la force a de conseil ! — ERIC VII.

Hors d'état de réduire ou même d'arrêter les comtes dans leurs progrès, *Eric* tenta de leur susciter des 1423. ennemis plus redoutables que lui-même. Il jeta les yeux sur les villes anséatiques des côtes de la Baltique, & réussit en effet à leur faire approuver le projet d'une ligue défensive & offensive (*). Ces villes étoient *Lubeck*, *Rostock*, *Wismar*, *Stralsund*, *Grypsvald*, *Anclam*, outre *Lunebourg*. Les contractans se promettoient de se fournir réciproquement des secours de troupes toutes les fois qu'ils en seroient requis. Il est bien vraisemblable que cette alliance n'étoit de la part de ces villes qu'un artifice destiné à tromper *Eric* : En effet quelques menaces qu'elles affec-

(*) V. Fœd. cum Civ. Hanseat. Hafn. apud *Huitf.* p. 690. *Holb.* Dannem. Hist. T. I. p. 549.

ERIC VII.

taſſent de faire aux comtes de *Holſtein* dans une conférence que leurs députés eurent à *Eutin* avec ces comtes, ceux-ci n'en témoignèrent pas le moindre effroi; & dans le fond l'intérêt des villes demandoit plutôt l'aggrandiſſement de quelques petits princes que de celui qui poſſédant toute la Scandinavie & le détroit du *Sund* pouvoit ouvrir ou fermer à ſon gré la principale ſource de leurs richeſſes : auſſi le ſecours ſouvent demandé par le roi ne fut jamais fourni. Ce n'eſt même pas trop donner aux conjectures que de ſoupçonner les villes d'avoir ſoutenu ſecrètement les comtes tandis qu'elles s'aſſuroient par un traité de la conſervation de leurs priviléges.

Si les *Dithmarſes* vouloient plus de bien au roi, ils ne lui en firent pas plus que la ligue anſéatique. Ce prince les avoit priés d'engager ſes ennemis à lui reſtituer le *Sleſwic*, ou de prendre parti contr'eux : mais cette démarche qui dévoiloit toute la foibleſſe du roi n'y remédioit nullement. Elle ne produiſit que quelques vains pourparlers, à la fin deſquels les Dithmarſes déclarèrent que

les comtes offrant auſſi-bien que le roi de ſe ſoumettre à une déciſion juridique ils ne pouvoient en bonne juſtice agir contr'eux dans cette affaire.

ERIC VII.

Enfin le roi s'adreſſa dans les mêmes vues au pape & à l'empereur: il avoit du moins à attendre de ce côté une bienveillance ſincère. Le pontife ne pouvoit manquer de ſouhaiter la fin d'une guerre dans laquelle la fureur du ſoldat n'épargnoit ni égliſes ni monaſtères, & il étoit naturel qu'il favorisât le maître d'une vaſte monarchie dont il partageoit l'empire & les revenus. L'empereur étoit depuis long-temps avec *Eric* dans des relations de parenté & de bons offices. Tous les deux prirent donc ſa cauſe en main, l'aſſiſtèrent de leurs recommandations, de leurs decrets, & de leurs arrêts. *Jean Scheel* évêque de *Lubeck* agiſſant au nom du pape ſe rendit à la cour d'*Eric*; l'empereur y envoya un duc de Siléſie nommé *Rumpold*, qui avoit une grande réputation de ſageſſe, de douceur, & d'éloquence. Cet ambaſſadeur ſe rendit à la cour d'*Eric* à *Flensbourg*, & il

ERIC VII.

ne tarda pas à y faire voir tout l'Empire que la vertu aidée du don de la perſuaſion peut prendre ſur les hommes mêmes les plus intraitables. Il diſpoſa en peu de temps le roi, & *Henri* l'aîné des comtes à ſe reconcilier (*). Ils ſe virent en effet, ſe firent des préſens, & étoient déjà convenus d'un nouveau compromis, quand la mort inopinée du duc de Siléſie détruiſit cette union naiſſante auſſi promptement qu'elle avoit été formée.

Le roi avoit été ſi charmé des ſoins de ce duc, qu'il lui avoit promis en mariage une princeſſe de Poméranie ſa parente. Il fut enterré à *Hatterſleben*, vivement regretté des peuples, & pleuré du roi même à qui il avoit fait promettre en mourant de perſévérer dans les ſentimens de paix & de modération qu'il lui avoit inſpirés. Il avoit plus fait encore ; il avoit uni le roi avec les villes de Vandalie, & l'avoit engagé auſſi-bien que les comtes de *Holſtein* à prendre l'empereur *Sigiſmond* pour arbitre. Mais ce qu'une grande con-

(*) *Herm. Corn.* col. 1255.

fiance en la bonne foi de *Rumpold* avoit fait faire aux comtes, la mort de ce duc le leur fit bientôt retracter : ils se repentirent de cette démarche, & refusèrent de produire leurs titres à un docteur en droit que l'empereur avoit envoyé pour en prendre copie, & lui en faire son rapport. De plus l'empereur ayant cité les parties de comparoître devant lui à *Bude* en Hongrie, les députés de ces comtes refusèrent de s'en rapporter à sa sentence arbitrale, alléguant le défaut d'instructions nécessaires à cet effet. Mais leur fermeté sur ce point ne fut pas de longue durée : l'empereur les ayant fait sommer de se rendre en personne à *Bude*, pour y entendre la sentence finale qu'il prononceroit, ils se montrèrent intimidés & irrésolus. Dans cet embarras ils assemblèrent les états de *Holstein* pour prendre leurs avis. Les plus sages leur représentèrent-qu'il n'y avoit rien à gagner pour eux à se rendre à *Bude*, que l'empereur & le roi unis de parenté & d'intérêt travailloient de concert à les humilier, qu'on ne pouvoit citer un prince de l'Empire hors des limi-

ERIC VII.

1424.

ERIC VII.

tes de l'Empire, & qu'enfin il étoit beaucoup plus sûr d'en appeler au pape. Ce conseil prudent ne fut point suivi. L'évêque de *Lubeck* dévoué secrètement au roi sut en détourner *Henri*, l'aîné des comtes; comme l'évêque avoit eu divers entretiens avec cet empereur, il persuada à *Henri* que son intention étoit de lui donner gain de cause, & le crédule Holsteinois plein de cette espérance prit le chemin de *Bude* malgré ce qu'on put lui dire. Le roi s'y rendit aussi de la Poméranie où il avoit été appelé par quelques affaires: mais il prit sa route par la Pologne, où il trouva *Uladislas* son allié (1) & *Sigismond* lui-même qu'il accompagna jusques à *Bude* (*). Ce

(1) Il avoit fait cinq ans auparavant une alliance avec ce prince, & Alexandre duc de Lithuanie son oncle, dans la vue de contenir l'ordre Teutonique. *Sigismond* & *Eric* assistèrent au couronnement de la reine *Sophie* épouse d'*Uladislas* qui fut célébré avec une grande magnificence à *Cracovie*. Il fut question entre ces princes d'une croisade contre les Hussites: *Eric* promit de fournir un secours quand l'affaire du duché de *Sleswic* seroit terminée, & cette espérance n'avoit pas nui à sa cause dans l'esprit de *Sigismond*.

(*) V. *J. Gramm.* not. ad *Meurs.* p. 559.

fut-là que l'empereur en qualité de juge conſtitué par les parties prononça enfin cette ſentence dont l'une & l'autre attendoit de grands avantages. Le comte entendit avec autant de douleur que de ſurpriſe qu'on l'y déclaroit déchu de tous ſes droits & prétentions ſur le duché de Sleſwic (*), ſur la ville de ce nom, ſur *Gottorp*, l'isle d'*Alſen*, la *Forêt Danoiſe*, & la Friſe (provinces qui ſont encore aujourd'hui partie de ce duché), & que tous ces pays & leurs dépendances étoient jugés appartenir ou devoir appartenir à titre de domaine direct & utile au roi & au royaume de Dannemarc. Il ſe retira indigné, quelque ſoin que *Sigiſmond* prit de le réconcilier avec *Eric* moyennant quelque dédommagement qui pût le conſoler de la perte de ſon duché (†), & il réſolut d'appeler à Rome de cette ſentence tandis qu'il ſe prépareroit chez lui à en prévenir les ſuites (1).

ERIC VII.
le 23me. Juin. 1424.

(*) V. Laudum Imper. Sigiſmundi apud *Huitf.* p. 697.

(†) Chron. Holſ. ap. *Weſtph.* T. III. col. 172.

(1) Le pape reçut cet appel, & nomma des commiſſaires ; mais ſur la proteſtation de

ERIC VII.

Cela lui fut d'autant plus aisé que se reposant sur cet arrêt comme sur une victoire, *Eric* au lieu de retourner dans ses états pour en presser l'exécution, entreprenoit dans ce temps-là même un pélérinage à Jérusalem. Le massacre commis sous ses yeux dans l'isle de *Femeren* étoit toujours présent à son esprit, & il n'imaginoit pas d'autre moyen d'y rétablir le calme, & de réparer les maux qu'il avoit faits ou permis, qu'en exposant sa personne aux dangers d'un long voyage, & en laissant ses états sans chef dans une circonstance critique (*). On raconte qu'il courut risque d'être reconnu, & fait prisonnier dans les états du sultan de *Damas*; un Grec qui l'avoit vu à la cour de *Sigismond* ayant envoyé son portrait en Syrie à un de ses amis, qui ne renonça à l'avantage de le dénoncer que moyennant

l'empereur qui prétendoit avec justice avoir droit de juger sans appel dans des causes séculiéres telles que celles-là, *Martin V* cassa dans la suite la procédure commencée, & se borna à faire quelques tentatives inutiles pour reconcilier les parties. V. *Od. Raynold.* Annal. Ecclesiast. T. XVIII. pag. 76.

(*) *Herm. Corn.* col. 1260.

une fomme confidérable que le roi lui donna. Ce prince s'étant embarqué à fon retour revint par la Hongrie en Dannemarc. ERIC VII. 1425.

Il y trouva toutes chofes fur le même pied où elles avoient été dans le fort de la guerre avec les comtes de Holftein. *Slefwic* & *Gottorp* n'avoient changé de maîtres que dans la fentence de *Sigifmond*. Le roi 1426. voulant joindre la poffeffion à fon nouveau titre affiégea ces deux places avec une nombreufe armée de nationaux & d'étrangers (*). On avoit eu foin de mettre cette ville en état de défenfe, & en effet elle fit perdre au roi un temps précieux que les comtes employèrent à foulever contre lui de redoutables ennemis.

C'étoit ces mêmes villes anféatiques, *Lubeck*, *Stralfund*, *Lunebourg*, qui venoient de conclure une alliance avec le roi. *Henri* de Holftein s'étant rendu en perfonne à *Lubeck*, avoit mis en œuvre des refforts fi puiffans qu'il avoit fu les attirer dans fon parti. Il leur avoit repréfenté combien l'injufte obftination d'*Eric* dé-

(*) *Herm. Corn.* col. 1270.

ERIC VII.

céloit d'ambition dans ce prince, & combien cette ambition ſeroit à craindre pour leur commerce & leur liberté lorſque devenu maître du *Sleſwic* il pourroit tourner ſes armes contre ſes autres voiſins. La régence de *Hambourg* appuya ces repréſentations. Peut-être que ces villes n'avoient pas beſoin de tant de ſollicitations : la honte de violer ouvertement un traité tout récent pouvoit, il eſt vrai, les retenir: mais au moyen d'un prétexte qu'il ne fut pas difficile de trouver, on paſſa outre, & dans une aſſemblée tenue à *Roſtock* la guerre fut réſolue : d'abord elles envoyèrent des ambaſſadeurs au roi pour le prier de mettre fin à des diviſions qui leur cauſoient un préjudice ſi conſidérable qu'elles ne pouvoient le ſouffrir plus long-temps. A cela le roi répondit qu'il falloit attribuer ces diviſions & tous les maux qui en réſultoient à ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre à la ſentence de l'arbitre choiſi par eux-mêmes, & qu'il étoit réſolu à ne point accorder de paix qu'à cette condition.

Pendant qu'*Eric* aſſiégeoit inutile-

EBIC VII.

ment *Sléſwic* & *Gottorp* avec une armée de 50000 hommes, & des forces navales auſſi conſidérables, il reçut des lettres par leſquelles les villes anſéatiques lui déclaroient la guerre (1), fondées ſur les mêmes motifs du préjudice qu'avoit apporté & qu'apportoit à leur commerce ſon refus obſtiné de faire la paix. L'empereur ou tel autre puiſſant prince de l'Europe n'auroit pu tenir un langage plus ſuperbe; mais cette hauteur étoit aſſez juſtifiée par la puiſſance de ces villes, & ſurtout par la foibleſſe d'*Eric* dont le ſort étoit de ne former de vaſtes deſſeins que pour mettre ſon incapacité dans un plus grand jour : en effet effrayé de la déclaration de ces villes comme d'une bataille perdue, il abandonna & *Gottorp*, & *Sleſwic*, & le ſoin de ſa gloire pour repaſſer en hâte dans ſes états. Ainſi une ving-

(1) Ces villes étoient *Lubeck*, *Stralſund*, *Lunebourg*, *Magdebourg*, *Aſchersleben*, *Alfelden*, *Halle*, *Winſen*, *Goslar*, *Hildesheim*, *Helmſtad*, *Quedlimbourg*; *Merſebourg*, *Hannovre*, *Gottingen*, *Brunſwic*, *Northeim*, *Halberſtadt*, *Hamelen*, *Eimbeck*, *Buxtehude*. V. *Huitfeld* p. 727.

ERIC VII.

taine de villes, la plupart médiocres, dispersées, incapables d'agir longtemps de concert, faisoient fuir sur de simples menaces le chef de ces nations redoutables qui jadis quoique séparées, avoient fait la conquête de l'Europe, & renversé l'Empire Romain (*). Le premier effet de cette retraite précipitée d'*Eric* fut la perte de l'isle de *Femeren*. Les Holsteinois y emportèrent par surprise la forteresse de *Glambeck*. Il se vengeoit de ces pertes en soulevant le peuple des villes anséatiques contre leurs magistrats. Il répandoit contr'eux des écrits où il les accusoit de sacrifier le commerce, & par conséquent les véritables intérêts de leurs concitoyens à leurs vues particulières. Mais les émeutes que ces écrits produisirent ne firent qu'une foible diversion en sa faveur. Les villes ne se préparoient pas avec moins d'ardeur à porter la guerre au sein de ses états, & dès le commencement de l'année suivante elles n'en mirent pas moins en mer une flotte formidable commandée par

(*) *Herm. Corn.* col. 1272. & seqq.

Gerhard troisième frère de *Henri* comte de *Holstein*. ERIC VII.

Le but principal de cet armement étoit de resserrer la ville de *Flensbourg* du côté de la mer pendant que *Henri* l'assiégeroit par terre. 1427. Mais ce siége loin de réussir au comte de Holstein fut la dernière occasion que le sort lui laissoit de signaler son courage impétueux. Il fut tué en montant à l'assaut, & sa mort causa une grande consternation dans son armée. Il avoit montré dès sa jeunesse la conduite, l'activité & la valeur qui avoient déjà rendu ses ancêtres célèbres & puissans, & qui sembloient être des vertus héréditaires dans cette famille. Il ne laissa point d'enfans, & ce fut son second frère *Adolphe* qui prit le commandement de son armée ; cependant sa mort ne laissa pas d'obliger les alliés à lever le siége de *Flensbourg*.

Les villes anséatiques ne furent pas plus heureuses sur mer. *Hambourg* & *Lubeck* ayant envoyé dans le *Sund* une escadre assez considérable destinée à escorter leur flotte marchande, *Eric* la fit attaquer par

ERIC VII.

la ſienne (*). Les Hambourgeois ſoutinrent les premiers le choc des Danois, mais après un combat opiniâtre ils furent vaincus, & leurs vaiſſeaux pris & conduits à *Copenhague*. Quelques heures après la flotte marchande des vaincus parut à l'entrée du *Sund*; les Danois l'attaquèrent, & s'emparèrent de 64 vaiſſeaux richement chargés. Ce ſuccès combla le roi de joie, le conſola, & l'enrichit pour un temps. Le général Lubeckois à qui les deux villes de Hambourg & de Lubeck imputèrent également une diſgrace ſi ſenſible n'échappa qu'avec peine au dernier ſupplice, événement trop ordinaire dans les états libres où le peuple quelquefois trahi croit toujours l'être quand la fortune l'abandonne.

Mais ni ces pertes ni les ſéditions qu'elles occaſionnoient & qu'*Eric* avoit ſoin de fomenter, ni les exhortations de *Sigiſmond* ne purent engager ces villes à faire la paix. L'empereur leur avoit écrit de la

(*) *Traziger*. Chron. Hamburg. apud *Weſtphal.* T. II. col. 1341.

manière la plus forte à ce ſujet. Il les menaçoit même des peines ſtatuées par les loix de l'Empire au cas que par leur obſtination à troubler la paix du Nord, elles empêchaſſent *Eric* de prendre part à une eſpèce de croiſade que le pape avoit fait prêcher contre les Huſſites. Comme ces lettres ne paroiſſoient pas faire beaucoup d'impreſſion ſur les magiſtrats des villes, il ſe détermina à leur envoyer un député nommé *Nicolas Stock* qui ſe donna tous les mouvemens que pouvoit demander une négociation auſſi difficile, allant ſans ceſſe de Lubeck à la cour des comtes de *Holſtein*, & de-là à celle d'*Eric*. Mais les comtes de concert avec les régences des villes ſurent faire naître tant d'incidens que le temps s'écoula dans ces inutiles pourparlers, tandis que réſolues d'abaiſſer *Eric*, & animées par l'intérêt de leur commerce, ces régences ſe préparoient à faire une deſcente en Dannemarc, & à s'emparer de *Copenhague* dont elles connoiſſoient probablement l'importance mieux que les Danois eux-mêmes. En effet on ne peut douter que les

ERIC VII.

accroiſſemens de cette ville ne donnaſſent déjà beaucoup de jalouſie à ces peuples commerçans. Ils voyoient combien elle étoit avantageuſement ſituée pour attirer à elle le commerce qu'ils vouloient faire excluſivement, & il leur ſembloit naturel de penſer que les Danois ne tarderoient pas à ouvrir les yeux ſur de ſi grands avantages, & à s'en prévaloir. La forteresſe que le roi venoit de faire élever à *Elſeneur* ne leur donnoit pas moins d'ombrage : elle mettoit entre ſes mains la clef de ce célèbre détroit qui unit l'Océan & la Baltique, & qui étoit le premier & le principal canal des richeſſes de la ligue anſéatique. *Eric* en pouvoit ouvrir ainſi la ſource, & la fermer à ſon gré ; mais depuis quelque temps il ne l'ouvroit plus à aucun navire ſans en exiger un tribut, & il n'eſt point d'hoſtilité plus ſenſible à des états marchands. Un ancien hiſtorien nous aſſure que c'étoit-là la principale cauſe de cette ligue offenſive qui avoit uni les villes anſéatiques & les comtes de *Holſtein* (*) pour la ruine

(*) Chron. Holſ. ap. *Weſtph.* T. III. col 178.

du Dannemarc, & la chofe eft en foi-même fi vraifemblable qu'on eût pu la croire même fans un témoignage auffi formel. ERIC VII.

Des auteurs dignes de foi obfervent que ces villes équipèrent alors une flotte de 240 vaiffeaux qui portoient 12000 hommes, parmi lefquels fe trouvoient beaucoup de Holfteinois, & le comte *Gerhard* lui-même en qualité de généraliffime. Cette armée fortit du port de *Wifmar*, lieu du rendez-vous, & alla droit à *Copenhague*, qui fut auffitôt inveftie & attaquée avec une grande vivacité au moyen d'une multitude de baliftes, de pierriers, & d'autres inftrumens de guerre que les villes avoient en abondance. 1428.

Eric avoit eu le temps de pourvoir *Copenhague* avant que de fe retirer, & la reine *Philippine* fon époufe avoit plus fait encore en s'y enfermant elle-même. Sa préfence fauva cette ville; elle anima la garnifon par fes difcours & par fon exemple. Elle fit conftruire quantité de grands radeaux au moyen defquels on s'approchoit de la flotte ennemie, & on la combattoit avec

ERIC VII.

avantage. Enfin après d'inutiles efforts pour prendre la ville ou ruiner le port, cette flotte formidable fut obligée de se retirer avec perte. Mais les villes & leurs alliés se vengèrent assez ailleurs de ce mauvais succès. Un nommé *Barthelemi Voet* de *Wismar* célèbre chef de pirates (car les villes en avoient pris 800 à leur service) pilla *Landscrone* en Scanie, & l'année suivante la ville de *Bergen* en Norvège, où les Anglois faisoient alors un grand commerce, & avoient acquis les établissemens dont les villes anséatiques avoient été dépossédées depuis leur déclaration de guerre. *Adolphe* comte de *Holstein* aidé d'*Othon* duc de *Brunswick*, des comtes de *Hoya*, & de *Schaumbourg*, & des habitans de *Hambourg* & de *Lubeck*, avoit aussi fait une irruption en Jutlande du côté de terre, & ravagé cruellement une partie de cette province.

Alors encouragée par le succès de la défense de *Copenhague*, la reine projeta de porter à son tour le théâtre de la guerre dans les états de ses ennemis. Il est étonnant que depuis tant d'années de guerre *Eric* n'eut

rien ofé entreprendre de pareil, & il n'eft guères probable qu'il ne l'eût jamais pu. Pendant qu'il étoit occupé en Suède à preffer de nouveaux fecours d'argent, *Philippine* fit équiper en diligence une flotte de 75 vaiffeaux qui devoient porter un corps d'environ 1400 hommes, & tâcher de furprendre la ville de *Stralfund* (*). Tout réuffit d'abord aux Danois. Ils brûlèrent une partie des vaiffeaux qui étoient dans la rade, ils en prirent d'autres, & après avoir fait quelque dégat dans la ville même ils fe retiroient avec leur butin, lorfque le vent contraire les retenant trop long-temps dans l'embouchure de l'*Oder*, ils y furent attaqués par une flotte qui fortoit des ports de *Lubeck* & de *Wifmar*. L'efcadre danoife enveloppée après une réfiftance opiniâtre fut prefque totalement défaite. Le roi qui devoit être accoutumé à de femblables nouvelles fut tranfporté de colère en apprenant celle-ci. Dans fes premiers accès il pouffa l'emportement jufqu'à frapper lui-même la reine qui fe trouvoit

ERIC VII.

1429.

(*) V. *Corner.* col. 1291.

ERIC VII.

enceinte, & qui mourut peu de temps après dans le cloître de *Vadſtena* où elle s'étoit retirée. La mort de cette vertueuſe princeſſe, que les peuples des trois royaumes regardoient comme leur mère, cauſa autant de douleur aux ſujets d'*Eric* qu'elle augmenta leur mépris & leur haine pour ce prince. Non-ſeulement on lui imputoit cette mort avec juſtice, mais ce qui en rendoit encor les ſuites plus dangereuſes, c'eſt qu'elle le privoit d'un médiateur qui avoit ſu juſqu'alors maintenir la confiance entre ſon peuple & lui, ſervice eſſentiel que perſonne ne pouvoit plus lui rendre, & dont il avoit de jour en jour plus beſoin.

Ce malheur fut ſuivi d'un autre qui dans les circonſtances devoit être fort ſenſible au roi. Le vaiſſeau qui portoit en Dannemarc le produit des dernières levées d'argent faites en Suède fut enlevé par quelques armateurs de *Roſtock* & de *Wiſmar*. Cette priſe & tout le butin qu'avoient pu faire ces villes ne les dédommageoient pas cependant de l'interruption de leur commerce. Elles commencèrent même à craindre que

les Hollandois & les Anglois ne vinssent à bout de leur enlever celui qu'elles faisoient en Norvège & dans les contrées voisines, si la guerre leur laissoit le loisir de s'y affermir. Cette considération étoit d'un grand poids pour un état dont le commerce faisoit toute la force. *Rostock* & *Stralsund* en furent les premières frappées, & acceptèrent les propositions de paix que le roi leur avoit faites, sans craindre le ressentiment des autres villes qui les accusoient de trahison & de perfidie (*). *Eric* se flattoit que leur exemple seroit imité de toute la ligue, & il ne négligeoit rien pour l'y engager. Il faudroit entrer dans des détails aussi longs que superflus si l'on vouloit rendre compte de toutes les négociations, les conférences, & les propositions faites de part & d'autre durant le cours de cette guerre cruelle & acharnée; mais il suffit de dire que le roi ni les comtes ne vouloient rien céder de leurs prétentions sur le duché de *Slefwic*, & que les derniers ayant

ERIC VII.

1430.

(*) *Herm. Corn.* col. 1297.

ERIC VII. ſu retenir les autres villes dans leur alliance, les choſes reſtèrent encore quelque temps ſur le même pied.

(*) La ville de *Flensbourg*, ou du moins *Nienhus* ſa citadelle, étoit toujours pour le roi ce qu'étoient pour les comtes *Sleſwic* & *Gottorp*, c'eſt-à-dire, un boulevart juſqu'alors imprenable dont le poſſeſſeur ne pouvoit jamais être cenſé avoir perdu le duché. Mais le roi ne faiſoit plus rien pour s'emparer de *Gottorp*, &
1431. les comtes ne perdoient jamais *Flensbourg* de vue. Enfin ils réuſſirent à ſurprendre cette ville le dimanche des rameaux dans le temps que tous les bourgeois étoient à l'égliſe. La citadelle ſe défendit à la vérité avec conſtance, mais la garniſon étant réduite aux abois, & ayant mangé juſques aux chevaux & aux chiens, fut obligée de capituler.

Eric conſterné de cet échec, & effrayé des mouvemens ſéditieux qu'on commençoit à obſerver en Suède, crut devoir faire de nouvelles avances à ſes ennemis. Heureuſement la jalouſie que donnoient aux villes

(*) *Herm. Corn.* col. 1302.

anſéatiques

anſéatiques les progrès rapides du commerce des Hollandois & des Anglois leur faiſoit ſouhaiter enfin ſérieuſement le rétabliſſement de la paix. Leurs députés s'étant donc rendus à *Horſens* (en Jutlande), ils y convinrent avec ceux du roi d'une trêve de cinq ans, & d'une conférence qui devoit ſe tenir l'année ſuivante à *Swendbourg* (en Fionie), où l'on travailleroit à faire une paix ferme & durable. Mais ce qui en hâta bien plus la concluſion que ces conférences, c'eſt que les mécontentemens des Suédois étant prêts d'éclater une ſeconde fois, *Eric* ſe ſentit hors d'état de faire face à tant d'ennemis. Il fallut bien alors rabattre quelque choſe de ſes prétentions : on convint donc que le comte *Adolphe* (le ſeul des fils du duc *Gerhard* qui vit la fin de cette guerre) jouiroit pendant ſa vie de tout ce qu'il poſſédoit dans le duché de *Sleſwic*, que ſes héritiers en auroient auſſi la jouiſſance, mais ſeulement dans les deux premières années qui ſuivroient ſa mort, & qu'après ce temps-là le roi & les comtes de *Holſtein* rentreroient dans leurs droits

ERIC VII.

ERIC VII.

& prétentions à cet égard. Ce traité (*) fut conclu à *Wordingbourg* en Sélande en 1435 & on fit en même temps la paix des villes anséatiques & du roi. Dans le dernier traité *Lubeck*, *Hambourg*, *Lunebourg* & *Wismar* obtenoient le rétablissement de leurs anciens priviléges & franchises dans les trois royaumes, & spécialement la liberté de la pêche sur les côtes de Scanie. Elles prioient le roi d'oublier la faute qu'elles avoient faite en violant leur premier traité (†), & promettoient de cultiver à l'avenir sa bienveillance par toute sorte de bons offices. Ce fut là tout le fruit de ces 26 ans de guerre, pendant lesquels la nouvelle monarchie avoit souffert tous les malheurs & les humiliations possibles. Ses côtes & ses frontières avoient été ravagées, la meilleure partie d'une de ses plus importantes provinces envahie, son commerce

(*) Instr. pac. cum *Adolph.* Comit. de d. ven. post div. apost. (22 Jul.) apud *Huitf.* pag. 788.

(†) Instr. pac. cum Urb. dat. Dominic. post Margar. (17. Jul.) 1435. ap. *Huitf.* p. 790.

anéanti, ſon nom avili chez l'étranger, ſes finances épuiſées, & pour comble de maux celle des trois nations qu'il importoit le plus de ménager, indignée de voir ſes droits trop peu reſpectés, avoit commencé à prendre ſur l'union des préjugés dont il étoit facile de prévoir les ſuites funeſtes.

ERIC VII.

Depuis trois ou quatre années les murmures des Suédois menaçoient *Æric* de quelque cataſtrophe que lui ſeul s'obſtinoit à ne point craindre. Ses longues & malheureuſes guerres avec les comtes de *Holſtein* avoient exigé de grandes levées d'hommes & d'argent, qui paroiſſoient d'autant plus onéreuſes aux Suédois que l'avantage qu'ils en pouvoient retirer étoit plus éloigné. Mais ce qui les avoit le plus aigris, c'eſt que le roi toujours occupé de ſes autres affaires les livroit ſans égard à ſes engagemens & à leurs plaintes, à l'avidité des gouverneurs danois ou allemands qu'il leur donnoit. Ces hommes qui ſont ſi ſouvent le malheur des peuples ſous les meilleurs rois, étoient pour la plupart ſous *Eric* autant de petits tyrans qui regardoient leurs provin-

ERIC VII.

ces comme une proie dont ils devoient ſe hâter de tirer le meilleur parti poſſible. Le peuple chargé par le roi étoit accablé par ces oppreſſeurs. La nobleſſe qui les voyoit avec jalouſie ſouffroit impatiemment d'être ſacrifiée aux intérêts de maîtres ſi durs. Le clergé dont il eût fallu du moins ménager le crédit pour ſervir au beſoin de contrepoids dans les révoltes, ou pour les étouffer dans leurs commencemens, avoit auſſi des ſujets de plainte que le roi n'écoutoit pas plus que les autres. Enfin les bourgeois des villes maritimes voyant leur commerce troublé par les villes anſéatiques gémiſſoient d'une guerre ſi longue, & étoient également irrités contre ceux qu'ils en regardoient comme les auteurs.

Le mécontentement étoit ainſi univerſel en Suède pendant que le roi penſant n'avoir d'autre ennemi que celui du dehors ne pouvoit être tiré de ſa ſécurité ſur d'autres objets. Il y avoit eu cependant des mouvemens dans la *Dalie* & la *Weſtmanie* qui méritoient bien ſon attention. Un gentilhomme Danois nommé *Joſſe Ericſen* gouverneur de ces provinces

y exerçoit toutes ſortes de violences ſur les payſans. Si l'on doit en croire un hiſtorien (*) Suédois, quelques-uns avoient été étouffés par la fumée, des femmes enceintes avoient été attelées à des charrues, d'autres avoient péri d'un autre ſupplice, & leurs biens avoient été confiſqués. Ces malheureux portèrent des plaintes au roi; mais leur ſort n'en fut rendu que plus rigoureux. Les Dalécarliens ne pouvant plus porter un joug ſi peſant réſolurent de le briſer ou de périr.

ERIC VII.

Il eſt toujours infiniment dangereux de pouſſer à bout des peuples à qui la pauvreté & la force du corps inſpirent une fierté naturelle & un courage impatient. Un d'entr'eux qui ſe nommoit *Engelbrect* réſolut alors de ſe dévouer pour ſes compatriotes, d'adoucir leur ſort, ou de les venger. C'étoit un homme d'une figure peu avantageuſe, mais actif, courageux, entreprenant, zélé pour ſes concitoyens, affable & éloquent, comme il faut l'être pour gouverner le peu-

(*) Eric. Olai Upſal. edit. à *Loccen.* L. 5. p. 154.

ERIC VII.

ple, & qui joignoit à ces talens naturels l'expérience qu'on acquiert dans les voyages & à la cour. Il offrit aux Dalécarliens d'aller accuſer *Ericſen* devant le roi, & il y alla en effet accompagné de leurs aupplaudiſſemens & de leurs vœux. Sa hardieſſe ne l'abandonna point dans cette commiſſion dangereuſe. Il peignit au roi des couleurs les plus vives les cruautés d'*Ericſen*, & les malheurs de ſa province, & ſe condamna lui-même au dernier ſupplice, ſi ſon accuſation ne ſe trouvoit pas fondée. Le roi parut frappé de ſes diſcours. Il fit ordonner au ſénat de Suède de s'informer de tout ce dont on accuſoit *Ericſen*. Les informations furent priſes, & le gouverneur fut trouvé très-coupable. Il fut même dépoſé après le retour de ſon accuſateur, mais il ſe maintint encore quelque temps dans ſon emploi malgré ſes ſupérieurs, & ce qui étoit le comble de l'audace, il continua ſes vexations ordinaires ſans craindre ni les murmures des peuples, ni le pouvoir du ſénat de Suède, ni le reſſentiment du roi lui-même, ſi pourtant le roi avoit ſouhaité bien ſérieuſement qu'il fût puni.

Alors le mécontentement des Dalécarliens se change en fureur : ils prennent les armes, élisent *Engelbrect* pour leur général, chassent les gouverneurs des provinces voisines, & détruisent plusieurs de leurs châteaux. Ces mouvemens durèrent quelques années, pendant lesquelles *Engelbrect* flatté de se voir à la tête d'un parti, s'appliquoit à engager les Dalécarliens dans des démarches qui fermant les voies à toute réconciliation rendissent la guerre nécessaire & son autorité durable. Il en avoit tiré une promesse par serment qu'ils sacrifieroient leurs biens & leurs vies pour le maintien de leurs libertés, & chasseroient les officiers du roi partout où ils les rencontreroient : & après avoir entraîné dans la révolte les paysans de la *Westmanie*, il se répandit avec les rebelles dans l'*Uplande* où ils abolirent une partie des impôts, obligèrent l'archevêque d'*Upsal* à s'enfuir en Dannemarc, & soulevèrent partout les habitans contre le gouvernement. Ce fut là qu'*Eric Puke* se joignit à cette armée, dont le chef avoit été jusqu'alors le seul officier de quelque considération. *Puke* étoit

ERIC VII.

un gentilhomme fort eſtimé par ſes richeſſes, ſon génie, & ſon expérience dans le métier de la guerre : *Engelbrecſt* avoit eu l'adreſſe de le mettre dans ſes intérêts. *Puke* ſouleva tous les payſans des provinces au Nord de l'*Uplande* : les impôts qu'on avoit exigés d'eux leur étoient devenus ſi inſupportables qu'il ſuffit pour cela de leur en promettre l'abolition. Il emporta enſuite ſans beaucoup de peine divers châteaux qui lui aſſuroient la poſſeſſion de ces provinces (*). Mais *Stockholm* ne ſe rendit pas ſi aiſément : le roi en avoit confié la garde à un officier Pruſſien d'un mérite diſtingué, dont les Suédois ont fait eux-mêmes le plus bel éloge : il ſe nommoit *Jean Kropelin* : *Engelbrecſt* ne put réuſſir ni à le ſéduire, ni à le vaincre. Mais il l'obligca à s'engager de lui rendre la place qu'il défendoit, s'il ne recevoit point de ſecours au bout d'un certain temps fixé. *Engelbrecſt* fit le même accord avec le commandant d'*Orebro* en *Nericie* & avec celui de *Nykœping*.

(*) Chr. Rythm. Suecic. edit. ab *Hadorph.* p. 196.

Le ſénat de Suède s'aſſembloit cependant à *Vadſtena* pour délibérer ſur le parti qu'il falloit prendre dans une conjoncture ſi delicate ; mais *Engelbrect* qui connoiſſoit tout le prix du temps s'avance à grandes journées vers cette ville, & s'y montre inopinément aux ſénateurs ſuivi de quelques milliers de ſoldats. Il leur expoſe avec confiance & avec force ce qu'il a fait, & ce qu'il ſe propoſe de faire pour briſer les fers de ſa patrie ; il leur retrace les maux qu'elle a ſoufferts depuis *Magnus* ſous la tyrannie des étrangers, & le bonheur dont elle va jouir s'ils veulent s'armer à ſon exemple. Les ſénateurs à la tête deſquels étoient trois évêques lui oppoſent en vain le ſerment qu'ils ont prêté à *Eric*, l'eſpérance d'obtenir ſans violence quelque adouciſſement à leur ſort, le danger de le rendre plus fâcheux encore en irritant un prince puiſſant, le devoir qui oblige chaque homme à ſupporter ſon égal, & à plus forte raiſon un ſujet ſon ſouverain. Ces repréſentations n'arrêtent point *Engelbrect* ; il répond que leur ſerment ne ſubſiſte plus depuis qu'*Eric* a violé tous les

ERIC VII. 1434.

ERIC VII.

ſiens, que les maux de la Suède exigent un prompt remède & non des palliatifs, enfin que s'ils perſiſtent à ſoutenir le parti du tyran, il va les traiter comme des ennemis publics, ſans ménager leurs biens & leur vie même. Conſterné à l'ouie de cette menace le ſénat ſouſcrit à toutes les volontés d'*Engelbrect*, & écrit même par ſes ordres une lettre au roi, dans laquelle (*) *il lui déclare que forcé de prendre le parti du peuple, à qui ſon joug, ſes impôts exceſſifs, & la cruauté de ſes officiers ſont devenus inſupportables, il renonce conjointement avec lui à la fidélité & à l'obéiſſance qu'il lui avoit promiſes.* *Engelbrect* envoie lui-même cette lettre au roi par un de ſes domeſtiques; enſuite il pourſuit ſes premiers ſuccès, & ſoumet l'*Oſtrogothie*, & la *Vermelande*, s'emparant des anciens châteaux, raſant les nouveaux, chaſſant partout ou faiſant mourir tous ceux qu'on ſoupçonnoit d'être du parti des Danois. Bientôt il arrive juſqu'aux frontières de la *Hallande* & de la *Scanie* avec une armée qui s'étoit accrue, dit-on, juſ-

(*) V. Litt Reg. Sen. R. S. ad. Er. de *Wadſten.* &c. ap. *Dal.* S. R. H. T. 2. p. 651.

qu'au nombre de 100000 combattans, & il ne craint point de faire une irruption dans ces provinces quoique dépendantes de la couronne de Dannemarc. Quelques places se rendent à lui; mais arrêté à *Laholm* par un corps de Scaniens, il est obligé de faire avec eux un accord qui détourne cet orage des frontières d'un royaume déjà assez malheureux. C'est ainsi que presque toute la Suède se trouvoit perdue pour *Eric* avant même qu'il eut pris aucune mesure pour prévenir cette révolution, ou y apporter quelque remède. ERIC VII.

Alors il fallut donner d'autant plus attention aux affaires de ce royaume qu'on les avoit plus négligées. Le mal ne pouvoit être plus pressant; *Engelbrect* avoit déjà assemblé les états de Suède, & les avoit engagés à déposer le roi juridiquement, espérant que ces formalités achèveroient ce que la force avoit commencé, & qu'il ne resteroit après cela plus de prétextes ni de scrupules. (*) Les motifs allégués dans l'acte

(*) V. Decl. Ord. R. S. Stockh. dom. prox. post fest. nat. B. Virg. ex *Hadorph.* ap. *Del.* S. R. H. T. H. p. 653.

ERIC VII.

de sa déposition étoient 1°. *qu'il avoit méprisé l'église, dont il avoit voulu se faire le chef, en conférant des bénéfices à des sujets indignes, sans tenir aucun compte des ordonnances, des conciles, des bulles des papes, & des excommunications.* 2°. *Qu'il avoit établi pour gouverneurs des tyrans qui pilloient, tourmentoient, & faisoient mourir sans sujet les gens du peuple.* 3°. *Qu'il vouloit donner le royaume de Suède à* Bogislas *duc de Poméranie & à sa maison.* 4°. *Qu'il avoit méprisé les Suédois, & fait gouverner le royaume par des étrangers.* Cet acte fut envoyé directement au roi; il résolut de n'y répondre qu'en Suède à la tête d'une armée (*). Il leva dans ce dessein des troupes danoises & allemandes qu'il fit embarquer sur une puissante flotte, & fit voile droit à *Stockholm*; mais il perdit en chemin une partie de ses vaisseaux : lui-même n'échappa qu'avec peine à la fureur de la tempête; & quand il fut arrivé à *Stockholm* avec les débris de ce grand armement, *Engelbrect* parut inopinément

(*) *Eric. Upsal* à *Locc.* edit. L. 5. p. 163. & seqq.

devant cette ville, occupant avec sa troupe tous les passages & tous les postes du voisinage (*). *Eric* se voyant investi, & pressé par l'ennemi & par la faim, n'eut alors d'autre parti à prendre que de recourir à l'intercession de quelques évêques, & il fut assez heureux pour obtenir une suspension d'armes, pendant laquelle on convint que douze arbitres, quatre de chaque royaume, s'assembleroient au mois de Septembre de l'année suivante pour entendre les griefs des mécontens, y remédier & rétablir toutes choses dans l'ordre. Cela étant ainsi réglé, *Eric* laissa 600 hommes de garnison à *Stockholm*, & reprit le chemin du Dannemarc.

Mais *Engelbrect* dirigé par d'autres vues que celles des évêques, & ne voulant point perdre le fruit de tant d'heureux travaux, fut dans cet intervalle se faire élire généralissime des armées suédoises, & administrateur du royaume conjointement avec quelques personnes nommées par les états. Cela se fit dans une diète tenue à

(*) Convent. &c. ap. *Hadorph.* ad Chronic. Rhyth. p. 84.

ERIC VII.

Arboga durant la trêve. Peu de temps après il se tint une conférence à *Sigtuna*, où *Kropelin* & un commandeur de l'ordre de Prusse en qualité de médiateurs, dressèrent avec les sénateurs un état des principaux griefs sur lesquels on demandoit satisfaction. Il fut aussi convenu qu'il y auroit le 3 de Mai suivant à *Helmstadt* (en Hallande) une nouvelle conférence où tous ces griefs seroient examinés, & remis à la décision de quelques arbitres choisis en nombre égal par les parties : cette assemblée eut lieu, & produisit l'effet qu'il sembloit plus naturel de souhaiter que d'en attendre. Le roi avoit nommé six arbitres, au nombre desquels étoient l'*évêque* de *Roschild* & *Kropelin*; ceux des Suédois étoient l'archevêque d'*Upsal*, deux évêques, & trois sénateurs laïques. L'archevêque d'*Upsal* avoit été déposé précédemment par le roi, & rétabli par son chapitre; mais soit qu'*Eric* eût trouvé quelque moyen de l'appaiser que nous ignorons, soit que ce prélat crût qu'il étoit beaucoup plus important de maintenir l'union de *Calmar*, union qui fut toujours

chère au clergé, que de venger des querelles particulières, ce fut lui qui plaida la cause du roi avec le plus de chaleur, & qui réussit à faire agréer aux Suédois le projet d'un accommodement entièrement favorable à ce prince (*). Il portoit en substance que l'union de *Calmar* seroit inviolablement maintenue; que les Suédois ne reconnoîtroient d'autre souverain qu'*Eric*, que ce prince se trouveroit à *Stockholm* le 29 de Juillet suivant pour donner satisfaction au peuple sur tous ses griefs, par l'entremise des douze arbitres choisis dans les trois royaumes, qu'on lui restitueroit tous les châteaux qui n'avoient pas été brûlés, avec leurs territoires, aussi-bien que la province de *Hallande*; que le roi s'engageroit de son côté à gouverner le royaume suivant ses loix, à maintenir les libertés & les priviléges de chaque ordre de l'état, à ne plus établir d'impôts onéreux & excessifs, ni sans la participation & l'agrément du sénat, à restituer les biens qu'il

ERIC VII.

(*) Transact. Helmst. die Inv. S. Crucis ap. *Hadorph.* p. 86.

ERIC VII.

avoit fait confifquer, à remplir les charges de grand-bailli, ou de grand-jufticier, & celle de grand-maréchal du royaume, &c. On convint encore que les douze arbitres auroient foin de régler tous les autres différends nés & à naître, & qu'*Engelbrect* jouiroit pendant fa vie du gouvernement d'*Orebro* ; on en promettoit un pareil à *Puke*. Il faut avouer que des conditions fi modérées expioient affez ce qu'il pouvoit y avoir eu d'abord de violent dans les démarches des Suédois, & que le roi devenoit inexcufable s'il violoit encore des engagemens fi formels & fi folemnellement renouvellés.

Cependant *Eric* fe rendit à *Stockholm*, mais fix femaines ou environ plus tard qu'il ne l'avoit promis. Heureufement *Kropelin* qui commandoit toujours dans cette place pour le roi, profitant du crédit que lui donnoit la réputation de fa vertu, avoit trouvé moyen de tranquillifer les Suédois en faifant garantir par cinquante-cinq députés de Dannemarc & de Norvège l'accord dreffé dans l'affemblée de *Helmftadt* (*). A l'ar-

(*) Obligat. Dan. & Norv. in Norremalm

rivée d'*Eric* on lui présenta un mémoire qui contenoit tous les griefs dont le peuple demandoit le redressement : c'étoit pour la plupart ceux que nous avons rapportés à l'occasion des premières révoltes. Il y en avoit cependant d'autres qui méritent d'être rapportés : on se plaignoit, par exemple, qu'il n'y avoit souvent point de juges dans le royaume, & que pendant plusieurs années divers tribunaux avoient été fermés, ensorte que les habitans de la campagne avoient été obligés de sortir de Suède pour aller demander qu'on leur fit justice, ou de rester à la discrétion des officiers du roi contre lesquels le sénat n'avoit plus le pouvoir de les protéger. On alléguoit que dans les guerres si longues, si ruineuses, & si étrangères à la Suède que le roi n'avoit cessé de faire, les Suédois n'avoient jamais reçu aucun dédommagement, que leurs prisonniers n'avoient pas même été rachetés, que de tout ce que le royaume avoit payé il n'y avoit pas

ERIC VII.

1435. apud *Dal.* S. R. H. T. II. p. 658. Grav. populi Suec. apud *Huitf.* p. 781.

ERIC VII.

eu un feul marc employé à fa défenfe contre les Ruffes, ou de quelqu'autre manière qui lui fut avantageufe, que les archives du royaume avoient difparu fans qu'il y reftât un feul document : les autres plaintes regardoient les affaires de l'églife, celles des impôts & des fiefs confiés à des étrangers, &c. Tel étoit l'imprudent & inique gouvernement d'*Eric*, & telle fut auffi la première fource de cette animofité qui quelquefois affoupie, plus fouvent allumée, mais toujours fubfiftante, renverfa enfin dans des flots de fang l'ouvrage qui devoit faire le bonheur du Nord.

Eric écouta ces plaintes, & impatient de recouvrer fes châteaux & fes fortereffes, promit de remédier à tout, d'oublier le paffé, de gouverner fuivant les loix, d'employer les nationaux, de remplir les charges vacantes de grand - bailli & de grand - maréchal, de racheter les prifonniers de guerre, & en un mot, de faire tout ce qu'on demandoit (*).

(*) Oblig. R. Er. ap. *Hadorph*.. ad Chronic. Rythm.. p. 94.

Le ſénat de Suède lui laiſſa à ſon tour la liberté de confier à tel commandant qu'il jugeroit à propos les importantes fortereſſes de *Stockholm*, de *Calmar*, & de *Nykœping*. Les autres ne lui furent remiſes que ſur la promeſſe qu'il fit d'en donner la garde à des Suédois. Alors la tranquillité paroiſſoit entièrement rétablie, & chacun ſe perſuadoit que le roi profiteroit de l'expérience du paſſé pour ne plus attendre ſa ſûreté que de l'affection de ſes peuples.

ERIC VII.

Mais en quittant les Suédois ce prince n'eut pas même la prudence de les laiſſer dans une opinion dont ſon bonheur dépendoit. Il ne ſe vit pas plutôt les clefs du royaume dans les mains, que jetant avec dépit le maſque dont il s'étoit couvert ſi peu de temps, il reprit ſans ménagement les maximes ou plutôt les paſſions qui l'aveugloient. Il rendit à des étrangers odieux & avides le commandement des fortereſſes (*). Il ôta celui de *Stockholm* à *Kropelin* trop modéré & trop agréable aux Suédois, & par ſes diſcours inconſidé-

(*) *Eric. Upſal.* L. 5. p. 167.

ERIC VII.

rés ne manifesta pas moins que par ses actions le ressentiment & la haine dont il étoit animé. Après cela il fit voile pour Copenhague, mais il ne put s'empêcher dans ce trajet de donner encore aux Suédois de nouveaux sujets de mécontentement. Partout où il descendoit sur les côtes de Suède, il chassoit les commandans Suédois des forteresses pour leur en substituer d'étrangers (*) ; & ce qu'on a peine à croire, quoiqu'affirmé par des historiens dignes de foi, il ravageoit les campagnes, & pilloit les villages situés le long de ces côtes. S'il n'y a rien d'exagéré dans ces récits, il faut avouer que c'étoit-là une conduite bien insensée. Les Suédois eurent la triste consolation de croire que le ciel prenoit soin de leur vengeance. Une tempête détruisit encore cette fois une partie de la flotte d'*Eric*: les malheurs qu'il éprouvoit sur mer égaloient ceux qu'il causoit sur terre, & ne pouvoient le corriger.

Ce fut à son retour en Dannemarc qu'il fit avec les villes anséa-

(*) Ibidem.

tiques & le comte de *Holſtein* ces traités de paix dont on a rapporté plus haut les conditions. Délivré de ces dangereux ennemis, il eut la liberté de donner toute ſon attention aux affaires de l'intérieur de ſes royaumes, & de travailler à l'exécution d'un projet dont il étoit fortement occupé (*). Il y avoit longtemps qu'il laiſſoit entrevoir le déſir qu'il avoit de perpétuer la couronne des trois royaumes dans la maiſon de Poméranie. Il avoit même parlé dans pluſieurs occaſions du prince *Bogiſlas* ſon couſin germain comme de celui qu'il deſtinoit à lui ſuccéder. Enfin réſolu de ſe déclarer ouvertement, il convoqua les états de Dannemarc à *Vordingbourg*, & leur ayant repréſenté que ſon âge avancé, & un règne auſſi long que pénible & agité l'avoient dégoûté du monde & lui faiſoient ſouhaiter de remettre à un autre le fardeau du gouvernement, il leur demanda la permiſſion d'adopter dans cette vue le duc *Bogiſlas* ſon couſin qui

ERIC VII.

1436.

(*) V. *Huitf.* ad ann. 1420. & *Danske Magazin* T. I. p. 99.

ERIC VII.

étoit dans la vigueur de ſon âge, & avoit toujours montré, diſoit-il, un grand attachement à leurs intérêts, ajoutant qu'on ne pouvoit lui refuſer ce qui avoit été accordé à la reine *Marguerite*, lorſqu'elle l'avoit fait déſigner lui-même pour ſon ſucceſſeur.

La réponſe des états ſervit à montrer la différence qu'ils mettoient entre ce *Succeſſeur* & *Marguerite*. Ils lui déclarèrent qu'ils lui ſouhaitoient une longue vie, & qu'auſſi longtemps que leurs vœux ſeroient exaucés à cet égard ils ne ſongeroient point à ſe donner un autre maître. S'il faut en croire *Huitfeld* ils motivèrent ce refus en diſant que ſa demande étoit contraire aux loix fondamentales du royaume, & tendoit à rendre héréditaire un royaume qui étoit électif. Il auroit dû dire que d'un royaume à divers égards héréditaire, elle tendoit à faire un royaume patrimonial. En effet pluſieurs rois avoient fait déſigner leurs ſucceſſeurs de leur vivant, témoin *Marguerite* dont *Eric* citoit l'exemple. Mais il avoit fallu que ceux qu'on propoſoit fuſſent iſſus de la famille

régnante, ou par homme ou par femme, & *Bogiſlas* qui ne l'étoit point, ou qui l'étoit à un degré ſi éloigné qu'on le comptoit pour rien, ne pouvoit être préféré à *Chriſtophle* de *Bavière* qui l'étoit (1). Cette raiſon étoit déciſive : il eſt aſſez prouvé par cette hiſtoire que s'il y avoit alors une loi fondamentale dans le royaume, c'étoit celle qui défendoit de choiſir un roi hors de la famille royale, tant qu'il en reſtoit quelque rejeton.

Eric diſſimula d'abord le reſſentiment de ce refus pour aller à ſon but par une voie plus indirecte, & ceſſant d'inſiſter ſur l'article de la ſucceſſion à la couronne, il pria les états de lui permettre du moins de ſe choiſir quelqu'un qui lui aidât à porter le poids des affaires : Mais quand cela lui eut été accordé, & qu'on ſe flattoit de l'avoir ſatisfait, on apprit avec une extrême ſurpriſe qu'il avoit diſparu, & que ſon deſſein étoit d'abandonner ſes royaumes. Divers membres du ſénat le

(1) *Bogislas* deſcendoit par les femmes d'*Eric Glipping*.

ERIC VII.

suivirent en diligence, & l'ayant trouvé en Prusse ils lui firent les plus fortes instances de ne pas exposer par une démarche aussi précipitée sa propre gloire, la tranquillité de ses peuples, & le bonheur que les trois royaumes avoient fondé sur leur union. *Eric* résista long-temps, & leur témoigna qu'il se soucioit peu de régner davantage; mais cédant enfin à leurs sollicitations, il reprit le chemin du Dannemarc en passant par la Poméranie. A son retour il amena avec lui quelques troupes, & plusieurs gentilshommes de ce pays, auxquels il confia la garde des forteresses, & les gouvernemens les plus considérables du royaume. On observe qu'il perdit encore dans ce voyage douze de ses vaisseaux.

Pendant que cela s'étoit passé, les affaires de Suède ne s'étoient que trop ressenties de la conduite peu mesurée d'*Eric*. A peine avoit-il quitté ce royaume que les états convoqués & animés par *Engelbrect* lui avoient écrit une lettre conçue dans les termes les plus forts (*). Ils lui reprochoient

(*) V. *Eric. Upsal.* L. 5. & Litter. Sen. &

ERIC VII.

reprochoient *d'avoir manqué à ses dernières promesses comme aux premières, & violé ses engagemens en rendant la garde des forteresses à des étrangers, & en ne donnant au grand-maître & au maréchal qu'il avoit établis qu'un vain nom sans autorité.* Ils ajoutoient que *le peuple étoit sans protecteur, le royaume sans défense, & que la licence encouragée par l'impunité n'y connoissoit plus de frein.* La conclusion de tous ces reproches étoit aussi fière que les reproches mêmes. Ils déclaroient au roi que le carême suivant seroit le terme de leur obéissance s'il refusoit de venir en Suède, & de leur donner satisfaction sur tous ces sujets de plainte. *Eric* étoit bien éloigné d'y penser: de peur que ces sujets de plainte ne leur parussent pas suffisans, il travailloit ouvertement à leur donner pour roi son neveu *Bogislas*, pour qui ils avoient autant d'éloignement que les Danois. Déjà même le commandant de *Stockholm* avoit eu ordre de recevoir ce prince dans la ville,

Ord. R. S. sub dat. Arbog. Fer. Non. infra oct. Epiphan. 1436. ap. *Hadorph.* p. 103.

ERIC VII.

& il lui avoit prêté ferment de fidélité. Les bourgeois de *Stockholm* n'avoient point oublié le règne du malheureux *Albert*, pendant lequel ils s'étoient vus féparés de leurs compatriotes, & forcés de leur faire la guerre fous les ordres des Allemands leurs ennemis & leurs maîtres. Dans la crainte que de femblables circonftances n'attiraffent fur eux les mêmes défaftres, ils firent folliciter en fecret *Engelbrect* de fe rendre maître de leur ville. Autorifé par les fénateurs dont plufieurs même l'accompagnèrent, & foutenu par un corps de troupes, *Engelbrect* marcha en diligence vers *Stockholm*; le commandant en fit fermer les portes, les bourgeois les brisèrent: *Engelbrect* introduit avec les fénateurs, & fes foldats qu'il rangea en bataille fur la place, fit publier que tous ceux qui aimoient la patrie euffent à fe rendre fous fes étendarts. La plupart des bourgeois accoururent, & les Danois s'étant jetés dans la citadelle y furent auffitôt inveftis. *Eric Puke* l'affiégea d'un côté, & *Charles Canutfon* de l'autre. Ce dernier étoit de l'illuftre famille des

Bondé, & venoit d'être fait maréchal du royaume par le roi.

ERIC VII.

Après une rupture auſſi déclarée il fallut penſer à prévenir le reſſentiment du roi, & rétablir l'ordre & l'union dans le royaume. Tout cela exigeant qu'on élût un chef, les états s'aſſemblèrent à *Stockholm*, & nommèrent un comité de 30 perſonnes qu'ils chargèrent de cette élection. Trois compétiteurs ſe mirent ſur les rangs. Tous les trois étoient recommandables par quelques endroits. *Engelbrect* par ſes ſervices, *Puke* par ſon expérience dans le métier de la guerre, *Charles Canutſon* par ſa naiſſance, ſes richeſſes, & le crédit que lui donnoient ſes alliances & ſa charge de maréchal. Les titres de ce dernier prévalurent comme c'eſt l'ordinaire ſur des ſervices paſſés, & un mérite obſcur. Il eut pour lui 25 voix, *Engelbrect* trois, & *Puke* ſeulement deux. Peut-être craignit-on dans ces deux derniers cet extrême attachement que le peuple leur avoit voué, & qui pouvoit les rendre trop indépendans. En effet on vit d'abord après une preuve de cette affection du peuple pour *Engelbrect*, lorſque,

ERIC VII.

mécontent de son exclusion, il exigea qu'on lui laissât le soin de réduire les châteaux & les forts des provinces, & que *Charles Canutson* restât dans *Stockholm* pour y diriger les autres affaires, & pousser le siége de la citadelle de cette ville. On imagine aisément que *Charles* ne remit pas sans peine la moitié du pouvoir attaché à sa charge à un compétiteur d'une naissance inférieure à la sienne, & qu'il croyoit par conséquent plus fait pour respecter son autorité que pour la partager.

Engelbrect trop flatté d'être encore à la tête d'une armée pour appercevoir la jalousie de *Canutson*, commence sans défiance l'exercice de ses fonctions par la conquête de quelques-unes des forteresses que le roi avoit de nouveau confiées à des étrangers. Ensuite il soumit la province de *Blekinge*, & s'avançant toujours il s'empara de *Laholm* : il étoit même sur le point de pénétrer dans la Scanie pour attaquer *Eric* de plus près, quand *Pierre Oxe* gentilhomme Danois étant allé le recevoir avec un corps de Scaniens, l'obligea à laisser en paix sa province.

Pendant qu'*Engelbrect* achevoit de réduire la *Hallande*, une fâcheuse maladie vint interrompre ses succès, & l'obligea de se retirer à *Orebro*. A peine étoit-il convalescent que le sénat l'ayant mandé à *Stockholm* pour assister à d'importantes délibérations, il s'embarqua avec sa femme sur le lac *Hielmar*; mais un soir qu'il s'étoit fait mettre à terre dans une petite isle (1) pour y passer la nuit, *Magnus Bengtson* fils du gouverneur de la *Néricie* l'ayant surpris sans défense, l'assassina à coups de hache, & traîna sa femme dans son château. *Engelbrect* avoit eu quelques différends avec le père de ce perfide; mais il lui avoit promis depuis une entière satisfaction, & lui avoit même témoigné de l'amitié. Tous les habitans d'alentour indignés de cette action, autant qu'affligés de la perte de leur chef, s'attroupèrent pour le venger, & délivrer sa malheureuse veuve. Ils se préparoient déjà à poursuivre les deux assassins dans leur retraite, lorsque *Charles Canutson* fit

ERIC VII.

(1) On la nomme encore aujourd'hui *Engelbrectsholm*, l'isle d'*Engelbrect*.

ERIC VII.

publier par toute la Suède qu'il les avoit pris sous sa protection, & qu'il ne permettroit pas que personne les inquiétât à cause de ce meurtre, les accusât en justice, ou même le leur reprochât.

Cette démarche qui choquoit à la fois toutes les règles de la justice & de la prudence excita un mécontentement universel. Tout le monde soupçonna l'administrateur d'avoir eu connoissance du complot formé contre *Engelbrect*, & quand on vit qu'il travailloit avec ardeur à se rendre absolu, que le crime de *Bengtson* demeuroit impuni, & que ce lâche devenoit même dans la suite sénateur & gouverneur de la *Néricie*, on ne douta plus que l'ambition de *Charles Canutson* n'eût fait le malheur de son rival.

Cela n'empêcha pas qu'il ne profitât de sa mort pour accroître une autorité déjà trop redoutable. Ses richesses & ses intrigues lui avoient acquis un si grand nombre de créatures que le commandement des troupes lui fut remis à lui seul presque sans contradiction. Dès ce moment il régna en Suède avec une autorité

Eric VII.

que les rois eux-mêmes y avoient rarement exercée. Il méprisa *Puke* son ennemi juré, qui n'ayant pu l'abaisser avoit tenté avec aussi peu de succès de lui ôter la vie. Il se réserva les meilleurs fiefs du royaume, n'en donna qu'à ses créatures, & laissa murmurer les autres avec d'autant plus de sécurité que ses richesses le mettoient toujours en état de les diviser ou de les corrompre. Cette conduite de l'administrateur, son faste, sa hauteur, & surtout son autorité qui prenoit de jour en jour de nouveaux accroissemens, excitèrent enfin la haine & la jalousie de plusieurs des grands de l'état (*). Ceux-ci faisoient remarquer aux autres que tout occupé de ses vues ambitieuses, *Charles* n'avoit encore amélioré que sa propre condition, & que la Suède ruinée auparavant par les étrangers alloit l'être par ses créatures. Ces représentations jointes à celles de *Kropelin* ne tardèrent pas à produire quelqu'effet. On reprit la négociation entamée avec le roi peu après la mort d'*Engelbrect*, &

(*) *Eric. Upsal.* edit. Loccen. L. 5. p. 173.

ERIC VII. l'on réſolut de faire ſervir à l'abaiſſement de l'adminiſtrateur ce même ſceptre qu'on avoit voulu briſer par ſes mains.

Pour cet effet on convint à la ſollicitation de *Kropelin*, & par l'entremiſe des quatre villes anſéatiques, *Lubeck*, *Hambourg*, *Wiſmar*, *Lunebourg* (*), qu'il ſe tiendroit à *Calmar* une diète composée des députés des trois royaumes & de ces quatre villes, où le roi ſe trouveroit en perſonne, & où l'on travailleroit à une pacification générale.
le 27me. Juillet 1436. Le roi s'y rendit en effet au temps marqué, accompagné de trois princes de Poméranie, & d'un nombreux cortège de ſeigneurs Danois & Allemands. Là, trop ſatisfait & trop heureux de n'avoir qu'à prodiguer les promeſſes pour réparer ſes imprudences, & recouvrer un royaume, il s'engagea à rétablir les Suédois dans tous leurs priviléges, & à ne plus confier à des étrangers la garde d'aucune de leurs places fortes. De leur côté les états de Suède lui pro-

(*) V. Tranſact. &c. de dat. Vadſt. Dominic. Trinit. ap. *Hadorph.* ad Chr. Rhytm. p. 106.

mirent de lui prêter un nouveau ferment de fidélité comme à leur souverain; mais ce qui se fit de plus important dans cette diète, ce fut le renouvellement de la fameuse union conclue à *Calmar* en 1397 par les soins de *Marguerite*. On y fit quelques changemens & quelques additions. Voici les articles qui méritent le plus d'attention.

(*) « On reconnoît de nouveau » *Eric* pour seul & légitime roi de » Dannemarc, de Suède & de Norvège. Ces trois royaumes doivent » demeurer unis à perpétuité sous » un même chef; mais chacun doit » conserver en même temps ses loix » particulières & ses libertés. Dans » chaque royaume le roi est obligé » de conférer, mais à des natifs » seulement, les dignités suivantes; » celle du *drossart*, ou du *grand-bailli* qui doit rendre la justice » suivant les loix avec la même autorité que le roi lui-même; celle » du *maréchal* qui est chargé de » l'exécution des sentences & du

(*) Unio secunda Calm. 1436. ap *Hadorph.* ad Chr. Rhythm. p. 117. & ap. *Huitf.* p. 797. & seq.

ERIC VII.

» commandement des armées; celle » du *grand-maître* qui a la direc» tion de la maison du roi & de ses » terres & châteaux; & celle du » *chancelier* à qui sont confiés les » sceaux du royaume. Il est permis » au roi de donner les autres offi» ces de sa cour à tel sujet des trois » royaumes qu'il lui plaît de choisir. » Chaque année il doit faire la visite » de ses royaumes, & faire un séjour » égal dans chacun. Dans ces voya» ges il doit toujours être accompa» gné de deux sénateurs de chaque » royaume. En temps de guerre les » trois royaumes doivent se secou» rir réciproquement, comme s'ils » n'en faisoient qu'un seul, & l'un » d'eux ne doit point déclarer la » guerre sans le consentement des » deux autres. L'élection des rois » doit toujours se faire dans la ville » de *Helmstadt*, alors située sur les » frontières des trois royaumes) par » les députés des trois royaumes, » savoir par 40 députés de chaque » royaume, faisant ensemble 120 » députés ecclésiastiques & laïques » (1). Si le roi a laissé un fils légi-

(1) Ces députés devoient être pour le Dan-

» time, c'est lui qui est *le plus près* » *de l'élection;* s'il en a laissé plu- » sieurs, on élit le plus digne sans » égard à l'âge; s'il a laissé une fille, » elle est mariée d'une manière digne » de son rang. Si le roi meurt sans » enfans, pour savoir dans quel » royaume on choisira un nouveau » roi, on écrit les noms des trois » royaumes sur des billets; & celui » qu'un enfant tire est le royaume » préféré. Alors les 120 électeurs » prêtent serment, & procédent à » l'élection; s'ils ne peuvent s'ac- » corder, les 40 députés de cha- » que royaume doivent former un » comité composé de quatre mem-

ERIC VII.

nemarc l'archevêque de *Lunden*, les évêques de *Roschild* & de *Rypen*, le *grand-bailli* & le *maréchal* du royaume; tous les *juges provinciaux* du royaume avec quatre de leurs *assesseurs nobles*, savoir deux juges de *Jutlande*, deux de *Sélande*, deux de *Scanie*, deux de *Fionie*, & un de *Lalande*; les députés des villes, savoir un de *Rypen*, un de *Vibourg*, un de *Aarhus*; un de *Randers*, un de *Aalbourg*, un d'*Odensée*, un de *Roschild*, un de *Copenhague*, un de *Callundbourg*, un de *Lunden*, un de *Malmœ*, & un de *Naxschow*; enfin deux paysans libres de *Jutlande*, deux de *Scanie*, & deux de *Fionie*. Les députés des deux autres royaumes sont aussi nommés dans l'acte, & choisis dans les mêmes ordres.

ERIC VII.

» bres de leur corps, ſavoir deux » eccléſiaſtiques & deux laïques, » faiſant enſemble douze députés, » leſquels après avoir prêté un nou- » veau ſerment, s'enferment dans » une maiſon d'où il ne leur eſt pas » permis de ſortir avant que d'être » unanimes. Alors le choix qu'ils ont » fait ainſi de concert doit avoir ſon » entière exécution. Pour ce qui » concerne les douanes, les mon- » noies, & autres choſes de cette » nature, c'eſt au roi conjointement » avec ſon ſénat à en ordonner de » la manière la plus avantageuſe au » royaume, & comme en devant » rendre compte à Dieu » (1).

(*) Il eſt remarquable que dans la vue de rendre cette conſtitution plus ſolemnelle & plus ſacrée, les états des trois royaumes la firent confirmer par le concile de Bâle auquel ils avoient député le ſavant & éloquent *Nilſen* évêque de *Vexiæ* (en Suède). C'eſt une nouvelle preuve que le clergé étoit celui des ordres de l'état qui avoit toujours travaillé avec le plus de zèle à former & à maintenir l'*union*. Etoit-ce uniquement, comme on l'a dit, par reſpect pour la mémoire de la reine *Marguerite*? ou n'étoit-ce point plutôt parce que les eccléſiaſtiques eſpéroient prévenir par cette union des guerres où ils ne pouvoient que perdre, & gouverner avec plus d'empire

Ainsi les états des trois royaumes souhaitoient encore sincèrement que leur union fût maintenue; & puisqu'après tant de fausses mesures, d'imprudences, de troubles, & de guerres malheureuses, elle se rétablissoit d'elle-même, & si j'ose m'exprimer ainsi, par la seule vigueur de sa constitution, avec quelle facilité un prince un peu politique ne l'eût-il pas cimentée, & n'en eût-il pas fait la base d'une solide grandeur? Mais la Providence avoit voulu sans doute ébranler dans ses fondemens l'ouvrage de *Marguerite* en lui donnant *Eric* pour successeur. Ni l'âge ni l'adversité qui fléchissent à la raison les esprits les plus impétueux n'avoient pu mûrir celui de ce prince. Après avoir congédié les états de *Calmar*, il se retira dans l'isle de *Gothlande*, d'où il promit de revenir avant la fin du mois de septembre pour terminer quelques différends, & remettre aux Suédois leurs forteresses, comme il l'avoit promis, sans doute pour gagner du temps. Cela

ERIC VII.

le 29me. Septemb. 1436.

---

dans des royaumes dont le chef devoit être la plupart du temps absent?

ERIC VII.

devoit ſe faire, comme tout ce qui avoit été réglé à *Calmar*, dans une nouvelle diète qu'on avoit convoquée à *Suder-Kœping*. Cette retraite hors de ſaiſon cachoit déjà probablement les deſſeins étranges qu'on verra bientôt éclorre. Le malheur qui pourſuivoit conſtamment *Eric* ſur mer en rendit les ſuites encore plus fâcheuſes. Il fut aſſailli d'une affreuſe tempête dans le court trajet qu'il avoit à faire pour repaſſer de *Gothlande* en Suède : & dans le temps que les états étoient déjà aſſemblés à *Suder-Kœping*, un des vaiſſeaux qui l'avoient accompagné vint leur apporter la nouvelle que la plus grande partie de ſa flotte avoit été ſubmergée, & que le navire même que le roi montoit avoit coulé à fond près de *Gothlande*. A l'ouïe de cette nouvelle l'aſſemblée incertaine ſi le roi étoit mort ou vivant, délibéra long-temps ſur le parti qu'elle devoit prendre. Déférant toutefois aux repréſentations de quelques ſénateurs Danois, elle régla enfin que l'accord qu'on venoit de faire à *Calmar* ſeroit exécuté, ſoit que le roi fût encore en vie ou non ; que ce-

pendant le grand-bailli & le maréchal feroient les premiers hommages au roi, après quoi tous les autres députés leur feroient auſſi hommage à leur tour, comme aux repréſentans du roi. Cela fut exécuté, & le grand-bailli conjointement avec le maréchal eurent ainſi l'adminiſtration du royaume juſqu'à ce qu'on eût appris quelle avoit été la deſtinée du roi.

ERIC VII.

On a peine à comprendre comment on l'ignora pendant tout l'hiver; car quoique les glaces le tinſſent enfermé dans le port de *Wisby* où il avoit eu le bonheur de ſe ſauver, il eſt difficile de ſe perſuader qu'il ne lui reſtât aucun moyen de faire paſſer quelqu'un dans un continent ſi voiſin. Quoiqu'il en ſoit, une abſence ſi longue releva les eſpérances de *Canutſon* & de ſon parti. La charge de maréchal qui lui avoit été conſervée, ſes richeſſes & ſes intrigues triomphèrent de tous les obſtacles. Mais ce qui fut un coup de partie pour lui, c'eſt qu'il eut le crédit de ſe faire livrer toutes les places fortes que les gens du roi tenoient encore. La promeſſe que le roi avoit faite

ERIC VII. de les reſtituer l'autoriſoit à les demander ; les menaces qu'il employa les lui firent obtenir. Les garniſons de *Stockholm*, d'*Elfsbourg*, de *Veſteraas*, de *Steckebourg*, &c. lui ouvrirent leurs portes, & ces places furent auſſitôt confiées à des Suédois qui promirent d'être fidelles au grand-bailli & au maréchal. Alors *Canutſon*
1437. voyant ſon autorité plus ſolidement établie que jamais, reprit les ſentimens impérieux qui avoient failli à la lui faire perdre, & ranima auſſi bientôt les jalouſies anciennes & nouvelles. *Eric Puke* & *Broder Suenſon*, gentilshommes illuſtres par leurs ſervices & leur mérite, payèrent de leur tête l'audace qu'ils avoient eue d'oppoſer quelque réſiſtance à tant d'orgueil. Un nommé *Jean Martenſon* fut roué pour avoir trop bien ſervi le premier de ces infortunés. En vain le peuple étoit-il indigné, en vain des évêques excommunioient-ils le maréchal & le grand-bailli, ceux-ci contens d'avoir abattu ces têtes, les ſeules qui puſſent leur faire ombrage, & d'avoir dans leurs mains les clefs du royaume, s'effrayoient auſſi peu de ces foudres

impuiſſans que des murmures d'un ennemi déſarmé.

Enfin arriva la nouvelle que le roi étoit encore en vie, & qu'il avoit paſſé en Pruſſe. Les états de Suède lui écrivirent dans ce pays-là pour le prier de vouloir bien ſe rendre à *Calmar* le 24 Juin, afin d'y venir confirmer dans une nouvelle diète les meſures qu'on avoit priſes pendant ſon abſence. *Eric* promit à la vérité de s'y rendre le 8 Septembre de l'isle de *Gothlande* où il ſe propoſoit de paſſer, mais il étoit trop irrité de ce que les forteresſes avoient été remiſes aux créatures de *Canutſon*, pour ne pas leur donner quelque marque de ſon reſſentiment (*). Ainſi lorſque ce terme fut arrivé, il fit ſavoir à l'aſſemblée qui l'attendoit qu'il partoit pour le Dannemarc où ſa préſence étoit néceſſaire. Il ſemble d'abord étonnant que les états ne fuſſent pas alors entièrement rebutés de rappeler toujours à eux un prince qui affectoit de les fuir. Cette perſévérance étoit le fruit de la haine qu'on portoit à *Canutſon*, du zèle du clergé

(*) Chr. Rhythm. Suec. p. 293. 294.

ERIC VII.

pour le maintien de l'union, & des instances du fidelle *Kropelin*. Ces motifs les portèrent à envoyer à *Eric* une députation, qui devoit tenter encore d'ouvrir les yeux de ce prince sur ses intérêts & sur ses devoirs. Les députés étoient l'archevêque d'*Upsal*, l'évêque d'*Abo*, *Christian Nilsen*, grand-bailli, & *Kropelin*; ils ne trouvèrent plus le roi à *Lunden* où ils avoient compté le joindre; l'évêque d'*Abo* & *Kropelin* continuèrent leur route & le joignirent enfin, mais ce fut sans succès. Tout ce qu'ils purent dire pour lui persuader de retourner en Suède fut inutile; *Eric* demeura inflexible, soit qu'il eût déjà pris la résolution d'abandonner ce royaume, soit qu'il crût inutile d'y rentrer tant que ses principales forteresses ne seroient pas en son pouvoir.

Cependant il leur promit, soit alors, soit quelque temps après, d'aller tenir les états à *Calmar* au mois d'Août de l'année suivante. Pendant leur séjour en Dannemarc ces députés s'apperçurent que son autorité y étoit aussi chancelante & aussi peu respectée qu'en Suède: l'impunité, la désunoin, les méconten-

ERIC VII.

mens, les défordres de tout genre qu'on attribuoit à fa mauvaife conduite lui avoient fait perdre l'affection qui devoit être fon plus ferme appui. Son obftination à vouloir fe donner un fucceffeur qu'on ne pouvoit recevoir, fa défiance injurieufe, & trop marquée par le foin de ne confier les places fortes du royaume qu'à des étrangers, avoient offenfé les Danois. Ils portèrent fi loin leur reffentiment qu'ils s'ouvrirent en fecret aux députés de Suède fur les mefures qu'il falloit prendre pour le dépofer (*). Ils leur communiquèrent le deffein qu'ils avoient formé d'appeler *Chriftophle*, duc de *Bavière*, fils de la fœur d'*Eric*, que les droits du fang leur rendoient auffi cher que fes qualités perfonnelles, & leur avouèrent qu'ils n'étoient pas éloignés de l'élire à la place d'*Eric*, fi les Suédois le trouvoient bon : mais les députés ne pouvoient encore fe réfoudre à abandonner *Eric*, craignant fans doute que la dépofition de ce roi n'entraînât après elle la rupture de l'union, & ne donnât trop

(*) *Huitfeld* p. 801.

ERIC VII.

beau jeu à *Canutſon*, dont l'ambition déjà trop encouragée par tant de ſuccès n'eût alors plus eu de frein (*). Et en effet ces députés étant de retour en Suède, diſposèrent le ſénat à ſe contenter de la promeſſe qu'*Eric* leur avoit faite de ſe rendre à *Calmar* l'année ſuivante.

Mais avant que de quitter le Dannemarc, il ſemble que ce prince eût réſolu de ſe venger de la haine qu'on y avoit pour lui, ou d'achever de la mériter. S'il en faut croire *Huitfeld*, il aliéna la principauté de *Rugen* en faveur de ſes couſins les ducs de Poméranie, en les affranchiſſant de l'obligation d'en prêter foi & hommage aux rois de Dannemarc. C'eſt ainſi, ſuivant cet auteur, que fut démembrée cette province qui depuis trois ſiècles relevoit du royaume, & que les prédéceſſeurs d'*Eric* n'avoient acquiſe & conſervée qu'au prix de tant de travaux & de tant de ſang (1).

(*) Chr. Rhythm. Suec. p. 296.

(1) Il eſt bien remarquable que dans la lettre des états au duc *Chriſtophle*, ni dans celle qu'ils écrivirent en 1439 à *Eric* lui-même, lettres qui contiennent un long dénombrement de leurs griefs contre lui, il ne ſoit pas dit un mot d'une ceſſion plus propre

L'année ſuivante *Eric* qui avoit paſſé l'hiver en Dannemarc convoqua les états du royaume à *Vordingbourg*. Là ce prince qui ne perdoit point ſon projet de vue, renouvella ſes inſtances pour leur faire agréer ſon parent *Bogislas* pour ſon ſucceſſeur. Mais les états non moins perſévérans, alléguèrent toujours qu'une pareille élection étoit abſolument illégitime tant qu'il vivroit un prince qui *étant iſſu du ſang royal ſeroit par ſa naiſſance deſtiné au trône* (*). Cependant *Eric* promit de retirer des mains des étrangers les châteaux qu'il leur avoit confiés, en conſidération de ce que les états avoient bien voulu ne pas exclure totalement *Bogislas*

ERIC VII.

que tout le reſte de ſa conduite à indigner les Danois. Ce ſilence ſuppoſe l'une de ces deux choſes, ou que cette ceſſion ſe fit à l'inſçu & ſans la participation des états, ce qui la rendroit nulle de toute nullité, & qui n'eſt guères probable; ou que *Huitfeld* s'eſt trompé, & que cette ceſſion n'a point eu lieu. Dans cette incertitude on voit que ce n'eſt pas ſans raiſon que dans la note à l'année 1376 on a dit qu'on ne ſavoit point de quelle manière la principauté de *Rugen* a été démembrée de la couronne.

(*) V. Litt. Sen. ad *Chriſtoph.* ap. *Huitf.* p. 805. & ſeq.

ERIC VII.

du gouvernement du royaume, & de ce qu'ils avoient même pourvu honorablement à ſon entretien. Mais cette promeſſe étoit une bien frivole récompenſe de leur condeſcendance à ſes déſirs. *Eric* qui n'avoit ſans doute jamais ſongé à la tenir, remit au contraire à *Bogislas* tous les châteaux forts qui lui reſtoient, & perſiſtant dans ſon plan de conduite incompréhenſible, repartit pour l'isle de *Gothlande*, afin, diſoit-il, d'être plus à portée de négocier avec les Suédois, mais en effet dans la ferme réſolution d'abandonner le royaume. C'eſt ce qui paroît aſſez par le ſoin qu'il prit d'emporter avec lui tous ſes tréſors, & les effets les plus précieux de la couronne, ſans en excepter la plus grande partie des chartes dépoſées dans les archives. Il n'oublia pas non plus de ſe faire ſuivre dans ſa retraite par ſa maîtreſſe *Cécile*, aux mauvais conſeils de laquelle on imputoit ce qu'il y avoit de plus irrégulier & de plus inconſéquent dans ſa conduite.

Toutes les calamités du royaume n'avoient pas pris fin cependant avec l'adminiſtration de ce prince impru-

dent. Des troubles fâcheux s'étoient élevés dans la province de *Vend-Syssel*, la plus septentrionale de la presqu'isle de Jutlande; soit que le ressentiment d'*Eric* lui-même les eût excités ou fomentés, soit qu'il en fût innocent, & que comme il le déclara dans la suite (*), la haine qu'on avoit conçue contre lui chargeât son portrait de tout ce qui paroissoit propre à le noircir. Ces troubles avoient une origine assez extraordinaire. Le peuple de cette province s'étoit persuadé que le concile de *Basle* qui étoit alors assemblé s'occupoit à réformer les désordres qu'on reprochoit déjà généralement aux gens d'église; il pensoit que ces désordres n'ayant pas d'autre cause que leurs trop grandes richesses, on se proposoit de les leur retrancher, & qu'en conséquence les peuples n'étoient pas obligés de leur payer aucune sorte de tribus, jusqu'à ce qu'ils sussent ce qui avoit été réglé par le concile.

ERIC VII.

C'étoit là sans doute une vision bien digne d'un peuple simple &

(*) Respons. *Eric.* Reg. & de dat. Steck. ap. *Huitf.* p. 809.

ERIC VII.

ignorant. Le concile de *Basle* ne songeoit guères aux mœurs & au luxe du clergé (*). Lui proposer une réforme de cette nature, c'eût même été la plus dangereuse & la plus criminelle héréfie. A la vérité il faut lui rendre la justice, qu'il ne négligea pas les intérêts des royaumes du Nord; on voit au contraire qu'il en fut souvent occupé, mais c'étoit pour maintenir l'honneur de *Sainte Brigitte* dans l'ordre qu'elle avoit fondé & dans ses révélations qu'on avoit osé attaquer. C'étoit pour confirmer les libertés du clergé de Suède, pour dispenser les archevêques d'*Upsal* de recevoir le *pallium* de l'archevêque de *Lunden*, pour permettre que des évêques fissent des échanges de leurs siéges, &c.

A l'imitation des paysans du *Vend-Syssel*, ceux des autres cantons de la *Jutlande* se soulevèrent aussi, non contre le clergé, mais contre la noblesse, dont ils prétendoient avoir de beaucoup plus justes sujets de se plaindre. La révolte fut bientôt générale, & donna lieu à tant de violences qu'une partie de la noblesse,

(*) V. *J. Gramm.* in not. ad *Meurs.* p. 592.

la

la ville de *Hattersleben*, & l'isle d'*Arrœ*, c'eſt-à-dire, toutes les parties du *Sleſwic* qui reſtoient à la couronne depuis le dernier accord, furent obligées de ſe mettre ſous la protection d'*Adolphe*, comte de Holſtein duc de *Sleſwic*. Ce nouveau malheur étoit encore le fruit de la haine d'*Eric* contre ſes ſujets, ſi celle dont ſes ſujets le payoient à leur tour n'a point fait ſuppoſer gratuitement qu'il avoit allumé le feu de la rebellion par des émiſſaires ſecrets.

ERIC, VII.

Cependant les affaires de Suède reſtoient toujours ſur le même pied, & *Canutſon* y régnoit encore ſous le nom d'adminiſtrateur, gouvernant arbitrairement un peuple qui le haïſſoit, & affermiſſant par degrés ſon autorité malgré les révoltes des payſans, les brigues du clergé, & les jalouſies de la nobleſſe. Il avoit battu les Vermelandiens ſoulevés contre lui, & avoit fait brûler vifs deux de leurs chefs : il avoit diſpoſé de tous les gouvernemens vacans ; enfin il avoit nommé lui-même les députés à l'aſſemblée générale qu'on étoit convenu de tenir cette année à *Cal-*

ERIC VII.

mar, & à laquelle le roi avoit promis d'aſſiſter.

On attendoit avec impatience ce que cette aſſemblée prononceroit ſur le ſort d'un royaume dont on ne ſavoit plus depuis long-temps quel étoit le maître. Ceux qui connoiſſoient *Eric* pouvoient préſager le parti qu'il prendroit. Il ne ſe rendit point à *Calmar*, & reſtant obſtinément dans ſa retraite de *Gothlande*, il envoya ſeulement dire aux états qu'il ne conſentiroit jamais à traiter avec eux que lorſqu'ils commenceroient par lui remettre les forteresses de *Stockholm*, de *Nykœping* & de *Calmar*.

Quoiqu'*Eric* eût ainſi refuſé de ſe rendre à *Calmar* malgré les inſtances que lui avoient faites les états de Dannemarc à la diète de *Vordingbourg*, les députés de Dannemarc & de Suède ne laiſsèrent pas de prendre diverſes réſolutions importantes en l'abſence de ce prince & des députés Norvégiens. Ils firent entr'autres un accord dont voici quelques articles fort remarquables. 1°. On continuoit à reconnoître *Eric* pour roi légitime auſſi long-temps qu'il vivroit. 2°. On ſe promettoit d'en-

tretenir à perpétuité une paix & une amitié constante, & même une alliance offensive & défensive entre les trois royaumes. 3°. A l'égard de l'article de la loi de l'*union* qui portoit que ces trois royaumes n'auroient qu'un seul & même roi, comme les députés Suédois alléguoient qu'ils n'étoient pas suffisamment instruits sur ce point, & personne n'ayant comparu de la part des états de Norvège, on se contentoit de statuer, *que soit que les trois royaumes trouvassent bon d'élire un seul & même roi, soit qu'ils en choisissent plusieurs, on observeroit fidellement l'article de l'alliance éternelle des trois nations.* Il eut autant valu dire qu'on ne se soucioit plus de cette union si souvent & si solemnellement jurée. Comment compter en effet sur une amitié & une alliance perpétuelles entre des nations voisines qui auroient eu des rois différens !

ERIC VII.

Sur le refus du roi les états de Dannemarc s'en retournèrent, & ceux de Suède s'étant rassemblés à *Telge* (*), y firent une sorte de con-

(*) V. Confed. Telg. d. die decol. J. Bapt. ap. *Hadorph.*. p. 126.

ERIC VII.

fédération par laquelle tous les ordres s'engageoient à n'épargner ni leurs biens, ni leurs vies pour la défenſe de leur liberté, de leurs droits, & de leurs coutumes (*). En même temps ils firent intimer à *Eric* une aſſignation par laquelle ils le citoient de ſe rendre dans l'eſpace de trois mois au *Moraſten* (lieu de l'élection des rois près d'*Upſal*) pour y répondre à leurs plaintes, & remplir enfin ſes engagemens, faute de quoi ils le déclaroient déchu du trône, & renonçoient à l'obéiſſance qu'ils lui avoient promiſe. On reconnoiſſoit aiſément dans cette démarche hardie l'effet des ſuggeſtions de l'adminiſtrateur. Il touchoit alors au moment de voir vaquer ce trône qu'il ſouhaitoit avec tant de paſſion d'occuper. Mais ſon deſpotiſme orgueilleux, & la jalouſie de ſes rivaux qui croiſſoient avec ſa fortune, multiplioient en même temps les obſtacles qui l'en éloignoient. Le grand-bailli du royaume *Chrétien Nilſen* ſon parent & autrefois ſon ami, étoit devenu le plus dangereux de ſes ad-

(*) *Eric Upſal.* L. V. p. 178.

versaires depuis qu'il se voyoit éclipser par ce puissant rival. Il tenta même de le supplanter; mais moins heureux ou moins habile, il tomba dans les piéges que l'administrateur lui avoit tendus, & surpris la nuit dans son château, il fut conduit prisonnier à son ennemi, entre les mains duquel il se vit obligé de remettre toutes ses forteresses. ERIC VII.

Cependant les états de Dannemarc assemblés à *Corsœr* écrivoient aussi à *Eric* pour le presser de revenir au plutôt chez eux, faute de quoi leur devoir & leur honneur ne leur permettoient plus de laisser le royaume sans chef. Mais prévoyant bien l'inutilité de ces nouvelles instances, ils ne crurent pas devoir s'en tenir là, & ils envoyèrent en même temps une ambassade à *Christophle* duc de *Bavière* pour l'inviter à venir recevoir la couronne qui lui avoit été déférée, au cas qu'*Eric* s'obstinât à ne point quitter sa retraite. Ils déduisent fort au long dans leur lettre à ce duc les motifs de leur conduite, & déclarent expressément qu'en l'invitant à venir prendre en mains les rênes de l'état, ils ont égard à ce qu'il est du sang

ERIC VII.

de leurs rois, & le plus proche parent d'*Eric*.

Cette démarche des états de Dannemarc a été vivement censurée par les historiens Suédois, qui en ont pris occasion de leur reprocher d'avoir les premiers enfreint la loi de l'*union*, en se donnant ainsi un roi sans la participation des états de Suède & de Norvège; & il est certain que les états de Dannemarc eussent agi plus régulièrement s'ils eussent attendu que les Suédois & les Norvégiens eussent pris une résolution finale au sujet d'*Eric*, pour procéder ensuite avec eux à une nouvelle élection, conformément à ce que la loi de l'union avoit prescrit. Mais l'équité devroit aussi faire observer, 1°. qu'on ne peut douter que les états de Dannemarc n'aient communiqué à ceux de Suède leur dessein de choisir le duc de Bavière. *Huitfeld* nous l'assure, & le silence des historiens Suédois ne suffit pas pour détruire un témoignage aussi formel. 2°. Les Suédois ayant constamment déclaré qu'ils ne vouloient pas *Bogislas* pour leur roi, il y avoit tout lieu de présumer qu'ils se détermineroient à choisir un

prince à qui ſa qualité d'arrière-petit-neveu de *Marguerite* donnoit les titres les plus ſpécieux pour demander les couronnes du Nord, & que la Suède & le Dannemarc étant d'accord ſur ce point, le conſentement des Norvégiens ſeroit aiſé à obtenir. 3°. Les factions qui déchiroient la Suède, & l'autorité qu'y avoit priſe l'adminiſtrateur rendoient toutes les voies de négociation longues, difficiles, & d'un ſuccès très-douteux. 4°. Les maux du Dannemarc exigeoient un prompt remède. Les états inſiſtent beaucoup là-deſſus dans leur lettre au duc de *Bavière* : *le peuple*, diſent-ils, *s'eſt ſoulevé contre le clergé & la nobleſſe. Nos vies ſont ſans ceſſe expoſées à ſes fureurs* : *les comtes de* Holſtein *nous menacent d'une rupture ; les étrangers dominent chez nous, au moyen des forterceſſes dont ils ſont en poſſeſſion.* 5°. Enfin il paroît clairement par la lettre que nous venons de citer, que ſi *Eric* déférant aux ſollicitations des états étoit revenu prendre le ſceptre qu'il abandonnoit, *Chriſtophle* n'auroit eu que le rang & les revenus qu'on avoit aſſignés au duc *Bogiſlas*, qui, comme on ſait, n'avoit pas même

ERIC VII.

le titre & les droits d'*adminiſtrateur* ou de *régent* du royaume. Et bien que ce titre & ces droits aient été accordés effectivement au prince Bavarois l'année ſuivante lorſque le roi *Eric* fut dépoſé, il ne fut pourtant proclamé roi (1) qu'après l'aſſemblée de *Jonkœping*, où les Suédois ſe montrèrent favorablement diſpoſés pour lui; malgré cette proclamation même, il ne fut couronné qu'après avoir été reconnu par les deux autres nations, formalité qui ne laiſſoit pas d'être de quelque importance, quoiqu'on en veuille dire, puiſqu'il y avoit eu des princes appelés au trône à qui le défaut de couronnement avoit fait enſuite refuſer le titre de roi.

Pendant qu'on oppoſoit en Dannemarc un nouveau rival au roi *Eric*, le crédit de quelques prélats, & ſur-

(1) Dans une charte datée de *Copenhague* du ſamedi avant la St. Laurent 1439, il ne prend que le titre d'*adminiſtrateur* du royaume; (*Huitf.* p. 824.) & dans une autre datée de l'octave de la St. Laurent de la même année qui ſe trouve dans les *extraits manuſcrits de Bartholin*, il ne ſe nomme que *Gubernator regni Daniæ*. Ce ne fut qu'en 1440, dans la diète de *Vibourg*, qu'il fut ſolemnellement élu & proclamé. Voy. ſa capitulat. dans *Huitfeld* ibid.

tout la haine qu'on portoit à *Charles Canutſon*, ſoutenoit encore le parti de ce prince en Suède, & prévenoit l'effet des menaces que les états lui avoient faites. *Nicolas Steenſon*, quoique beau-frère de l'adminiſtrateur, s'étoit mis à la tête de ſes ennemis, & ayant paſſé en *Gothlande* (*), *Eric* pour l'animer & le ſoutenir le créa maréchal du royaume de Suède, en lui donnant l'épée, le bâton blanc & l'anneau d'or, ſuivant la cérémonie uſitée, avec des lettres circulaires aux états de Suède, par leſquelles il ôtoit cette dignité à *Charles Canutſon* qu'il accuſoit de divers crimes. Pour que cette démarche eût pu produire quelqu'effet, il eut fallu la ſoutenir par un ſecours conſidérable; mais le roi ne put lui donner plus de 200 ſoldats allemands, auxquels il ſe flattoit que les mécontens ſe joindroient bientôt en foule. En effet *Steenſon* donna d'abord aſſez d'embarras à l'*adminiſtrateur Canutſon*; il fit une irruption dans l'Oſtro-Gothie, ſouleva une partie des habitans de cette

ERIC VII.

(*) Litt. Reg. Eric. dat. Wisborgh. fer. 5. ant. Dom. Judica ap. *Hadorph.* p. 128.

ERIC VII.

province, traita l'autre avec beaucoup de rigueur, & à la faveur d'une diverſion que firent les Norvégiens à l'inſtigation d'*Eric*, il ſe propoſoit de porter plus loin l'étendart de *Dannebrog*, cette célèbre bannière des Danois qu'il avoit peut-être aſſez imprudemment arborée. Mais *Charles Canutſon* envoya un corps de troupes qui repouſſa les Norvégiens, & quelque temps après il fit lui-même priſonnier ſon beau-frère *Steenſon* (*) qui mourut de chagrin au bout de trois jours. Neuf des principaux officiers de ſon armée qui avoient été pris avec lui furent roués par ordre de *Canutſon*. Un roi de Suède eut autrefois expoſé, & peut-être perdu ſon autorité légitime, par les mêmes actes de cruauté qui affermiſſoient alors celle de ce particulier ambitieux.

Pendant que cela s'étoit paſſé en Suède, le duc *Chriſtophle* de *Bavière* ayant accepté les offres qui lui avoient été faites par les états de Dannemarc, arriva à *Lubeck*, & les ſénateurs avec les premiers de la nobleſſe allèrent le recevoir, & lui rendre leurs hom-

(*) *Magn. Goth. Sueon.* Hiſt. L. 22. c. 15.

mages. Ce fut là qu'ils composèrent les lettres (*) par lesquelles ils déclaroient à *Eric* qu'ils renonçoient à l'obéissance qu'ils lui avoient jurée, & qu'en conséquence ils alloient élire un autre roi (1). *Eric* reçut cette lettre dans le temps qu'il venoit de faire un nouvel effort pour se rétablir en Suède, au moyen de la négociation que *Krœpelin* avoit entamée en son nom avec l'administrateur. Il étoit même sorti de sa retraite de *Gothlande*, & ayant passé en Suède il s'étoit avancé jusques à *Stegebourg* où il avoit voulu engager *Canutson* à se rendre pour conférer avec lui sur les affaires du royaume. Mais l'adminis-

ERIC VII.

(*) Litter. Renunc. Ord. R. D. de dat. Lubec. die Joh. Bapt. c'est-à-dire le 24 Juin 1439. ap. *Huitfeld* p. 807.

(1) Ces lettres des états de Dannemarc furent suivies d'un manifeste d'*Eric* adressé aux états de Fionie, où il répond article par article à toutes leurs accusations. Ces pièces répandent beaucoup de jour sur divers événemens de ce règne, mais leur longueur ne nous ayant pas permis de les insérer ici, nous avons cru qu'il suffisoit d'en tirer les résultats généraux qui nous paroissoient les plus propres à caractériser ce prince singulier. Nous renvoyons à *Huitfeld* ceux qui souhaiteroient des détails que notre plan ne peut admettre. V. *Huitf.* Chron. p. 809. 811. & seqq.

ERIC VII.

trateur connoiſſoit trop bien ce genre de pièges, & l'avoit trop ſouvent employé pour s'expoſer lui-même à y tomber. Il ſe contenta donc de s'aboucher avec *Krœpelin*, & d'autres commiſſaires du roi, & après quelques conférences on ſe ſépara ſans avoir rien conclu d'important. *Eric* lui-même y donna lieu ſans doute par ſon prompt retour en *Gothlande*. Mais ce qui acheva de rendre cette négociation inutile, ce fut l'effet que produiſirent en Suède les lettres des Danois à ce prince (*). *Charles Canutſon* en profita pour diſpoſer les états convoqués à *Telge* à ſuivre l'exemple de ceux de Dannemarc, & à ſignifier au roi qu'ils renonçoient auſſi à l'hommage qu'ils lui avoient prêté. Dès-lors dépoſé par les états de Dannemarc & de Suède, & peu ſoigneux d'entretenir ceux de Norvège dans les bonnes diſpoſitions où ils étoient encore en ſa faveur, *Eric* n'influa preſque plus en rien ſur le ſort des peuples qu'il avoit gouvernés, & ils ne tardèrent pas à lui donner un ſucceſſeur; enſorte que

(*) Chr. Rhythm. Suec. p. 346.

perdant l'eſpérance, & peut-être même le déſir de recouvrer ſes royaumes, il ne mena plus qu'une vie privée dans l'isle de *Gothlande*, où il reſta encore dix ans depuis ſa dépoſition. La conduite qu'il tint dans cette retraite acheva de convaincre tout le monde qu'il n'étoit guères digne des couronnes qu'il avoit perdues. Loin d'aſpirer à la gloire facile d'être regretté de ſes anciens ſujets, ou de goûter après tant de traverſes les douceurs d'une condition tranquille, il ne rougit point d'exercer publiquement l'infame métier de pirate. Il armoit des vaiſſeaux qui troubloient le commerce de la Baltique, & qui causèrent ſouvent de grands dommages, particulièrement aux Suédois. Il pilloit leurs côtes, il enlevoit leurs navires marchands. On verra dans la ſuite que contraint enfin de ſortir de cette isle (en 1449), il ſe retira à *Rugenwald* en Poméranie, où il vécut encore dix ans des revenus d'un petit patrimoine, & termina ſa longue carrière dans l'obſcurité & dans le mépris.

ERIC VII.

Si l'on rapproche les principaux traits de la vie de ce prince, on

ERIC VII.

reconnoîtra d'abord que nul caractère n'étoit plus opposé que le sien à celui de *Marguerite*, ni plus propre par conséquent à détruire le grand ouvrage qu'elle lui avoit laissé à achever. Cette princesse avoit un esprit étendu, souple, conciliant, maître de lui-même: *Eric* incapable de se modérer, & de prendre conseil des temps & des circonstances, se livroit à son impétuosité. L'une préparoit de loin ses succès par des intrigues, & aimoit mieux attendre long temps le moment de l'exécution, que de donner rien au hasard: l'autre ne s'étoit pas plutôt proposé un but bon ou mauvais qu'il emploioit tout ce qu'il avoit de force pour l'emporter, & ne voyoit les obstacles qu'après le mauvais succès. L'une féconde en moyens & en ressources gagnoit du moins quelque chose lorsqu'elle ne pouvoit tout obtenir: l'autre s'obstinoit à vouloir tout, & les choses mêmes qui s'excluoient l'une l'autre, chargeant le peuple d'impôts, pendant qu'il humilioit le clergé, & fatigant la noblesse par des guerres longues & malheureuses, tandis qu'il lui préféroit des étrangers, &

ſe jouoit des promeſſes qui euſſent pu l'attacher à ſes intérêts.

ERIC VII.

La bonne éducation qu'il avoit reçue ne put réformer cet eſprit impétueux, comme la grandeur de ſa fortune n'avoit pu l'élever, ni ſa paſſion pour les femmes l'adoucir. Il n'eſt malheureuſement que trop vrai qu'il y a des hommes qui ſemblent ne pouvoir ſentir ni comprendre les convenances des choſes, ni même ſe faire de juſtes idées de leurs plus chers intérêts, & que la crainte ſeule & la néceſſité peuvent contenir dans certaines bornes. Au lieu de faire oublier à ſes ſujets qu'il étoit étranger, *Eric* acheva de leur rendre odieux ce nom déjà trop importun, par la confiance & les bienfaits qu'il accordoit preſqu'uniquement à ſes compatriotes. Il aimoit la guerre & la navigation, & fut preſque toujours malheureux dans l'une & dans l'autre, incapable ſans doute de plier ſon impétuoſité aux préceptes de ces deux arts; car après tout une conduite meſurée & circonſpecte eut enfin réuſſi dans le cours d'un long règne à mettre tôt ou tard la fortune de ſon côté, &

ERIC VII.

il eſt aiſé de voir qu'il avoit en lui-même ſon plus dangereux ennemi. Enfin on lui reprochoit avec raiſon de l'inconſtance, & beaucoup d'avidité & d'avarice. Tel qu'étoit ce prince il a eu ſes panégyriſtes (*), ſurtout parmi les hiſtoriens de Poméranie. Il y en a qui vont même juſques à en faire un martyr de la vertu & de la juſtice, & à comparer ſa retraite à l'abdication de *Dioclétien*. C'eſt avec auſſi peu de fondement qu'on a cru qu'il étoit l'auteur d'une chronique de Dannemarc écrite en latin, qui commence au roi *Dan*, & continue juſques à l'année 1288. Il faudroit de grandes preuves pour ſe perſuader qu'un prince du caractère d'*Eric* ſe ſoit occupé à compoſer des livres (1).

(*) *Micræl.* alt. u. neues-Pommerl. L. 3.

(1) Il n'y en a aucune qui ſoit de quelque poids. Le manuſcrit original de cette chronique portoit à la vérité à la première page ces mots, *Liber Erici Regis*; mais le nom du poſſeſſeur n'eſt pas néceſſairement le nom de l'auteur. D'ailleurs n'y a-t-il eu que ce roi qui ait été nommé *Eric*? On voit clairement en liſant cet ouvrage que l'auteur a été un moine Danois du 13me. ſiècle qui aimoit peu les Allemands, bien loin d'être Allemand lui-même. Un hiſtorien Suédois moderne prétend

ERIC VII.

De tous ses sujets les Norvégiens furent les seuls qui lui témoignèrent un attachement constant. Il les ménageoit, & un Norvégien nommé *Thorlac* à qui il donna l'évêché de *Vibourg* étoit son favori. Sa maîtresse *Cécile* étoit accusée de toutes les fautes qu'il faisoit ; elle le gouvernoit en effet avec beaucoup d'empire ; mais la haine qu'on avoit pour elle l'exposoit à recevoir plus d'outrages qu'un roi méprisé lui-même n'en pouvoit venger, & le ressentiment que l'un & l'autre en dûrent concevoir fut peut-être un des motifs de cette retraite si obstinée & si étrange dans l'isle de *Gothlande*.

Ce fut un grand malheur pour ce roi d'avoir survécu si long-temps à la reine *Philippine* sa femme, & de

ue les Danois refusent de reconnoître cette hronique pour l'ouvrage du roi *Eric*, parce ue l'auteur avoue qu'ils descendent des Suéois. Mais les historiens Danois ont seulement é que le roi *Eric* en fut l'auteur. D'ailleurs us le citent & en font usage, persuadés qu'un storien n'en est pas plus véridique pour porter ie couronne. Enfin qui peut savoir aujourhui, qui savoit même dans le temps où ce re a été écrit, si les premiers habitans du ord ont passé de Dannemarc en Suède, ou Suède en Dannemarc ?

ERIC VII. n'en avoir point eu d'enfans. Ce défaut d'héritiers empêcha sans doute qu'il ne se formât quelque lien d'amour & de confiance entre lui & ses sujets. *Eric* fit bâtir les villes d'*Elseneur* & de *Landscrone*. La première située sur le détroit du *Sund* fut nommée *Œre - krog* & l'a été long-temps encore après. Ce prince régna 42 ans, à compter depuis son couronnement à *Calmar* en 1397 jusques en 1439, époque de sa déposition, mais seulement 26 ans à compter depuis la mort de la reine *Marguerite*. Il mourut à l'âge de 76 ans.

CHRISTOPHLE III *dit de Bavière*, *XLIX Roi.*

CHRISTOPHLE III. *ERIC* s'étant ainsi obstiné à ne point quitter sa retraite de *Gothlande*, & à ne donner aucune satisfaction à ses sujets, *Christophle* duc de *Bavière*, comte Palatin du Rhin, né du mariage de *Catherine* sœur du roi *Eric* avec *Jean* duc de *Bavière* qui étoit fils de l'empereur *Robert* (1),

(1) Il descendoit ainsi par les femmes du roi *Valdemar III* qui étoit son trisaieul. On

fut invité, comme on l'a vu, à venir prendre possession de la couronne de Dannemarc. Il reçut à *Lubeck* les premiers hommages des sénateurs & des principaux de la noblesse, mais on ne lui donna pas le titre de roi, & il ne prit que celui d'administrateur du royaume, de peur d'être

CHRISTOPHLE III.

---

fait que ce prince avoit laissé deux filles dont l'ainée nommée *Ingueburge* avoit épousé *Henri* duc de *Mecklenbourg*. De ce mariage étoit née *Marie* de *Mecklenbourg* qui épousa *Wratislas* duc de Poméranie, duquel elle eut le roi *Eric* de Poméranie, & *Catherine* qui fut donnée en mariage à *Jean* duc de Bavière fils de l'empereur *Robert*, duquel elle eut *Christophle* dont il est ici question. On voit par là combien les états continuoient à observer scrupuleusement l'ancienne loi de succession, malgré le droit illimité d'élection que l'union de *Calmar* leur donnoit conjointement avec les états des deux autres royaumes, dans le cas où le dernier roi n'auroit pas laissé de fils, & il est singulier que cette loi de succession leur ait paru plus sacrée & plus inviolable que celle de l'*union* qui étoit encore si recente. En effet suivant les termes de la constitution de *Calmar*, *Eric* avoit été en droit de solliciter les états d'élire son cousin *Bogislas*, & il est clair par la manière dont ils motivèrent leur refus, qu'ils ne croyoient pas qu'aucune loi, aucun engagement eût pu ôter à *Catherine* le droit de succession qu'elle avoit hérité de ses ancêtres, & qu'elle transmettoit au duc *Christophle* son fils,

CHRISTOPHLE III.

accusé d'avoir rompu lui-même l'union qui devoit être l'instrument de sa grandeur.

Aussitôt que *Christophle* fut arrivé en Dannemarc, le sénat, de concert avec lui, fit répandre un manifeste contre *Eric* parmi les habitans des villes anséatiques des côtes de la Baltique, & il enjoignit à tous ceux qui tenoient quelques forteresses au nom de ce prince de les remettre incessamment & sous peine de la vie. Effrayés de cette menace ses parens & ses créatures se réfugièrent en toute diligence auprès de ce roi déposé. Trois princes de Poméranie ses cousins étoient de ce nombre. Un comte d'*Eberstein* resta cependant, avec quelques autres gentilshommes qui étoient censés naturalisés dans le royaume.

Après avoir ainsi assuré son autorité en Dannemarc, *Christophle* porta son attention sur les deux autres couronnes du Nord. *Charles Canutson* gouvernoit toujours la Suède; mais la haine qu'on lui portoit, & le désir qu'avoit le clergé que l'union des trois royaumes fût maintenue, faisoient souhaiter au peuple un autre

maître. La plupart des Suédois panchoient donc déjà en faveur de *Christophle*, lorsqu'ils reçurent l'ambassade solemnelle qu'il leur envoyoit. Elle étoit composée de l'archevêque de *Lunden* (*Jean Laxman*), de l'évêque de *Roschild*, & de quatre seigneurs laïques. Un pareil nombre de Suédois à la tête desquels étoient l'archevêque d'*Upsal*, & l'évêque de *Stregnès*, furent nommés pour traiter avec eux dans cette assemblée de *Telge*, où, comme on l'a rapporté, *Eric* fut déposé.

CHRISTOPHLE III.

Cette déposition fut suivie d'une nouvelle diète à *Jœnkœping*, & quoiqu'il ne s'y trouvât aucun député des états de Norvège (*), (trop attachés au parti d'*Eric* pour approuver cette démarche) on y arrêta que la convention qui avoit été passée à *Calmar* en 1438 seroit fidellement observée & maintenue dans tous ses points, à la réserve de celui qui assuroit la couronne à *Eric*. On convint de plus que les députés des trois royaumes s'assembleroient le 24 juin

(*) Convent. Jenkóp. de die Mart. post Omn. Sanct. an. 1439. ap. *Haporph.* p. 139.

CHRISTOPHLE III.

de l'année suivante à *Calmar* pour y travailler à rétablir l'ordre, & à affermir la paix dans le Nord.

Ce fut sans doute pour hâter la résolution des Suédois, & aller au devant des menées secrettes de *Charles Canutson*, que les Danois prirent alors le parti d'élire formellement, & de proclamer *Christophle* sans attendre le résultat de cette diète indiquée à *Calmar*. Cette élection se fit à *Vibourg*, où le nouveau roi promit par serment aux états assemblés de défendre ses peuples, & de maintenir les libertés, priviléges, & immunités de chaque ordre. Mais les intrigues de *Canutson* qu'on s'étoit proposé de rendre inutiles par cette démarche prévinrent d'abord l'effet qu'on en attendoit, en empêchant qu'il n'y eût un nombre suffisant de députés Suédois à *Calmar*. Cependant l'archevêque de *Lunden* & les autres députés Danois qui s'y étoient rendus ne laissèrent pas d'avancer les intérêts de *Christophle*. Ils firent secrètement les offres les plus avantageuses à *Canutson* s'il vouloit cesser de traverser l'élection de ce prince; ils tâchèrent de prévenir le

le 29me. Avril 1440.

Suédois en ſa faveur; ils les engagèrent enfin à s'aſſembler de nouveau environ trois mois après dans la ville d'*Arboga*. CHRISTOPHLE III.

Durant cet intervalle les députés Danois, & les prélats Suédois lièrent ſi bien leur partie que *Charles Canutſon* ne tarda pas à s'appercevoir que la pluralité des ſuffrages ne ſeroit pas pour lui, & que le temps n'étoit pas encore venu où devoit s'accomplir l'oracle d'une religieuſe qui flattoit ſon ambition de l'eſpérance d'une couronne. Il réſolut donc de céder aux circonſtances, & de faire valoir le plus qu'il pourroit ſa ſoumiſſion forcée, & la crainte qu'il pouvoit encore donner à ſon compétiteur.

Les états d'*Arboga* ayant ouvert leur aſſemblée au temps convenu, les députés de Dannemarc remirent de nouveau ſur le tapis l'élection de *Chriſtophle*. Ils firent l'éloge de ſes belles qualités, ils diſtribuèrent des copies du ſerment qu'il leur avoit prêté à *Vibourg*, ils leur promirent en ſon nom de ſemblables ſûretés pour leurs libertés & leurs privilé-ges. Ces diſcours produiſoient d'au- le 29me. Septemb. 1440.

CHRISTOPHLE III.

tant plus d'effet que les chefs de l'aſſemblée étoient déjà tous perſuadés. Le maréchal *Canutſon* qui venoit de traiter de ſon conſentement avec les députés Danois, mais qui vouloit en augmenter le mérite aux yeux de ſes compatriotes, fut le ſeul qui parut faire quelque difficulté. Il pria les états d'avoir égard aux grandes dépenſes qu'il avoit été obligé de faire pour le ſervice de la patrie, & de l'aider à acquitter les dettes dont il étoit chargé, l'impoſſibilité où il étoit de le faire ſans ce ſecours étant la ſeule choſe qui l'empêchât, diſoit-il, de joindre ſon ſuffrage à celui des autres. Alors les états lui accordèrent la *Finlande* entière à titre de fief, & pour ſa vie ſeulement, avec tous ſes châteaux & fortereſſes, & l'isle d'*Œlande* avec le château de *Borkholm* pour lui & ſes héritiers, à condition qu'on auroit la liberté de les réunir à la couronne quand on le voudroit pour la ſomme de 40000 marcs. C'étoient les conditions mêmes auxquelles *Chriſtophle* avoit traité avec lui, & que les députés Danois ſurent ainſi faire confirmer par les états. Auſſitôt *Canutſon* donna

donna publiquement ſon agrément à l'élection de *Chriſtophle*, & tous les membres des états après lui arrêtèrent qu'il ſeroit appelé à remplir le trône qu'*Eric* avoit laiſſé vacant, & invité de ſe rendre à *Calmar* le 24 juin de l'année ſuivante pour en prendre poſſeſſion. On fit enſuite notifier aux états de Norvège cette réſolution, & on les pria d'envoyer des députés munis de leurs pleins-pouvoirs pour mettre la dernière main à l'élection de *Chriſtophle*, & rétablir ſur un pied ſolide la paix & l'union dans le Nord. On indiqua pour cet effet une aſſemblée à *Lôdeſe* pour le deuxième de février de l'année ſuivante, où devoit auſſi ſe trouver un pareil nombre de députés des deux autres royaumes. Les Norvégiens reçurent ſans doute ces propoſitions avec froideur. Ils avoient aſſez fait connoître qu'ils n'approuvoient point la dépoſition d'*Eric*; mais l'évêque d'*Opſlo* Danois de naiſſance, & tout dévoué à *Chriſtophle*, ayant trouvé le moyen de ſe faire nommer pour député à cette diète d'*Arboga*, y avoit plutôt fait parler les intérêts de ce prince, &

CHRISTOPHLE III.

Christophle III.

ſi propre inclination, que les ſentimens du peuple qu'il repréſentoit.

Pendant que cela ſe paſſoit en Suède, *Chriſtophle* ne négligeoit pas les affaires de ſon royaume de Dannemarc (*). Pour ſe concilier plus sûrement l'amitié du comte *Adolphe* de *Holſtein* duc de *Sleſwic*, il lui donna l'inveſtiture de ce duché, pour lui & ſes héritiers à perpétuité, & ſans en excepter les diſtricts que ſon prédéceſſeur avoit réſervés à la couronne. *Adolphe* reçut en ſigne de cette inveſtiture le drapeau ducal des mains du roi, à qui il fit à genoux le ſerment ordinaire de fidélité. C'eſt ainſi que trente années d'une guerre ſanglante ſe trouvoient n'avoir pas produit le moindre avantage au Dannemarc, & que ce royaume toujours affoibli par un vice intérieur, & ébranlé par de nouvelles révolutions, étoit encore après quelques efforts dans la néceſſité d'acheter la paix d'un foible voiſin. Mais quelque grand que fût ce ſacrifice, les circonſtan-

(*) V. Inveſtit. *Adolphi* de dat. Colding. Vigil. Philip. & Jac. 1440. ap. *Huitf.* p. 819.

ces le demandoient, & il eſt probable que *Chriſtophle* eût eu de la peine à s'affermir ſur le trône s'il y eût porté l'obſtination inconſidérée de ſon prédéceſſeur. On avoit lieu de croire que ce trône lui ſeroit encore diſputé par *Eric*, qui du fond de ſa retraite cherchoit encore à ſoulever les payſans en divers lieux du royaume, & qui réuſſiſſoit du moins à entretenir les ſéditions excitées depuis quelques années en *Jutlande*. En effet dans cette province les payſans s'obſtinoient à ne vouloir payer ni les charges de l'état, ni ce qu'ils devoient à l'égliſe & à leurs ſeigneurs. Ils s'attroupèrent 1441.
même au nombre de 25000, & parloient ouvertement de remettre *Eric* ſur le trône. Ils avoient pour chef un ſénateur nommé *Henri Tageſen*, & quelques autres gentilhommes qui étoient reſtés attachés au parti du roi dépoſé. Cette armée de rebelles défit près d'*Aagaard*, dans le diocèſe d'*Aalbourg*, un corps de troupes que le roi avoit envoyé pour les réduire. Le général qui commandoit ce corps, & qui étoit Bavarois de naiſſance, & douze gentilshom-

CHRISTOPHLE III.

CHRISTOPHLE III.

mes Danois furent faits prisonniers dans cette rencontre, & eurent la tête tranchée par l'ordre de *Tagesen*. On voit combien il eût été dangereux dans de telles conjonctures de donner quelque sujet de mécontentement au comte de *Holstein*. *Christophle* s'étant mis alors à la tête de son armée livra aux rebelles un second combat qui fut sanglant & opiniâtre. Le roi demeura cependant victorieux, & les chefs de la révolte furent faits prisonniers, & condamnés à la roue. Une grande partie des paysans fut taillée en pièces, d'autres furent reçus en grâce. Dès-lors ce qui restoit de mutins dans la *Jutlande* rentra à l'envi dans le devoir.

Christophle avoit déjà reçu sur la fin de l'année précédente l'agréable nouvelle de ce que les états d'*Arboga* avoient fait en sa faveur. Afin de répondre à leur empressement, & d'achever de mettre *Charles Canutson* dans ses intérêts, il se rendit pendant l'hiver à *Helmstadt* ville de *Hallande* voisine de la Suède. *Charles* s'y rendit aussi à la prière du roi. Leur entrevue n'eut rien de la fran-

chiſe & de la groſſièreté de leur ſiècle ; elle fut digne au contraire des mœurs douces, polies, & pleines de diſſimulation qui ſemblent caractériſer dans le nôtre les perſonnes de ce rang. Ils ſe prodiguèrent les démonſtrations d'amitié & de bienveillance ; *Chriſtophle* appela *Charles* ſon père, lui fit de grands préſens, lui confirma la donation de la *Finlande*, & ſes autres gouvernemens, & lui promit que perſonne ne pourroit l'inquiéter ni lui demander aucun compte de ſon adminiſtration précédente. *Canutſon* s'en retourna ainſi comblé de grâces, mais affligé ſans doute en ſecret d'avoir un rival qui annonçoit de pareils talens pour manier les eſprits, & qui paroiſſoit vouloir ſe conduire par des principes ſi oppoſés à ceux de ſon prédéceſſeur.

CHRISTOPHLE III.

Pendant le même hiver les députés de Norvège s'étoient rendus à *Lôdeſe* ville de *Veſtro-Gothie*, comme ils y avoient été invités par les états d'*Arboga*. Les Suédois y envoyèrent auſſi les leurs. Comme l'archevêque d'*Upſal* étoit à la tête de ces derniers, il eſt à préſumer qu'il ne ſe

CHRISTOPHLE III.

passa rien dans cette assemblée qui ne tendît à avancer l'élection de *Christophle* (*). En effet ce prélat avoit été le principal instrument de l'élévation de ce prince en Suède, sentant bien, dit un ancien historien Suédois, prudent & modéré comme il étoit, que la Suède ne jouiroit d'aucun repos qu'elle n'eût un roi, & qu'il falloit qu'elle eût le même que le Dannemarc s'étoit donné. Quoiqu'il en soit, ni le roi de Dannemarc ni son sénat ne jugèrent à propos d'envoyer des députés à *Lôdese*. Cette assemblée leur étoit probablement suspecte d'un trop grand dévouement aux vues secrètes de *Canutson*, & ils aimoient mieux traiter avec les députés des deux royaumes séparément. Ceux-ci se trouvant blessés cependant de cette négligence apparente, travaillèrent à former entr'eux une union (†) particulière & plus étroite (1). Mais

(*) *Eric. Upsal.* L. 5. p. 185.

(†) Confœd. S. & N. d. Lod. 9. Febr. apud *Had.* p. 141.

(1) On peut voir là-dessus dans *Hadorph.* (p. 148.) la lettre des députés Suédois de *Lôdese* au sénat de Dannemarc. C'est de cette lettre que nous empruntons ces faits.

l'archevêque d'*Upsal*, & les autres prélats Suédois, toujours pleins de leur grand but de maintenir l'union du Nord, surent bien dissiper ces nuages, & lever les obstacles que ce mécontentement eût pu apporter à l'élection de *Christophle*. On convint donc (*) de s'assembler de nouveau à *Calmar* où *Christophle* étoit attendu en personne conformément à l'invitation des états d'*Arboga*. Ce prince voulant dans cet intervalle montrer aux Suédois la droiture de ses intentions leur envoya de *Copenhague* un acte d'assurance tel qu'ils pouvoient le désirer. Dans cet acte où il ne prend point encore le titre de roi de Suède, il promet aux états d'observer les loix de Suède, de maintenir les libertés de chaque ordre de l'état, & spécialement les immunités du clergé, de n'employer que des Suédois, de séjourner un certain temps dans chaque royaume, de ne point appliquer les revenus qu'il tireroit de l'un de ces royaumes aux besoins des autres, de faire

CHRISTOPHLE III.

(*) Oblig. *Christoph.* Reg. dat. Hafn. 26. Apr. ap. *Hadorph.* p. 145.

CHRISTOPHLE III.

reporter à *Calmar* tous les actes & titres appartenant aux archives de Suède qui se trouvoient en Dannemarc ou en Norvège, de réunir à la Suède l'isle de *Gothlande*, & les contrées limitrophes de la Russie qu'il pourroit conquérir, &c. Et pour donner à la nation Suédoise des sûretés plus grandes encore, le roi promettoit de renouveller ses engagemens par un autre acte revêtu de toutes les formalités requises dès qu'il seroit arrivé à *Calmar*, où son dessein étoit de se rendre à la Saint Jean (*). Les députés de Suède & de Norvège y vinrent en effet au temps marqué, mais le roi leur ayant mandé que les troubles de *Jutlande* dont on a déjà fait mention l'arrêteroient jusqu'au milieu du mois d'Août, ils profitèrent de cet intervalle pour mettre la dernière main à l'union particulière des deux royaumes de Suède & de Norvège qu'ils avoient ébauchée à *Lôdese* (†). Dans l'acte qu'ils passèrent à ce sujet les contractans se promettoient d'entre-

(*) Chr. Rhythm. Suec. p. 360.
(†) Confœd. S. & N. dat. Calm. 10. Aug. ap. *Had.* p. 143.

tenir une amitié & une concorde inaltérable, & de ſe ſecourir efficacement contre ceux qui voudroient attenter à leurs priviléges & libertés, *ſoit qu'il plût à Dieu que les deux royaumes ſe choiſiſſent un ſeul & même roi, ſoit qu'il ordonnât que chacun eût le ſien propre.* Une convention de cette nature ne pouvoit être fort agréable à *Chriſtophle.* En effet quoiqu'elle ne tendît point à mettre de nouveaux obſtacles à ſon élection comme roi de Suède & de Norvège, il eſt aſſez ſenſible que le but en étoit de le contraindre quand il ſeroit élu à mieux reſpecter ſes engagemens que ſon prédéceſſeur. C'étoit-là ce que les deux nations avoient eu en vue en ſe promettant des ſecours contre ceux qui voudroient attenter à leurs priviléges, confier, par exemple, à des étrangers le commandement de leurs places fortes. Mais *Chriſtophle* qui ſavoit attendre & diſſimuler ne murmura point; & lorſqu'après avoir enfin ſoumis les Jutlandois, il ſe rendit à *Calmar*, tout ſe paſſa ou parut ſe paſſer à l'entière ſatisfaction de tout le monde. Il y renouvella aux états

CHRISTOPHLE III.

le 8me. Septemb.

CHRISTOPHLE III. de Suède les assurances qu'il leur avoit envoyées par écrit, & se rendit ensuite à *Stockholm* où il fit son entrée publique avec beaucoup de magnificence, ayant l'archevêque d'*Upsal* à sa droite, & *Charles Canutson* à sa gauche (*). Après cela il fut couronné à *Upsal* au lieu & avec les cérémonies usitées, & il créa à cette occasion 70 chevaliers Danois, Suédois, & Allemands. Enfin pour ne manquer à aucune des formalités prescrites par les anciens usages de la nation, il employa l'hiver entier à faire le tour des provinces du royaume, donnant partout des marques de sa libéralité & de sa bienveillance au peuple, & surtout au clergé, & prenant soin de rétablir partout le bon ordre que les querelles perpétuelles de la noblesse, l'impunité, & les factions troubloient depuis long-temps.

le 14me. Septemb.

C'est dans cette vue qu'il défendit à qui que ce fût de prendre les armes sans une permission expresse du sénat, ou des gouverneurs de provinces. Ses sentimens modérés & pacifiques pa-

(*) *Chr. Rhythm.* p. 361.

CHRISTOPHLE III.

rurent encore dans le cours de ce voyage par la manière dont il écouta les plaintes qu'on venoit lui faire de tous côtés du maréchal *Canutſon*. Rarement un prince néglige-t-il ces occaſions de ſe venger d'un ſujet qui a porté ſes vues ſur le trône. *Charles Canutſon* avoit uſé des droits de ſa charge d'une manière qui donnoit aſſez de priſe ſur lui : une foule d'accuſateurs venoit offrir au roi des prétextes de le pourſuivre, & des bras pour l'arrêter & le punir. Le *grand-bailli Chriſten Nilſen* étoit à leur tête. Il avoit été retenu dans les fers ſans aucune ombre de juſtice, & n'avoit racheté ſa liberté que du ſacrifice d'une partie de ſes biens. Loin d'animer ces deux puiſſans ſujets l'un contre l'autre pour les mettre dans ſa dépendance, le roi travailla avec ſuccès à les réconcilier (1). Cependant il fallut que

(1) M. *Suend Bring* ſavant profeſſeur de l'univerſité de *Lunden* a publié différens actes originaux qui répandent un nouveau jour ſur l'hiſtoire de *Charles Canutſon*, & entr'autres l'acte de ſa réconciliation avec *Chr. Nilſen*, par lequel il paroît évidemment qu'elle ſe fit par la médiation du roi. Voyez. *Samling af atskilliga. Handling.* &c. T. II p. 220.

CHRIS-TOPHLE III.

Canutſon ſe rendît à *Stockholm*, où il ſe montra eſcorté de 10 vaiſſeaux & de 500 ſoldats. Il en entretenoit un bien plus grand nombre dans ſa Province de *Finlande*, où il exerçoit un empire plus abſolu que celui dont *Chriſtophle* jouiſſoit en Suède & en Dannemarc. Après cela il ne faut pas s'étonner que jouiſſant de ſemblables priviléges les poſſeſſeurs des fiefs fiſſent ſonner ſi haut le nom de liberté, & qu'ils ſe montraſſent ſi jaloux du moindre accroiſſement de l'autorité royale. De la Suède le roi ſe rendit en Norvège, comme il en étoit convenu à *Calmar* avec les députés de ce royaume (*). Et chemin faiſant il adreſſa de *Lôdeſe*, des lettres aux états de Suède pour leur notifier ſon départ, & nommer ceux qu'il chargeoit de veiller en ſon abſence à ce que les loix fuſſent ſoigneuſement obſervées, & la juſtice impartialement rendue. L'archevêque d'*Upſal* & trois gentilshommes compoſoient ce conſeil de régence, & portoient tous le nom d'*adminiſtrateurs* (†). Ce

(*) R. *Chr.* Litt. pat. ad Ord. Suec. de dat. Ludoſ. 11. Jun. 1442. apud *Hadorph.* ad Chr. Rhythm. p. 149.

(†) Chr. Rhythm. Suec. p. 367.

fut auſſi à *Lôdeſe* qu'il reçut les députés des états de Norvège qui venoient au nom de leurs ſupérieurs lui rendre leurs hommages, & l'accompagner chez eux. Il ſe rendit auſſitôt à *Opslo* où *Aslac Bolt*, archevêque de *Drontheim* le ſacra roi de Norvège en préſence des évêques & des ſénateurs.

CHRISTOPHLE III.

A ſon retour en Dannemarc il y fut enfin couronné après l'avoir été dans les deux autres royaumes, enſorte qu'on ne pouvoit ſe plaindre que les Danois ſe fuſſent attribué le droit de leur donner des rois : cette dernière cérémonie ſe fit à *Rypen* en Jutlande. *Chriſtophle* y reçut la couronne des mains de *Jean Laxmand* archevêque de *Lunden* : pluſieurs princes allemands augmentèrent par leur préſence l'éclat de cette ſolemnité. Le duc de *Sleſwic* porta l'épée devant le roi, *Guillaume* duc de *Brunſwick* la couronne, un duc de *Siléſie* le ſceptre, un duc de *Bavière* le globe. Les fêtes, les joûtes, les réjouiſſances n'y furent pas oubliées, & le roi créa ſoixante & douze chevaliers.

Le Ier. Janvier 1443.

Dès-lors il commença à répondre à l'attente des peuples, par le ſoin

CHRISTOPHLE III.

qu'il prit de terminer les différends, & de former divers établissemens utiles. Les évêques se plaignoient qu'au lieu des dîmes qui devoient être payées aux églises, ils ne recevoient plus qu'un quinzième depuis un certain temps ; & les sénateurs laïques, qui soutenoient en ce point les droits du peuple, alléguoient l'usage contraire, comme un titre suffisant pour rejeter leurs plaintes. *Christophle* ayant ouï les parties prononça que cet *usage* étoit un *abus* (*), & qu'à l'avenir tous les habitans du royaume de Dannemarc paieroient le dixième des fruits, que l'église paroissiale auroit un tiers de ce dixième, l'évêque un autre tiers, & le curé le troisième. Cette sentence a eu force de loi dans le royaume jusqu'au changement arrivé dans la religion en 1536. Alors *Chrétien III* ordonna que le tiers des dîmes appartenant aux évêques seroit adjugé au roi, qui se chargeoit en échange de l'entretien des surintendans qu'il leur substituoit.

Ce jugement si propre à flatter le

(*) Constit. dat. Rip craft. Epiphan. 1443. ap. *Huitf.* p. 831.

clergé fut suivi de la confirmation des priviléges & des immunités des églises, & de diverses grâces accordées à celle de *Lunden*. Dans le même temps le roi réunit à la couronne la ville de *Copenhague* qui jusqu'alors avoit appartenu au siége de *Roschild*, moyennant quelques terres qu'il lui donna en échange. La situation de cette ville, la sureté & la commodité de son port l'avoient en peu de temps égalée aux plus florissantes de Dannemarc. Le roi résolut d'y faire à l'avenir sa résidence, & lui donna des loix & des priviléges. Dès-lors *Copenhague* se peupla & s'aggrandit tous les jours, pendant que *Roschild* où l'on avoit compté 27 églises ou cloîtres, & qui avoit fait le plus grand commerce du royaume, diminua par degrés, au point de ne mériter plus d'attention que par sa cathédrale où l'on a continué à ensevelir les rois.

CHRISTOPHLE III.

Ces mesures relatives à l'intérieur du Dannemarc n'empêchoient pas *Christophle* d'avoir l'œil sur ses deux autres royaumes, aussi-bien que sur ses voisins. Parmi les derniers les villes anséatiques, & *Lubeck* en par-

CHRISTOPHLE III.

ticulier, étoient ceux qui excitoient le plus ſon attention, & ſoit qu'il crut néceſſaire d'abaiſſer ces villes redoutables par leur marine, & plus encore par le commerce excluſif qu'elles s'arrogeoient, ſoit qu'il fut animé par quelque motif ſecret de vengeance, il forma contre elles le plan d'une entrepriſe à laquelle il ne manquoit plus que le concours de quelques princes allemands, comme le duc de *Sleſwic*, *Fréderic* de *Brandebourg*, *Henri* de *Mecklembourg*, & trois ducs de *Brunſwick* (*) Pour faire entrer plus aiſément ces princes dans ſes vues, il les engagea à ſe rendre à *Wilſnac* petite ville de la dépendance du margrave de *Brandebourg*, où les dévots de tout le Nord accouroient en foule adorer une hoſtie miraculeuſe. *Chriſtophle* s'y rendit par *Lubeck* en habit de pélerin; mais cette conférence n'en fut pas moins infructueuſe à cauſe du refus que fit le duc de *Sleſwic* de prendre part à une entrepriſe qui lui paroiſſoit injuſte ou contraire à ſes intérêts. *Chriſtophle* fut donc obligé d'attendre une autre

(*) Chron. Slavic. p. 236.

occaſion, & de prendre d'autres meſures pour l'exécution d'ùn projet qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à abandonner. CHRISTOPHLE III.

(*) A ſon retour il ne ſéjourna pas long-temps en Dannemarc ; ſur la fin de la même année il étoit déjà en Suède, où il rendoit ſa préſence utile par des arrêts & des ordonnances qui montrent en général un eſprit ſage & modéré, & un ſoin particulier de plaire au clergé & de protéger le peuple. Les états de Suède étant pour lors aſſemblés à *Calmar*, il leur communiqua ſon mariage avec *Dorothée* de *Brandebourg* fille du *margrave Jean* l'Alchymiſte, princeſſe d'une grande beauté, & qui avoit à peine quinze ans accomplis. Elle devoit apporter au roi une dot de 30,000 florins du Rhin, mais le margrave Alchymiſte ſon père ne paya jamais cette modique ſomme.

Ce mariage fut célébré l'année ſuivante à *Copenhague*, & le roi & ſes ſujets eurent divers ſujets de mortification au milieu des réjouiſſances 1445.

(*) *Dalin*, Suea Rikes Hiſt. T. II. p. 701. & ſeq.

CHRISTOPHLE III.

de cette fête. Les Danois & les Suédois ne virent qu'avec douleur que la noblesse allemande que *Christophle* avoit attirée dans ses états y recevoit des honneurs & des grâces sur lesquelles ils croyoient avoir seuls des droits. Ils lui firent à ce sujet des représentations très-sérieuses, & ne craignirent pas même de lui dire que c'étoit à une conduite pareille que son prédécesseur devoit ses disgrâces (*). *Christophle* écouta ces remontrances avec une docilité fort rare dans un souverain, & par un effort plus rare encore, il congédia ceux d'entre ces étrangers qui pouvoient exciter le plus de jalousie.

Après avoir donné aux Danois un si juste sujet de l'estimer, il conduisit en Suède la jeune reine; mais sa nombreuse suite & la famine qui désoloit les habitans de ce royaume les rendoit insensibles à cet honneur. Comme la disette des grains y étoit extrême, les paysans furent obligés dans plusieurs provinces de mêler de l'écorce d'arbre dans la farine, & comme s'ils eussent pu s'en prendre

(*) Chr. Rhythm. Succ. p. 369.

CHRISTOPHLE III.

au roi de la ſtérilité de leurs terres, ils lui donnèrent à cauſe de cela le ſurnom de *Barka Konung* ou *roi d'écorce* (1).

On étoit plus en droit de lui imputer l'audace avec laquelle *Eric* de Poméranie continuoit à infeſter les mers & les côtes de Suède. On lui avoit ſouvent repréſenté combien le royaume ſouffroit de ces pirateries, & l'on prétend qu'il avoit répondu en plaiſantant, qu'il étoit *bien juſte*

(1) C'étoit une opinion née dans le ſein du paganiſme, & qui eſt reſtée long-temps gravée dans les eſprits des peuples du Nord, que leurs rois étoient la cauſe ſecrette de tous les biens & de tous les maux qui leur arrivoient. L'auteur de l'ancienne chronique rimée Suédoiſe inſinue, en parlant de cette diſette, qu'une pareille calamité ne ſeroit pas arrivée ſous le gouvernement de *Charles Canutſon*: & il remarque dans un autre endroit que l'année avoit été très-fertile en Norvège lorſque ce même *Canutſon* y fut élu. Le peuple en Dannemarc avoit ſouvent accuſé *Eric* de Poméranie d'être cauſe de ce que la pêche du hareng n'avoit pas autant rendu qu'à l'ordinaire. De pareils exemples, & ils ſont en grand nombre, montrent aſſez avec quelle précaution & quelle réſerve il faut ajouter foi aux plaintes que les peuples font de ceux qui les gouvernent, & à quel point les préjugés nationaux influent ſur les jugemens qu'ils en portent.

CHRISTOPHLE III.

que son oncle eût de quoi vivre, & qu'il cherchât de manière ou d'autre ce qu il ne pouvoit trouver dans les rochers de Gothlande (*). Cependant les vaisseaux d'*Eric* s'étant emparés de sept gros navires chargés de cuivre & de fer qui sortoient du port de *Stockholm*, *Christophle* vivement sollicité de réprimer ces excès, ne put refuser davantage à ses sujets ce qu'il se devoit depuis si long-temps à lui-même. Il fit donc venir de *Finlande Charles Canutson* (1) qui devoit commander sous lui en sa qualité de maréchal du royaume, & ayant embarqué quelques troupes sur sa flotte, il passa en *Gothlande*, & marcha à *Eric*. Mais dans le temps qu'on s'attendoit à voir *Eric* & toute l'isle de *Gothlande* tomber au pouvoir du roi, on apprit avec surprise que les deux princes avoient eu une conférence très-paisible, & qu'après s'être promis de vivre en bonne intelligence *Christophle* avoit repassé la mer (†). Dans ce

(*) *Eric Upsal.* L. 5.
(1) Après lui avoir envoyé des ôtages, sans lesquels *Canutson* ne se mettoit jamais en son pouvoir. *Chronic. Rhythmic.* p. 370.
(†) Chronic. Slav. ap. *Lindenbr.* p. 237.

court trajet, le vaiſſeau qu'il montoit fut briſé contre un rocher; une ſomme d'environ 100,000 florins qu'il avoit levée en Suède fut perdue, pluſieurs perſonnes de la ſuite du roi périrent, & lui-même n'échappa qu'avec peine ſur une petite nacelle.

CHRISTOPHLE III.

La plupart des hiſtoriens avouent qu'ils ne ſauroient comprendre par quels motifs le roi s'expoſa ainſi aux juſtes reproches d'une nation qu'il avoit beſoin de ménager, & que ſon devoir l'obligeoit de venger. Etoit-ce, diſent-ils, quelque jalouſie qui s'éleva entre lui & *Canutſon?* Voulut-il mortifier les Suédois, comme les hiſtoriens Suédois l'ont cru? ou fut-il retenu par un motif de compaſſion pour ſon oncle, comme d'autres l'ont dit? Rien de tout cela ne peut expliquer ſa conduite, & bien moins encore la juſtifier. Il ſemble beaucoup plus vraiſemblable que *Chriſtophle* ne quitta point la *Gothlande* ſans avoir rien fait en faveur de ſes ſujets; nous croyons même entrevoir (1) qu'il fit un traité avec *Eric*, &

(1) On peut l'inferer du témoignage même de la chronique rimée (p 371.) car dire qu'*Eric* n'obſerva pas le traité, & qu'il n'en

CHRISTOPHLE III.

ſans doute un des articles de ce traité fut que le roi dépoſé mettroit fin à ſes pirateries. Il ne faut point imputer après cela à *Chriſtophle* ce qui ne fut qu'un effet de la mauvaiſe foi de ſon ennemi ; car il ne fut pas plutôt de retour à *Calmar* que celui-ci recommença en effet ſes brigandages ordinaires avec autant de fureur que jamais.

Mais la nobleſſe ſuédoiſe croyoit avoir encore d'autres ſujets de ſe plaindre du roi ; comme elle recherchoit avec beaucoup d'avidité les gouvernemens des provinces & des places fortes, il en profitoit pour donner ſucceſſivement le même poſte à tous ceux qui le demandoient ; en ſorte qu'il y en eut (ſi du moins les hiſtoriens n'ont (*) point exagéré) qui changèrent huit à dix fois de maîtres dans une année. Il ſe propoſoit, ajoute-t-on, de ſemer par ce moyen des jalouſies & des haines parmi les nobles, & de les gouverner en les diviſant : mais il ſe peut bien auſſi qu'il n'eut d'autre but que

continua pas moins ſes pirateries, n'eſt-ce pas avouer que *Chriſtophle* lui avoit fait promettre de les ceſſer ?

(*) *Eric Upſal.* L. V. p. 189.

CHRISTOPHLE III.

d'amaſſer de l'argent pour la guerre qu'il projetoit. En effet cette manœuvre a plus l'air d'un expédient de finance que de toute autre choſe. Chaque lettre d'inveſtiture produiſoit 20 *nobles à la roſe* à la chancellerie, dont la moitié revenoit au roi : & d'ailleurs quelle eût été la politique de faire mille mécontens à la veille d'une guerre, pour brouiller enſemble un petit nombre de familles ? On voit par toute ſa conduite qu'il méditoit une expédition très-conſidérable, & que toutes ſes démarches ſe rapportoient à ce but : c'étoit la même expédition ſans doute qui avoit été l'objet de la conférence infructueuſe de *Wilſnac* (*). Ses préparatifs annonçoient l'importance de cette entrepriſe, pour le ſuccès de laquelle il avoit réſolu de mettre en œuvre tout ce qu'une grande puiſſance ſoutenue de la ruſe & de l'intrigue peut opérer. Il fit donc venir en Dannemarc tout l'argent levé en Suède. Il raſſembla le plus grand nombre de gens de guerre qu'il put trouver dans

(*) Chr. Rhythm. p. 373. *Joh. Magnus* L. 22. c. 22.

CHRISTOPHLE III. 1447.

les trois royaumes : enfin il fit saisir dans le détroit du *Sund* un grand nombre de vaisseaux anglois & hollandois dont les riches dépouilles contribuèrent beaucoup à le mettre en état de former un redoutable armement. Il s'étoit porté à cette démarche à cause de l'avidité de ces nations, qui devenues rivales des villes anséatiques vouloient comme elles s'arroger le commerce exclusif de tout le Nord, & soutenoient souvent par la violence leurs injustes prétentions (1). (*) Avant que de commencer à se servir de toutes ces forces *Christophle* voulut cependant tenter encore de surprendre par ruse l'importante ville de *Lubeck*. Il s'en approcha avec sa flotte, & sous prétexte d'une conférence qu'il vouloit y tenir, il demanda à y entrer avec une nombreuse suite. Mais la régence justement allarmée n'ayant pas voulu admettre tant de monde, on perdit

(1) Ce différend avec la couronne d'Angleterre ne fut terminé qu'en 1450. sous *Chrétien I* & *Henri VI.* C'est de cette année qu'est daté un traité de réconciliation & de commerce entre les deux rois, qui se trouve dans les actes de *Rymer* T. XI. p. 264.

(*) V. *Willebrand*. Hansisch. Chron. p. 96.

quelque

quelque temps en pourparlers, durant lesquels arriva l'incident rapporté par divers anciens historiens (*), (quoique sous une autre année,) & qui déconcerta entièrement les projets de *Christophle* (1). Plusieurs princes allemands qui agissoient de concert avec le roi l'attendoient à *Lubeck* pour tenir avec lui cette conférence prétendue. Ces princes avoient, dit-on, apporté avec eux quantité d'armes cachées dans des tonneaux de vin, dont les soldats déguisés qui composoient leur suite devoient faire

(*) *Eric Upsal.* L. V. p. 190. & J. *Russe* ap. *Westphal.* Mon. T. IV. col. 1453.

(1) En rapportant cet événement à l'année 1447 contre l'opinion commune, nous nous fondons sur diverses preuves qu'il feroit trop long de déduire ici. Il suffit de dire que l'historien Suédois *Jean Magnus* qui raconte ceci fort en détail, place cet événement après la prise des vaisseaux anglois dans le Sund, qui est sûrement de l'année 1447, que l'on sait par la date d'un privilége que *Christophle* accorda à la ville de *Rostock* que ce prince étoit à *Helligenhaven* près de *Lubeck* le 22 Octobre 1447, & que ce privilége lui étoit sans doute accordé en reconnoissance de ce que peu de temps auparavant *Rostock* avoit consenti à le recevoir avec sa suite, ce qui de l'aveu même d'*Eric* d'*Upsal* arriva dans le même temps que l'entreprise du roi sur *Lubeck*.

CHRISTOPHLE III. usage aussitôt qu'ils auroient apperçu, par un signal dont on étoit convenu, que *Christophle* étoit près des portes de la ville avec un corps de ses troupes. Mais le feu ayant pris par hasard à une maison, les princes allemands & leurs soldats se persuadant que c'est là le signal qu'ils attendent, découvrent leurs armes, s'attroupent, & courent aux portes de la ville : les bourgeois étonnés les arrêtent, & leur demandent quel est leur dessein ? En vain les Allemands cherchent-ils à leur faire croire qu'ils n'ont prétendu que remplir un devoir qu'on exigeoit d'eux dans leur pays dans de semblables accidens ; les bourgeois les font sortir de leur ville, & la préservent ainsi par un rare bonheur d'une catastrophe qui eût porté un coup bien funeste à toute la ligue anséatique.

Ce mauvais succès ne rebuta point le roi. Il ne le privoit d'ailleurs que des ressources qu'il avoit fondées sur l'artifice, & toutes ses forces lui restoient encore. Mais un autre événement aussi inopiné acheva de rassurer ses ennemis. Il avoit convoqué les
1448. états de Suède à *Jônkœping*, & s'étoit

mis en chemin pour prendre avec eux de nouvelles mesures rélatives à ses desseins, lorsque la mort le surprit à *Helsingbourg*. On avoit formé diverses conjectures sur le but de cet armement dont il avoit été si fort occupé les dernières années de sa vie : quelques-uns crurent qu'il pensoit à reconquérir la Livonie, & ils se fondoient sur ce qu'il avoit pris par des lettres patentes l'évêque & l'isle d'*Oesel* sous sa protection : d'autres se persuadèrent, ou voulurent persuader, qu'à l'exemple de son prédécesseur, il n'amassoit tant de trésors & de vaisseaux que pour abandonner ses royaumes. Mais il n'y a aucun sujet de douter qu'il ne se proposât d'humilier *Lubeck*, & les villes anséatiques de Vandalie ; & (ce qui feroit honneur à ses lumières) de les obliger à commercer à l'avenir dans le Nord sur un pied moins désavantageux à ses peuples. Un auteur (*) de quelque poids ajoute, je ne sais sur quel fondement, que *Christophle* sentant approcher sa dernière heure assembla les grands du royaume, &

CHRISTOPHLE III. le 6me. Janvier.

(*) *Alb. Crantz.* Dan. L. 8. c. 25.

CHRISTOPHE III.

qu'après leur avoir donné diverſes inſtructions, il ajouta ces paroles: *Vous m'avez regardé de mauvais œil, & vous avez craint qu'à l'exemple de mon oncle je n'emportaſſe les tréſors que j'avois amaſſes, & que je ne m'enfuiſſe ſur ma flotte ; mais jamais rien de pareil ne m'eſt venu dans l'eſprit ; & plut à Dieu que ce ne fut pas plutôt par votre faute que par la ſienne que mon oncle a quitté le royaume! Pour moi je n'ai épargné, autant que j'ai pu, ſur mes depenſes journalières, qu'afin de faire à Lubeck une guerre qu'exigent la gloire & l'intérêt de l'état. Car vous voyez aſſez par vous-mêmes quel préjudice cette ville cauſe à mes royaumes..... Puis donc que je ſuis prêt à quitter ce monde, ſongez à vous choiſir un roi qui travaille à avancer vos véritables intérêts......*

Dans un règne de huit années ce prince donna des marques trop fréquentes, & trop peu équivoques de ſa modération & du déſir qu'il avoit d'être utile & agréable à ſes peuples, pour qu'il ſoit permis de lui refuſer cet éloge. Et quand on lit dans l'ancienne chronique ſuédoiſe rimée, (qui n'a été que trop fidelle-

ment copiée par des modernes) que ce roi ne rachetoit ses vices par aucune vertu (1), on reconnoît d'abord que la plus aveugle partialité conduit la plume de cet écrivain : il fait à chaque page un éloge si outré du maréchal *Canutson*, que cela seul inspire une juste défiance à un lecteur qui cherche la vérité. On peut donc à bon droit douter de la fidélité des peintures qu'on nous fait des débauches, de l'avarice, & de la duplicité de ce roi. Les historiens de Dannemarc ne nous disent rien de pareil, & tous ceux de Suède n'emploient pas de si noires couleurs.

CHRISTOPHLE III.

Les pirates *Vitaliens* continuèrent sous ce règne leurs excès ordinaires. En 1439 ils saccagèrent la ville de *Bergen* en Norvège : le roi pour la dédommager confirma & augmenta ses priviléges en 1443 & les deux années suivantes. Il publia aussi un droit ou corps de loix commun à toutes les villes de Dannemarc, &

(1) *Il seroit difficile*, dit cet auteur, *de décrire tous les maux qu'il a faits : à l'égard de ses vertus, je n'ai rien à en dire, car il vaut mieux se taire que de mentir.* Then. *Gambla Riim-Kronican* (p. 375.)

CHRISTOPHLE III.

un en particulier pour la ville de Copenhague. A l'imitation de la plupart des rois de ce fiècle, qui fixoient leur réfidence dans une ville, *Chriftophle* choifit Copenhague pour la fienne. En 1446 il fit rédiger par l'évêque d'*Odenfée* la coutume de l'isle de *Lalande*. Il mit auffi la dernière main à une nouvelle loi provinciale de Suède (*). Nous paffons plufieurs réglemens & ordonnances par lefquels il paroît manifeftement qu'il défiroit le foulagement des peuples : on voit affez que tous ces foins fuppofent des vertus dans un prince.

Sous fon règne les *Pasbierg*, les *Pofcick*, les *Scramm*, les *Bilde*, les *Lindenau*, les *Ulfeld*, les *Valkendorp*, les *Brokenhuus*, familles nobles, pour la plupart originaires de Bavière, s'établirent dans le royaume.

Chriftophle n'avoit point laiffé d'enfans de *Dorothée* de *Brandebourg*, & fa fœur *Anne* que les droits du fang appeloient à lui fuccéder étoit morte avant lui. Depuis près de cent ans aucun roi de Dannemarc n'avoit eu d'héritiers mâles, & la poftérité du

(*) Decr. Lalandiæ ap. *Huitf.* p. 339.

roi *Valdemar III* s'éteignoit enfin tout-à-fait par la mort de ce roi. Ainsi après tant de mouvemens, de négociations & d'intrigues, l'union des trois royaumes du nord se trouvoit exposée au plus grand danger qui l'eut encore menacée, & la prudence humaine qui avoit mis tant d'art à la former ne pouvant la maintenir contre les coups redoublés de la fortune, il sembloit qu'elle touchât enfin au moment de sa ruine.

CHRISTOPHLE III.

Fin du cinquième Livre.

TABLE

DES ROIS

Contenus dans ce Volume.

LIVRE QUATRIÈME,

Depuis ERIC IV. jufques à MARGUERITE.

LIVRE CINQUIÈME,

Depuis MARGUERITE jusques à CHRÉTIEN I.

Fin de la Table du quatrième Volume.





